



GROUPE
CREDIT COOPERATIF

RAPPORT ANNUEL 2007



Groupe **Crédit Coopératif**
Rapport annuel 2007



CRÉDIT COOPÉRATIF C'EST UN CHOIX

SOMMAIRE

Groupe **Crédit Coopératif** - Rapport annuel 2007

• LE MOT DU PRÉSIDENT	p.7
• LE GROUPE CREDIT COOPERATIF	p.8
• L'ORGANISATION DU GROUPE	p.10
• LE CRÉDIT COOPÉRATIF AU SEIN DU GROUPE BANQUE POPULAIRE	p.11
• LA GOUVERNANCE DU GROUPE	p.12
• LES CHIFFRES CLÉS 2007	p.16

**A-RAPPORT DE GESTION DU
GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF**

Introduction	p.18
1. L'ACTIVITÉ 2007	p.20
1.1 L'environnement économique et financier	p.20
1.2 Des clientèles d'élection	p.21
1.3 Des métiers spécialisés	p.22
2. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	p.25
2.1 Ressources humaines	p.25
2.2 Conséquences environnementales de l'activité	p.26
3. ARCHITECTURE DU GROUPE	p.28
3.1 Statut juridique	p.28
3.2 Suivi des filiales	p.28
3.3 Suivi des établissements associés non filiales	p.31
3.4 Suivi des participations à caractère partenarial	p.33
4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE	p.38
4.1 Les mandats et fonctions au 31 décembre 2007	p.38
4.2 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice	p.44
4.3 Proposition de renouvellement	p.45
5. COMPTES SOCIAUX ET COMPTES CONSOLIDÉS 2007	p.46
5.1 Passage aux normes IFRS	p.46
5.2 Comptes consolidés 2007	p.46
5.3 Fonds propres, ratios et notation	p.48
5.4 Comptes sociaux 2007	p.48
6. GESTION DES RISQUES	p.52
7. DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT	p.54
8. PERSPECTIVES 2008	p.55

**B-LES COMPTES DU GROUPE
CRÉDIT COOPERATIF**

1. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF	p.56
2. COMPTES SOCIAUX DU CRÉDIT COOPÉRATIF	p.132
3. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p.164

**C-RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET LES
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

1. CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	p.170
1.1 Composition du conseil d'administration	p.170
1.2 Rôle et fonctionnement du conseil d'administration	p.171
1.3 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration	p.173
1.4 Le Conseil National du Crédit Coopératif (CNCC)	p.174
1.5 Pouvoirs des mandataires sociaux	p.175
1.6 Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux	p.175
2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	p.177
2.1 Organisation générale	p.177
2.2 Suivi et contrôle des risques	p.178
2.3 Organisation des procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière	p.182
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	p.183
Projets de résolutions	p.184
Attestation des responsables du rapport financier annuel	p.186



CREDIT COOPERATIF

C'est un choix

www.credit-cooperatif.com

LE MOT DU PRÉSIDENT

A lors que l'année 2007 a été marquée dans le monde entier, et pour la sphère bancaire particulièrement, par une crise dont la gravité s'est progressivement révélée au début de 2008, le Groupe Crédit Coopératif a connu une activité et des résultats qui font contraste. Cette différence résulte évidemment de son positionnement, de la prudence de sa gestion et de l'activité de ses équipes, qui ont su développer la confiance de nos clientèles et de nos sociétaires.

Que nous soyons une banque coopérative, et que nous ayons au quotidien la volonté d'en faire vivre les principes démocratiques n'est pas pour rien dans cela. Je me réjouis qu'aujourd'hui soit de mieux en mieux reconnue, en France et en Europe, la contribution de nos banques coopératives au développement économique et social, à la cohésion sociale, au développement régional.

Aussi ai-je toute confiance dans la poursuite du travail que nous menons ensemble, collaborateurs, clients, sociétaires et partenaires.

Ce qui nous rassemble, c'est un choix : celui de donner la priorité aux projets que portent nos clients sociétaires,

acteurs économiques essentiels de notre société. Nous le faisons ensemble, avec des partenaires – que ce soit au sein de notre groupe, du Groupe Banque Populaire, et dans l'économie sociale le plus souvent – en proposant une réponse de qualité aux sociétaires qui nous ont choisis.

Un nouveau plan de développement à moyen terme sera lancé par le Crédit Coopératif pour la période 2009-2011. Il se nourrira en particulier des enquêtes de satisfaction menées cette année, qui révèlent des points forts à renforcer et des points faibles à corriger.

Soucieux de nous fixer un cap dans un monde agité, nous allons adopter à la fin 2008 un projet d'entreprise. Il s'agit de réfléchir avec nos collaborateurs, nos mouvements et des observateurs extérieurs avertis, à l'avenir de nos clients actuels et prospects, à ce que nous voulons être et faire ces sept prochaines années, dans un monde qui bougera à coup sûr beaucoup. Il s'agit d'imaginer notre avenir dans un paysage bancaire appelé à se transformer lui aussi, soyons-en sûrs. C'est avec confiance que nous pouvons le faire, avec la vigilance et la lucidité nécessaires dans un environnement qui, pour être difficile, n'en offrira pas moins des opportunités pour ceux qui sauront les saisir.

Jean-Claude DETILLEUX
Président du Groupe Crédit Coopératif




Le Groupe **Crédit Coopératif**

HISTORIQUE

Les origines du Crédit Coopératif remontent à la fin du XIX^e siècle, avec la création par des coopérateurs de leur propre banque, qui a depuis régulièrement diversifié ses activités et ses clientèles, dans le respect de sa vocation initiale.

Le Crédit Coopératif actuel est issu de la fusion, en 2003, de deux établissements coopératifs : la banque Crédit Coopératif (ex. : Banque Française de Crédit Coopératif), héritière de la banque coopérative des associations ouvrières de production créée en 1893 et la Caisse Centrale de Crédit Coopératif, créée en 1938 pour financer les investissements des coopératives de production et de consommation.

Ces établissements s'étaient rapprochés en 1970 pour former un groupe bancaire complet répondant à l'ensemble des besoins bancaires de ses sociétaires, essentiellement des personnes morales. Son réseau d'agences, national, s'est régulièrement développé.

Le Groupe a mené aussi des opérations de croissance externe, reprenant des activités de GMF Banque (1994), BTP Banque (1996), Banque Pommier Finindus, Banque du Dôme et Banque de l'Entreprise (1998).

Le Crédit Coopératif est, depuis 2003, une société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable, à réseau national. Présent au capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires, il est l'une des sociétés mères du Groupe Banque Populaire auquel il est lié par un protocole et dont il constitue, par son expertise et sa vocation, le pôle de référence pour l'économie sociale et solidaire. Au sens du code monétaire et financier, il est affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui en assure la liquidité et la solvabilité. Il bénéficie de sa notation.

UN GROUPE À TAILLE HUMAINE

Le Groupe Crédit Coopératif est un groupe bancaire organisé autour d'une banque coopérative, le Crédit Coopératif. Il comprend deux réseaux bancaires nationaux, le Crédit Coopératif et BTP Banque, filiale dédiée aux professionnels du bâtiment et des travaux publics, ainsi que des sociétés spécialisées par métier, dont la société de gestion de portefeuille Ecofi Investissements.

Le Groupe Crédit Coopératif comprend également un ensemble d'établissements dits « associés ». Ce sont principalement des outils financiers créés et gérés avec les mouvements qui fédèrent les clients. Le Crédit Coopératif en assure la liquidité et la solvabilité, dans le cadre d'un contrat d'association.

Le Crédit Coopératif répond aujourd'hui à l'ensemble des

besoins de ses clientèles d'élection, comme les entreprises et organismes d'économie sociale et solidaire : coopératives et groupements d'entreprises, PME-PMI groupées, organismes et services d'intérêt général, associations, mutuelles, acteurs du logement social et de l'insertion...

Pionnier de la finance solidaire en France et en Europe, c'est aussi une banque d'affinité pour les personnes, physiques ou morales, qui souhaitent donner un sens différent à leur relation bancaire.

Le Groupe Crédit Coopératif dispose d'un réseau national de 100 agences réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain (Crédit Coopératif et BTP Banque), une agence de banque à distance dédiée aux particuliers et des services de banque en ligne.

Le Groupe Crédit Coopératif conjugue les avantages d'un groupe à taille humaine, où chaque client a sa place et ceux d'un grand groupe bancaire, le Groupe Banque Populaire. Il dispose de moyens performants pour répondre aux attentes de ses clients et sociétaires pour leurs opérations en France ou à l'international, quelle que soit leur taille, et fait appel aux compétences de partenaires experts pour compléter sa gamme de prestations.

UNE BANQUE COOPÉRATIVE

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative : il appartient à ses sociétaires qui sont essentiellement des personnes morales clientes. Les sociétaires du Crédit Coopératif détiennent 100 % des droits de vote en Assemblée où ils se prononcent selon le principe « une personne, une voix ». Le Crédit Coopératif est très attaché à faire vivre au quotidien ses valeurs coopératives. Ses sociétaires sont invités à participer à la vie de leur banque dans des instances de concertation et de décision : Assemblées générales régionales et nationale, Conseils d'agence, Comités de région, Conseil National du Crédit Coopératif, Conseil d'administration. La présence des mouvements et fédérations qui représentent les sociétaires permet la prise en compte de leurs intérêts divers au sein des instances locales et nationales.

DES CLIENTÈLES D'ÉLECTION

BANQUE DES ENTREPRISES, DES COOPÉRATIVES ET DES GROUPEMENTS

Le Crédit Coopératif est la banque de nombreuses entreprises, des coopératives et de leurs adhérents,

des groupements de PME-PMI, des artisans... Leurs métiers sont d'une grande diversité dans l'industrie et les services, le bâtiment, les travaux publics, la grande distribution, le commerce de proximité, la filière maritime, le commerce équitable, les énergies renouvelables... Nombre de ces entreprises, inscrites dans l'économie locale, appartiennent à des réseaux, intègrent des logiques de filière et mettent en œuvre des partenariats inter-coopératifs que le Crédit Coopératif soutient. En contact étroit avec leurs organisations professionnelles et leurs mouvements, il tisse sur l'ensemble du territoire des partenariats avec des structures qui leur sont dédiées. Cette stratégie est notamment réalisée grâce à l'activité déployée par un ensemble d'établissements financiers associés au Crédit Coopératif. Par leurs connaissances et leur immersion dans leur milieu professionnel, ils permettent au Groupe Crédit Coopératif d'apporter des réponses adaptées aux attentes diversifiées de ces milieux.

BANQUE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Depuis plus de 40 ans, le Crédit Coopératif est une banque de référence pour les organismes ayant une activité d'intérêt général. Associations, grandes et moins grandes, mutuelles, entreprises sociales de l'habitat, sociétés d'économie mixte, voire SA classiques dans certains cas, leurs activités très diverses sont essentielles à l'équilibre de la société : santé, action sociale, logement social et très social, éducation, insertion, solidarité internationale, culture, environnement, prévoyance, sport, organisations confessionnelles, micro-crédit... Le Crédit Coopératif développe des produits et services correspondant aux spécificités économiques, juridiques et fiscales de chacun de ces secteurs avec une expertise reconnue, nourrie des liens étroits qu'il a avec ses sociétaires et leurs mouvements, sur le terrain et jusqu'à son Conseil d'administration.

BANQUE DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Le Crédit Coopératif est un pionnier de la finance solidaire. Pionnier pour avoir lancé, il y a vingt cinq ans, le premier placement de partage, Faim et Développement. Pionnier pour avoir accompagné la création d'un réseau de coopératives d'épargne et de crédit au Mali il y a 20 ans. Pionnier aujourd'hui encore grâce à l'étendue de sa gamme et à sa capacité d'innovation, en France et en Europe, en matière :

- d'épargne et d'investissement solidaires, au bénéfice d'organisations impliquées dans les actions de solidarité ;
- de promotion et garantie du crédit solidaire, pour permettre à de très petites associations ou à des personnes défavorisées d'accéder au crédit ;
- d'accompagnement des acteurs spécialisés, par un apport technique et financier, en particulier au sein de la Fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives (FEBEA).

Le Crédit Coopératif met son expertise au service des acteurs de la finance solidaire et conçoit avec eux les outils qui assurent leur développement et leur pérennité.

BANQUE DES PARTICULIERS « PARTICULIERS »

Comme toute banque, le Crédit Coopératif propose aux particuliers une gamme complète de services bancaires, de placements et financements. Gérer son compte, épargner, investir, emprunter, obtenir des conseils... chaque client dispose de tous les moyens pour vivre simplement sa relation bancaire, avec une différence : la quasi-totalité de ses services est aussi accessible dans une version solidaire (compte chèque, carte bancaire, livret d'épargne, OPCVM, ...). Par la souscription de parts sociales qui leur sont dédiées, les particuliers peuvent choisir d'apporter au Crédit Coopératif des moyens supplémentaires pour développer ses activités.

BANQUE PARTENARIALE

Le Crédit Coopératif entretient avec ses sociétaires, avec leurs mouvements et organisations professionnelles, des liens étroits que manifeste l'existence des établissements dits « associés ». Pour élargir ses champs d'intervention, le Crédit Coopératif a recours à des partenaires spécialistes, au sein du Groupe Banque Populaire (Natixis Intérépargne, Lease, Banque Populaire Développement...), ou ailleurs. Le Groupe Crédit Coopératif a ainsi noué des partenariats avec le Groupe Esfin-Ides pour le capital-risque et le capital développement, le groupe Azur GMF et Mutavie pour l'assurance, la Caisse des Dépôts pour le développement de l'économie sociale et solidaire, le groupe Chèque Déjeuner, pour ne citer que quelques exemples. Certains de ces partenariats se traduisent par une participation en capital.

UNE BANQUE ENGAGÉE

Dans le prolongement des partenariats noués avec ses clients-sociétaires, le Crédit Coopératif s'engage pour promouvoir leurs spécificités et celles de l'économie sociale. La Fondation Crédit Coopératif est un instrument majeur de cet engagement durable. Depuis plus de 20 ans, elle multiplie les actions innovantes, avec des moyens régulièrement accrus. Le Crédit Coopératif est aussi présent dans de nombreux collectifs et instances représentatives de l'économie sociale, au niveau régional, national et international.

ACTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

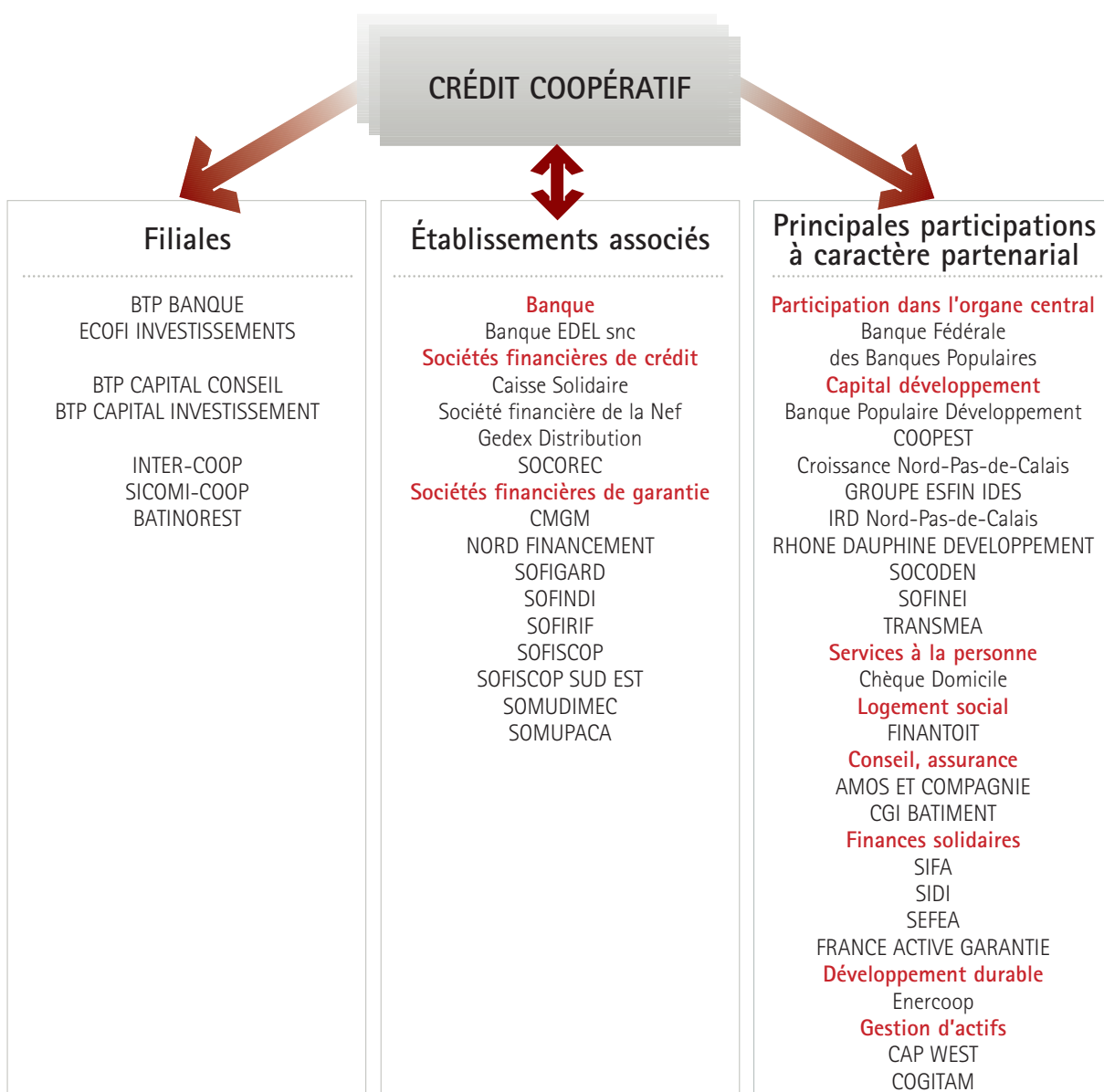
Pour le Crédit Coopératif, le développement durable dans ses trois piliers (social, économique, environnemental) n'est pas une mode. C'est par nature qu'il partage, avec l'ensemble des entreprises d'économie sociale, une vision responsable de l'économie, inscrite dans la durée du fait même de l'impartageabilité des réserves. Coopératif, ce n'est pas un vain mot mais un projet ambitieux de solidarité économique et sociale, où d'autres critères que la rentabilité maximale ont leur place : la qualité du service, l'intérêt général, la plus-value sociale, et plus généralement la responsabilité sociale... Ce n'est pas un hasard si le Crédit Coopératif est proche des entrepreneurs sociaux, s'il est le premier banquier des entreprises d'insertion, s'il est si présent auprès des associations de personnes handicapées ou des entreprises groupées, s'il est un pionnier de la finance solidaire...

L'organisation du Groupe Crédit Coopératif

Dans le cadre de son activité, trois types d'établissements entourent le Crédit Coopératif :

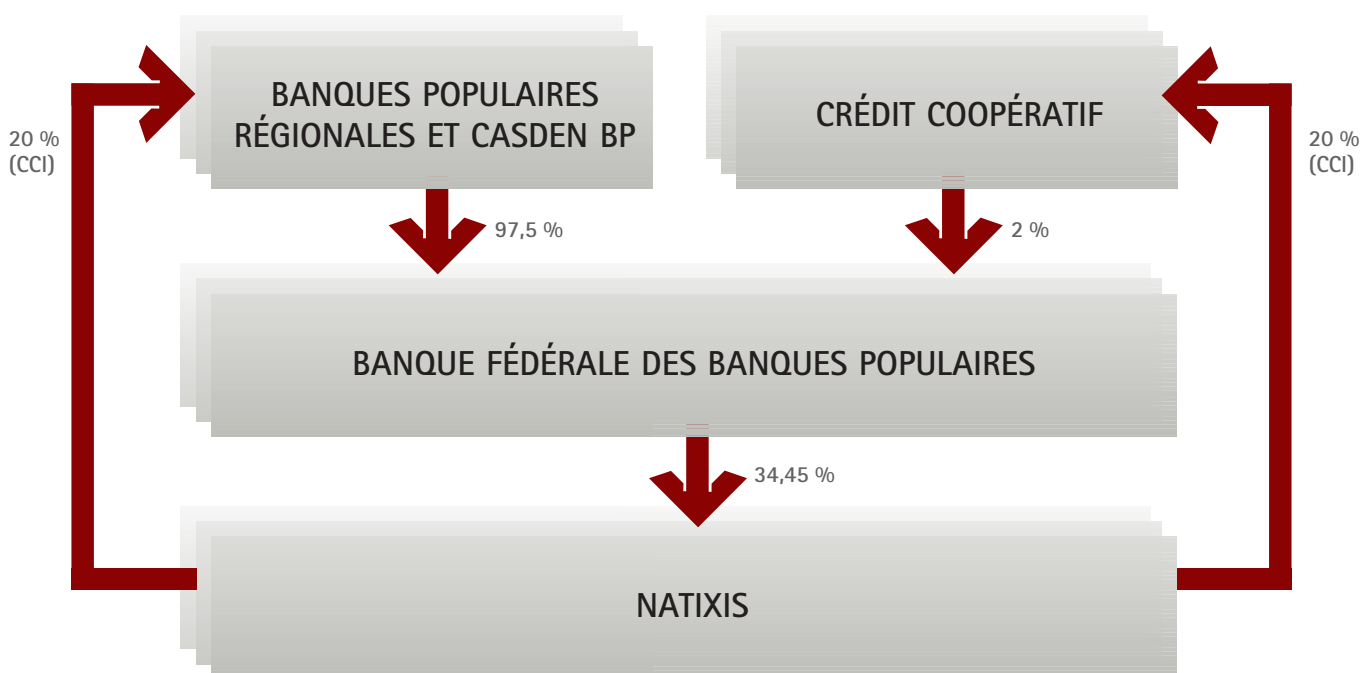
- des filiales directes, dont il détient la majorité, voire la totalité du capital,
- des établissements associés, auxquels il est lié par une convention qui l'engage à garantir leur solvabilité et leur liquidité,
- des participations à caractère partenarial, avec lesquelles il entretient un courant d'affaires.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF



Les établissements figurant sur cet organigramme simplifié sont présentés dans la rubrique « Architecture du Groupe », page 28.

Le Crédit Coopératif au sein du Groupe Banque Populaire



Le Crédit Coopératif est une banque coopérative qui appartient à ses 31 326 sociétaires (chiffre au 31 décembre 2007). Ces derniers ont la double qualité d'associé et d'utilisateur et constituent son assemblée générale.

Le Crédit Coopératif est également l'une des sociétés mères de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont il détient 1 586 433 actions, soit 2 % du capital. Jean-Claude Detilleux, Président du Crédit Coopératif, siège au Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en qualité d'administrateur.

Au sens du code monétaire et financier, le Crédit Coopératif est affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui en garantit, par sa mission d'organe central, la liquidité et la solvabilité.

Natixis, véhicule coté commun au Groupe Banque Populaire et au Groupe Caisse d'Épargne, détient 20 % du capital du Crédit Coopératif sous la forme de certificats coopératifs d'investissement (CCI), valeurs mobilières sans droit de vote dont les caractéristiques sont définies par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi n°87-416 du 17 juin 1987.

Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS

Jean-Claude DETILLEUX
Président du Conseil d'Administration

Jean-Louis BANCEL
Vice-Président Délégué du Conseil d'Administration

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)
Daniel LENOIR
Vice-Président du Conseil d'Administration

Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (UNAPEI)
Jean GABAIN
Vice-Président du Conseil d'Administration

Caisse Mutuelle de Garantie des Industries Mécaniques et Transformatrices des Métaux (CMGM)
Martine CLEMENT
Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
Hubert ALLIER

Conseil National du Crédit Coopératif (CNCC)
Philippe ANTOINE

Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM (FNSC D'HLM)
Daniel CHABOD

Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)
Nadia DEHORS

Fédération Française du Bâtiment (FFB)
Gabrielle DELONCLE

Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF)
Jean FLEURY

Association ANCF-CEC
Gilbert HENNIQUE

Fédération des Enseignes du Commerce Associé (FCA)
Guy LECLERC

Confédération Générale des SCOP (C.G. SCOP)
Patrick LENANCKER

Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air (UNAT)
Jean-Marc MIGNON

Ligue de l'Enseignement
Jean-Marc ROIRANT

Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle (FNMI)
Maurice RONAT

Union Sociale pour l'Habitat
Claude TAFFIN

ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LES SALARIÉS

Charles DELANNOY
Marc GIRAUD
Françoise GIRMA-ROMEYER
Bernard LEURIDANT

CENSEURS

Société Coopérative pour la Rénovation et l'Équipement du Commerce (SOCOREC)
Hervé AFFRET

Représentant des Porteurs de Parts « C »
Claude AUDOUIT

Confédération de la Coopération, de la Mutualité et du Crédit Maritimes (CCMCM)
Jean-Luc de FEUARDENT

Association UCEL
Jean DUPUIS

Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel (SCMCM)
Michel GIBLAINE

Société Coopérative d'Entraide-Fonds d'Expansion Confédérale (SOCODEN-FEC)
Jacques LANDRIOT

Société Financière de la NEF
Philippe LECONTE

Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans (FFCGA)
Hubert LIBOTTE

Conseil National du Crédit Coopératif (CNCC)
Jean-Marie MIRAMON

Mutuelle des Agents des Impôts (MAI)
Jean-Claude NERISSON

Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile (UNA)
Jean-Claude RIVIERE

ESFIN
François SOULAGE

Représentant des Porteurs de Parts « C »
Michel VALLADE

REPRÉSENTANT DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Alain PIERRE

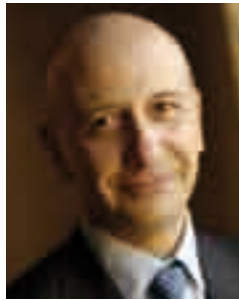
Comités du Conseil d'Administration

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Claude DETILLEUX
Président



Jean-Louis BANCEL
Vice-Président Délégué



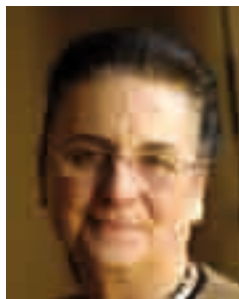
Fédération Nationale de la
Mutualité Française (FNMF)
Daniel LENOIR, Vice-Président



Union Nationale des
Associations de Parents,
de Personnes handicapées
mentales et de leurs amis
(UNAPEI)
Jean GABAIN, Vice-Président



Caisse mutuelle de garantie
des industries mécaniques
et transformatrices
des métaux (CMGM)
Martine CLEMENT,
Vice Présidente



Conseil national du
Crédit Coopératif
Philippe ANTOINE, Secrétaire



Comités du Conseil d'Administration

COMITÉ D'AUDIT

Jean-Louis BANCEL
Vice-Président Délégué,
Président du Comité

Jean-Claude DETILLEUX
Président du Conseil d'Administration

**Société coopérative pour
la rénovation et l'équipement
du commerce (SOCOREC)**
Hervé AFFRET

**Fédération nationale des coopératives
de consommateurs (FNCC)**
Nadia DEHORS

Charles DELANNOY
Administrateur élu par les salariés

Association UCEL
Jean DUPUIS

**Union nationale des associations
de parents, de personnes handicapées
mentales et de leurs amis (unapei)**
Jean GABAIN

Association ANCF-CEC
Gilbert HENNIQUE

COMITÉ DES RISQUES

**Conseil National du Crédit
Coopératif**
Philippe ANTOINE, Président du
Comité

Jean-Claude DETILLEUX
Président du Conseil d'Administration

Jean-Louis BANCEL
Vice-Président Délégué

**Caisse mutuelle de garantie
des industries mécaniques
et transformatrices des métaux
(CMGM)**
Martine CLÉMENT

**Fédération nationale des coopératives
de consommateurs (FNCC)**
Nadia DEHORS

Association UCEL
Jean DUPUIS

Association ANCF-CEC
Gilbert HENNIQUE

Bernard LEURIDANT
Administrateur élu par les salariés

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DU RECRUTEMENT

Jean-Claude DETILLEUX
Président du Conseil d'Administration
Président du Comité

Jean-Louis BANCEL
Vice-Président Délégué

**Fédération nationale des sociétés
coopératives d'HLM (FNSC d'HLM)**
Daniel CHABOD

**Union nationale des associations de
parents, de personnes handicapées
mentales et de leurs amis (UNAPEI)**
Jean GABAIN

Association ANCF-CEC
Gilbert HENNIQUE

Michel VALLADE
Représentant des Porteurs de Parts « C »

Organes de Direction

DIRECTION GÉNÉRALE

Philippe JEWTOUKOFF
Directeur général

Bernard LABROUSSE
Directeur général délégué

Hugues SIBILLE
Directeur général délégué

Pierre VALENTIN
Directeur général délégué

COMITÉ DE PILOTAGE STRATÉGIQUE

Jean-Claude DETILLEUX
Président

Jean-Louis BANCEL
Vice-Président délégué

Philippe JEWTOUKOFF
Directeur général

Bernard LABROUSSE
Directeur de l'Exploitation

Hugues SIBILLE
Directeur des Partenariats

Pierre VALENTIN
Directeur des Opérations Financières

Nicole ALIX
Directrice de la Prospective Stratégique, de la Vie Coopérative et de la Communication

Jean-Didier AUROY
Directeur des Ressources Humaines

Christophe COUTURIER
Directeur général d'Ecofi Investissements

Sylviane GRISON
Directrice de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion

Claude LAVISSE
Directeur général de BTP Banque

Benoît TARDY
Directeur des Technologies et de la Production

Alain TRUTIE DE VAUCRESSON
Conseiller spécial Sécurité

Secrétariat assuré par :
Nicolas CHAIGNEAU
Secrétaire général

COMITÉ DE DIRECTION

Philippe JEWTOUKOFF
Directeur général

Bernard LABROUSSE
Directeur de l'Exploitation

Hugues SIBILLE
Directeur des Partenariats

Pierre VALENTIN
Directeur des Opérations Financières

Nicole ALIX
Directrice de la Prospective Stratégique, de la Vie Coopérative et de la Communication

Jean-Didier AUROY
Directeur des Ressources Humaines

Christophe COUTURIER
Directeur général d'Ecofi Investissements

Sylviane GRISON
Directrice de la Comptabilité et du Contrôle De Gestion

Benoît TARDY
Directeur des Technologies et de la Production

Alain TRUTIE DE VAUCRESSON
Conseiller spécial Sécurité

Secrétariat assuré par :
Nicolas CHAIGNEAU
Secrétaire général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires
KPMG Audit
Sofideec « Baker Tilly »

Suppléants
Pascal BROUARD
Christian LAIRY

Les chiffres clés

au 31 décembre 2007

RÉSULTATS En millions d'euros

	2007	2006*	Évolution
Produit net bancaire	345,7	309,2	11,8 %
Frais généraux	246,8	220,3	12,0 %
Résultat brut d'exploitation	98,8	88,9	11,1 %
Coût du risque	-30,5	-21,7	40,6 %
Gains et pertes sur autres actifs	47,7	0,3	ns
Impôt sur les bénéfices	-26,6	-21	26,7 %
Résultat net (part du Groupe)	87,8	47,1	86,4 %

* Retraité aux normes IFRS.

BILAN RÉSUMÉ En milliards d'euros

Actif	2007	2006*	Passif	2007	2006*
Opérations interbancaires et portefeuille titres	4,36	4,02	Opérations interbancaires et emprunts obligataires	2,26	2,38
Crédits clientèle	6,37	5,87	Dépôts clientèle	7,24	6,20
Divers	0,45	0,29	Divers	0,60	0,58
Valeurs immobilisées	0,13	0,15	Fonds propres	1,21	1,17
Total	11,31	10,33	Total	11,31	10,33

* Retraité aux normes IFRS.

INDICATEURS

	2007	2006*
Encours de crédits à la clientèle (en milliards d'euros)	6,37	5,87
Encours des ressources bancaires clientèle (en milliards d'euros)	7,24	6,20
Encours OPCVM (en milliards d'euros)	8,03	7,39
Coefficient d'exploitation	71,41 %	71,25 %
Ratio de Solvabilité	14,51 %	14,01 %
<i>dont Tier one</i>	12,18 %	11,63 %
Rendement des fonds propres	8,88 %	9,85 %

* Retraité aux normes IFRS.

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE au 31 décembre 2007

Chiffres clés

Produit net bancaire (en millions d'euros)	7 445	Encours de crédits (hors pensions)* (en milliards d'euros)	122,7
Résultat brut d'exploitation (en millions d'euros)	1 600	Epargne bilantielle* (en milliards d'euros)	100,4
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	1 055	Epargne financière* (en milliards d'euros)	67,4
		Fonds propres (en milliards d'euros)	19,8
		Ratio Tier one	9,1 %

* Hors Natixis et filiales de la BFBP.



CRÉDIT COOPÉRATIF C'EST UN CHOIX

Rapport de gestion du Groupe Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif a atteint en 2007 un niveau d'activité et de résultats qui, venant après plusieurs années de belle progression, marquent une étape dans la vie du Groupe. La satisfaction que l'on peut en tirer se trouve renforcée à l'analyse car ces résultats reposent sur des bases solides et équilibrées et pas uniquement sur des éléments exceptionnels.

Dans tous les compartiments d'activité (ressources – emplois), le Crédit Coopératif a connu un développement significatif, conforme voire supérieur aux objectifs du plan de développement à moyen terme en cours (Cap 2008 – Grandir ensemble). Ces résultats sont réalisés sur l'ensemble des métiers fondamentaux du Groupe, que ce soit le crédit, la collecte ou la gestion des flux.

Le nombre de clients à compte actif a dépassé les 220 000. L'évolution du nombre des clients particuliers, extrêmement significative, prouve la capacité du Crédit Coopératif à répondre à leurs attentes, en termes de produits comme en termes de valeurs.

Dans le même temps, le nombre des clients personnes morales continue de progresser fortement. Cette progression se fait très logiquement sur nos clientèles d'élection, auprès desquelles notre expertise est reconnue. Elle s'appuie aussi sur des secteurs plus nouveaux, comme les petites et moyennes associations, mais aussi sur des secteurs où nous sommes attendus, comme l'énergie renouvelable ou le commerce équitable.

Au global, l'évolution sur l'année aura été très satisfaisante. Notons quelques événements exceptionnels au cours de la période :

- la vente, avec une plus-value significative, de notre participation dans la BISE (banque polonaise que nous avons accompagnée depuis sa création, il y a 20 ans),
- d'un côté moins positif, une défaillance dans un dossier de crédit court terme.

Dans le même temps, les évolutions en interne du Groupe Crédit Coopératif se sont poursuivies à un rythme soutenu :

- mise en place de la nouvelle gouvernance et ajustement corrélatif des équipes, avec en particulier la création d'une direction du marketing et du multicanal,
- mise en place à marche forcée des dispositifs Mac Donough et du contrôle permanent, déploiement de l'équipe d'audit renforcée,
- signature pour la première fois d'un accord collectif d'intéressement permettant d'associer les collaborateurs au renforcement de l'efficacité du Groupe.

Nous continuerons à nous développer en 2008, en conduisant les investissements nécessaires à la satisfaction de nos clients sociétaires. Ces investissements seront importants, avec un programme conséquent sur notre parc immobilier, mais aussi en informatique, en compétences, afin de continuer à être la banque que choisissent nos clients et ceux qui ont vocation à le devenir.

1. L'activité 2007

du Groupe Crédit Coopératif

1.1 L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2007 : ANNÉE DE BASCULEMENT

En 2007, l'environnement est devenu plus complexe, la visibilité conjoncturelle s'est obscurcie et les facteurs d'instabilité et de ralentissement se sont multipliés. Un changement important par rapport aux excellents crûs des années précédentes, marquées par une accélération de la croissance mondiale et une hausse des bourses que ni la remontée des taux directeurs des banquiers centraux, ni la cherté des matières premières ne semblaient fragiliser. Au moment où les inquiétudes concernant le pilotage délicat de la surchauffe de l'économie américaine commençaient à s'atténuer, la transformation du dégonflement de la bulle immobilière en une crise des « subprimes » (défaillance des emprunteurs risqués), puis en une crise de confiance sur la liquidité internationale interbancaire, a renversé la vapeur et changé la donne des marchés. La notion d'aversion au risque a été fondamentalement affectée, la volatilité a augmenté et les craintes conjoncturelles se sont accentuées, au point que les cycles de remontées des taux directeurs par les banques centrales se sont stoppés, voire se sont inversés rapidement. En même temps, le dollar a chuté, les marchés de l'énergie et des matières premières se sont enflammés, créant d'autres sources de vulnérabilité pour les économies.

En toile de fond, sur la scène internationale, l'affaiblissement économique et politique des pays développés s'est encore accéléré en 2007. Face à des pays émergents, devenus « émergés », les pays développés tentent tant bien que mal de tirer parti d'un commerce mondial dynamique et doivent pour cela s'ajuster à l'intensification de la concurrence internationale, ainsi qu'à la hausse des prix des produits de base. L'importance des parités de change est particulièrement renforcée par cette équation délicate. Le rééquilibrage du rapport de force au profit des pays émergents est également illustré par le rôle de valeur refuge que leurs bourses ont joué pendant les moments les plus forts de la crise financière occidentale, en août et en novembre, et par leur capacité nouvelle à entreprendre de grandes opérations capitalistiques industrielles et à utiliser leurs excédents commerciaux et les liquidités ainsi générées au financement de la recapitalisation des plus grandes banques occidentales.

Dans la zone euro, l'année 2007 s'est avérée plutôt favorable, avec une croissance du Produit Intérieur Brut estimée à

2,6 % pour l'année 2007. Toutefois, l'enclenchement d'un cycle vertueux de croissance autonome et dynamique que laissait entrevoir le niveau élevé des indicateurs avancés d'activité ne s'est pas produit. A n'en pas douter, l'emploi, le chômage et les salaires sont mieux orientés, ce qui profite à l'ensemble de l'économie mais sans parvenir à créer de véritable levier de croissance, en particulier en Allemagne où l'épargne reste privilégiée par les ménages, frileux et inquiets des réformes structurelles en cours (santé, retraites). En France, la croissance 2007 reste sous les 2 %. Une performance modeste qui s'explique par un manque de compétitivité, attesté par la faiblesse du commerce extérieur. A bout de souffle, mais dopé par le recours à l'endettement et par des événements ponctuels (coupe du monde de rugby), le consommateur aura encore une fois sauvé la croissance.

Dans ce contexte, les bourses ont globalement résisté, même si les performances sont en-deçà des années précédentes. Elles sont honorables aux Etats-Unis (Dow Jones : +6,4 %). Dans la zone euro (DJ EuroStoxx 50 : +6,9 %), l'atonie en France (CAC 40 : +1,3 %) est plus que compensée par les fortes progressions en Allemagne (+22 %) et en Finlande. Les bourses émergentes affichent des hausses impressionnantes (Chine : +181 %, Inde : +59 %, Brésil : +49 %). Le Japon est de nouveau le grand perdant de l'année boursière avec, pour la première fois depuis cinq ans, un indice Nikkei négatif (-11,1 %). Partout, la crise a induit un assèchement des opérations de fusions-acquisitions à fort effet de levier mais, solvables et bien affûtées, les entreprises ont pu poursuivre les opérations industrielles de long terme (Lafarge avec Orascom Cement, par exemple) et profiter de la force de la demande mondiale.

Les marchés obligataires, après une hausse en début d'année, ont finalement bien résisté en profitant notamment de la hausse de l'aversion au risque. Sur les taux courts, la Fed puis la Banque d'Angleterre ont entamé un cycle de baisse des taux directeurs. La Banque du Japon dès février et la BCE depuis l'été 2007 ont maintenu le statu quo, tandis que la Banque de Chine poursuivait ses hausses de taux. Les politiques monétaires des banques centrales mondiales ont donc cessé d'être homogènes.

Du point de vue des prix, la fin d'année 2007 a marqué, partout dans le monde, une accélération de l'inflation. Les gains de productivité et le contrôle des coûts salariaux par les entreprises compensent, en partie, les tensions inflationnistes sur les produits énergétiques et alimentaires,

mais ne suffisent pas à enrayer la hausse des indices globaux. En revanche, la concurrence internationale et la mondialisation des forces de travail devraient limiter les revendications salariales et les effets de second tour. Les indices sous-jacents (core) restent encore modérés, laissant pour l'instant espérer que les hausses constatées relèvent plus d'une déformation des prix relatifs que d'une spirale inflationniste généralisée.

1.2 DES CLIENTÈLES D'ÉLECTION

BANQUE DES ENTREPRISES

Fort de quelque 20 000 clients entreprises, en progression de 6 % par an, le Crédit Coopératif a réalisé une croissance soutenue en 2007 dans ses différents secteurs d'élection et sur l'ensemble des produits, avec des résultats particulièrement significatifs dans le financement des investissements (+15 % en volume de nouveaux crédits), notamment dans le développement durable, et dans l'ingénierie sociale.

Sa présence aux côtés des entreprises est historique. Banquier des coopératives de production (SCOP) dès son origine, le Crédit Coopératif s'est très rapidement adressé aux autres coopératives, de consommateurs ou de commerçants, d'artisans, de transporteurs, en acquérant une expérience qui lui a permis de développer ses interventions auprès de l'ensemble des PME-PMI. Il a joué un rôle spécifique dans d'importantes filières, telles le secteur maritime, l'agro-alimentaire, le transport, la distribution automobile, la mécanique...

Depuis quelques années déjà, il s'est résolument engagé dans le financement de secteurs émergents : énergies renouvelables, protection de l'environnement, activités porteuses de sens et proches des préoccupations de ses clientèles, avec pour exemple un prêt spécifique pour le financement des économies d'énergie : le Prévair Entreprises, produit issu de la gamme du Groupe Banque Populaire. Sa présence dans ce groupe lui a également permis d'élargir son offre en ingénierie sociale et en gestion du poste clients. Avec un mode d'entreprendre fondé sur le partenariat, le Crédit Coopératif entretient des relations étroites avec les organisations professionnelles et les groupements de ses clientèles, proximité qui permet un partage de savoir-faire, d'expérience et d'attentes.

BANQUE DES PROFESSIONNELS DU BTP

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a connu une nouvelle progression importante de son activité pour les travaux réalisés en 2007.

Dans le bâtiment, cette croissance satisfaisante, de l'ordre de 2,6 % en volume, a notamment été obtenue grâce à la bonne tenue de l'activité logement neuf avec une montée en puissance du logement social. Dans les travaux publics, l'année 2007 a un développement d'activité en volume de très haut niveau (+10 %) avec un quatrième trimestre plus dynamique que prévu du fait des élections municipales.

Le Groupe Crédit Coopératif est très présent sur ce secteur via sa filiale BTP Banque, qui dispose d'un réseau de 32 agences sur l'ensemble du territoire national.

L'élargissement régulier du fonds de commerce de BTP Banque (près de 9 000 entreprises, dont 1 000 clients nouveaux en 2007) se traduit dans les chiffres de collecte et de crédits, avec un développement continu des dépôts à vue et une évolution plus contrastée des crédits à court terme du fait de l'amélioration très sensible de la trésorerie des clients dans une conjoncture favorable. La progression très forte de l'encours des cautions sur marchés atteste du dynamisme commercial de BTP Banque et d'une amélioration de ses parts de marché.

BANQUE DES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Crédit Coopératif est une banque de référence pour les organismes qui exercent une activité dédiée aux services d'intérêt général.

Associations, grandes et moins grandes, mutuelles, entreprises sociales de l'habitat, sociétés d'économie mixte, voire SA classiques dans le cadre de filiales, l'activité avec cette clientèle est en forte croissance sur l'exercice 2007. Le Crédit Coopératif gère pour ses 35 300 clients appartenant à ce secteur 748 M€ d'épargne bancaire (en progression de 19,8 % sur l'exercice), 2,9 Mds € d'épargne financière (+14,5 %) et a un encours de prêts à moyen et long terme sur le secteur de 1,4 Mds € (+13,7 %).

Le Crédit Coopératif a co-organisé en 2007 un forum national pour les associations ainsi que des réunions sur des thèmes comme les services à la personne ou le micro-crédit social qui s'insèrent dans sa politique d'apport de contenu à ses clients sociétaires. Le succès de ces réunions confirme et consolide sa légitimité sur le secteur.

La relation du Crédit Coopératif avec ses clients est avant tout partenariale. L'année 2007 a, en particulier, vu se concrétiser la signature d'une convention triennale avec l'union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), partenaire de longue date, pour renforcer leurs relations institutionnelles ; des conventions pour la distribution de microcrédits sociaux ont été signées ; la Société de Financement des Entreprises d'Insertion (SOFINEI), créée en 2006 en partenariat avec le Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI), a vu son activité décoller au cours de cette année.

PRÊTS DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB) ET DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI).

La Banque de développement du Conseil de l'Europe a accordé au Crédit Coopératif, le 27 novembre 2007, un prêt de 50 millions d'euros pour financer des investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que de la protection de l'environnement, sur l'ensemble du territoire français.

Ces fonds bénéficieront à des projets qui contribuent à la cohésion sociale et ciblent d'abord des populations vulnérables : personnes âgées, handicapées, confrontées à la dépendance ou à la maladie, jeunes et adultes en situation sociale difficile.

Ce prêt marque la reconnaissance européenne des activités du Crédit Coopératif dans le champ de l'économie sociale, qui complète le partenariat poursuivi depuis de nombreuses années avec la Banque Européenne d'Investissement pour le financement aux PME.

BANQUE DES PETITES ET MOYENNES ASSOCIATIONS

Longtemps considéré comme le banquier des associations gestionnaires, le Crédit Coopératif est aussi celui des petites et moyennes associations (PMA), avec près de 16 000 petites et moyennes structures associatives clientes qui font l'objet d'une identification spécifique de façon à adapter l'offre à leur taille, à leurs besoins et à leurs attentes.

Il a développé une gamme de produits dédiés, autour d'un forfait bancaire : « Esprit Associations ». Lancé un an auparavant, il comptait plus de 1 000 souscripteurs à la fin de l'année 2007. Il a également participé à la création, en partenariat avec l'association France Active, de la garantie IMPULSIO pour les petites et moyennes associations.

La progression de la clientèle des PMA, notamment dans les secteurs de la culture (35 %), de l'action sociale (20 %) et de l'environnement, témoigne de la qualité de la réponse qui leur est apportée. Elle confirme le professionnalisme du Crédit Coopératif et sa connaissance du secteur.

Composante de ce forfait, le taux d'équipement des PMA en banque à distance « Coop@net » est désormais de 32 %.

En identifiant les PMA et en leur dédiant des produits, le Crédit Coopératif facilite la croissance de ces associations et la gestion au quotidien de ceux qui les animent.

BANQUE DES PARTICULIERS

Le Crédit Coopératif séduit de plus en plus de particuliers qui le choisissent pour son engagement auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Il compte ainsi près de 100 000 clients dont les deux tiers ont un compte à vue (+11 % par an). Cela représente plus de 2 milliards d'encours gérés, en dépôts à vue et en

placement (+15 % par an) et 66 000 souscriptions à des produits d'épargne solidaire en gestion (partage, investissement solidaire ou socialement responsable).

Il propose, dans son réseau d'agences mais aussi par sa plateforme téléphonique et son agence en ligne dédiée, la gamme des produits et services que l'on attend d'une banque, avec une originalité : celle-ci est presque entièrement déclinée en version solidaire. Cette gamme est née dès 1983 de sa relation étroite avec les acteurs de la solidarité.

Comme le prouvent les 3,3 millions d'euros de dons issus des produits solidaires cette année, 2007 marque l'essor de cette forme d'épargne, poussée par la gamme Agir et par Faim et Développement, et le succès du dernier né de la gamme d'investissement solidaire : Confiance solidaire.

2007 marque aussi : le décollage des crédits écohabitat (près de 15 % de l'ensemble des prêts immobiliers) ; la concrétisation des engagements auprès des partenaires en matière de microcrédits sociaux destinés à des populations fragiles ; la conception de l'offre jeune 18-28 ans, la première offre jeune solidaire en France (janvier 2008) ; le lancement de plusieurs partenariats nouveaux (Livret Echo Mer...) ; la préparation de la diffusion de deux produits, Choix solidaire et Confiance solidaire par les Banques Populaires Régionales.

Le Crédit Coopératif compte aussi parmi ses clients un nombre important de personnes protégées. Il développe depuis plus de 20 ans, avec des associations ou autres acteurs du monde du handicap, une prestation de haut niveau pour la gestion des activités des gérants de tutelle. C'est ainsi que les personnels des agences ont été formés à l'accueil des personnes en situation de handicap mental.

1.3 DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

LA GESTION D'ACTIFS

La gestion d'actifs pour compte de tiers est l'un des métiers du Groupe Crédit Coopératif, exercé par une filiale dédiée : Ecofi Investissements. Active depuis plus de 30 ans dans ce métier, la société de gestion intervient sur toutes les classes d'actifs et a développé des compétences particulières en gestion éthique et solidaire, en gestion monétaire dynamique et en gestion des actions internationales. Sa gestion s'appuie sur une analyse économique, une analyse financière et une allocation d'actifs indépendantes.

En 2007, en dépit des secousses qui ont affecté les marchés financiers, les encours ont progressé pour atteindre, en fin de période, 8,750 milliards d'euros. La collecte nette de nouveaux capitaux s'est élevée à 280 millions d'euros au 31 décembre.

Au cours de l'année 2007, Ecofi Investissements a enrichi sa gamme, avec le lancement d'un nouveau fonds solidaire de trésorerie dynamique – le FCP Confiance solidaire, qui a obtenu le label Finansol – et d'un nouveau fonds monétaire, le FCP Ecofi 3 mois.

Les performances de la société de gestion ont été récompensées à plusieurs reprises en 2007. L'un de ses produits-phares – le FCP Ecofi Actions Rendement –

a remporté, dans la catégorie « Actions internationales » :

- les Victoires de La Tribune et Standard Et Poor's, sur 1 an et 3 ans,
- le Grand Prix de la gestion d'actifs de l'Agéfi sur 3 ans,
- le Trophée d'or du magazine Le Revenu sur 10 ans.

La société de gestion a également reçu, du magazine Le Revenu, le Trophée d'or de la meilleure gamme « Actions internationales » sur 3 ans et le Trophée d'or de la meilleure performance globale sur 10 ans.

LE CRÉDIT BAIL MOBILIER

Le Crédit Coopératif propose sous la marque *Coopamat* des financements de matériels et véhicules en crédit bail, pour les PME-PMI de tous secteurs, les artisans et les associations. C'est une solution de financement appréciée du fait de la souplesse des barèmes, de la simplicité et de la rapidité de mise en place des dossiers.

En 2007, l'activité de crédit bail mobilier du Groupe Crédit Coopératif s'est élevée à 98 millions d'euros, en progression de 18 % par rapport à l'année 2006.

LE CRÉDIT BAIL IMMOBILIER

Le Crédit Coopératif exerce une activité de crédit bail immobilier par le biais de 3 filiales : Inter-Coop, Sicomi-Coop et Batinorest.

> INTER-COOP

est une société de crédit bail immobilier dédiée à l'immobilier professionnel et principalement orientée vers la grande distribution, les adhérents de coopératives de PME-PMI et les associations. Société par actions simplifiée, son capital de 4 millions d'euros est détenu par le Crédit Coopératif auquel elle est également liée par une convention d'association. En 2007, l'activité de cette société s'est élevée à 49 millions d'euros.

> SICOMI-COOP

Depuis la disparition du régime des SICOMI en 1996, SICOMI-COOP consacre principalement son activité à la gestion de son patrimoine et à des extensions d'opérations antérieures. Le Crédit Coopératif réalise désormais ses opérations de crédit bail immobilier par INTER-COOP et Batinorest.

> BATINOREST

Filiale à 95 % du Crédit Coopératif depuis le début 2006, Batinorest est le premier opérateur de crédit bail immobilier du Nord-Pas-de-Calais, avec une offre articulée autour du financement de l'investissement des entreprises régionales en crédit-bail immobilier, crédit immobilier et location de longue durée. En 2007, l'activité de Batinorest s'est poursuivie de façon soutenue, avec une augmentation de 24 % des accords de financement, qui atteignent 112,7 M€ et une progression de 42 % des contrats signés, avec 91,3 M€ de dossiers signés et propositions acceptées.

L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Des services ou sociétés spécialisées du Groupe accompagnent les entreprises, les organismes associatifs ou mutualistes dans leurs opérations de restructuration financière, de développement et de diversification, de gestion de passif, de filialisation, de transmission...

> ESFIN-IDES

Le Groupe Esfin-Ides apporte des capitaux propres aux entités du secteur de l'Economie Sociale, notamment coopératif (Ides), et aux petites et moyennes entreprises de tous secteurs d'activité (Esfin Participations).

Les interventions d'Esfin Participations et de l'Ides permettent en particulier de répondre, en liaison avec les autres entités du Groupe Crédit Coopératif et ses partenaires, aux problématiques de la transmission d'entreprises et du financement de la croissance ; elles sont conçues dans une perspective à moyen et long terme et en partenariat avec les actionnaires et les équipes dirigeantes des structures concernées.

En 2007, l'Ides a investi 3,5 M€ dans 23 dossiers aussi bien dans des Scop que des SCIC ou encore des adhérents de coopératives de commerçants détaillants ou des filiales d'associations. Pour sa part, Esfin Participations est entrée au capital de onze entreprises et a renforcé sa présence dans six autres déjà en portefeuille, pour un montant de près de 6 M€.

> BTP CAPITAL CONSEIL

BTP Capital Conseil est spécialisée dans la transmission d'entreprises. Forte de son expérience et de sa connaissance du secteur des PME du bâtiment et des travaux publics, elle joue un rôle majeur sur le marché de la transmission d'entreprises au sein de la profession.

BTP Capital Conseil intervient en conseil sur la valorisation des entreprises, étudie les différentes solutions de transmission et propose des montages juridiques et financiers. Elle exerce également des activités de rapprochement, recherchant dans les meilleures conditions de succès et de confidentialité un acquéreur ou un vendeur à partir de mandats signés par les cédants.

Au cours de l'année 2007, BTP Capital Conseil s'est attachée à recréer une dynamique auprès des agences du réseau BTP Banque pour les sensibiliser au thème de la transmission d'entreprise, et des Fédérations départementales du Bâtiment avec qui elle a participé à plusieurs réunions d'entrepreneurs. Plus de 70 entrepreneurs ont été rencontrés par l'intermédiaire des agences du réseau BTP, ce qui s'est traduit en 2007 par 14 signatures de mission de conseil ou mandats d'évaluation, 6 signatures de mandats vendeurs et 47 financements de transmission par BTP Banque.

> BTP CAPITAL INVESTISSEMENT

BTP Capital Investissement intervient en fonds propres et quasi fonds propres dans les PME du secteur du bâtiment et des travaux publics. Elle occupe une place particulière par sa connaissance approfondie du secteur qui lui permet d'être souvent appelée dans les tours de tables constitués par

d'autres sociétés de capital risque lorsqu'elles interviennent sur les PME des secteurs du BTP.

Ses interventions centrées sur les opérations dites de LBO (primaire ou secondaire), de capital développement ou de rachat de positions minoritaires font de BTP Capital Investissement un partenaire privilégié pour assurer la transmission, le développement ou la pérennité des PME du secteur BTP. Le montant de ses interventions varie de 100 000 € à 1 000 000 €.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille global représente 12 575 000 € en valeur brute (9 452 000 € en valeur nette), répartis sur 33 entreprises actives et un fonds d'investissement. Les investissements 2007 ont porté sur 8 dossiers pour un montant global de 3 182 000 € et des cessions totales ou partielles, au nombre de 12, s'élèvent à 8 799 000 €, générant une plus value économique de 7 027 000 €. Le PNB de BTP Capital Investissement s'élève à 6,985 M€ et le résultat net à 6,030 M€ (dont 4,761 M€ part du groupe). Ces chiffres situent BTP Capital Investissement à 2,02 % dans le PNB consolidé et à 5,42 % dans le résultat net part du groupe global.

L'INGÉNIERIE SOCIALE

L'épargne salariale constitue une activité transversale au Crédit Coopératif, qui s'adresse aussi bien aux entreprises commerciales qu'au secteur associatif et non marchand. Le Crédit Coopératif apporte par cette activité conseils et solutions à ses clients soucieux de leur politique de rémunération et du dynamisme de leur politique salariale. Pour cela, il les assiste pour la mise en place d'accords de participation et de dispositifs de Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou de plan d'épargne retraite collectif (PERCO), en partenariat avec Natixis Interépargne, filiale spécialisée du Groupe Banque Populaire et leader français de l'épargne salariale.

L'exercice 2007 a permis de concrétiser 129 contrats dont 49 contrats de plus de 50 salariés, soit une progression de 90 % par rapport à l'exercice précédent.

En 2008, le Crédit Coopératif élargira son activité dans ce domaine en commercialisant, au delà des produits d'épargne salariale, des produits de compléments de retraite et des contrats de gestion des engagements sociaux. De même, il proposera aux clients intéressés un contrat de gestion du compte épargne temps.

L'ASSURANCE

La loi du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 30 août 2006 ont fixé des règles de base que doivent respecter tous les intermédiaires en assurance. Le Crédit Coopératif, qui avait inscrit dans ses statuts la qualité de courtier en assurance, s'est conformé à ces nouvelles dispositions. Cela signifie notamment qu'il dispose de la compétence professionnelle pour exercer cette activité et qu'il est tenu de motiver le conseil fourni à ses clients. Par conséquent, un important programme de formation a été mené en 2007 auprès des directeurs, chargés de clientèle et collaborateurs distribuant des produits d'assurance.

En 2007, l'activité assurance du Crédit Coopératif s'est concrétisée par la souscription de près de 9 000 contrats,

dont près de 7 000 assurances décès et invalidité liées à des prêts souscrits par des particuliers et des professionnels, 1 600 contrats d'assurance SECURIVAL garantissant les moyens de paiement et 400 contrats Homme-Clé.

L'ASSURANCE-VIE

Le Crédit Coopératif dispose d'une gamme complète de placements en assurance-vie, contrats en euros ou contrats multi-supports, en partenariat avec les sociétés d'assurance MUTAVIE (Groupe MACIF) et le Groupe MMA VIE.

La gamme proposée par le Crédit Coopératif a pour mission de répondre à tous les besoins de ses clients : de la construction mensuelle de l'épargne à la capitalisation dynamisée ou non par des supports financiers, en passant par des produits offrant des revenus réguliers ou permettant d'exprimer sa solidarité envers des associations humanitaires (Choix Agir). Preuve de son sérieux et de la qualité de la gestion de ses partenaires, cette gamme est souvent choisie par de nombreux juges de tutelles.

En 2007, les encours de la gamme vie souscrits par les clients du Crédit Coopératif ont progressé de 20 % pour se situer à près de 220 millions d'euros.

2. Responsabilité Sociale et Environnementale

2.1 RESSOURCES HUMAINES

SE DÉVELOPPER ET RECRUTER

L'effectif de l'Unité Économique et Sociale (UES) du Crédit Coopératif ne cesse de croître pour atteindre, au 31 décembre 2007, 1 810 collaborateurs. Sur ces 1 810 collaborateurs, 56 % sont des collaboratrices.

Avec près de 4 % de progression de ses effectifs, le Crédit Coopératif crée des emplois pour être toujours plus près de ses clients. 2007 fut une année d'intense activité pour l'équipe du recrutement, puisque ce sont 339 nouvelles entrées qui ont été réalisées entre les contrats à durée indéterminée (59 %) et ceux à durée déterminée. Les recours aux CDD concernent, à plus de 60 %, les motifs de congés de maternité et de congés parentaux. Nous avons par ailleurs dû nous résoudre à licencier 12 collaborateurs (soit 0,6 % de l'effectif total).

Les investissements en matière de recrutement ont profité pour 56 % aux agences.

Par ailleurs, le Groupe a intégré définitivement près d'1/3 de ses effectifs recrutés en CDD.

Dans le même esprit, le développement de l'apprentissage au sein du Groupe permet tout à la fois d'accompagner la politique de recrutement, de former ces jeunes aux nombreuses spécificités du Groupe et de les intégrer à l'issue de leur période de formation.

Cette politique, amorcée il y a deux ans, a vu ses résultats doubler, puisque au 31 décembre 2007, 30 contrats en alternance ont été recrutés. Le Groupe accentuera son action envers les écoles et les universités en 2008.

En dépit d'une forte concurrence sur le marché de l'emploi dans le secteur bancaire, on voit que le Crédit Coopératif aura su attirer un nombre croissant de compétences, ce qui traduit bien l'intérêt des jeunes et moins jeunes pour les principes et les valeurs développés au sein d'une banque coopérative, fidèle à ses clients sociétaires et respectueuse de ses salariés.

Ces actions de recrutement ont aussi pour objet de faire face, de façon anticipée, aux évolutions démographiques constatées au sein du Groupe, afin d'assurer, dans des conditions de continuité optimales, toutes les transitions et transmissions de compétences dans le cadre du départ à la retraite de nombreux collaborateurs au cours des cinq prochaines années.

DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES

Les investissements consacrés à la formation vont au-delà de 5 % de la masse salariale chaque année. L'année 2007 ne déroge pas à cette règle. Sur les trois dernières années, ce

sont en moyenne plus de 45 000 heures par an qui ont été consacrées à la formation et plus de 3 000 actions de formation organisées chaque année.

La formation en 2007 aura été fortement impactée par les nouvelles exigences légales et réglementaires (lutte contre le blanchiment, prévention des risques de non conformité, contrôle et audit interne, carte professionnelle d'assurance...).

Afin d'y faire face, le développement d'actions de formation à distance de type e-learning a été mis en œuvre dans tous les points de vente.

La formation, c'est aussi un engagement de l'employeur à l'égard du corps social afin de mieux armer les salariés dans le cadre de formations diplômantes ; ainsi, chaque année, plus d'une centaine d'hommes et de femmes suivent une formation sanctionnée par un diplôme.

Mais la formation, c'est aussi le développement de la culture coopérative et des spécificités de l'économie sociale en y associant nos administrateurs et conseillers afin de diffuser au mieux, auprès de nos salariés, cette culture propre, qui nous différencie des autres banques coopératives.

C'est également la mise en œuvre pour tous les nouveaux embauchés d'une formation à la connaissance du Groupe qui a rassemblé en 2007 près de 160 collaborateurs, à l'occasion de quatre sessions.

ÉCOUTER, INFORMER, ACCOMPAGNER

Des actions ont été menées en 2007 pour promouvoir auprès des salariés les bienfaits de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique, notamment par des expositions et des animations organisées entre autres par le Centre Inter-entreprise et Artisanal de Médecine du Travail, la médecine du travail et le conseiller santé de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France. Les thèmes présentés ont porté sur la diététique, le cholestérol ou bien encore sur les questions liées à l'alcool.

Les services médicaux du siège ont maintenu en 2007 le dispositif d'aide à l'arrêt du tabac qui, depuis septembre 2006, a permis à 53 % des volontaires inscrits d'arrêter de fumer. Ainsi, cette action menée de concert avec une intervenante du réseau NICODEM peut être qualifiée de succès, encourageant sa poursuite dans les années futures. Le Crédit Coopératif a poursuivi en 2007 sa politique de sensibilisation sur le handicap, en participant à des rencontres et des manifestations sur l'emploi des travailleurs handicapés, en développant le recours à des Ateliers protégés pour des travaux de mise sous pli, de confection de dossiers, de constitution de mallettes, de

* L'UES du Crédit Coopératif regroupe le Crédit Coopératif, BTP Banque et Ecofi Investissements.

secrétariat, et en recrutant de nouveaux collaborateurs handicapés au sein du siège et dans notre réseau d'agences. Un accord d'entreprise au niveau du Groupe Banque Populaire a été également signé en 2007, engageant résolument l'entreprise sur la mise en œuvre d'une politique de recrutement de salariés handicapés et de relations avec des centres de formation d'apprentis.

RÉMUNÉRER – REDISTRIBUER

Pour l'exercice 2007, la masse salariale s'est élevée à 75 167 765 € et le montant global des charges sociales à 48 478 920 €.

Une politique des salaires active a été mise en œuvre au sein de l'UES du Crédit Coopératif. Ainsi, une augmentation collective a été décidée pour l'ensemble du personnel relevant de la convention collective des banques.

Au-delà du collectif, la reconnaissance des performances et des compétences des collaborateurs du Groupe est développée dans le cadre d'une politique des salaires qui a permis à 44 % d'entre eux de bénéficier d'une augmentation individuelle en 2007. Les primes de performance, quant à elles, concernent près de 70 % du corps social de l'UES.

Si, dans le cadre des changements de classification et de statut, les femmes sont les plus nombreuses, représentant 58,4 %, la parité des rémunérations doit progresser au sein du groupe et les femmes doivent accéder aux niveaux de responsabilités les plus élevés.

Des actions en ce sens ont été menées en 2007. Elles doivent être accentuées et poursuivies, notamment avec les organisations syndicales en négociant un accord.

La négociation d'entreprise avec les partenaires sociaux a débouché sur la signature de trois accords :

- un accord d'intéressement applicable à l'UES du Crédit Coopératif dès 2007,
- un accord de versement d'un supplément de participation,
- un accord portant la durée des mandats des représentants du personnel du Comité d'Entreprise et des délégués du personnel à trois ans.

2.2 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Le Crédit Coopératif est fondé sur un modèle économique durable : la coopération. Partenaire historique des acteurs de l'économie sociale, il s'appuie sur les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental, pour faire aboutir son ambition.

LA GESTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DIRECTS

- En tant que banque, l'impact direct du Crédit Coopératif sur l'environnement est limité, mais il n'est pas pour autant inexistant. C'est pourquoi le Crédit Coopératif a entrepris en 2007 de mieux mesurer ses consommations de toute nature.
- Pour les bâtiments du siège, les consommations se chiffrent en 2007 à :
 - 5 385 685 kWh d'électricité,

- 10 787 m³ d'eau soit 52 litres par jour ouvré et par résident,
 - 1 000 litres de fioul,
 - 27 055 ramettes de papier (commandes initiées par le siège, hors contrats Groupe),
 - Reprographie (volume de copies du Groupe) : 17 514 747 copies.
- Depuis avril 2007, une politique de tri et de recyclage du papier et des cartons a été mise en place pour les services du siège. Pour cela, le Crédit Coopératif a fait appel à la société ELISE, entreprise d'insertion spécialisée dans le recyclage des déchets papier, pour un total de 70,8 tonnes de déchets recyclés. ELISE est lauréate du Trophée Entreprise Ethique et Responsable de l'ARSEG (Association des Responsables de Services Généraux). A cette occasion, une action de sensibilisation sur les éco-gestes a été dispensée aux collaborateurs du siège. Ce dispositif sera étendu aux agences d'Ile de France.
 - Le Groupe Crédit Coopératif utilise désormais une plateforme logistique pour gérer l'ensemble de ses imprimés bancaires et sa documentation commerciale. La même approche de gestion sera appliquée dès avril 2008 aux fournitures de bureaux et aux consommables informatiques. L'utilisation d'une plate-forme logistique a conduit à une optimisation des consommations et des achats tout au long de l'année 2007 tout en diminuant le nombre de livraisons.
 - Un dispositif de collecte, d'enlèvement et de recyclage des cartouches d'encre et de toner actuellement en place au siège sera étendu en avril 2008 à l'ensemble du réseau.
 - La plupart des documents de communication institutionnelle et commerciale du Groupe (rapport annuel, plaquettes commerciales, publications envoyées aux sociétaires...) est imprimée sur du papier respectueux de l'environnement et en utilisant des encres végétales. Une version dématérialisée des rapports annuels est disponible sur internet et sur support CD Rom.
 - Le Crédit Coopératif a achevé cette année le remplacement des produits de nettoyage utilisés par des produits écologiquement neutres.
 - Le Crédit Coopératif a fait évoluer sa gadgeterie et son petit matériel de bureau en adoptant des produits respectueux de l'environnement (mugs en plastique recyclé, chargeurs solaires pour téléphones portables, bonbons issus du commerce équitable, carnets en papier recyclé...).
 - Expérimentés en 2007 au siège et dans les locaux de la délégation générale de Paris, des appareils de visioconférence seront progressivement mis en place dans les délégations générales et dans le réseau d'agences ce qui permettra de réduire les déplacements professionnels et faciliter l'échange d'informations et le développement de formations à distance.
 - Un dispositif de collecte, d'enlèvement et de recyclage des piles et des bouchons en plastique a été lancé en 2007 et permet aux collaborateurs du Siège, par l'installation de plusieurs points de collecte (entrée du restaurant d'entreprise, Comité d'entreprise) de déposer piles et bouchons usagés. La collecte et le recyclage des bouchons sont assurés par l'Association Handi – Cap – Prévention.

- Le Crédit Coopératif a réalisé en 2007 un état des lieux des voyages et déplacements de ses collaborateurs en tenant compte des déplacements effectués en train, avion et en voiture.
 - Voyages : 3 530 voyages ont été effectués en 2007, dont 546 en avion et 2 984 en train.
 - 680 collaborateurs se déplaçant en voiture (personnelles, de services et de fonction) ont parcouru 3 169 125 km.
 - L'ensemble du parc automobile, représentant un total de 29 véhicules, a été remplacé sur la période 2006-2007 en intégrant des critères environnementaux dans notre politique d'achat de véhicules neufs. Les critères de sélection sont les suivants : présence de filtre à particule, faible consommation, nature du carburant, norme euro de dépollution, faible émission de CO₂ (inférieure à 140 g/km), fiscalité (TVS) et tarif, crash test... Nous avons ainsi sélectionné 3 modèles satisfaisant les critères pour les achats et locations. Les critères de sélection sont revus chaque année pour s'adapter aux progrès réalisés.
- Le Crédit Coopératif a finalisé en 2007 une charte de l'aménagement immobilier qui s'applique à l'ensemble des agences créées ou rénovées. Elle intègre des critères de développement durable (choix des matériaux, équipement informatique, consommation...) et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

LA SENSIBILISATION DES SALARIÉS ET DU PUBLIC AUX PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

En ce qui concerne l'information et la formation des salariés relatives à la prise en compte de l'environnement, le Crédit Coopératif a mené en 2007 différentes actions de sensibilisation :

- Un dispositif de sensibilisation et de formation sur le développement durable a été mis en place avec l'aide du cabinet spécialisé « Des enjeux et des hommes ». 177 collaborateurs, chargés de clientèle entreprise, directeurs d'agence ou personnel du siège, ont pu bénéficier de cette formation sur le développement durable, notamment dans sa dimension environnementale, et sur les enjeux spécifiques des PME, afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et les entreprises qui souhaitent s'engager dans ce domaine.
- Dans la continuité du dispositif de sensibilisation et de formation sur le développement durable, le Crédit Coopératif a mis en place une lettre interne dédiée aux filières de l'environnement. Destinée aux chargés de clientèle du secteur entreprise, cette lettre leur délivre les informations nécessaires pour accompagner leurs clients et prospects dans leurs démarches environnementales.
- En septembre, la convention réunissant tous les chargés de clientèle particuliers a consacré une journée de formation et de sensibilisation au développement durable.
- En octobre, le Crédit Coopératif a organisé un voyage d'étude en Allemagne et en Suisse destiné aux représentants des sociétaires des régions de l'Ouest et aux collaborateurs du Crédit Coopératif. L'objectif de ce voyage était de découvrir des solutions performantes et respectueuses de l'environnement en matière d'urbanisme, d'habitat et d'énergie.
- Le site www.banque-solidarites.coop du Crédit Coopératif

est également vecteur d'information et de sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales. Il permet de communiquer tant sur les initiatives prises en matière de développement des énergies renouvelables que de nouveautés en terme de matériaux écologiques.

LES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS DU SECTEUR ENVIRONNEMENTAL

L'engagement environnemental du Crédit Coopératif prend également la forme de partenariats.

- Le Crédit Coopératif est adhérent d'Observ'ER, observatoire des énergies renouvelables, membre du réseau Syndicat des Energies Renouvelables (SER).
- Il est également partenaire d'Enercoop, société coopérative d'intérêt collectif (Scic), regroupant producteurs et consommateurs d'électricité verte.
- Il s'est engagé auprès de l'ADEME en adhérant au Club planète gagnante dans le but de mobiliser et sensibiliser les citoyens au changement climatique.
- Il soutient également les Prix Entreprises Et Environnement, organisés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.
- Le Crédit Coopératif est membre du Comité 21 et de l'ORSE.

Enfin, dans le cadre de son plan d'action commerciale et de communication 2007, le Groupe Crédit Coopératif a retenu parmi ses 4 axes de développement prioritaires le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement.

3. Architecture du Groupe

3.1 STATUT JURIDIQUE

Le Crédit Coopératif est une société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I et IV du livre II du Code de commerce, le chapitre 1^{er} du titre I du livre V et le titre III du Code monétaire et financier et les textes pris pour leur application. Ses statuts ont été modifiés en date du 15 novembre 2006 afin de les adapter à loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (loi Breton).

Le Crédit Coopératif est, en outre, soumis aux décisions de caractère général et notamment à celles relatives au

système de garantie du réseau des Banques Populaires, édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le cadre des compétences dévolues à cette dernière par les articles L. 511-30, L. 511-31, L. 512-11 et L. 512-12 du Code monétaire et financier. Il est affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires, son organe central.

Dans le cadre de son activité, trois types d'établissements entourent le Crédit Coopératif :

- Les filiales directes, dont il détient la majorité, voire la totalité du capital.
- Les établissements associés, auxquels il est lié par une convention qui l'engage à garantir leur solvabilité et leur liquidité.
- Les participations à caractère partenarial, avec lesquelles il entretient un courant d'affaires.

3.2 SUIVI DES FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2007

En milliers d'euros	Total Bilan	Produit Net Bancaire	Résultat Net
BTP Banque	876 587	46 737	9 900
Ecofi Investissements	27 429	29 018	6 686
BTP Capital Investissement	24 614	7 278	6 323
INTER - COOP	355 185	4 633	1 184
SICOMI - COOP	30 834	1 096	555
Batinorest (comptes consolidés)	413 366	8 546	2 543

BTP BANQUE

La Banque du Bâtiment et des Travaux Publics est le partenaire bancaire de milliers d'entreprises de ces secteurs dont elle connaît parfaitement les besoins spécifiques car, créée en 1919 à l'initiative des chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics, elle travaille en étroite relation avec les organisations professionnelles, comme en témoigne la composition de ses instances. Banque professionnelle spécialisée, elle consacre son activité aux entreprises et institutionnels du secteur, avec un réseau de 32 agences et 130 collaborateurs. Son capital est détenu par le Crédit Coopératif, dont elle a rejoint le Groupe en 1996 ; elle lui est aussi liée par une convention d'association.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Claude DETILLEUX, Président.

Christian BAFFY, Vice-président et Co-président.

Jean Pierre ROCHE.

Fédération Française du Bâtiment représentée par Pierre POSSEME.

Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par Patrick BERNASCONI.

Fédération Nationale des SCOP du BTP représentée par Jacques PETEY.

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics représentée par Alain SIONNEAU.

Caisse des Congés Payés du Bâtiment – Région Paris Ile-de-France représentée par Michel SENECHAL.

Fédération Française du Bâtiment – Région Paris Ile-de-France représentée par Georges RIGAUD.
Congés Intempéries BTP Union des Caisses de France représentés par Jean Jacques RAUB.
Crédit Coopératif représenté par Philippe JEWTOUKOFF.
ECOFI Investissements représenté par Christophe COUTURIER.
BTP Capital Investissement représenté par Gérard MATHERON.
BTP Capital Conseil représenté par M. Jean Marc WOLFF.
Inter-Coop représentée par Sandrine WEINBERG.
Philippe GHAZARIAN, représentant élu par les salariés.
Daniel SAWKA, représentant élu par les salariés.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Claude LAVISSE, Président
André CADROT, Directeur Général
Patrick LOPEZ, Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires **SOFIDEEC « Baker Tilly »**
KPMG Audit
 Suppléants :
Pascal BROUARD
Christian LAIRY

ECOFI INVESTISSEMENTS

Ecofi Investissements est la société de gestion d'actifs pour compte de tiers du Groupe Crédit Coopératif. Active depuis plus de 30 ans dans le métier de la gestion, Ecofi Investissements a développé des compétences particulières en gestion éthique et solidaire, en gestion monétaire dynamique, ainsi qu'en gestion des actions internationales. Elle gère des mandats et une gamme complète d'OPCVM couvrant toutes les classes d'actifs. Son offre est distribuée par les réseaux Crédit Coopératif et BTP Banque ou en direct, ainsi que par des distributeurs externes. Filiale à part entière du Crédit Coopératif, Ecofi Investissements est une société anonyme au capital de 4,4 millions d'euros. Elle compte une soixantaine de collaborateurs et gère des encours de l'ordre de 8,5 milliards d'euros.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques RAUB, Président.
André BEQUART, Président d'honneur.
Pierre DOMIN.
BTP Banque représentée par Claude LAVISSE.
Crédit Coopératif représenté par Jean-Claude DETILLEUX.
EFITEL (société absorbée par le Crédit Coopératif le 28/12/2007) représentée par Bernard LABROUSSE.
Fédération Française du Bâtiment de la région Paris Ile-de-France représentée par Nicole CUVILLIER.
Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages représentés par Alain BOURDELAT.
IDES Investissements représentée par François SOULAGE.
Inter-Coop représentée par Pierre VALENTIN.
Prima SA représentée par Jean CASTAGNE.
Sicomi-Coop représentée par Philippe JEWTOUKOFF.
Société Mutuelle d'Assurances BTP représentée par Pierre-Louis CARRON.

Syndicat Entrepreneurs de Construction Paris Ile-de-France représenté par Alain TIELES.
Union Centrale du Crédit Coopératif représentée par Bruno MAILLARD.
Congés Intempéries BTP – Union Des Caisses de France représentés par Claudine METZ, Censeur.
Fédération Française du Bâtiment représentée par Christian BAFFY, Censeur.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christophe COUTURIER.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

François LETT.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAZARS & GUERARD.

BTP CAPITAL CONSEIL

BTP Capital Conseil a été créée pour la première fois en 1991. Elle est devenue en 1998 filiale à 100 % du Crédit Coopératif, sous le nom de « Crédit Coopératif Conseil », tout en conservant la marque « BTP Capital Conseil ». En 2003, cette société a été absorbée par le Crédit Coopératif. La nouvelle société BTP Capital Conseil a été créée avec effet au 1^{er} mai 2007.

BTP Capital Conseil est spécialisée dans l'activité de conseil en transmission pour les entreprises du BTP. Forte de son expérience et de sa connaissance du secteur des PME du bâtiment et des travaux publics, elle joue un rôle majeur sur le marché de la transmission d'entreprises au sein de la profession. Elle s'appuie essentiellement pour cela sur le réseau d'agences de BTP Banque et sur les organisations professionnelles du secteur du BTP.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude LAVISSE.

DIRECTEUR GENERAL

Jean Marc WOLFF.

BTP CAPITAL INVESTISSEMENT

BTP Capital Investissement, filiale à 80 % du Crédit Coopératif, est une société de capital-risque qui investit en fonds propres dans des PME du bâtiment et des travaux publics et des secteurs connexes à l'occasion d'opérations de création, croissance interne ou externe, ou transmission d'entreprise. Cette spécialisation, la présence à son capital et à son Conseil d'Administration de représentants de la profession, la compétence de ses équipes, en font un acteur reconnu sur son marché. Au 31 décembre 2007, son portefeuille était constitué de 35 lignes de participations ou d'obligations convertibles investies dans 34 entreprises ou groupes d'entreprises, et un fonds commun de placements à risques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique de MARGERIE, Président.
Crédit Coopératif représenté par Alain-Camille JAN.

BTP Banque représentée par Claude LAVISSE.
Crédit Foncier représenté par Didier DORGERET.
Oseo BDPME représentée par Daniel VENON.
Fédération Française du Bâtiment représentée par Bernard COLOOS.
Inter-Coop représentée par Philippe JEWTOUKOFF.
UCCC représentée par Jean Marc WOLFF.
Placoplâtre représenté par Jean-Pierre CLAVEL, Censeur.
SMA-BTP représentée par Pierre-Louis CARRON, Censeur.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Gérard MATHERON.

COMMISSAIRE AUX COMPTES.
PICARLES & ASSOCIÉS, titulaire.
Béatrice COQUEREAU, suppléant.

INTER-COOP

Inter-Coop est une société de crédit-bail immobilier, filiale du Crédit Coopératif, dédiée à l'immobilier professionnel et principalement orientée vers la grande distribution, les adhérents de coopératives de PME-PMI et les associations. Société par actions simplifiée, son capital, 4 millions d'euros, est détenu par le Crédit Coopératif auquel elle est également liée par une convention d'association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Philippe JEWTOUKOFF, Président.
Jean-Claude DETILLEUX.
Confédération Générale des SCOP représentée par Yves DEZELLUS.
Crédit Coopératif représentée par Bernard LABROUSSE.
Crédit Coopératif représenté par Alain-Camille JAN.
Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Assistance Privés représentée par Yves-Jean DUPUIS.
Sicomi-Coop représentée par Bruno MAILLARD.
BTP Banque représentée par Claude LAVISSE.
Société Coopérative pour la Rénovation et l'Équipement du Commerce (SOCOREC) représentée par Hervé AFFRET.
Société Financière de la Région Île-de-France (Sofirif) représentée par Michel MELE.
Société de Garantie Coopérative et Mutuelle des Industries Métallurgiques, Électriques et Connexes de la Région Rhône-Alpes (SOMUDIMEC) représentée par Gilles RAMILLON.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jean-Michel SANTERNE.

SICOMI-COOP

Sicomi-Coop, depuis la disparition du régime des Sicomi en 1996, consacre son activité principalement à la gestion de son patrimoine et à des extensions d'opérations antérieures. Le Crédit Coopératif réalise désormais ses opérations de crédit-bail immobilier par Inter-Coop. Sicomi-Coop est un établissement associé au Crédit Coopératif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Philippe JEWTOUKOFF, Président.
Crédit Coopératif représenté par Alain-Camille JAN.
Confédération Générale des SCOP représentée par Yves DEZELLUS.
Conseil Gestion Finance des Coopératives de France représentée par Jean GRAVE.
Fédération des Enseignes du Commerce Associé représentée par Guy LECLERC.
Inter-Coop représentée par Jacques MIET.
SOCOREC représentée par Hervé AFFRET.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jean-Michel SANTERNE.

BATINOREST

BATINOREST est le premier opérateur de crédit bail immobilier du Nord-Pas-de-Calais, avec une offre articulée autour du financement de l'investissement des entreprises régionales en crédit-bail immobilier, crédit immobilier et location de longue durée. Installé à Euralille, c'est un société anonyme liée au Crédit Coopératif par une convention d'association depuis 2003 et filiale à 95 % du Crédit Coopératif depuis le début de l'année 2006.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Philippe JEWTOUKOFF, Président.
Richard KURFÜRST.
Richard CHABIERSKI.
Crédit Coopératif représenté par Alain MILLARET.
Inter-Coop représentée par Jean-Michel SANTERNE.
BTP Banque représenté par Claude LAVISSE.
Finorpa représenté par Jean-Marie DUVIVIER.
REGION NPDC représentée par Rudy ELEGEEST.
René DUFOUR.
Régis NAYE.
BATINOREST BAIL représenté par Christophe LECORNE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Richard KURFÜRST.

3.3 SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS ASSOCIÉS NON FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2007

En milliers d'euros	Total Bilan	Produit Net Bancaire	Résultat Net
Banque Edel (comptes consolidés)	698 865	24 296	3 189
Caisse Solidaire	9 650	326	(148)
Société financière de la NEF	159 447	3 661	306
Gedex Distribution	12 412	413	217
Socorec	107 025	3 731	593
CMGM	3 406	350	14
Nord Financement	6 471	576	(11)
Sofigard	3 220	179	137
Sofindi	2 434	305	4
Sofirif	4 419	447	14
Sofiscop	2 685	123	117
Sofiscop Sud Est	1 829	90	38
Somudimec	21 029	2 253	360
Somupaca	4 656	310	11

BANQUE EDEL

La Banque Edel est une SNC gérée en partenariat entre le Mouvement E. Leclerc et le Crédit Coopératif. Elle s'adresse principalement aux adhérents du Mouvement E. Leclerc, à ses fournisseurs et aux consommateurs. Elle a une gamme de produits et services spécialement destinés aux entreprises de la distribution : traitement des paiements par carte bancaire, implantation de DAB, crédits de fonctionnement, produits de placements... Elle s'intéresse aussi aux particuliers pour lesquels elle a principalement développé une offre spécifique de prêts personnels. Edel emploie environ 115 personnes. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif qui détient 33,94 % de son capital.

COGÉRANTS

GALEC représentée par Philippe MARQUET.

Crédit Coopératif représenté par Pierre VALENTIN.

CAISSE SOLIDAIRE

Cet établissement à statut coopératif créé en 1997, avec notamment le concours de la région Nord-Pas-de-Calais, de la Caisse des Dépôts et du Crédit Coopératif, collecte une épargne solidaire locale à plus de deux ans qui, faiblement ou non rémunérée, est destinée à financer des projets à forte utilité sociale (création d'entreprises – le plus souvent par des demandeurs d'emploi –, appui aux associations).

Le Crédit Coopératif a augmenté sa participation au capital de la Caisse Solidaire au cours de l'année 2007, devenant actionnaire de référence avec 35,24 % des droits de vote. La Caisse Solidaire emploie 4 personnes, elle a reçu de l'État l'agrément « entreprise solidaire » et ses produits bénéficient du label Finansol. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Patrice DUTHOIT.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
Nicolas CHAIGNEAU.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF

La société financière de la Nef, créée en 1987 par l'association Nef (Nouvelle Économie Fraternelle), est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif, qui en assure la liquidité et la solvabilité. Elle vise à rapprocher des emprunteurs et des épargnants désireux de partager des liens de solidarité et de responsabilité face à l'argent. Elle finance des projets de développement durable, à forte utilité sociale et environnementale.

Organisme de crédit autonome employant 34 personnes, elle a reçu de l'État l'agrément « entreprise solidaire » en 2003. Comme le Crédit Coopératif, la société financière de la Nef est membre fondateur de Finansol et de la Febea (Fédération Européenne des Finances et Banques Éthiques et Alternatives). Elle propose une gamme de produits d'épargne qu'elle gère directement (souscription au capital, comptes à terme et un produit original : le plan d'épargne NEF). Elle a, d'autre part, un partenariat spécifique avec le Crédit Coopératif qui assure pour elle la gestion d'un compte-chèque et d'un livret d'épargne solidaire, distribués dans ses agences.

En 2007, elle a poursuivi son fort développement, dépassant le seuil des 18 000 sociétaires et confortant sa place d'établissement de finance solidaire de référence en France. Elle est un des principaux utilisateurs du fonds de garantie mutuelle Garantie Solidaire, créé au sein de la Febea et géré pour son compte par le Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
Philippe LECONTE.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
Jacky BLANC.

GEDEX DISTRIBUTION

Gedex Distribution est une SA, créée en 1975, qui consent des prêts aux adhérents de sa maison mère, Gedex, coopérative de commerçants détaillants en matériaux de construction et fournitures pour le bricolage. En tant que telle, cette dernière adhère à la Fédération des enseignes du commerce associés (FCA) et est un groupement associé de Socorec. Gedex Distribution est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Alain GUENEE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Gérard MOT.

SOCOREC

Créée en 1963 par des groupements de commerçants regroupés dans une organisation aujourd'hui devenue la Fédération des enseignes du Commerce Associé (FCA), Socorec est une société financière à statut coopératif qui facilite l'accès au financement des commerçants affiliés, en intervenant à la fois en ingénierie, crédit et garantie financière. Elle a acquis, en 45 ans d'existence, une expérience et une connaissance de sa clientèle qui font d'elle un partenaire privilégié des groupements et de leurs adhérents. Socorec est un établissement associé au Crédit Coopératif. Elle emploie 20 personnes.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yves MARTIN-DELAHAYE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Hervé AFFRET.

CMGM

La Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique est l'outil financier de la Fédération des Industries Mécaniques et de ses 39 syndicats professionnels affiliés, en association avec le Groupement des Industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas), les Fédérations des Industries Electriques et Electroniques, de la Fonderie et de la Fédération de la Plasturgie. Elle conseille et garantit les PME et PMI adhérentes de ces fédérations et intervient dans les opérations de financement des marchés France et export (cautions, avances sur marchés, préfinancement export et financement des investissements). La production contre-garantie s'est élevée en 2007, à 20 millions d'euros. La CMGM a vocation à développer ses partenariats avec d'autres fédérations de l'industrie et des chambres syndicales professionnelles. Société coopérative de caution mutuelle, c'est un établissement associé au Crédit Coopératif. Il emploie 3 personnes.

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Martine CLEMENT.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Patrick GERION.

NORD-FINANCEMENT

Cette coopérative financière garantit les financements des PME-PMI de l'industrie et des services de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle a été créée en 1982 en partenariat entre le Crédit Coopératif et la Maison des Professions devenue depuis Entreprises et Cités, principal groupement d'organisations professionnelles situé à Marcq-en-Baroeul. Nord-Financement emploie 4 personnes. La production contre-garantie en 2007 s'est élevée à 32 millions d'euros. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Gilbert HENNIQUE.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Jean Louis AITZEGAGH.

SOFIGARD

Sofigard est une coopérative financière de PME et PMI, créée en 1993 par le Medef du Gard, avec l'appui du Groupe Perrier. Elle conseille les PME et PMI de ce département dans leurs montages de financement et leur apporte sa garantie. La production contre-garantie en 2007 s'est élevée à 3,5 millions d'euros. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Marc ROUMEAS.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Bruno MAZOYER.

SOFINDI

Sofindi a été créée en 1987, à l'initiative du Medef de Charente, en partenariat avec le Crédit Coopératif. Elle conseille les PME et PMI de la région Poitou-Charentes dans leur recherche de financement et leur apporte sa garantie. Elle a développé une expertise dans le secteur de l'image. La production contre-garantie en 2007 s'est élevée à 15 millions d'euros. Cette coopérative financière, qui emploie 2 personnes, est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Luc MAURY-LARIBIERE.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Jean-François VIEIRA.

SOFIRIF

Sofirif est une SA coopérative créée en 1984 par le Groupement régional interentreprises du Val-d'Oise et le GIE-SACV de Cergy-Pontoise, un important groupement coopératif d'entreprises de services. Elle garantit les financements des PME et PMI avec une compétence pour l'ensemble de la région Ile-de-France. Sofirif emploie 3 personnes. La production contre-garantie en 2007 s'est élevée à 17 millions d'euros. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Claude MONTI.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Michel MELE.

SOFISCOPE

La Société financière des Scop est une SA coopérative créée en 1987 par l'Union régionale des Scop de l'Ouest. Sa compétence géographique s'étend désormais sur l'ensemble du territoire à l'exception du Sud-Est. Outil financier du mouvement Scop, elle facilite pour les sociétés coopératives de production l'accès aux financements, en apportant sa garantie aux emprunts obtenus et en les conseillant dans leurs montages financiers. Sofiscop est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Georges LAFARGUETTE.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Jean Pierre DUCOL.

SOFISCOPE-SUD-EST

Née en 1992 de l'extension de la SCR PACA à toutes les Scop des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, Sofiscop-Sud-Est est habilitée à garantir ces entreprises dans ces deux régions au titre de leurs crédits d'investissement. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean Pierre MODICA.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Maurice STELLATI.

SOMUDIMEC

L'Udimec, Union départementale des industries métallurgiques, électriques et connexes de l'Isère, a créé, dès 1977, cette SA coopérative dans l'intérêt de ses adhérents PMI. Somudimec a ensuite élargi son activité de garantie aux PMI des régions Rhône-Alpes et Bourgogne, puis Auvergne en 2006 et Franche Comté en 2007.

Elle a ouvert une antenne à L'Isle-d'Abeau, la zone d'activité en fort développement du nord de l'Isère. Elle bénéficie du soutien de la Région Rhône-Alpes. La production contre-garantie en 2007 s'est élevée à 85 millions d'euros. Somudimec emploie 13 personnes. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Thierry EXPERTON.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Gilles RAMILLON.

SOMUPACA

Initiative des Medef du Var et du Vaucluse, rejoints par Udimétal Bouches-du-Rhône puis par l'ensemble des UIMM

de la région, Somupaca est une SA coopérative née en 1985 qui garantit les financements des PME et PMI de la région PACA. Elle bénéficie du soutien de la Région et des fonds de garantie départementaux. Elle emploie 3 personnes.

La production contre-garantie s'est élevée en 2007 à 13 millions d'euros. C'est un établissement associé au Crédit Coopératif.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Louis PICOCHÉ.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Louis COINTE.

3.4 SUIVI DES PARTICIPATIONS À CARACTÈRE PARTENARIAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

PARTICIPATION DANS L'ORGANE CENTRAL

BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central du réseau des Banques Populaires et de Natixis. C'est une banque à part entière qui est la propriété de l'ensemble des Banques Populaires, dont le Crédit Coopératif. Elle réunit les fonctions d'organe central du réseau des Banques Populaires au sens du code monétaire et financier et d'organe central de Natixis conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est garante de la liquidité et de la solvabilité du réseau des Banques Populaires. Cette garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

Grâce à ce dispositif, la Banque Fédérale des Banques Populaires peut mettre en œuvre la solidarité de l'ensemble des Banques Populaires en appelant auprès d'elles, dans la limite de leurs fonds propres, les concours financiers nécessaires. Ses fonds propres répondent en dernier ressort de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

Le Crédit Coopératif détient 2 % du capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe DUPONT.

CAPITAL DÉVELOPPEMENT

BANQUE POPULAIRE DÉVELOPPEMENT

Société de capital développement du Groupe Banque Populaire, Banque Populaire de Développement intervient en capital investissement dans des entreprises non cotées sur l'ensemble du territoire national. Le Crédit Coopératif en est devenu actionnaire en 2004 à la suite de l'apport du solde de ses titres de Sopromec Participations. Il a participé, fin 2005, à une augmentation de capital à hauteur de 4,5 millions d'euros, lui permettant de détenir 4,32 % du capital.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jacques BEAUGUERLANGE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Amédée NICOLAS.

COOPEST

Créée fin 2005 à Bruxelles, la société *CoopEst* a officiellement démarré son activité financière en décembre 2006 en émettant une première tranche d'obligations de 15 M€, souscrites par les actionnaires fondateurs – Crédit Coopératif, ESFIN-IDES, SOFICATRA (Belgique), MACIF, CFI (Compagnia Finanziaria Industriale) et SEFEA (Italie), l'ex-banque BISE (aujourd'hui DNB Nord Polska, Pologne), et les partenaires investisseurs, dont notamment la Banque Mondiale, via la SFI (Société Financière Internationale) et le Crédit Mutuel. *CoopEst* est un outil financier dédié au financement de l'Economie Sociale dans les pays d'Europe de l'Est (pays cibles : Pologne, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Estonie, Lituanie, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie, Croatie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, « République de Macédoine », Monténégro et Serbie). La création de *CoopEst* repose sur le constat que l'accès à des capitaux long terme privés et publics en Europe centrale et orientale reste limité et difficile pour les PME, principalement en raison de la fragilité de leur structure financière. Pour cette raison, l'objectif de *CoopEst* est d'apporter, dans les pays cibles, un support financier de long terme au bénéfice de projets économiquement rentables et socialement responsables en vue de générer un effet de levier sur d'autres sources de financement. *CoopEst* intervient en prêt long-terme, subordonné et/ou convertible aux institutions financières bancaires et non bancaires impliquées dans le financement de l'économie sociale ou contribuant activement au renforcement du tissu socio-économique rural et péri-urbain des petits entrepreneurs.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 19,36 % du capital de *CoopEst*.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
François SOULAGE.

PRÉSIDENT DU COMITE EXÉCUTIF
Michal RADZIWIŁL.

VICE-PRÉSIDENTE DU COMITE EXÉCUTIF
Yaël ZLOTOWSKI.

CROISSANCE NORD-PAS-DE-CALAIS

Croissance Nord-Pas-de-Calais intervient en capital investissement dans les PME non cotées de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle constitue le pôle d'investissement en fonds propres de l'IRD Nord-Pas-de-Calais dont elle est filiale à 49 %. Le Crédit Coopératif en est actionnaire à hauteur de 2,59 % aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'établissements bancaires régionaux.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Marc VERLY.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Hervé DANIELOU.

GROUPE ESFIN-IDES

Le Groupe Esfin-Ides apporte des capitaux propres aux entités du secteur de l'Economie Sociale, notamment coopératif, et aux petites et moyennes entreprises de tous secteurs d'activité. Le Crédit Coopératif est le principal actionnaire d'ESFIN dont il détient 37,6 % du capital, aux côtés de ses partenaires de l'économie sociale (Mutuelles d'assurance, Confédération Générale des Scop, FNMF). Esfin détient, aux côtés notamment des pouvoirs publics et de la Caisse des Dépôts, 33,5 % de l'Institut de Développement de l'Economie Sociale (Ides) qui intervient en fonds propres dans les entreprises du secteur coopératif. Ces dernières années, l'Ides, dont le Crédit Coopératif détient 5,20 % du capital, a accru sensiblement ses capacités d'intervention et s'est ouvert à de nouveaux secteurs tels que les coopératives artisanales, la distribution bio ou les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic). Le Crédit Coopératif détient également 16,09 % du capital d'Esfin-Participations qui investit en fonds propres dans les PME, en particulier celles engagées dans une démarche éthique et de développement durable. Les portefeuilles de l'Ides et d'Esfin Participations sont gérés par une société de gestion, Esfin Gestion, qui gère également un fonds commun de placements à risques, Fontanot Participations, en grande partie souscrit par les actionnaires d'Esfin.

ESFIN
Président Directeur Général, **François SOULAGE.**

IDES
Président Directeur Général, **François SOULAGE.**

ESFIN PARTICIPATIONS
Président Directeur Général, **François SOULAGE.**

ESFIN GESTION
Président du Conseil de Surveillance,
Jean-Claude DETILLEUX.
Président du Directoire, **Dominique de MARGERIE.**

IRD NORD-PAS-DE-CALAIS

L'Institut Régional de Développement, ancienne Société de Développement Régional du Nord-Pas-de-Calais, est le premier investisseur régional indépendant, avec 91,1 millions d'euros de fonds propres consolidés. Il est coté à la Bourse de Paris et son capital est détenu à 17 % par le Crédit Coopératif. Animé par un partenariat fécond du Crédit Coopératif avec les organisations professionnelles et consulaires, l'IRD est un outil essentiel de développement des entreprises et de l'emploi dans la région Nord-Pas-de-Calais. Le recentrage de son activité en juin 2004 a abouti, fin 2006, à une réorganisation autour de 4 pôles : capital investissement, intermédiation, immobilier et conseil qui permettent de répondre et d'accompagner les entreprises du Nord-Pas-de-Calais sur l'ensemble de leurs besoins.

Pour sa part, le Crédit Coopératif s'investit à ses côtés sur les pôles capital investissement (Croissance Nord-Pas-de-Calais), intermédiation (Nord Financement) et immobilier (Batixia).

PRÉSIDENT

Luc DOUBLET.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Marc VERLY.

RHÔNE DAUPHINÉ DÉVELOPPEMENT

Société de capital développement créée en 1974, le Crédit Coopératif en est, depuis l'origine, l'actionnaire principal aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'établissements bancaires régionaux et d'organismes professionnels. Au cours des dernières années, elle a vu son activité bien progresser et sa rentabilité lui a permis de distribuer un dividende régulier. En 2005, afin de financer sa croissance, elle a lancé une augmentation de capital de près de 3 millions d'euros, intégralement souscrite, dans laquelle le Crédit Coopératif a participé à hauteur de 668,6 milliers d'euros. Il détient 19,13 % du capital.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Patrick GINDRE.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Gilbert RAMILLON.

SOCODEN

La société financière SOCODEN (société coopérative de développement et d'entraide) a été créée en 1965 par le mouvement des SCOP (Sociétés coopératives de production) pour financer la création, le développement et l'aide aux SCOP en difficulté, en apportant un appui différent de celui des circuits financiers traditionnels (banques, pouvoirs publics, etc...).

SOCODEN est exclusivement financée par et pour les SCOP et dirigée par des représentants de SCOP. Durant les dix dernières années, la SOCODEN a été présente dans une SCOP sur deux, en création ou au cours de la vie de l'entreprise. Elle propose deux types de prêts : des prêts personnels qui ont pour vocation d'anticiper la formation du capital des associés ; ou encore des prêts participatifs sans garantie dont la finalité est de financer plus particulièrement des investissements immatériels et le fonds de roulement.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 1,9 % du capital de SOCODEN.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Maurice STELLATI.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Alain DURAND.

SOFINEI

La Société de Financement des Entreprises d'Insertion (SOFINEI), société anonyme coopérative à capital variable, a été lancée le 21 décembre 2005 par le Comité National des

Entreprises d'Insertion (CNEI), l'Institut pour le Développement de l'Économie Sociale (IDES) et le Crédit Coopératif. Par la prise de participations financières dans les entreprises d'insertion, SOFINEI vise à la création, au développement et à la consolidation des projets des adhérents du CNEI. Elle a par ailleurs obtenu son agrément comme entreprise solidaire au sens de la loi Fabius sur l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 3 % du capital de SOFINEI.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Marcel HIPSZMAN.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Jean Paul HELIOT.

TRANSMEA

TRANSMEA est une société de capital risque innovante, dédiée à la reprise d'entreprise par les salariés. Elle apporte un accompagnement et un financement adaptés aux salariés qui souhaitent reprendre leur entreprise. Son ambition, avant le rendement financier, est d'accompagner et d'impliquer les salariés dans la reprise durable de leur entreprise.

TRANSMEA intervient sur des entreprises saines ou en difficulté, en phase de transmission, de tout secteur d'activité et de toute taille. Elle intervient en fonds propres ou quasi fonds propres de 10 K€ à 300 K€. Doté de 5,5 M€, ce nouveau dispositif est porté par l'Union Régionale des SCOP Rhône-Alpes en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, soutenu par le Crédit Coopératif, la Caisse des Dépôts et Consignations, la MACIF, SPOT, SOCODEN et la NEF.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 6 % du capital de TRANSMEA.

PRÉSIDENT

SCOP ENTREPRISE Union Régionale Rhône Alpes représentée par **Bruno LEBUHOTEL.**

SERVICES À LA PERSONNE

CHÈQUE DOMICILE

Né il y a plus de 10 ans de la mobilisation des grands acteurs de la vie sociale, Chèque Domicile est le premier émetteur de Chèque Emploi Service Universel (CESU). Le Chèque Domicile CESU permet aux bénéficiaires d'accéder à tous les services qui au quotidien leurs rendent la vie plus facile. Ce produit joue un rôle important, notamment en matière d'aide à domicile des personnes âgées et de retour d'hospitalisation. C'est une véritable interface pour accéder à des services d'aide à domicile sans aucune contrainte pour l'utilisateur. Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 7,4 % du capital de Chèque Domicile.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

François SOULAGE.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Jacques LANDRIOT.

LOGEMENT SOCIAL

FINANTOIT

FINANTOIT est le premier outil d'investissement privé pour le financement du logement très social. Société Coopérative d'Intérêt Collectif, FINANTOIT a pour vocation de participer au financement de la production de logements en mobilisant des ressources issues de l'épargne. Le Crédit Coopératif est associé fondateur de FINANTOIT et, à ce titre, a participé à hauteur de 22 % à la constitution de son capital initial.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 19 % du capital de FINANTOIT

PRÉSIDENT

Georges CAVALLIER.

CONSEIL, ASSURANCE

AMOS ET CIE

Amos et Cie a pour objet le conseil et l'ingénierie en actuariat, analyse et étude financières, marketing, organisation et stratégie, pour les mutuelles relevant du Code de la Mutualité, et notamment celles pratiquant des opérations d'assurance et capitalisation. Amos et Cie facilite leur adaptation à un environnement en profonde mutation. Le Crédit Coopératif est présent au capital de cette structure, aux côtés des Mutuelles relevant de la Mutualité Française. Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 63 % du capital d'Amos et Cie.

GÉRANT

Claude DUBOIS.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pascal DORIVAL.

CGI BATIMENT

La Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment « CGI Bâtiment » est une société d'assurance cautions au capital de 13 925 000 euros dont le siège social est situé à Paris 16^e, 6, rue La Pérouse. Elle fait suite à la Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment créée en 1964. En 2003, elle a absorbé la Société GFIM créée en 1992 par les trois Mutuelles d'assurances figurant à son capital. CGI BATIMENT se veut proche des Promoteurs, des Entreprises du Bâtiment et des Constructeurs de maisons individuelles en accompagnant leur développement. BTP Banque est présent au capital de CGI Bâtiment avec une participation de 4,65 millions d'euros, qui représente 33,4 % du capital de cette structure.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maurice MONOD.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CHARPY.

FINANCES SOLIDAIRES

SIFA

La Société d'Investissement France Active (SIFA) est une société d'investissement solidaire dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises créant des emplois notamment pour des personnes en situation de précarité économique et sociale. Elle a pour actionnaires, aux côtés de l'association France Active, des établissements financiers, dont le Crédit Coopératif, de grandes entreprises et des fonds communs de placement d'entreprises solidaires. La SIFA soutient les entreprises par un apport en prêt participatif ou en capital et compte courant. Les interventions de la SIFA favorisent d'autres concours financiers, en particulier bancaires. Les interventions de la SIFA s'adressent aux sociétés commerciales et associations, en création ou développement, qui créent ou consolident des emplois, notamment pour des personnes en difficulté : structures d'insertion par l'activité économique développant une activité marchande, entreprises de travail adapté, entreprises en difficulté reprises par leurs salariés, autres entreprises solidaires.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 1,2 % du capital de la SIFA.

PRÉSIDENT

Edmond MAIRE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-Michel LÉCUYER.

SIDI

Créée il y a plus de 20 ans, la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) est une institution de solidarité internationale qui contribue à consolider financièrement et techniquement les structures de financement de proximité, en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et en Europe de l'Est. Elle soutient des acteurs locaux capables de fonctionner de façon autonome et d'apporter des produits et services financiers durables à une population défavorisée, n'ayant pas accès au secteur bancaire classique.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 1 % du capital de la SIDI.

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Christian SCHMITZ.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Xavier LAMBLIN.

SEFEA

La Société Européenne de Finance Éthique et Alternative (Sefea scarl) est une société coopérative créée fin 2002, en Italie, par dix des membres de la FEBEA – Fédération Européenne de Finances et Banques Éthiques et Alternatives – dont, en France, le Crédit Coopératif, la Nef, Femu Qui et la Caisse Solidaire rejoins en 2006 par Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement

(SIDI). Elle intervient en renforcement de fonds propres, garantie, et prêts à moyen ou long terme pour soutenir l'activité de ses membres, des projets d'envergure européenne, et favoriser le développement de la finance sociale et solidaire là où elle émerge. Elle propose également des services d'assistance technique. La SEFEA a investi ou engagé la totalité de son capital initial – soit près de 3 millions d'euros – dans des projets variés : Scop de commerce équitable en France, coopératives sociales du sud de l'Italie avec Coopfond, coopératives agricoles en Bosnie et au Kosovo, magasins Biocoop en France, renforcement des fonds propres des partenaires fondateurs belges, polonais... La Sefea a également doté de 500 000 euros le fonds de garantie mutuelle Garantie Solidaire, fonds multipays et multisecteur géré par le Crédit Coopératif pour le compte de la Febea. Elle entame aujourd'hui un processus de levée de fonds pour le développement de son activité de financement dans ses domaines d'intervention, à savoir la finance éthique et solidaire, le commerce équitable ou encore la microfinance. Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 70,9 % du capital de la SEFEA.

PRÉSIDENT

Fabio SALVIATO.

VICE-PRÉSIDENT

Karol SACHS.

DIRECTEUR

Chiara MENEGUETTI.

FRANCE ACTIVE GARANTIE

France Active Garantie est une société financière agréée par le Comité des Établissements de Crédit. Le Crédit Coopératif en est le deuxième actionnaire bancaire, après la Caisse des Dépôts et Consignations. La garantie délivrée par France Active Garantie a pour objectif de lutter contre l'exclusion. Elle permet aux personnes sans emploi ou en situation de précarité économique qui veulent créer leur propre entreprise, aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises solidaires d'accéder au crédit bancaire. Chaque dossier soumis à France Active ou à l'un de ses Fonds Territoriaux fait l'objet d'une expertise approfondie. Tout porteur de projet bénéficie des conseils et de l'aide de spécialistes financiers ou juridiques. Les bénéficiaires sont des entreprises créées par des personnes sans emploi ou en situation de précarité économique ; des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ; des entreprises solidaires (associations ou sociétés) qui créent ou consolident des emplois, notamment pour des personnes en difficulté : entreprises adaptées, entreprises en difficulté reprises par leurs salariés, entreprises d'utilité sociale...

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 20 % du capital de France Active Garantie.

PRÉSIDENT

Christian SAUTTER.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques PIERRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENERCOOP

Fondée en 2005 par 22 acteurs des énergies renouvelables, d'associations citoyenne, de l'économie solidaire, ENERCOOP est une structure coopérative de fourniture d'électricité d'origine renouvelable qui achète directement le courant aux producteurs (associés) pour le revendre aux consommateurs. Actuellement, elle regroupe plus de 1 000 sociétaires et consommateurs.

Ses objectifs sont de donner aux consommateurs l'opportunité d'être pleinement responsables de leurs choix énergétiques en leur proposant de favoriser directement le développement des énergies renouvelables et en les incitant à maîtriser fortement leur consommation d'énergie ; mais aussi d'offrir aux producteurs d'électricité d'origine renouvelable de nouveaux débouchés dans une optique de commerce équitable et d'incitation au développement de nouveaux moyens de production.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif détient 8,9 % du capital d'Enercoop.

PRÉSIDENT

Patrick BEHM.

GESTION D'ACTIFS

CAP WEST EQUITIES

CAP WEST est une société de gestion d'OPCVM agréée par l'AMF, spécialisée dans la gestion d'actions internationales, principalement américaines. Elle est détenue à 20% par Ecofi Investissements. La gestion est concentrée sur quelques valeurs, ayant un avantage concurrentiel s'inscrivant dans la durée. Au 31/12/2007, l'encours géré par CAP WEST s'élevait à 225 millions d'euros.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Hervé DE LA MORINERIE.

COGITAM

Le 1^{er} juillet 2007, COGITAM faisait son apparition dans le paysage français de la gestion alternative. Cette entité est le fruit d'une externalisation des activités de gestion quantitative et systématique d'Ecofi Investissements, cette dernière entrant au capital à hauteur de 27 %. Elle délègue à COGITAM le volant « dynamique » de la gestion financière des fonds de sa gamme *Quant* qui représentent un total de 1,4 milliard d'euros (150 M€ pour la partie dynamique).

PRÉSIDENT

Eric MARCOMBES.

4. Conseil d'Administration et Direction Générale

4.1 LES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007

MANDATS EXERCÉS AU SEIN DU CRÉDIT COOPÉRATIF

Nom	Mandat	Echéance du mandat
Jean-Claude DETILLEUX	Administrateur Président du Conseil d'Administration	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007
Jean-Louis BANCEL	Administrateur Vice-Président Délégué	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008
UNAPEI – Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis – représentée par Jean GABAIN	Administrateur Vice-Président	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007
FNMF – Fédération Nationale de la Mutualité Française – représentée par Daniel LENOIR	Administrateur Vice-Président	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012 16/03/2009
CMGM – Caisse Mutuelle de Garantie des Industries Mécaniques et Transformatrices des Métaux – représentée par Martine CLEMENT	Administrateur Vice-Présidente	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012 15/05/2010
CNCC – Conseil National du Crédit Coopératif – représenté par Philippe ANTOINE (remplaçant de Jean-Marie MIRAMON depuis le 15 mai 2007)	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007
FNSC D'HLM – Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM – représentée par Daniel CHABOD	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008
UNIOSS – Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux – représentée par Hubert ALLIER	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007

Nom	Mandat	Echéance du mandat
Association ANCF/CEC – représentée par Gilbert HENNIQUE	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012
FFB – Fédération Française du Bâtiment – représentée par Gabrielle DELONCLE (remplacante de Christian GAY depuis le 13 septembre 2007)	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
FCA – Fédération des Enseignes du Commerce Associé – représentée par Guy LECLERC (remplaçant de Philippe ANTOINE depuis le 15 mai 2007)	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012
GMF – Garantie Mutuelle des Fonctionnaires – représentée par Jean FLEURY	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
FNCC – Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs – représentée par Nadia DEHORS	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012
CG SCOP – Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production – représentée par Patrick LENANCKER (remplaçant de Jean GAUTIER depuis le 25/01/2007)	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012
FNMI – Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle – représentée par Maurice RONAT	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008
UNAT – Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air – représentée par Jean-Marc MIGNON	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012
UNION SOCIALE POUR L'HABITAT – Représentée par Claude TAFFIN	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – Représentée par Jean-Marc ROIRANT	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008
Bernard LEURIDANT	Administrateur élu par les salariés	2010
Charles DELANNOY	Administrateur élu par les salariés	2010
Françoise GIRMA-ROMEYER	Administratrice élue par les salariés	2010
Marc GIRAUD (remplaçant de Colette PINEL depuis le 20 novembre 2007)	Administrateur élu par les salariés	2010

DIRECTION GÉNÉRALE 31/12/2007

Nom	Mandat	Echéance du mandat
Philippe JEWTOUKOFF	Directeur Général	25 janvier 2010
Bernard LABROUSSE	Directeur Général Délégué	06 février 2011
Hugues SIBILLE	Directeur Général Délégué	25 janvier 2010
Pierre VALENTIN	Directeur Général Délégué	25 janvier 2010

AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2007

• Jean-Claude DETILLEUX

Président du conseil de surveillance

BTP Banque

Esfm Gestion – GIE

Président

Groupement National de la Coopération – Association –
Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de
l'Economie Sociale – Association
Social Economy Europe – Association (anciennement CEP CMAF)

Vice-Président du conseil de surveillance

Institut Régional de Développement Nord-Pas-de-Calais

Vice-Président

Conseil Supérieur de la Coopération

Esfm

Administrateur et membre du bureau

Alliance Coopérative Internationale – ONG

Administrateur

Banque Fédérale des Banques Populaires

Inter-Coop SAS

Natexis Private Equity

Coopératives Europe – Association

ADIE – Association

Dot. Coop (SA étrangère)

Représentant Permanent du Crédit Coopératif au Conseil d'Administration

SICAV Epargne Ethique Action

Ecofi Investissements

Membre

Chambre Professionnelle du Groupe « Politique
d'entreprise » de la Commission Européenne

Personnalité qualifiée au Conseil d'Administration

Agence Nationale des Services à la Personne

• Jean-Louis BANCEL

Administrateur, Vice-Président, Secrétaire du CA

Président du Comité des Placements

MUTRE – SA

Membre du CA, Représentant Permanent de la Matmut
ADI – SA

Président du CA

MATMUT Vie – SA

Administrateur

MATMUT Assurances – SA

Membre du Conseil de Surveillance

AMF Assurances – SA

Censeur au Conseil de Surveillance,

Représentant Permanent AMF SAM

OFIVALMO Partenaires – SA

Administrateur, Représentant Permanent SMAC

OFI EURO Moyen Terme – SICAV

Administrateur, Représentant Permanent MATMUT

OFI EUROPA BOND RETURN – SICAV

Membre du Conseil de Surveillance

Esfm Gestion – GIE

Président d'honneur du CA, Administrateur,

Président des Comités de Placements

MUTRE Union

Administrateur, Président de la Commission des Finances

Mutuelle Centrale Finances (MCF)

Délégué MCF à l'AG

Union Groupe Initiatives Mutuelles (UGIM)

Administrateur et Secrétaire Général du CA

Mutuelle Accidents Corporels (SMAC)

Administrateur, Vice-Président du CA,

Président du Comité d'Audit

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes (MATMUT)

Administrateur

Assurance Mutuelle des Fonctionnaires (AMF)

• Jean GABAIN

Trésorier général

UNAPEI – Union Nationale des Associations de Parents,
de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis

Administrateur

Société d'expertise comptable et d'Audit du Centre
Société Christian POUVIOT et Associés
Société d'expertise comptable et d'audit de Bourgogne
ATI de La Nièvre – Association

Gérant

SCI Galerie Florane
SCI de la Chaussade
SCI Comptaburo
SCI BML

Président

URAPEI Bourgogne – Association
ADAPEI de la Nièvre – Association

Vice-Président

CREAI Bourgogne – Association

- **Daniel LENOIR**

Directeur Général

FNMF – Fédération Nationale de la Mutualité Française

Président du Conseil d'administration

G.P.M.F.
MUTRE UNION

Président

SOCIETE DES LECTEURS – SCP Actionnaire de Alternatives
Economiques

Vice-Président délégué

MUTRE SA

Administrateur au Conseil d'Administration

U.N.P.M.F.
EQUASANTE
A.C.M.E.
I.C.M.I.F. – Fédération Internationale des Coopératives
et Mutuelles d'Assurance

Représentant Permanent de la FNMF

Fondation Crédit Coopératif

Représentant titulaire de la FNMF

SESAME VITAL (Conseil de Surveillance)
UNOCAM (Bureau)

- **Martine CLEMENT**

Présidente

CMGM – Caisse Mutuelle de Garantie des Industries
Mécaniques et Transformatrices des Métaux

Présidente de la Section Fiscalité

Groupe des Fédérations Industrielles

Gérante

Vaneau Industrielle et Commerciale – VIC

Membre

Conseil Consultatif Banque de France
Conseil Economique et Social
Conseil d'administration Rexecode
Conseil Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

- **Philippe ANTOINE**

Membre du Conseil d'administration

Eficoop Sicav

Président

Formasup – Paris

Co-Gérant

SCI des Iles Chausey

Administrateur

UFR – PEPS Colmar (Université de Haute Alsace)

- **Daniel CHABOD**

Conseiller Fédéral

Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM

Président et Directeur Général

Société Coopérative de Production d'HLM « Coin de Terre et Foyer »
Société de Garantie de l'accèsion à la propriété
des Organismes HLM

Directeur Général

SA d'HLM « Le Foyer Moderne »

Directeur

GIE Gambetta

Directeur et Représentant Permanent de Gestion**Patrimoine Immobilière**

GIE Gambetta Immobilier

Président

Compagnie Immobilière des Pays de Loire – SAS

Président du Conseil d'administration

Société Coopérative des Alpes-Maritimes,
Société Coopérative de Production d'HLM Vitry Coop Habitation

Président du Conseil de Surveillance

Fonds Commun de Placement Gambetta

Directeur Général Délégué**Représentant Permanent de Coin Terre et Foyer**

Crédit Immobilier de l'Anjou SA

Administrateur

SA d'HLM Athénée

Membre du Comité Exécutif

Union Sociale pour l'Habitat

Gérant

EURL Gestion Patrimoine Immobilière

Censeur

IDES – Institut de Développement de l'Economie Sociale

- **Hubert ALLIER**

Directeur Général

UNIOPSS – Union Nationale Interfédérale des Œuvres
et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Administrateur

G.I.C.

Membre du Conseil de Surveillance

Chèque Domicile

Membre du Conseil d'administration

Fondation Crédit Coopératif
CPCA
CEGES

Membre

Conseil Supérieur de l'Economie Sociale

• Gilbert HENNIQUE**Président**

Association ANCF/CEC

Gérant

Cabinet « Hennique & Fils Consultants »
S.C.I. Canaux

Président

Groupement Interprofessionnel Paritaire pour l'emploi
et le Logement – Association
Nord Création – SAS
Nord Financement (Conseil de Surveillance)

Administrateur

Crédit Immobilier de Lille et des Pays du Nord – SA d'HLM
Résalliance – SA
Résalliance Conseil – SAS
Coge Form – Association
I.R.D. Nord-Pas-de-Calais
Capcil
Logicil
Croissance Nord-Pas-de-Calais – SAS
Alliansys – SAS
Inovam – SAS
Habitat de Flandre – SAS
Sambre Avesnois Expansion – SA
Flandre Expansion – SAS
Saint Omer Expansion – SAS

• Gabrielle DELONCLE**Présidente de la Commission Economique**

FFB – Fédération Française du Bâtiment

Gérante

SOLARES – SARL

Vice-Présidente

CGPME HERAULT « Industrie »
France CONGRES

Maire Adjoint Déléguée à l'Economie

Mairie de Montpellier

Conseillère de l'Agglomération de Montpellier**• Guy LECLERC****Président**

FCA – Fédération des Enseignés du Commerce Associé

Administrateur

Intersport France
Intersport Belgique
Intersport International Corporation (ICC)
Fédération Professionnelle du Sport (FPS)
Conseil du Commerce de France

Président et Directeur Général

AD Albertville – SAS
Le Rally Montluçon – SAS
Monnier Chalon-sur-Saône – SAS

Membre au titre de la F.C.A.

Commission d'examen des Pratiques Commerciales

• Jean FLEURY**Directeur Général Délégué**

GMF – Garantie Mutuelle des Fonctionnaires

Représentant permanent de l'AMF au Conseil d'administration

COVEA RE

Président

Fidelia Assistance

Membre du Conseil de Surveillance

Assurances Banque Populaire – ABP IARD – Global (Portugal)

Directeur Général

Azur GMF Mutuelles d'Assurances Associées

Chairman

CSE Insurance Compagny (Usa)

Administrateur

Assurances Mutuelles d'Europe (Belgique)
La Capitale, Assurances Générales (Canada)
Penncorp (Canada)
Caser (Espagne)
Credem Vita et Credem Assicurazioni (Italie)
Ame Lux (Luxembourg)

• Nadia DEHORS**Directrice Général Adjoint**

Coopérateurs de Normandie-Picardie

Représentante Permanente de la FNCC au Conseil d'administration

IDES

Représentante Permanente des Coopérateurs de Normandie-Picardie au Conseil d'administration

Société de Courtage, Gestionnaire et Conseil en Assurances
– SACM

FIRES – Caisse de Retraite Complémentaire

Présidente Directeur Général

Institut de Développement Coopératif Régional
Normandie-Picardie – IDCR

• Patrick LENANCKER**Président**

CGSCOP – Confédération Générale des Sociétés Coopératives
de Production

Président et Directeur Général

Scop Arpège

Gérant

Scop A Cappella

Membre Titulaire et Vice Président

Cci Sementières – Hazebrouck

• **Maurice RONAT****Président**

FNMI – Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle

Président

Union de Mutuelles Groupe Eovi

Mutuelles Présence

Conseil National du Crédit Coopératif

Vice-Président

Fédération Nationale de La Mutualité Française

Conseil des Mutuelles Santé

Trésorier Général

Mutualité de la Loire

Membre

Conseil Economique et Social

Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie

MATMUT

CEGES

• **Jean-Marc MIGNON****Délégué Général**

UNAT – Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air

Président

Association UCEL

Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire – ATEs

Vice-Président

Bureau International de Tourisme Social – BITS

• **Claude TAFFIN****Directeur des Etudes Economiques et Financières**

Union Sociale pour l'Habitat

• **Jean-Marc ROIRANT****Secrétaire Général**

Ligue de l'enseignement

Président

INFREP – SASU

Administrateur

Vacances Passion – SASU

Vacances Pour Tous International – SASU

G.C.M.S. – SA

ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LES SALARIÉS• **Bernard LEURIDANT****Responsable de clientèle**

Crédit Coopératif

• **Charles DELANNOY****Conseiller Clientèle**

Crédit Coopératif

• **Françoise GIRMA-ROMEYER****Assistante de Direction**

Crédit Coopératif

• **Marc GIRAUD****Chargé de Clientèle**

Crédit Coopératif

Trésorier Adjoint

ANPAA (Association Nationale Prévention Alcoolologie et Addictologie)

DIRECTION GÉNÉRALE DU CRÉDIT COOPÉRATIF• **Philippe JEWTOUKOFF****Président du Conseil d'Administration**

Sicomi-Coop SA

Inter-Coop SAS

Batinorest

Représentant permanent du Crédit Coopératif au Conseil de Surveillance

BTP Banque SA

Représentant permanent de BTP Banque au Conseil d'Administration

SICAV Choix Solidaire

SICAV Ecofi Technologie Innovation

Administrateur

Banque Populaire Développement

Banque Monétaire et Financière

IRD Nord-Pas-de-Calais

Représentant permanent de SICOMI-COOP au Conseil d'Administration

Ecofi Investissements

Représentant permanent d'INTER-COOP au Conseil d'Administration

BTP Capital Investissement

• **Bernard LABROUSSE****Représentant permanent du Crédit Coopératif au Conseil d'Administration**

Inter-coop

Efindex

Représentant permanent d'EFITEL* au Conseil d'Administration

Ecofi Investissements

• **Hugues SIBILLE****Président**

AVISE – Association 1901

Administrateur

ADIE – Association

Fédération des SEM – Association

FONDA – Association

Club Face Paris – Association

Fondation MACIF

Fondation Crédit Coopératif

Esfin Gestion

Membre

Conseil Supérieur de l'Economie Sociale

Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique

(CNIAE)

* Société absorbée par le Crédit Coopératif le 28/12/2007.

- **Pierre VALENTIN**

Représentant permanent d'INTER-COOP au Conseil d'Administration
Ecofi Investissements

Administrateur

Coopest SA (Belgique)
Union Centrale du Crédit Coopératif

Représentant permanent du Crédit Coopératif et Co-gérant
Banque EDEL SNC

4.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS DURANT L'EXERCICE 2007

4.2.1 SALAIRES ET AVANTAGES EN NATURE

Les dirigeants du Crédit Coopératif dont le mandat et la rémunération sont fixés par le Conseil d'Administration sont :

- Jean-Claude DETILLEUX, président
- Jean-Louis BANCEL, vice-président délégué
- Philippe JEWTOUKOFF, directeur général
- Bernard LABROUSSE, directeur général délégué
- Hugues SIBILLE, directeur général délégué
- Pierre VALENTIN, directeur général délégué

En 2007, les salaires et avantages en nature qui leur ont été versés sont les suivants :

Prénom	Nom	Salaire brut fiscal	Dont avantages en nature	Jetons de présence
Jean-Claude	DETILLEUX	377 397 €	4 390 €	NÉANT
Pierre	VALENTIN	262 341 €	75 €	NÉANT
Philippe	JEWTOUKOFF	240 682 €	3 759 €	NÉANT
Jean-Louis	BANCEL	239 437 €	4 335 €	NÉANT
Hugues	SIBILLE	202 259 €	3 797 €	NÉANT
Bernard	LABROUSSE	181 753 €	96 €	NÉANT
TOTAUX		1 503 869 €	16 452 €	

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leurs fonctions au sein du Groupe Crédit Coopératif.

4.2.2 ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Les mandataires sociaux ont bénéficié de l'attribution d'actions gratuites de Natixis, comme l'ensemble des collaborateurs du Groupe Crédit Coopératif, dans les mêmes conditions (60 actions par personne). L'attribution a été effectuée le 12 novembre 2007, avec acquisition le 12 novembre 2009 et disponibilité des actions à partir du 14 novembre 2011.

4.2.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Il n'existe pas, à ce jour, de plans d'options de souscription et d'achat d'actions du Crédit Coopératif.

En revanche, le Conseil d'Administration de Natixis a fait savoir en 2007 au Crédit Coopératif qu'il avait décidé d'attribuer des options de souscriptions d'actions de Natixis aux dirigeants du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

- Jean-Claude DETILLEUX : 38 000 options
- Philippe JEWTOUKOFF : 15 000 options
- Jean-Louis BANCEL : 4 800 options
- Bernard LABROUSSE : 4 800 options
- Hugues SIBILLE : 4 800 options
- Pierre VALENTIN : 4 800 options

Conditions d'exercices des options :

Prix : 22,15 €

Période d'exercice : entre le 29 janvier 2011 et le 28 janvier 2014.

Aucune levée d'options n'a été effectuée par les mandataires sociaux aux cours de l'exercice 2007.

4.2.4 ENGAGEMENTS AU TITRE DE LA CESSATION DE FONCTION

Les mandataires sociaux ayant le statut de directeur général bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relève l'ensemble des directeurs généraux, réservé aux mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire, dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

A ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraites versées au dirigeant ne peut excéder 60 % de la période d'activité, avec un plafond de 335 000 €. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} janvier 2005, à 50 %. Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005.

Indemnités de cessation d'activité :

En cas de cessation anticipée de fonction du président ou du directeur général (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute un douzième de la rémunération annuelle par année de service dans le groupe et éventuellement, un douzième de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à quarante-deux douzièmes de la rémunération annuelle. Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à un quarantième de la rémunération annuelle de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à quarante quarantièmes de cette rémunération.

En outre, un contrat à cotisations définies (article 83) souscrit par le prédécesseur du Président a été reconduit en annexe de son contrat de travail lors de sa nomination en qualité de Président et Directeur Général.

4.2.5 JETONS DE PRÉSENCE DUS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 (EN EUROS)

U.N.A.P.E.I. (Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis)	7 875
C.M.G.M. (Caisse Mutuelle de Garantie des Industries Mécaniques & Transformatrices des Métaux)	6 375
C.G. S.C.O.P. (Confédération Générale des SCOP)	3 000
F.N.C.C. (Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs)	7 125
F.C.A. (Fédération des Enseignes du Commerce Associé)	7 875
Association ANCF – CEC	8 625
Union Sociale pour l'habitat	2 250
U.N.A.T. (Union Nationale des Associations du Tourisme)	0
U.N.I.O.P.S.S. (Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux)	375
F.N.M.F. (Fédération Nationale de la Mutualité Française)	6 000
C.N.C.C. (Conseil National du Crédit Coopératif) (administrateur)	9 750
F.N.M.I. (Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle)	2 250
F.N.S.C. D'HLM (Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM)	3 750
Ligue de l'enseignement	0
G.M.F. (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires)	3 000
F.F.B. (Fédération Française du Bâtiment)	1 500
SOCODEN-FEC (Société Coopérative d'Entraide-Fonds d'Expansion Confédéral)	750
C.N.C.C. (Conseil National du Crédit Coopératif) (censeur)	4 875
M.A.I. (Mutuelle des Agents des Impôts)	750
U.N.A. (Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile)	0
F.F.C.G.A. (Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans)	5 625
SOCOREC (Société Coopérative pour la Rénovation et l'Équipement du Commerce)	5 250
Association UCEL	7 500
S.C.C.M.M. (Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel)	2 250
ESFIN	2 250
C.C.M.C.M. (Confédération de la Coopération, de la Mutualité et du Crédit Maritimes)	2 625
Société Financière de la NEF	5 250
Représentant des Porteurs de Parts « C » : M. Claude Audouit	5 625
Représentant des Porteurs de Parts « C » : M. Michel Vallade	4 500
TOTAL	117 000

4.3 PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT

Les mandats d'administrateurs :

- de M. Jean-Claude DETILLEUX.
- de l'UNAPEI, Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis.
- de l'UNIOPSS, Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Prives Sanitaires et Sociaux.
- du CNCC, Conseil National du Crédit Coopératif, arrivent à expiration lors de la prochaine assemblée prévue le 22 mai 2008.

Le Conseil d'Administration propose de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

5. Comptes sociaux et Comptes consolidés 2007

5.1 PASSAGE AUX NORMES IFRS

À compter du 1^{er} janvier 2007, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues, en application du règlement européen du 12 mars 2002, d'établir leurs comptes consolidés aux normes IFRS. Le Crédit Coopératif doit se soumettre à cette obligation et, en conséquence, élabore depuis le 1^{er} janvier 2007 ses comptes consolidés selon ce référentiel. Dans ce cadre, il a été tenu de retraiter ses comptes 2006, publiés l'an dernier en normes françaises, selon les mêmes principes de comptabilisation.

Cette opération s'est trouvée facilitée par le fait que, dès 2005, les liasses de consolidation des établissements du Groupe Crédit Coopératif à destination de la Banque Fédérale des Banques Populaires comprenaient un volet « retraitement IFRS », en raison de l'inclusion du Crédit Coopératif dans le périmètre de consolidation des Banques Populaires : en effet, les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire sont déjà aux normes IFRS depuis le 1^{er} janvier 2005, la Banque Fédérale des Banques Populaires ayant fait usage de l'option d'anticiper le passage au nouveau standard comptable.

Dans les commentaires qui suivent, les incidences du passage aux normes IFRS sur le compte de résultat sont explicitées au niveau de chacune des rubriques, pour autant qu'elles s'avèrent véritablement significatives. En effet, l'essentiel des produits et charges engrangées par le groupe étant généré par les opérations traitées avec sa clientèle, qui ne font pas l'objet, sauf en annexes, d'une évaluation à la juste valeur, l'impact du changement de méthodes comptables sur le résultat demeure dans l'ensemble très limité.

Les impacts du passage aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2006 sur les capitaux propres, part du groupe, s'élèvent à 51 millions d'euros. Ils comprennent principalement une augmentation des réserves consolidées non recyclables de 3 millions et des gains ou pertes latents différés sur les titres disponibles à la vente à hauteur de 48 millions d'euros. Sont inclus dans ces gains latents la valorisation à la juste valeur des titres de la Banque Fédérale des Banques Populaires pour 35 millions d'euros.

Les impacts du passage aux normes IFRS sur les résultats nets part du groupe de 2006 et 2007 sont respectivement de +1,8 et de +2,6 millions d'euros.

Les normes de présentation des soldes intermédiaires de gestion sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité, les principaux changements étant :

- le reclassement des éléments exceptionnels en PNB ou charges d'exploitation selon la nature à laquelle ils se rapportent,
- le reclassement des gains et pertes sur actifs immobilisés en PNB à l'exception des plus ou moins values réalisées sur les immeubles d'exploitation et les titres de participation.

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS 2007

Par rapport au 31 Décembre 2006, le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Coopératif a évolué comme suit :

- transmission universelle du patrimoine d'Efitel au Crédit Coopératif le 28 décembre 2007,
- sortie de la BISE, qui était consolidée par mise en équivalence et dont les titres, détenus à hauteur de 49,72 %, ont été cédés le 26 avril 2007.

ACTIVITÉ CONSOLIDÉE

Concernant la collecte, ce sont principalement les placements de la clientèle, à terme ou en OPCVM, qui ont vu leur progression se ralentir, de façon beaucoup moins marquée cependant pour les dépôts à terme (+28,1 % en moyenne annuelle, contre +24,2 % de décembre 2006 à décembre 2007) que pour les encours d'OPCVM (+12,6 % en moyenne annuelle, contre +6,7 % de décembre 2006 à décembre 2007) : leur moindre croissance s'est en outre accompagnée d'une réallocation des souscriptions au détriment des produits actions les mieux margés. Le rythme de progression de l'épargne, le moins rapide en moyenne sur l'année, fait preuve en revanche d'une remarquable constance et se maintient, mois après mois, entre 10 % et 11 %, tandis que les dépôts à vue n'enregistrent qu'une légère décélération (+13,2 % en 2007, contre +11,8 % de date à date).

Au total, à l'inverse de ce qui a été observé au cours des trois premiers trimestres, le rythme de croissance de la collecte, bien que toujours très vigoureux, est à présent légèrement moins soutenu qu'en 2006, avec un score de 15,1 % contre 16,5 % l'an dernier.

Dans le domaine des emplois, c'est en fait une inversion des tendances observées en début d'année qui caractérise le dernier semestre, avec un retour à la croissance du court terme, traditionnellement moins dynamique, dont le taux de progression, de 2,3 % en moyenne sur l'année, atteint au final 7 % de décembre à décembre. La situation demeure certes contrastée, les crédits confirmés continuant de se contracter (9,2 %), mais le tassement du portefeuille est enrayé (+2 % en moyenne et +3,3 % de date à date) et surtout les comptes débiteurs connaissent une envolée spectaculaire (+7,3 % en moyenne annuelle et +20,8 % de décembre à décembre).

Par ailleurs, les crédits à moyen et long terme conservent encore un rythme de développement soutenu (+16,7 % contre 13,9 % en 2006), mais la production nouvelle de crédits d'investissements s'essouffle (+10,6 % contre 26,1 %

en 2006), de même que la progression des engagements par signature (+14,8 % contre 18,3 % en 2006).

En dépit de ces quelques signes de ralentissement, en moyenne, le développement de l'activité s'est avéré vigoureux en 2007, autorisant un accroissement significatif de la marge d'intérêts des opérations réalisées avec la clientèle, qui s'améliore de 14,3 % sous l'effet conjugué de la forte progression des volumes et d'une ferme résistance à la baisse du taux de marge global ; en effet, l'importante augmentation des dépôts à vue permet de limiter la hausse du coût des financements, qui n'a pu être que partiellement répercutée aux emprunteurs, en dépit de l'augmentation de 50 points de base que le Crédit Coopératif et BTP Banque ont décidé d'apporter à compter du 1^{er} août à leur taux de référence (TBB), inchangé depuis 2001.

Grâce à cette évolution sensiblement plus favorable que prévu, il a ainsi été possible d'atteindre le budget sans extérioriser toutes les plus-values réalisées par l'activité de trésorerie pour compte propre, qui, en dépit d'un contexte moins porteur cette année, est parvenue à maintenir le niveau de sa contribution, autorisant le report de 6 Millions de produits latents sur 2008, en prévision des lourdes charges qui devraient peser sur cet exercice.

En comparaison de la performance réalisée par la marge d'intérêts, la progression des commissions apparaît plus modeste, alors même qu'elle atteint le taux très appréciable de 8,5 %, grâce à l'élargissement de l'assiette de facturation des frais de tenue de comptes et de la commission de mouvements et à la progression des frais de gestion perçus sur les souscriptions d'OPCVM, encore très substantielle sur l'ensemble de l'année 2007, en dépit du ralentissement observé au cours des derniers mois par suite de la désaffection des investisseurs à l'égard des produits les plus risqués et donc les mieux margés, évolution consécutive à la défiance à l'égard de la sphère financière qu'a engendrée la crise de cet été.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le **Produit Net Bancaire** (PNB) du Groupe s'élève à 345,7 M€ au 31 décembre 2007, contre 309,2 M€ en 2006 (345,9 M€ contre 308,2 M€ en normes françaises) : il continue donc d'afficher une progression à deux chiffres (+11,8 % et +14 % pour le Crédit Coopératif et ses filiales) mais qui, après la performance tout à fait exceptionnelle du 30 juin dernier (respectivement +18,9 % et +21,6 %), s'est progressivement lissée au fil des mois.

Ce tassement provient de ce que l'exercice 2007 a bénéficié d'un montant particulièrement important de produits non liés à l'exploitation courante (récupération d'intérêts sur créances douteuses, plus-values dégagées par l'activité de capital risque, augmentation des dividendes perçus, reprise de provision épargne-logement), dont la survenue s'est majoritairement concentrée sur le premier semestre de l'année.

Ce phénomène ne doit toutefois pas occulter que, même si l'on ne prend pas en compte ces éléments exceptionnels, le PNB courant connaît également une progression tout à fait remarquable, de l'ordre de 11 %, qui s'avère toutefois elle

aussi moins forte qu'au 30 juin : en effet, en fin d'année 2006, le PNB courant s'est fortement amélioré, en grande partie grâce au gonflement de la marge d'intérêt favorisé par l'apport de fonds propres résultant de l'émission des CCI, alors qu'en 2007 la profitabilité des activités générée au fil des trimestres a fait preuve d'une remarquable régularité.

Cette excellente performance est sous-tendue par le dynamisme de l'activité commerciale qui demeure au rendez-vous, même si certains infléchissements commencent à se faire jour.

L'intégration des établissements associés, dont Batinorest, se traduit par un apport de produit net bancaire, inclus dans le chiffre de 345,7 millions d'euros, du même ordre qu'en 2006 : 47,7 millions d'euros (47,9 millions d'euros l'an dernier).

FRAIS GÉNÉRAUX

Au total, les **frais généraux** s'élèvent à 246,9 M€, contre 220,3 M€ en 2006, affichant une progression sensible (+12,0 %), du même ordre que celle du PNB (+11,8 %), ne permettant donc pas d'améliorer le coefficient d'exploitation, qui passe de 71,3 % en 2006 à 71,4 %. L'essentiel de l'augmentation des charges est le fait du Crédit Coopératif et de ses filiales, les frais généraux des établissements associés étant stables : 32 millions d'euros en 2007 contre 31,9 millions en 2006.

Les **charges de personnel**, 155,6 M€ (157,2 M€ en normes françaises, qui n'étaient pas le coût de l'attribution gratuite aux salariés des actions Natixis) contre 135,9 M€ en 2006, enregistrent un accroissement particulièrement fort (+14,5 %), mais pour l'essentiel lié aux excellents résultats qui ont été dégagés en 2007 et dont une partie a été redistribuée aux salariés du Crédit Coopératif et de ses filiales, sous deux formes : d'une part le montant de la participation a plus que doublé puisque la plus-value dégagée lors de la cession de la BISE entraîne mécaniquement une majoration de son assiette de calcul, à laquelle s'est ajoutée la prime spéciale consentie pour l'occasion au titre de 2006 ; d'autre part, l'accord d'intéressement signé fin juin se traduit par une charge nouvelle qui s'élève cette année à 6,1 M€.

Parallèlement, les facteurs traditionnels d'augmentation de la masse salariale n'ont pas manqué d'être également présents, spécialement sur la fin de l'année : l'essentiel de l'étoffement des effectifs, près de 70 personnes pour le Crédit Coopératif et ses filiales, pour moitié affectées au renforcement des réseaux, s'est opéré au quatrième trimestre tandis que les révisions de salaires (hors augmentations générales négociées au niveau BFBP) sont comme chaque année intervenues au mois de septembre.

Les **autres frais de gestion**, 91,3 M€ (y compris les dotations aux amortissements) contre 84,4 M€ en 2006, sont aussi en augmentation significative (+8,1 %), notamment au titre du périmètre Crédit Coopératif et ses filiales (+11,1 %), mais ils demeurent globalement contenus dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, les économies réalisées dans le domaine des frais informatiques et des dépenses immobilières courantes compensant les dépassements observés, en particulier au titre de la cotisation BFBP et de la communication interne.

Le principal écart par rapport à la prévision concerne toutefois les premières charges enregistrées au titre du projet de rénovation du siège, qui conduit à ramener à dix-huit mois (de mi 2007 à fin 2008) la durée d'amortissement des composants dont la destruction est programmée (en l'occurrence l'ensemble des équipements y compris les façades).

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** s'accroît naturellement au même rythme que les facteurs qui en déterminent la formation (+11,1 %), ce qui représente, par rapport à 2006, un gain de 10 M€, presque suffisant pour lui permettre de franchir le seuil des 100 M€ (98,8 M€).

COÛT DU RISQUE

Alourdi au premier semestre par un sinistre exceptionnel, en 2007, le coût du risque (30,5 M€ au lieu de 26 M€ en normes françaises) est par ailleurs le poste le plus visiblement impacté par le passage aux normes IFRS, qui conduit en effet à augmenter la provision collective issue des traitements Mac Donough en comptabilisant une dotation nette de 6,5 M€ au total (après annulation des variations de provisions non admises en normes IFRS), minorée par le reclassement en coût du risque de la reprise de provision de 2,1 M€ sur les titres Eurotunnel.

Par ailleurs, le FRBG et le FRS n'étant pas reconnus en IFRS, les variations de la période sont annulées. Ces fonds ont fait l'objet, à l'ouverture en IFRS, d'un reclassement intégral en fonds propres, qui ont ainsi bénéficié d'une majoration de 18,5 M€ au 31 décembre 2006.

L'évènement marquant de la période est incontestablement la cession des titres de la BISE, qui apporte au groupe une plus-value avant impôt de 48,1 M€, enregistrée en gains ou pertes sur autres actifs.

Compte tenu de la forte augmentation des produits, la ponction fiscale s'accroît (26,7 M€ contre 21,0 M€ l'an dernier).

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Au final le **résultat net-part du Groupe** atteint 87,8 M€ au 31 décembre 2007 (85,3 M€ en normes françaises), soit presque le double du chiffre de 2006 (47,1 M€ en normes IFRS et 45,3 M€ en normes françaises). Hors la plus-value exceptionnelle liée à la cession de la BISE et ses impacts directs sur la participation et l'impôt, le résultat net - part du groupe peut être évalué à 50,2 M€, soit une progression significative sur 2006.

5.3 FONDS PROPRES, RATIOS ET NOTATION

FONDS PROPRES

Les fonds propres du Groupe (au sens prudentiel) établis selon le nouveau format IFRS défini par la Commission Bancaire s'évaluent à 1 130,5 millions d'euros à fin décembre 2007 contre 1 043,9 millions d'euros à fin 2006.

Les fonds propres de base atteignent 949 millions d'euros ce qui porte leur part dans le total à 83,95 %. Ils augmentent de 82,5 millions d'euros sur l'année, soit + 9,5 %.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le ratio de solvabilité consolidé est de 14,51 % à fin décembre 2007 (contre 14,01 % à fin 2006).

Sur le plan de la liquidité, le Groupe se caractérise par une situation structurellement excédentaire. Le coefficient de liquidité dépasse la contrainte (100 %) imposée pour chacun des établissements. A fin 2007, le coefficient de liquidité du Crédit Coopératif est de 169 %, et pour BTP Banque de 217 %. Dans le cadre du contrôle des grands risques, la réglementation limite :

- à 25 % des fonds propres les risques supportés sur un même bénéficiaire,
- à 8 fois le montant des fonds propres le total des engagements qui, par bénéficiaire, dépassent 10 % des fonds propres.

Le Groupe Crédit Coopératif a développé une forte répartition des risques. Ainsi, aucun engagement sur un même bénéficiaire après pondération ne dépasse 10 % de ses fonds propres.

NOTATION

Le Groupe Crédit Coopératif bénéficie de la notation du Groupe Banque Populaire, à savoir :

- **Moody's** : court terme P-1, long terme Aa2, solidité financière B-, perspective stable (notation du 11/05/2007).
- **Standard & Poor's** : court terme A-1+, long terme AA-, perspective stable (notation du 23/01/2006).

5.4 COMPTES SOCIAUX 2007

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

ACTIVITÉ

En sa qualité d'associé unique, le Crédit Coopératif a procédé, le 29 décembre 2006, à la dissolution de Coopamat, avec pour conséquence la transmission universelle du patrimoine de cette société de crédit-bail mobilier au Crédit Coopératif. Les résultats au 31 décembre 2007 tiennent compte de l'activité de Coopamat, ceux de 2006 ont été retraités en conséquence.

> Ressources (hors dettes rattachées)

Le total de la collecte, sous forme de dépôts bancaires et d'OPCVM, représente en moyenne sur l'année un montant de 8,6 milliards d'euros contre 7,4 milliards d'euros pour 2006, soit une progression de 16,2 %, plus élevée qu'en 2006 (+14,8 % sur 2005).

Par catégories de ressources, on constate les évolutions suivantes :

- Dépôts à vue non rémunérés : +13 %
- Dépôts d'épargne : +10,7 %
- Dépôts à terme (dont CDN et BMTN) : +25,9 %
- Placements en OPCVM : +14,5 %.

> Crédits (hors créances rattachées)

Le développement des emplois, 4,2 milliards d'euros en moyenne sur l'année contre 3,6 milliards d'euros pour 2006, soit une progression de 15,4 %, confirme la rupture observée en 2006, qui a enregistré un taux de croissance très nettement supérieur à celui des années précédentes. L'essentiel de la croissance repose sur les crédits à moyen et long terme.

Par catégorie d'emplois, les évolutions ont été les suivantes :

- Comptes débiteurs, portefeuille commercial et crédits de trésorerie : +5,3 %
- Crédits d'investissements à moyen et long terme : +18,4 %.

Le montant des nouveaux crédits d'investissements s'élève à 1 242 millions d'euros (dont 98 millions d'euros pour le crédit bail mobilier) contre 1 142 millions d'euros en 2006 (dont 83 millions d'euros pour le crédit bail mobilier).

Les engagements hors bilan en faveur de la clientèle (ouverture de crédits confirmés, avals et cautions) atteignent 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2007 contre 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2006.

> Transmission universelle du patrimoine d'Efitel au Crédit Coopératif

La société Efitel, dont le Crédit Coopératif était actionnaire unique, a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation en application de l'article 1844-5 du Code Civil. Cette opération, réalisée à la fin du mois de décembre 2007, a entraîné la transmission universelle du patrimoine d'Efitel au Crédit Coopératif, sans effet rétroactif. Elle a été placée sous le régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du CGI (régime spécial des fusions de sociétés).

La date de réalisation définitive de la transmission universelle de patrimoine a été fixée au 28 décembre 2007.

Le boni de confusion s'est élevé à 1 369 milliers d'euros, enregistré dans les revenus des titres à revenu variable.

PARTICIPATIONS

Le portefeuille de participations du Crédit Coopératif s'élève à 295 millions, en baisse de 0,70 % par rapport à l'année 2006. Les principales opérations ont concerné :

- Une augmentation de 19,9 millions d'euros de notre participation au capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires, participation qui atteint à présent 129,6 millions d'euros.
- Une augmentation de 1,4 million d'euros de notre participation au capital de la Caisse Solidaire.
- La transmission universelle du patrimoine d'Efitel au Crédit Coopératif annulant corrélativement notre participation pour 1,7 million d'euros.
- La cession de notre participation au capital de la BISE pour 23,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, les autres principales participations détenues sont :

- Ecofi Investissements : 21,8 millions d'euros et 99 % du capital.
- Intercoop : 21,5 millions d'euros et 100 % du capital.
- BTP Banque : 19 millions d'euros et 99,9 % du capital.
- Batinorest : 16,7 millions d'euros et 94,9 % du capital.

- Esfin : 15,2 millions d'euros et 37,6 % du capital.
- Banque Populaire Développement : 14,9 millions d'euros et 4,3 % du capital.
- I.R.D. Nord-Pas-de-Calais : 5,7 millions d'euros et 17,4 % du capital.

Auxquelles il convient d'ajouter :

- EfiPierre : 99,8 %
- Amos Et Cie : 63,3 %
- Esfin Gestion : 60 %
- Edel : 33,9 %

CAPITAUX PROPRES ET VALEURS IMMOBILISÉES

Les capitaux propres, y compris le bénéfice de l'exercice mis en réserve, s'élèvent à 806 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 758 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le capital est stable depuis le 31 décembre 2006, soit 493,7 millions d'euros. Voir annexe VIII des comptes consolidés, page 115, pour plus d'informations sur le capital social.

Deux changements de méthode comptable ont conduit à un prélèvement net de 1 941 milliers d'euros sur le report à nouveau, soit :

- Un montant de 1 997 milliers d'euros, enregistré au débit du compte report à nouveau, en application de l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement.
- Un montant de 56 milliers d'euros, enregistré au crédit du compte report à nouveau, en application de l'avis 2007-B du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

Le portefeuille de titres de participations est de 295 millions d'euros.

Les immobilisations nettes s'élèvent à 21 millions d'euros, contre 21,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'élève à 222,1 millions d'euros contre 189,5 millions d'euros en 2006 (191,3 millions d'euros en intégrant l'activité de crédit bail mobilier, soit une progression de 16,1 %).

Le rendement des emplois s'est effrité sous l'influence conjuguée de :

- la diminution des encours indexés sur le TBB (taux de base bancaire),
- la contraction des spreads sur les nouveaux crédits dans un contexte fortement concurrentiel.

Néanmoins, la marge d'intérêt s'est fortement accrue grâce à la progression du volume des emplois et à la réduction des coûts de financement, autorisée par le développement des dépôts à vue et des capitaux propres.

Par ailleurs, les commissions nettes se rapportant aux

opérations bancaires et aux commissions financières sont en augmentation sensible.

L'accroissement des dividendes est également important, notamment en provenance d'Ecofi Investissements et de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Enfin, un certain nombre d'éléments exceptionnels ont eux aussi contribué à la croissance du produit net bancaire, dont les intérêts sur créances douteuses et le calcul actuariel de l'étalement des surcotes/décotes, notamment.

> Frais généraux

Le total des frais généraux s'élève à 163,8 millions d'euros contre 141,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 (142,7 millions d'euros avec le crédit-bail mobilier, soit une évolution très forte de 14,7 % liée à la croissance des frais de personnel et des autres frais de gestion).

La progression des frais de personnel résulte des nouvelles embauches et des enregistrements suivants :

- une nouvelle charge de 3 694 milliers d'euros du fait d'un accord d'intéressement signé le 29 juin 2007, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007,

- une participation en hausse de 3 342 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2006 (dont 978 milliers d'euros comme supplément de participation au titre de l'exercice 2006, en vertu d'un accord signé le 25 juillet 2007),

- une provision de 1 419 milliers d'euros dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions de Natixis, selon décision prise le 24 mai 2007 par l'assemblée générale des actionnaires de cette société.

La progression des autres frais de gestion provient de facteurs divers :

- charges immobilières générées par la modernisation du réseau et le lancement du projet de rénovation du siège,
- hausse de la cotisation versée à la Banque Fédérale des Banques Populaires (en liaison avec l'augmentation du poids relatif du Crédit Coopératif ainsi que celle des charges de fonctionnement de la Banque Fédérale),
- hausse des honoraires du fait notamment des conseils requis lors de la cession de la Bise,
- efforts entrepris en matière de communication interne et externe.

Soldes intermédiaires de gestion (en milliers d'euros)

Rubriques	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Produits nets d'intérêts	152 332	146 097
Revenus des titres à revenu variable	23 000	13 984
Commissions nettes	40 881	38 477
Résultat des portefeuilles de négociation et de placement	5 955	(9 262)
Autres produits nets d'exploitation	(52)	180
PRODUIT NET BANCAIRE	222 117	189 475
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(163 747)	(141 136)
• Frais de personnel	(103 534)	(87 504)
• Autres frais administratifs	(59 622)	(52 885)
• Dotations aux amortissements	(592)	(747)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	58 370	48 340
Coût du risque	(18 956)	(13 366)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	39 414	34 974
Résultat net des actifs immobilisés	44 885	681
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	84 299	35 655
Résultat exceptionnel	(26)	
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Impôt sur les bénéfices	(13 264)	(5 949)
Dotation/Reprise de FRBG et Provisions règlementées	(6 325)	(2 886)
RÉSULTAT NET	64 683	26 820

> Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est de 58,4 millions d'euros contre 48,3 millions d'euros en 2006 (48,6 millions d'euros avec le crédit-bail mobilier).

> Coût du risque

Le coût du risque représente une charge nette de 19 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2006 (13,6 millions d'euros avec le crédit-bail mobilier).

Il a pour composante principale une dépréciation nette des créances douteuses de 21,1 millions d'euros, minorée par des reprises de provisions pour risques (1,9 millions d'euros).

A compter du 1^{er} janvier 2007, les découverts non autorisés sont classés en encours douteux après trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client (article 3 bis du règlement 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au risque de crédit) : la mise en application de ce texte s'est traduite par une charge de 499 milliers d'euros inscrite dans les dotations aux dépréciations pour créances de la clientèle.

Par ailleurs, en application de l'article 13 du règlement CRC n° 2002-03, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005, les dépréciations ont été déterminées en tenant compte des dates d'encaissement des montants à récupérer, lesquels ont fait l'objet d'un calcul d'actualisation. La variation de la période se traduit par une dépréciation nette de 0,2 million d'euros inscrite dans le coût du risque (0,4 million d'euros au 31 décembre 2006).

> Résultat net

Les gains sur immobilisations financières sont constitués essentiellement par la plus value de cession de la participation dans la Bise, soit 44,8 millions d'euros.

La dotation au Fonds Régional de Solidarité du réseau de Banques Populaires s'est élevée à 5,5 millions d'euros (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2006).

L'impôt sur les sociétés s'établit à 13,3 millions d'euros, contre 5,9 millions d'euros en 2006.

Le résultat net après impôt est de 64,7 millions d'euros contre 26,8 millions d'euros en 2006.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	2003	2004	2005	2006	2007*
CAPITAL					
Capital social	190 368 846	232 779 630	291 009 556	493 718 765	493 718 765
Nombre de parts sociales émises	12 483 203	15 264 238	19 082 594	25 900 000	25 900 000
Nombre de CCI émises				6 475 001	6 475 001
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	376 804 797	390 079 804	437 800 863	497 215 356	634 617 450
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	19 538 977	22 606 131	34 939 799	38 636 727	96 102 880
Impôts sur les bénéfices	15 931 876	7 201 872	8 029 503	5 948 703	13 264 390
Participation des salariés au titre de l'exercice	2 738 739	1 289 480	1 468 639	1 349 810	4 691 848
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	25 736 605	21 350 741	25 068 902	26 820 247	64 683 330
Résultat distribué aux porteurs de parts sociales	4 090 097	5 206 324	6 826 238	10 187 519	12 988 702
Résultat distribué sur CCI				-	2 962 313
RÉSULTATS PAR PART DE CAPITAL					
Résultats après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,29	1,01	1,41	1,01	2,56
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	2,06	1,40	1,31	0,83	2
Dividende distribué à chaque part sociale de type A				1,5 %	-
Dividende distribué à chaque part sociale de type B et C	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dividende distribué à chaque CCI					3 %
PERSONNEL					
Effectif moyen des employés salariés pendant l'exercice	1 408	1 412	1 439	1 459	1 500
Montant de la masse salariale	54 220 351	56 216 818	58 623 086	61 661 876	65 236 972
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sté Sociale, Œuvre Soc.)	27 627 194	29 274 804	32 581 419	32 198 369	33 235 656

* Sous réserve de l'approbation de l'A.G.O.

6. Gestion des risques

La gestion des risques du Groupe Crédit Coopératif repose sur une organisation qui a été profondément revue en 2006 pour être conforme aux nouveaux textes législatifs et réglementaires, notamment le règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire. Elle se traduit par un dispositif de contrôle interne qui s'intègre dans les pratiques et les modalités d'évaluation des risques du Groupe Banque Populaire, repris dans une charte approuvée par le Comité d'Audit.

Ce dispositif permet d'assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil d'Administration, la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Il est organisé de façon à assurer une stricte indépendance des fonctions de contrôle des risques par rapport aux lignes opérationnelles et en distinguant deux niveaux de surveillance : dans les métiers, par des équipes centrales de contrôles dédiées à chaque nature de risques – crédit, financiers, opérationnels/conformité – et par une équipe d'audit. Les deux premiers niveaux relèvent du contrôle permanent des activités et le troisième du contrôle périodique.

Tous ces processus sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne du Crédit Coopératif.

La situation du dispositif de maîtrise et d'évaluation des risques fait l'objet d'une information régulière dans des comités dédiés. Il s'agit principalement des comités : d'audit, des risques, de coordination des fonctions de contrôle, de sécurité (des personnes, des biens et des systèmes d'information).

Le Crédit Coopératif, au cours de l'année, a poursuivi le renforcement des moyens affectés à la maîtrise des risques. D'importants investissements ont été réalisés pour continuer de développer les outils informatiques et l'organisation nécessaires à une bonne gestion du nouvel environnement réglementaire Bâle 2, qui entre en application en 2008.

RISQUES DE CRÉDIT

Voir l'annexe IX des comptes consolidés, page 118.

RISQUES DE MARCHÉ

Voir l'annexe IX des comptes consolidés, page 120.

RISQUES GLOBAUX DANS LA GESTION DE BILAN

Voir l'annexe IX des comptes consolidés, page 123.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance

imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'inscrit dans le cadre des principes de la charte adoptée par le Groupe Banque Populaire et répond aussi aux normes et méthodes qu'il a définies. Le pilotage est assuré par une équipe dédiée, au sein de la Direction du Contrôle Permanent. Elle s'appuie sur les Directions opérationnelles et leurs correspondants de contrôle permanent.

La mesure et la maîtrise des risques opérationnels relèvent directement de la responsabilité de chaque métier. Elles se traduisent, dans les activités, par une gestion de plans de contrôle de second niveau, la déclaration des pertes et des incidents, l'identification et l'évaluation des risques et le suivi de la mise en œuvre des actions correctrices. Cette gestion, supervisée par chaque hiérarchie, contribue au contrôle permanent des risques opérationnels et permet leur suivi au plus près des activités. La Direction du Contrôle Permanent coordonne les pratiques et consolide les résultats.

Par ailleurs, le Crédit Coopératif gère une cartographie des risques opérationnels. Initiée fin 2005, pilotée par l'équipe de la Direction du Contrôle Permanent, elle a été achevée au début de l'année 2007. Elle couvre l'ensemble des activités. Pour les risques les plus importants, des actions de prévention et/ou d'atténuation ont été identifiées. A partir du second semestre 2007, la revue de la cartographie et le suivi de la réalisation des plans d'action ont été engagés.

Parallèlement à ce chantier, une base de données des pertes est constituée depuis 2005. Elle participe à l'identification des zones de risques.

L'année 2008 sera consacrée à l'implantation d'un outil de gestion des risques opérationnels. Ce chantier commun au Groupe Banque Populaire est mené sous la conduite de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Cet outil permettra de disposer d'un système d'information complet, intégré, géré dans les métiers, sous la supervision de la Direction du Contrôle Permanent.

Pour ce qui est du Plan de Continuité d'Activité (PCA), l'année 2007 a démontré la volonté du Crédit Coopératif de poursuivre, conformément aux préconisations du Groupe, les travaux initiés en 2004, avec l'officialisation de la fonction de responsable PCA et le recrutement d'un nouveau collaborateur à ce poste.

Cette année, la majeure partie des travaux a été consacrée à la formalisation des procédures de « Maintien en Condition Opérationnelle », afin de mettre en place les mécanismes indispensables à la révision du PCA et à sa validation par des exercices réels. Au demeurant, une série d'exercices, répondant aux scénarii de base fixés, à savoir « indisponibilité durable des locaux du siège » et « indisponibilité durable du

Système d'Information », a été menée avec succès, attestant ainsi de l'efficacité des moyens mis en œuvre. En particulier, comme annoncé en 2006, un exercice de secours informatique de grande ampleur, puisque couvrant 80 % des applications du Groupe, a permis d'assurer la production bancaire du Crédit Coopératif dans de bonnes conditions pendant toute une semaine en novembre 2007. En outre, la réactivité de la Cellule de Crise Décisionnelle, sollicitée de manière impromptue lors de cet exercice, a illustré l'implication des dirigeants et l'efficacité des moyens mis en place en matière de gestion de crise.

Les objectifs fixés pour 2008 consisteront à parfaire les plans de continuité métiers et support et à s'assurer que toutes les unités contribuant à des activités essentielles, jugées critiques ou de criticité moyenne, puissent participer à un exercice de repli.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Une équipe dédiée au risque de non-conformité a été constituée en 2006 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires liées à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement n°97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette équipe Conformité, rattachée à la Direction du Contrôle Permanent, exerce ses fonctions en toute indépendance des lignes métier commerciales, financières et de production. Elle réunit deux fonctions réglementaires :

- le responsable de la conformité, qui répond du respect des obligations vis-à-vis de la Commission Bancaire ;
- le responsable de la conformité des services d'investissement, qui répond du respect des obligations vis-à-vis de l'AMF.

Sa mission est d'assurer la maîtrise du risque de non-conformité, défini comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant ». Elle participe au maintien opérationnel des normes internes (règlement intérieur, code de déontologie).

Le périmètre d'intervention de la Conformité s'étend à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires régissant les activités bancaires et financières, à la loi Informatique et Liberté et à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude.

La Conformité accompagne les métiers et les unités opérationnelles à travers des missions de prévention et de surveillance.

Son action de prévention se traduit notamment par la veille réglementaire, la mise en œuvre d'une procédure de validation des nouveaux produits, l'élaboration et le suivi d'une politique de gestion des conflits d'intérêt, le déploiement d'un plan de formation et de sensibilisation des collaborateurs. Une procédure d'alerte permettant la

centralisation des dysfonctionnements relevés dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et codes de déontologie, a été mise en place en 2006. Aucune alerte n'a été transmise en 2007.

Son action de surveillance se traduit par des contrôles qu'elle réalise elle-même, principalement sur l'application de la réglementation des activités de marché, et par les remontées des contrôles réalisés dans les métiers.

L'année 2007 a été caractérisée par d'importants chantiers de mise en conformité réglementaire. La Conformité a participé au chantier de mise en application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers », notamment en mettant en place un mécanisme de surveillance des transactions personnelles et en recensant les conflits d'intérêts potentiels ou avérés susceptibles d'intervenir lors de la fourniture de services d'investissement.

En matière de lutte contre le blanchiment, une cellule au sein de la Conformité a assuré l'adaptation du système de surveillance au contexte réglementaire et aux typologies de risques de la clientèle.

Elle a contribué, pour sa part, à la formation des collaborateurs et a supervisé la bonne exploitation des outils d'alertes. La mise en application de la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment va nécessiter de compléter les modalités de surveillance. En conséquence, un chantier technique a été ouvert afin de doter le Crédit Coopératif d'un nouvel outil de détection et de gestion des opérations atypiques.

7. Distribution et Affectation du Résultat

Constatant que les résultats de l'exercice se traduisent, pour la société Crédit Coopératif, par un bénéfice net de 64 683 329,60 €, et qu'il existe au bilan un report à nouveau bénéficiaire de 8 450 808,75 €, l'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 42 des statuts, d'affecter le bénéfice distribuable, soit 73 134 138,35 €, de la façon suivante :

• réserve légale, 15 % du bénéfice (64 683 330 €) :	9 702 499 €
• réserve statutaire :	32 000 000 €
• réserve spéciale d'investissement :	309 341 €
• report à nouveau bénéficiaire :	15 171 283,35 €
• rémunération des parts C au taux de 3 % prorata temporis :	3 545 040 €
• rémunération des parts B au taux de 3 % prorata temporis :	6 943 662 €
• rémunération des certificats coopératifs d'investissement au taux de 3 % de leur valeur nominale :	2 962 313 €
• versement d'une ristourne coopérative de 2,5 millions d'euros aux sociétaires, à répartir proportionnellement au montant des opérations faites par chacun d'eux avec le Crédit Coopératif :	2 500 000 €

Conformément à l'article 243 du CGI, il est rappelé que le montant des intérêts et ristournes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Part A	Part B*	Part C*	Ristourne
2004	0	2 953 061 €	1 803 263 €	450 000 €
2005	0	4 056 873 €	2 319 366 €	450 000 €
2006	752 587 €	5 713 631 €	2 971 301 €	750 000 €

* Intérêts éligibles à l'abattement dont bénéficient les personnes physiques (50 % au titre de 2004 et 40 % au titre de 2005 et 2006).

Par ailleurs, aucune rémunération n'a été versée aux CCI au titre de l'exercice 2006, le contrat d'émission précisant une date de jouissance à effet du 1^{er} janvier 2007.

8. Perspectives 2008

Dans un contexte financier fortement perturbé, le Crédit Coopératif voit s'achever un exercice qui restera probablement pour longtemps l'un des plus brillants de son histoire, avec un résultat net de 88 millions d'euros.

Fruit de l'action de longue haleine consacrée au renforcement des forces commerciales, le développement de l'activité s'est avéré particulièrement soutenu, tant pour ce qui concerne la collecte, traditionnel point fort du Groupe, que pour les emplois, qui sont de longue date sujet à des performances plus contrastées. Sous l'effet de plusieurs exercices de très forte production, les crédits à moyen et long terme ont connu une croissance extrêmement vigoureuse, renforcée en fin d'année par un retour à une meilleure progression des concours à court terme, en hausse plus timide sur les premiers mois de 2007.

Ces performances commerciales sont d'autant plus satisfaisantes qu'elles n'ont pas été réalisées au détriment de la rentabilité des opérations : le taux de marge globale a bien résisté aux tensions concurrentielles, grâce à l'importance dans la structure du financement de l'activité des capitaux non rémunérés, dont l'influence sur les conditions d'exploitation est d'autant plus favorable que les taux sont orientés à la hausse.

Par ailleurs, outre cette évolution très positive des facteurs fondamentaux de formation du Produit Net Bancaire, l'exercice 2007 a bénéficié d'une contribution non récurrente de divers éléments favorables (dividendes supplémentaires, récupération d'intérêts sur créances douteuses, notamment), sans parler de la plus-value exceptionnelle réalisée à l'occasion de la cession de la Bise, qui a conduit à un quasi doublement du résultat net.

Au total, l'ensemble des objectifs commerciaux et financiers retenus en 2005 pour le plan à 3 ans, CAP 2008, ont été atteints avec un an d'avance, à la seule exception du point concernant les moyens. En effet, il avait été volontairement été acté fin 2006 qu'il était opportun, pour ne pas entraver la dynamique du développement, d'engager un certain nombre d'investissement humains et immobiliers, quitte à différer quelque peu l'atteinte de l'objectif de réduction du coefficient d'exploitation.

C'est ainsi qu'a été signé en juin 2007 un accord d'intéressement, qui jusque là faisait défaut au Groupe. Par ailleurs, les réflexions en cours depuis plusieurs années concernant les options à retenir concernant le devenir des locaux abritant les services du siège sont arrivés à maturité au cours de l'été 2007 : le choix de s'engager dans une opération de rénovation lourde des immeubles de Nanterre conduit ainsi à ramener à 18 mois, de mi 2007 à fin 2008, la durée des amortissements afférant au bâtiment acquis en 2001. Déjà présent pour un tiers en 2007, ce surcoût pèsera

pour l'essentiel sur l'exercice 2008, qui supportera en outre les premières charges induites par la nécessité de transférer les services centraux sur un site de repli pendant la durée des travaux.

Pour autant, il n'est pas question de surseoir au renforcement des moyens humains nécessaires à la poursuite du développement commercial et à l'adaptation permanente des compétences face à la complexité croissante des techniques de financement et des dispositifs réglementaires. De même, la rénovation voire l'extension du réseau d'agences engagée ces dernières années doit être accentuée.

Fort des bons résultats obtenus en 2007, qui lui assurent l'assise financière que requiert sa politique volontariste, le Groupe Crédit Coopératif est plus que jamais confiant dans la légitimité de son positionnement et déterminé à mobiliser les atouts décisifs dont il dispose pour conforter sa capacité à jouer un rôle majeur au sein de l'économie sociale.

A cet égard, soucieux de continuer d'apporter une réponse de qualité adaptée aux besoins de ses partenaires, le Groupe Crédit Coopératif s'est engagé dans l'élaboration d'un projet d'entreprise visant à définir ses ambitions à l'horizon de 2015, en anticipant efficacement les évolutions de ses clientèles d'élection, de leur environnement et de leurs attentes. Après avoir arrêté les lignes de force de ce projet, à l'issue d'une réflexion menée au cours du premier semestre 2008, la fin de l'année sera consacrée à la définition des politiques concrètes à mettre en œuvre dans le cadre d'un second Plan d'action à Moyen Terme couvrant la période 2009 à 2012.

Ainsi, tout en restant attentif à l'amélioration permanente de ses services, le Groupe Crédit Coopératif prépare activement les adaptations de ses compétences commerciales, financières, organisationnelles et technologiques, pour être en mesure, demain comme aujourd'hui, d'offrir à ses clientèles – associations, PME et personnes physiques – une capacité et une qualité d'écoute, de conseil et de partenariat à la mesure des enjeux de la prochaine décennie.



CRÉDIT COOPÉRATIF C'EST UN CHOIX

Les comptes du Groupe Crédit Coopératif

1. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF	p.58
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	p.59
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	p.63
2. COMPTES SOCIAUX DU CRÉDIT COOPÉRATIF	p.132
ÉTATS FINANCIERS	p.133
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	p.136
3. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p.164

1. Comptes consolidés du Groupe Crédit Coopératif

États financiers consolidés

au 31 décembre 2007

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Caisse, Banques Centrales, CCP		321 045	139 895
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	VI.1.1	35 206	334 491
Instruments dérivés de couverture	VI.2	25 885	31 639
Actifs financiers disponibles à la vente	VI.3	2 300 299	1 960 426
Prêts et créances sur établissements de crédit	VI.4	1 001 139	817 358
Prêts et créances sur la clientèle	VI.4	6 370 220	5 869 552
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	VI.5	677 822	733 441
Actifs d'impôts courant		0	0
Actifs d'impôts différés	VI.7	8 701	9 526
Comptes de régularisation et actifs divers	VI.8	435 886	284 101
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	VII.8	28 935	44 832
Immeubles de placement	VI.9	34 491	30 364
Immobilisations corporelles	VI.10	51 885	50 511
Immobilisations incorporelles	VI.10	11 713	16 444
Écarts d'acquisition	VI.12	3 546	5 262
TOTAL DE L'ACTIF		11 306 773	10 327 842

PASSIF En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Banques Centrales, CCP		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	VI.1	11 563	23 044
Instruments dérivés de couverture	VI.2	99 135	22 418
Dettes envers les établissements de crédit	VI.12	875 407	970 083
Dettes envers la clientèle	VI.12	5 347 735	4 673 436
Dettes représentées par un titre	VI.12	3 158 070	2 893 540
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôt courant		3 070	1 411
Passifs d'impôts différés	VI.7	7 215	10 592
Comptes de régularisation et passifs divers	VI.8	454 509	429 283
Dettes sur actifs destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance		0	0
Provisions	VI.14	26 017	28 116
Dettes subordonnées	VI.15	235 573	267 319
Capitaux propres part du groupe		975 345	901 828
- Capital et réserves liées		674 822	659 365
- Réserves consolidées		106 359	82 631
- Gains ou pertes latents ou différés		106 324	112 724
- Résultat de l'exercice		87 840	47 108
Intérêts minoritaires		113 134	106 772
TOTAL DU PASSIF		11 306 773	10 327 842

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	VII.1	530 787	442 733
Intérêts et charges assimilées	VII.1	(314 749)	(264 322)
Commissions (produits)	VII.2	151 831	144 156
Commissions (charges)	VII.2	(53 140)	(49 538)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	VII.3	3 528	14 425
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	VII.4	20 529	14 612
Produits des autres activités	VII.5	14 107	15 396
Charges des autres activités	VII.5	(7 212)	(8 216)
PRODUIT NET BANCAIRE		345 681	309 246
Charges générales d'exploitation	VII.6	(231 569)	(207 968)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(15 271)	(12 365)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		98 841	88 913
Coût du risque	VII.7	(30 537)	(21 666)
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION		68 304	67 247
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	VII.8	3 154	4 164
Gains ou pertes sur autres actifs	VII.9	47 661	302
Variation de valeur des écarts d'acquisition	VII.10	0	1 203
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		119 119	72 916
Impôts sur les bénéfices	VII.11	(26 684)	(20 979)
RÉSULTAT NET		92 435	51 937
Intérêts minoritaires		(4 595)	(4 829)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		87 840	47 108
Résultat net part du Groupe par part du capital (en €)		3,11	1,68

**PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31/12/2005 NORMES FRANÇAISES
AU 31/12/2007 NORMES IFRS**

En milliers d'euros	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents différés		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de valeur des instruments dérivés de la couverture ⁽³⁾				
Capitaux propres au 31/12/05 avant affectation en normes françaises	291 009	140 500	71 483			34 155	537 147	95 684	632 831
- Affectation du résultat 2005		13 951	20 204			(34 155)	0		0
- Incidence de l'adoption des normes IAS/IFRS			2 736	48 377	148	0	51 261	7 878	59 139
- Distribution 2006 au titre de 2005			(6 827)				(6 827)	(765)	(7 592)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 après retraitements IFRS et affectation	291 009	154 451	87 596	48 377	148	0	581 581	102 797	684 378
- Augmentation de capital	202 710	76 858					279 568	1 744	281 312
- Elimination des participations croisées	(65 663)		(511)				(66 174)		(66 174)
<i>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</i>	<i>137 047</i>	<i>76 858</i>	<i>(511)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>213 394</i>	<i>1 744</i>	<i>215 138</i>
- Effets de la variation de valeur des instruments financiers				66 625	(2 426)		64 199	101	64 300
- Changements de méthode			(2 309)				(2 309)	(2 692)	(5 001)
- Variation de périmètre			(2 927)				(2 927)		(2 927)
- Résultat de la période						47 108	47 108	4 829	51 937
- Autres variations			782				782	(7)	775
Capitaux propres au 31/12/2006 avant affectation normes IFRS	428 056	231 309	82 631	115 002	(2 278)	47 108	901 828	106 772	1 008 600
- Affectation du résultat 2006		12 171	34 937			(47 108)	0		0
- Distribution 2007 au titre de 2006			(9 479)				(9 479)	(1 007)	(10 486)
Capitaux propres au 31/12/2006 après affectation normes IFRS	428 056	243 480	108 089	115 002	(2 278)	0	892 349	105 765	998 114
- Augmentation de capital	3 286						3 286	5 217	8 503
- Variation des participations croisées des filiales sur la mère			(789)				(789)		(789)
<i>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</i>	<i>3 286</i>	<i>0</i>	<i>(789)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 497</i>	<i>5 217</i>	<i>7 714</i>
- Effets de la variation de valeur des instruments financiers				(4 316)	(2 084)		(6 400)	(671)	(7 071)
- Changements de méthode ⁽¹⁾			57				57	0	57
- Variation de périmètre			77				77		77
- Résultat de la période						87 840	87 840	4 595	92 435
- Autres variations ⁽²⁾			(1 075)				(1 075)	(1 772)	(2 847)
Capitaux propres au 31/12/2007 normes IFRS	431 342	243 480	106 359	110 686	(4 362)	87 840	975 345	113 134	1 088 479

(1) Le changement de méthode est relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

(2) Les autres variations concernent principalement les changements de méthode d'étalement des charges à répartir de la Banque Edel.

(3) Il n'y a pas eu de recyclage en résultat des gains ou pertes latents différés constatés sur les opérations de couverture en flux de trésorerie en 2006 et en 2007.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

	2007	2006
	IFRS	IFRS
En milliers d'euros au 31 décembre		
Résultat avant impôts	119 119	72 916
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	15 235	12 365
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	730	(597)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	18 485	4 800
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(3 154)	(4 164)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(57 975)	(10 246)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	23 668	24 567
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(3 011)	26 725
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(457 329)	45 806
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	131 280	(129 391)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	688 004	462 617
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(136 719)	(56 325)
- Impôts versés	(21 161)	(19 855)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	204 075	302 852
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	320 183	402 493
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(196 242)	(588 473)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(4 829)	(2 193)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(12 630)	(9 773)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(213 700)	(600 438)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(8 492)	207 681
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(98 735)	21 910
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(107 227)	229 591
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(745)	31 646
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	320 182	402 493
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	(213 700)	(600 438)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	(107 228)	229 591
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	600 413	568 768
Caisse, banques centrales, CCP (actif, passif)	139 885	83 821
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	460 528	484 947
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE⁽¹⁾	599 668	600 414
Caisse, banques centrales, CCP (actif, passif)	321 037	139 885
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	278 631	460 529
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(745)	31 646

(1) La composition de la trésorerie et équivalent de trésorerie est obtenue à partir des soldes comptables des comptes à vue et ordinaires auprès des établissements de crédit.

Note I – Effet de la première application des normes IFRS

Les comptes du Groupe Crédit Coopératif sont établis selon les normes IFRS conformément au Règlement Européen du 12/03/2002 qui s'applique à toutes les

sociétés faisant appel public à l'épargne à compter du 01/01/2007. Les comptes de 2006 ont été établis à titre de comparatifs selon le référentiel IFRS.

1.1 EFFETS SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT EN APPLICATION DES NORMES IFRS

1.1.1 EFFETS SUR LES CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2006

Précision :

- Les impacts sur les capitaux propres et le résultat s'entendent après l'effet de l'imposition différée.

En milliers d'euros	Commentaires	01/01/2006	
		Capitaux propres part du groupe	dont gains et pertes latents ou différés
Comptes consolidés « normes françaises » au 31 décembre 2005			
		537 147	
Retraitements IFRS			
Coût amorti	(1)	7 152	
– Crédit et opérations de crédit bail		(6 298)	
– Instruments financiers		13 450	
Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers	(2)	49 473	52 652
– Juste valeur par résultat		(8 270)	
– Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		57 361	52 503
– Couverture de flux de trésorerie		210	148
– Couverture de juste valeur		171	
Dépréciations et provisions	(3)	2 716	
– Retraitement du FRBG et FRS		10 588	
– Retraitement autres provisions générales		472	
– Provisions collectives		(7 122)	
– Provisions Epargne Logement		(1 222)	
Autres impacts	(4)	(8 079)	(4 126)
– Ecart d'acquisition		0	
– Autres		(201)	
– Intérêts minoritaires		(7 878)	(4 126)
TOTAL retraitement IFRS		51 261	48 525
Comptes consolidés normes IFRS au 1^{er} janvier 2006		588 408	48 525

1.1.2 EFFETS SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2006

Précision :

- Les impacts sur les capitaux propres et le résultat s'entendent après l'effet de l'imposition différée.

Commentaires	01/01/2006 Capitaux propres part du Groupe	Variation exercice Variation du poste gains et pertés latents ou différés	31/12/2006 TOTAL Capitaux propres part du Groupe	31/12/2006 Résultat 2006 part du Groupe
En milliers d'euros				
Comptes consolidés « normes françaises » au 31 décembre 2005	739 260		739 260	45 269
Retraitements IFRS				
Coût amorti	(1) 7 152		7 152	(2 736)
– <i>Crédit et opérations de crédit bail</i>	(6 298)		(6 298)	227
– <i>Instruments financiers</i>	13 450		13 450	(2 963)
Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers	(2) 49 473	64 301	113 774	2 999
– <i>Juste valeur par résultat</i>	(8 270)		(8 270)	6 648
– <i>Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente</i>	57 361	66 728	124 089	(2 336)
– <i>Couverture de flux de trésorerie</i>	210	(2 426)	(2 216)	(2)
– <i>Couverture de juste valeur</i>	171		171	(1 312)
Dépréciations et provisions	(3) 2 716		2 716	1 644
– <i>Retraitement du FRBG</i>	10 588		10 588	1 507
– <i>Retraitement autres provisions générales</i>	472		472	693
– <i>Provisions collectives</i>	(7 122)		(7 122)	(469)
– <i>Provisions Epargne Logement</i>	(1 222)		(1 222)	(87)
Autres impacts	(4) (8 079)	(103)	(8 182)	(67)
– <i>Retraitement des écarts d'acquisition</i>				527
– <i>Autres</i>	(201)		(201)	100
– <i>Intérêts minoritaires</i>	(7 878)	(103)	(7 981)	(694)
TOTAL retraitement IFRS	51 261	64 199	115 460	1 839
Comptes consolidés normes IFRS au 31 décembre 2006	790 521	64 199	854 720	47 108

1.1.3 EXPLICATION DES PRINCIPAUX EFFETS

(1) Coût amorti

- Crédits et opérations de crédit bail (Commissions et frais de dossier).

En normes françaises, les crédits sont enregistrés à leur valeur nominale avec comptabilisation en résultat des intérêts acquis sur la période. En référentiel IFRS, les crédits et opérations de crédit bail sont inscrits dans la catégorie « prêts et créances » et évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Crédit Coopératif a retenu l'option d'effectuer un étalement actuariel sur la durée de vie du crédit de certaines commissions, reçues ou payées directement, liées à l'opération de crédit.

- Instruments financiers.

– Primes d'émission

En IFRS, les dettes sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les surcotes / décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement sont amorties actuariellement sur la durée de vie de la dette.

– Surcotes / décotes sur titres

En IFRS, les coûts de transaction et les surcotes/décotes des titres disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance sont étalés de manière actuarielle alors qu'en normes françaises (jusqu'au 31 décembre 2006) ils sont étalés de manière linéaire ou comptabilisés directement en résultat (flat).

(2) Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers

En normes françaises, seuls les titres de transaction et les dérivés classés dans la catégorie d) gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (règlement 90-15) sont valorisés en juste valeur avec variations de juste valeur en résultat. En référentiel IFRS, conformément à la norme IAS 39, les instruments suivants sont valorisés en juste valeur :

- avec variation de juste valeur en résultat : les dérivés, les instruments couverts, selon une relation de couverture de juste valeur (FVH-Fair Value Hedge), à hauteur de leurs composantes couvertes, les instruments gérés dans le cadre d'une stratégie de trading et ceux classés en option à la juste valeur ;
- avec variation de juste valeur en capitaux propres : les titres en portefeuille classés en catégorie « disponible à la vente » (AFS- Available for sale) et les dérivés traités en couverture de flux de trésorerie futurs (CFH-Cash Flow Hedge).

Au 1^{er} janvier 2007, le poste « gains ou pertes nets latents ou différés » au sein des capitaux propres comprend pour 35 millions d'euros net d'impôts la variation de la juste valeur des titres de la Banque Fédérale des Banques Populaires détenus par le Crédit Coopératif.

(3) Dépréciation et provisions

- Annulation du FRBG et du FRS

Les normes internationales (IAS 39 et IAS 37) ne

reconnaissent pas ces types de provisions générales comme éligibles à la qualification de passif. Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux et les Fonds Régionaux de Solidarité ont donc fait l'objet d'un reclassement intégral venant augmenter le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2006. Les dotations ou reprises sont éliminées du compte de résultat.

- Annulation des autres provisions générales

Les autres provisions générales constatées en normes françaises ont également été reprises en IFRS en contrepartie des capitaux propres.

- Dépréciations collectives

La norme IAS 39 prescrit de constituer des provisions sur des portefeuilles de créances homogènes non dépréciées individuellement dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de ces portefeuilles.

Les provisions sectorielles présentes dans les comptes français ont été reprises au 1^{er} janvier 2006 en contrepartie de la constatation de dépréciations dites « collectives ».

La méthode de calcul utilisée repose sur un système de notation interne appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers / professionnels / corporate) et de trois types de risques (pré-douteux / défaut non douteux / sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bale II et les encours sains sont regroupés dans les portefeuilles de risques homogènes. Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe.

- Provisions « Plan Epargne Logement » (PEL) / « Comptes Epargne Logement » (CEL).

L'objectif de ces provisions est de couvrir les deux risques que porte le dispositif d'épargne logement :

- le risque de consentir des crédits à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer une épargne à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché.

Ces deux risques ont été évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion en crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle. A l'issue de leur évaluation, ces risques ont fait l'objet d'un provisionnement par imputation sur les capitaux propres.

(4) Autres impacts

- Écart d'acquisition.

À la différence des normes françaises, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis et font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur ou au moins une fois par an conduisant le cas échéant à la constatation d'une dépréciation. Les acquisitions antérieures au bilan d'ouverture n'ont pas été retraitées en application d'une des exceptions au principe d'application rétrospective des IFRS en date de transition prévues par la norme IFRS 1.

1.2 PRINCIPAUX RECLASSEMENTS ET RETRAITEMENTS EFFECTUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 SUR LE BILAN

Publiable normes IFRS								
ACTIF			Caisses, Banques centrales, CCP	Actifs à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances sur établissements de crédit	Prêts et créances sur clientèle
En milliers d'euros								
Publiable « normes françaises »				(1) (3) (4)	(4)	(1)		(2)
Opérations interbancaires et assimilées	1 511 716	139 895				33 947	812 858	
Opérations avec la clientèle	4 979 245							4 979 245
Opérations de crédit-bail et assimilées	922 732							906 962
Obligations, actions et autres titres	2 199 881		330 683			1 650 426	4 500	7 266
Participations et autres immob. financières	197 196					152 677		
Immobilisations corporelles et incorporelles	81 549							
Ecarts d'acquisition	4 735							
Comptes de régularisation et divers	290 608				640			
Actifs d'impôts différés	9 526							
TOTAL ACTIF normes françaises	10 197 188	139 895	330 683		640	1 837 050	817 358	5 893 473
Retraitements IFRS								
Coût amorti	(1 616)							385
Juste valeur	156 636		4 852		30 999	122 934		(207)
Provisions	(23 657)							(23 657)
Autres retraitements	(709)		(1 044)			442		(442)
TOTAL ACTIF normes IFRS	10 327 842	139 895	334 491		31 639	1 960 426	817 358	5 869 552

Publiable normes IFRS

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs d'impôts différés	Comptes de régul. et actifs divers	Particip. et mise en équivalence	Immeubles de placement	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Écart d'acquisition
(1)				(2)	(2)		
525 016				14 221	1 549		
207 006			44 520	16 143	48 962	16 444	4 735
	9 526	289 967					
732 022	9 526	289 967	44 520	30 364	50 511	16 444	4 735
1 419		(3 420) (2 254) 0 (192)	312				527
733 441	9 526	284 101	44 832	30 364	50 511	16 444	5 262

Publiable normes IFRS								
PASSIF En milliers d'euros		Caisses, Banques centrales, CCP	Passifs à juste valeur par le résultat	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédits	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	Passifs d'impôt courant
Publiable « normes françaises »			(3) (4)	(4)				
Opérations inter-bancaires et assimilées	970 400				970 400			
Opérations avec la clientèle	4 680 394		6 000			4 674 394		
Dettes représentées par un titre	2 899 895		14 757				2 885 138	
Comptes de régularisation et divers	441 095			152				1 382
Ecarts d'acquisition	0							
Provisions pour risques et charges	40 041							29
Dettes subordonnées	264 291							
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	18 446							
Intérêts minoritaires	98 096							
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	784 529							
- Capital souscrit	428 056							
- Primes d'émission	121 991							
- Réserves consolidées et autres	189 213							
- Résultat de l'exercice	45 269							
TOTAL PASSIF normes françaises	10 197 187	0	20 757	152	970 400	4 674 394	2 885 138	1 411
Retraitements IFRS								
Coût amorti	(1 616)						(1 207)	
Juste valeur	156 636		2 287	22 266	(317)	(958)	10 653	
Provisions	(23 657)							
Autres retraitements	(709)						(1 044)	
TOTAL PASSIF normes IFRS	10 327 842	0	23 044	22 418	970 083	4 673 436	2 893 540	1 411

Commentaires relatifs aux reclassements

(1) Ventilation du portefeuille titres

L'application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2006 a conduit au reclassement des éléments composant le portefeuille titres afin de tenir compte d'une part des nouvelles règles de classement fondées sur les objectifs de détention et d'autre part de leur mode d'évaluation.

(2) Opérations de crédit-bail et assimilés

Les opérations de crédit bail sont désormais enregistrées dans le poste « Prêts et créances sur la clientèle ».

Les immeubles vacants détenus en vue d'être loués dans le cadre d'un contrat de location simple ont été classés en immeubles de placement. Les immobilisations temporairement non louées des crédits-baux mobiliers sont classées en immobilisations corporelles.

Publiable normes IFRS								
Passifs d'impôt différés	Compte de régularisation et passifs divers	Provisions pour risques et charges	Dettes subordonnées	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat de l'exercice	Intérêts mineurs
6 312	433 249	40 012 18 446	264 291	659 365 428 056 121 991 109 318	79 895 79 895		45 269 45 269	98 096
6 312	433 249	58 458	264 291	659 365	79 895	0	45 269	98 096
4 280	(2 212) (1 754)	(30 306) (36)	3 028		10 907 (6 691) 4 142 (5 622)	118 618 (5 894)	(9 104) 9 504 2 507 (1 068)	8 676
10 592	429 283	28 116	267 319	659 365	82 631	112 724	47 108	106 772

(3) Désignation sur option d'actifs et de passifs valorisés à leur valeur de marché par résultat

Le Groupe Crédit Coopératif a fait application des dispositions de la norme IAS 39 et désigné comme évaluable sur option en juste valeur par résultat des titres détenus et des dettes représentées par un titre.

(4) Instruments financiers dérivés

En référentiel IFRS, tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan et évalués en juste valeur à l'initiation qu'il s'agisse de dérivés de transaction ou de dérivés de couverture :

- dérivés de transaction : ces dérivés sont intégrés dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat
- dérivés de couverture : ces dérivés sont inscrits dans un poste spécifique du bilan, distinct des dérivés de transaction.

Commentaires relatifs aux retraitements : cf. analyse de chaque retraitement en commentaires de la note 1.1.3 – Explication des principaux effets.

1.3 PRINCIPAUX RECLASSEMENTS ET RETRAITEMENTS EFFECTUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 SUR LE RÉSULTAT

		Publiable normes IFRS								PRODUIT NET BANCAIRE	Charges générales d'exploit- ation
		Intérêts et produits assimilés	Intérêts et charges assimilés	Commis- sions (produits)	Commis- sions (charges)	Gains/pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	Gains/ pertes sur actifs financiers dispo. à la vente	Produits des autres activités	Charges des autres activités		
COMPTE DE RÉSULTAT											
En milliers d'euros											
Publiable « normes françaises »											
Intérêts et produits assimilés	441 840	451 075	(9 235)							515 881	
Intérêts et charges assimilées	(251 981)		(251 959)			-22				(326 022)	
Revenu des titres à revenu variable	4 262						4 262			4 262	
Commissions produits	145 290			144 071	1 219					50 757	
Commissions charges	(50 757)				(50 757)					(196 047)	
Résultat du portefeuille de négociation	1 529					1 529				52 286	
Résultat du portefeuille de placement	10 585	1 709	(3 857)					12 733		10 585	
Autres produits d'exploitation	128 603							15 379		15 379	
Autres charges d'exploitation	(121 439)								(8 215)	(8 215)	
Marge brute des sociétés d'assurance										0	
Produits des autres activités	(7)							17	(24)	(14)	
PRODUIT NET BANCAIRE	307 925	452 784	(265 051)	144 071	(49 538)	1 507	16 995	15 396	(8 239)		
Charges générales d'exploitation	(208 082)									0	(208 082)
Dotations aux amort.et prov. sur immo.	(12 402)								(1)	(1)	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	87 441	452 784	(265 051)	144 071	(49 538)	1 507	16 995	15 396	(8 240)		(208 082)
Coût du risque	(21 277)								0	0	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	66 164	452 784	(265 051)	144 071	-49 538	1 507	16 995	15 396	(8 240)		(208 082)
Résultat des sociétés en équivalence	4 164									0	
Résultat sur actifs immobilisés	627						325			325	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	70 955	452 784	(265 051)	144 071	(49 538)	1 507	17 320	15 396	(8 240)		(208 082)
Résultat exceptionnel										0	
Impôt sur les bénéfices	(19 928)									0	
Amortissement des écarts d'acquisition	676									0	
Dotations / Reprises au FRBG	(2 299)									0	
Intérêts minoritaires	(4 135)									0	
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	45 269	452 784	(265 051)	144 071	-49 538	1 507	17 320	15 396	(8 240)	308 249	(208 082)
RETRAITEMENTS IFRS											
Coût amorti	(9 104)	(10 107)	918	85						(9 104)	
Juste valeur	9 504					12 918	(2 708)		24	10 234	
Provisions	2 507	56	(189)							(133)	
Autres retraitements	(1 068)									0	114
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	47 108	442 733	(264 322)	144 156	(49 538)	14 425	14 612	15 396	(8 216)	309 246	(207 968)

Publiable normes IFRS											
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	Coût du risque	RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	Gains/pertes sur autres actifs	Variation de valeur des écarts d'acquisition	RÉSULTAT AVANT IMPOT	Impôts sur les bénéfices	Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	RÉSULTAT NET	Intérêts minoritaires
	515 881		515 881				515 881			515 881	
	(326 022)		(326 022)				(326 022)			(326 022)	
	4 262		4 262				4 262			4 262	
	50 757		50 757				50 757			50 757	
	(196 047)		(196 047)				(196 047)			(196 047)	
	52 286		52 286				52 286			52 286	
	10 585		10 585				10 585			10 585	
	15 379		15 379				15 379			15 379	
	(8 215)		(8 215)				(8 215)			(8 215)	
	0		0				0			0	
	(14)		(14)				(14)			(14)	
								0	0		
	(208 082)		(208 082)				(208 082)			(208 082)	
(12 401)	(12 402)		(12 402)				(12 402)			(12 402)	
(12 401)				0	0	0		0	0		0
0	0	(21 277)	(21 277)	0	0	0	(21 277)			(21 277)	
(12 401)		(21 277)		0	0	0		0	0		0
	0		0	4 164			4 164			4 164	
	325		325		302		627			627	
(12 401)		(21 277)	325	0		0		0	0		0
	0		0				0			0	
	0		0				0	(19 928)		(19 928)	
	0		0			676	676			676	
	0		0				0	(2 299)		(2 299)	
	0		0				0			0	(4 135)
(12 401)	87 766	(21 277)	66 489	4 164	302	676	71 631	(19 928)	(2 299)	49 404	(4 135)
	(9 104)		(9 104)				(9 104)			(9 104)	
	10 234	(730)	9 504				9 504			9 504	
	(133)	341	208				208		2 299	2 507	
36	150		150			527	677	(1 051)		(374)	(694)
(12 365)	88 913	(21 666)	67 247	4 164	302	1 203	72 916	(20 979)	0	51 937	(4 829)

Commentaires relatifs aux principaux reclassements :

Les gains ou pertes constatés en référentiel français sur le portefeuille de placement, de négociation ainsi que sur les immobilisations financières sont classés en IFRS dans les postes « gains/pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » ou « gains/pertes nets sur actifs disponibles à la vente », suivant la nouvelle catégorie de titres définie par les normes IFRS. Les revenus des titres à revenu variable sont également inclus dans ces postes IFRS.

Note II – Fondements de l'établissement des comptes du Groupe

Les comptes annuels du Groupe Crédit Coopératif au 31 décembre 2007 ont été élaborés conformément aux normes IFRS en vigueur à cette date, telles qu'adoptées par le Règlement Européen. Ils ne tiennent pas compte des normes ou interprétations publiées non adoptées au sein de l'UE ou dont l'application n'est pas encore obligatoire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2008 et présentés à l'Assemblée Générale le 22 mai 2008, qui a la possibilité de les modifier.

Ils comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les annexes.

Les comptes présentés au titre du comparatif 2006 sont établis sur la base des normes IFRS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union Européenne.

Les spécificités du Groupe Crédit Coopératif sont précisées ci-après :

PARTICULARITÉS DU GROUPE

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Coopératif regroupent les comptes du Crédit Coopératif, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable, et de l'ensemble des établissements de crédit (filiales ou non) ayant signé un contrat d'association avec le Crédit Coopératif, aux termes duquel ce dernier apporte sa garantie de liquidité et de solvabilité, et assure une assistance administrative et technique.

MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT

Concernant les filiales BTP Banque, Inter-Coop, Sicomi-Coop, Batinorest, BTP Capital Investissement, Ecofi Investissements, la méthode de l'intégration globale est appliquée du fait que leur capital est détenu à 50 % et au-delà par le Crédit Coopératif.

Les établissements de crédit non filiales mais ayant signé un contrat d'association sont également consolidés par intégration globale.

Les entreprises pour lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Il s'agit de :

- ESFIN, entreprise à caractère financier,
- CGI du Bâtiment, entreprise d'assurance.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Groupe Crédit Coopératif exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts.

ABSENCE DE CARACTÈRE SAISONNIER

Les activités du Groupe Crédit Coopératif ne présentent pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats de l'exercice ne sont donc pas influencés par ces facteurs.

FORMAT DE SYNTHÈSE

En absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par le Conseil National de la Comptabilité dans sa recommandation n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

Note III – Périmètre du Groupe application au 31 décembre 2007

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Coopératif au 31 décembre 2007 a enregistré les évolutions suivantes par rapport au 31 décembre 2006 :

- cession en avril de la participation du Crédit Coopératif dans la banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Economiques (Bise SA), consolidée par mise en équivalence. Cette cession a permis au Groupe de dégager une plus value avant impôt de 47 millions d'euros comptabilisée sur le poste « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».
- transmission universelle du patrimoine de la société Efitel (société de moyen) au Crédit Coopératif.

LE PÉRIMÈTRE S'ÉTABLIT COMME CI-APRÈS :

PÉRIMÈTRE DU GROUPE CREDIT COOPERATIF

Au 31 décembre 2007

I. ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

1) Entité Consolidante Crédit Coopératif (SCA) Siège Social : 33, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE	ENTITÉ CONSOLIDANTE			Méthode d'intégration
	% de Contrôle	% d'Intérêt	% d'Intégration	
2) Établissements de crédit associés filiales				
BTP Banque (SA)	100 %	99,95 %	100 %	IG
Inter-Coop (SAS)	100 %	100 %	100 %	IG
SICOMI COOP Sièges Sociaux : 33, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE	72,24 %	72,24 %	100 %	IG
GRUPE BATINOREST (BATINOREST BAIL) Siège social: 2, avenue Kaarst Euralliance porte A BP 52004 - 59777 EURALILLE	94,88 %	94,88 %	100 %	IG

PÉRIMÈTRE DU GROUPE CREDIT COOPERATIF

Au 31 décembre 2007	% de Contrôle	% d'Intérêt	% d'Intégration	Méthode d'intégration
3) Établissements de crédit associés non filiales				
Groupe EDEL (MONINFO) Siège social : Parc de la Plaine, 5 avenue Marcel Dassault BP 5806 - 34505 TOULOUSE CEDEX	33,94 %	33,94 %	100 %	IG
CAISSE SOLIDAIRE 3, Contour Saint Martin - 59100 ROUBAIX	C	58,56 %	100 %	IG
SOFINEF 114, Boulevard du 11 Novembre 69625 VILLEURBANNE Cedex	O N	5,11 %	100 %	IG
SOCOREC 77, rue de Lourmel - 75015 PARIS	T R	0 %	100 %	IG
SOFIGARD 13, bis boulevard Talabot- 30000 NIMES	A	0,28 %	100 %	IG
SOFINDI 11, rue de Belat -16000 ANGOULEME	T S	4,60 %	100 %	IG
SOFISCOPE 7, rue Herpin Lacroix BP 6647- 35006 RENNES		1,69 %	100 %	IG
SOFISCOPE SUD EST 70, rue Maurice Flandrin BP 3164 69211 LYON Cedex 03	D' A	4,01 %	100 %	IG
SOFIRIF Z.I. BETHUNES BP 9032 - 95071 CERGY PONTOISE	S S	18,85 %	100 %	IG
SOMUPACA 9, place de la Liberté - 83000 TOULON	O	1,52 %	100 %	IG
SOMUDIMEC 2, chemin du Vieux Chêne BP 79 - 38242 MEYLAN	C I	0,35 %	100 %	IG
C.M.G.M. 39-41, rue Louis Blanc - 92038 PARIS LA DEFENSE Cedex	A T	3,81 %	100 %	IG
NORD FINANCEMENT 40, rue Eugène Jacquet - 59078 MARCQ EN BAROEUL	I	0,95 %	100 %	IG
GEDEX DISTRIBUTION 24, rue Chaptal - 92300 LEVALLOIS PERRET	O N	0 %	100 %	IG
II. ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER				
Union des Sociétés du Crédit Coopératif (GIE)	100 %	100 %	100 %	IG
Transimmo (SARL)	100 %	100 %	100 %	IG
Société Civile Immobilière du Crédit Coopératif	100 %	100 %	100 %	IG
Société Civile Immobilière du Crédit Coopératif de Saint Denis	100 %	100 %	100 %	IG
Ecofi Investissements Siège Social : 251, boulevard Péreire 75852 PARIS Cedex 17	100 %	100 %	100 %	IG
Groupe ESFIN (ESFIN PARTICIPATIONS, IDES, SPOT) Siège Social : immeuble La Fayette La Défense 5 2 place des Vosges 92400 Courbevoie	37,58 %	37,58 %	37,58 %	ME
SAS Sociétariat Crédit Coopératif Banque Populaire	100 %	100 %	100 %	IG
III. ENTREPRISES A CARACTERE NON FINANCIER				
BTP Capital Investissement Sièges Sociaux : 33, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE	79,42 %	79,42 %	100 %	IG
IV. ENTREPRISES D'ASSURANCE				
CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DU BATIMENT Siège Social : 6, rue La Pérouse - 75016 PARIS	33,40 %	33,40 %	33,40 %	ME
V. OPCVM DEDIES CREDIT COOPERATIF				
MONE+CC2	100 %	100 %	100 %	IG

SCA : Société Coopérative Anonyme

SAS : Société Anonyme Simplifiée

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Note IV – Principes généraux et méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux normes IFRS en matière de consolidation de comptes ainsi qu'à celles auxquelles se rapportent les opérations enregistrées.

Parmi celles-ci, il est spécialement souligné les modalités retenues pour les rubriques suivantes :

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Seuls peuvent être évalués à la juste valeur sur option les actifs et passifs vérifiant l'une des situations suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La partie relative aux intérêts est inscrite en « produits ou charges d'intérêts ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE ACTIF ET PASSIF

Selon la norme IAS 39 un dérivé répond aux 3 critères suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix

d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;

et

- il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;

et

- il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge),
- la couverture de juste valeur (fair value hedge),
- la couverture d'un investissement net libellé en devises.

La couverture d'un investissement net libellé en devises n'est pas utilisée dans le Groupe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions futures à taux fixe.

Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne « gains ou pertes latents ou différés ». Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer des dérivés « hypothétiques », dont les caractéristiques sont calées sur celles de l'élément couvert. Un test d'efficacité prospectif et rétrospectif est effectué à chaque arrêté en comparant les variations de valeur du dérivé hypothétique par rapport au dérivé de couverture.

A chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de la rupture de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après la rupture, il est procédé à l'amortissement des gains ou pertes différés en capitaux propres en résultat, simultanément à la comptabilisation en résultat des flux couverts. Après la rupture, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Le réescompte du dérivé est comptabilisé en « charges ou produits d'intérêts ». L'élément couvert, par symétrie, est réévalué pour sa composante de prix couverte. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute la valeur du risque couvert inscrite dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation présentant notamment, les éléments concernés (élément couvert et dérivé de couverture), la stratégie de couverture (risque couvert, qualification comptable de la couverture) et les modalités des tests d'efficacité (évaluation prospective, rétrospective, mesure de l'inefficacité, périodicité, résultats des tests...). L'évaluation prospective / rétrospective consiste à comparer les variations de valeur actuelle de l'actif ou du passif à taux fixe couvert avec celles de l'instrument de couverture. Le calcul de la valeur actuelle du risque couvert est neutralisé des composantes de risque non couvertes (marge de crédit et liquidité).

L'évaluation prospective est établie de manière qualitative en vérifiant que les termes caractéristiques de l'actif ou du passif couvert correspondent strictement à ceux de l'instrument de couverture.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

En cas d'interruption de la couverture (cession du dérivé ou non respect des critères de couverture), la comptabilité de couverture cesse de manière prospective : l'actif ou le passif couvert cesse d'être ajusté pour la composante de risque couverte et l'ajustement cumulé depuis la dernière date d'évaluation de l'efficacité est amorti en résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de remboursement anticipé de l'élément couvert, la reprise est immédiate.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues par la norme IAS 39. Pour le Groupe, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (y compris les titres d'activité du portefeuille et les titres de participation non consolidés en application des normes IFRS).

A l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant équivalent au prix du marché.

Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de bourse, impôts de bourse) augmenté des intérêts courus.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts, l'amortissement des décotes / surcotes et les dépréciations pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat.

S'il s'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres, à l'exception des dépréciations qui sont comptabilisées en résultat.

Pour les titres cotés, le cours d'arrêté est utilisé. Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation utilisée est la valeur mathématique corrigée éventuellement d'information sur les perspectives économiques de l'entité et tenant compte de la liquidité des titres.

Un test de dépréciation est réalisé à chaque arrêté comptable dès lors que les indicateurs suivants sont réunis :

- baisse consécutive sur six mois du cours de valorisation en dessous de la valeur d'acquisition,
- et perte de valeur d'au moins 25 %.

Lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation y compris la dépréciation durable pour les titres à revenu variable, la perte cumulée comptabilisée au poste « gains ou pertes latents ou différés » est exclue des capitaux propres et recyclée en résultat.

Les pertes de valeur des titres à revenu variable classés en AFS sont enregistrées dans le PNB à la ligne « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les revalorisations sont enregistrées par capitaux propres.

La moins value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne coût du risque au compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en compte de résultat en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les titres AFS couverts en taux par des dérivés sont valorisés à la juste valeur par résultat pour le risque couvert. L'étalement actuariel de la prime ou décote, comme l'enregistrement des intérêts pour les titres à revenu fixe, n'est pas remis en cause du fait de la couverture.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et que le Groupe n'a pas l'intention de revendre.

Tous les prêts à la clientèle du Groupe Crédit Coopératif sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « prêts et créances ».

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le TIE. Aucun coût interne n'a été retenu. Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées par apport d'affaires aux prescripteurs.

Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins d'un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

DÉPRÉCIATIONS SUR PRÊTS ET CRÉANCES

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts. Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (« incurred losses ») sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations collectives.

> Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques

de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, aucune dépréciation n'est constatée.

> Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non encore identifié au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La méthode de calcul utilisée dans le Groupe repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers / professionnels / corporate) et de trois types de risques (pré-douteux / défaut non douteux / sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bâle II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

Le calcul est effectué à l'aide de l'outil informatique mis à disposition par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il est fait appel au jugement d'expert : le calcul étant ajusté du taux de défaut correspondant à la durée des crédits.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables, ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe Crédit Coopératif a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement ainsi que les frais d'acquisition des titres.

Ils font l'objet, à chaque arrêté comptable d'un test de dépréciation conduisant le cas échéant à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

La juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance est obtenue à partir du cours de cotation, lorsqu'il existe et répond aux critères de la norme IAS 39. Si la cotation n'existe pas, la juste valeur est obtenue par actualisation des flux futurs attendus.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles, à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur).

Les plus ou moins values de cession d'immobilisation de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent, les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement ainsi que les immobilisations incorporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas opter pour la valorisation à la juste valeur pour le bilan d'ouverture 2006.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les encours bruts sont ventilés en composants, la décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues dans le Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	Non applicable
Façades non destructibles	Non applicable
Façades/couverture / étanchéité	20-40 ans
Fondations / ossatures	30- 60 ans
Ravalement	10-20 ans
Equipements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	8-15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général entre une fourchette de 5 à 10 ans. Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

S'agissant des logiciels développés en interne, les coûts de

développement sont activés s'ils satisfont les conditions précisées par la norme IAS 38.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés Esfin et CGI Batiment sur lesquelles le Crédit Coopératif exerce une influence notable ont été intégrées par mise en équivalence. Cette méthode permet de substituer, à la valeur comptable des titres, la quote-part qu'ils représentent dans les capitaux propres des entreprises consolidées. Au 31 décembre 2007, la valeur des titres inscrits au bilan ressort à 28 935 m€ soit ESFIN pour 17 635 m€ et CGI du Bâtiment pour 11 300 m€.

Le compte de résultat consolidé reprend la fraction du résultat net des entreprises mises en équivalence soit Esfin 801 m€ et CGI du Bâtiment 2 353 m€.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture. Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de valeur ou au moins une fois par an, selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Au 31 décembre 2007, l'écart d'acquisition positif constaté sur Ecofi Investissement n'a pas fait l'objet de dépréciation.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti.

À l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée.

L'enregistrement se fait coûts de transaction inclus et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an. Lors des évaluations postérieures en date d'arrêt, la méthode du coût amorti consiste à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits dans le compte de résultat en poste « intérêts et charges assimilées ».

Pour les comptes à terme structurés classés en dettes envers les établissements de crédit et à la clientèle, le dérivé incorporé et le contrat hôte sont comptabilisés séparément dès lors que les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas enregistré en juste valeur par résultat,
- l'instrument incorporé répond à la définition d'un dérivé,
- les caractéristiques économiques du dérivé ne sont pas « étroitement liées » à celles du contrat hôte.

Le dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat conformément au traitement réservé aux instruments dérivés, et le contrat hôte restant est enregistré au coût amorti.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction éventuels, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Les coûts externes, qui correspondent à des coûts de transactions, sont intégrés. Les émissions se font aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement sont parties intégrantes à la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Pour les émissions structurées classées en dettes représentées par un titre, le dérivé incorporé et le contrat hôte sont comptabilisés séparément dès lors que les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas enregistré en juste valeur par résultat,
- l'instrument incorporé répond à la définition d'un dérivé,
- les caractéristiques économiques du dérivé ne sont pas « étroitement liées » à celles du contrat hôte.

Le dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat conformément au traitement réservé aux instruments dérivés, et le contrat hôte restant est enregistré au coût amorti.

Les émissions de titres structurées font l'objet conformément à la norme IAS 39 à la bifurcation du dérivé incorporé, qui est comptabilisé à la valeur de marché.

Les flux des emprunts et dettes de titres sont actualisés en fonction de la valeur des taux du marché incluant un risque de crédit en date d'arrêté pour une dette de même maturité résiduelle.

PROVISIONS

PROVISIONS PASSIF

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Aucun passif éventuel n'est enregistré.

Selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement (risque de défaillance au cours de la période de l'engagement). L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

PROVISIONS ÉPARGNE LOGEMENT

L'objectif des provisions épargne logement est de couvrir les deux risques que porte le dispositif :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Pour déterminer la provision épargne logement, le Groupe Crédit Coopératif utilise le modèle développé par la Banque Fédérale des Banques Populaires. La démarche se décompose en trois étapes:

1^{ère} étape : Modélisation d'une loi d'écoulement sur 30 ans, à partir des écoulements constatés pour l'ensemble des générations en vie sur les cinq dernières années, intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché.

2^{ème} étape : Génération de 10 000 scénarii d'écoulement à partir d'un tirage aléatoire de 10 000 chemins de taux

déterminés selon une méthode dite de Monte Carlo (procédé d'Ornstein-Uhlenbeck), en appliquant un processus de diffusion avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

3^{ème} étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des scénarii entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe moyenne des taux swap fin de mois des douze derniers mois. Pour la phase épargne, le produit équivalent retenu est indexé sur le taux des comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire ; pour la phase crédit, les taux sont déterminés par référence à la marge moyenne constatée au cours des trois dernières années entre le taux 5 ans sans risque (duration moyenne des crédits mis en place) et le taux à la production des crédits à l'habitat consentis aux conditions de marché.

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire. Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

PROVISIONS PASSIFS SOCIAUX

La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité. Elle est minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements et minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :

- des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
- des évolutions des hypothèses actuarielles (taux

d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires),

- des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE

Chez le cédant : les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrée »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire : il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Note V – Autres informations

- Les conséquences de la crise des subprimes pour l'activité financière du Crédit Coopératif. La crise des subprimes, qui s'est déclarée à l'été 2007, a eu des conséquences profondes sur la gestion financière d'un grand nombre de banques, en particulier de banques d'investissement. Rappelons que cette crise qui a pour origine la très forte hausse des taux de défaut des prêts hypothécaires américains les plus risqués (représentant un encours de plus de 1000 milliards de dollars, lui-même en très forte hausse par rapport à 2005 et 2006) s'est étendue à la planète par le phénomène de titrisation : les crédits ont été cédés par les établissements qui les ont octroyés à des entités créées pour l'occasion (special purpose vehicles) qui émettent des obligations de rang différent (du AAA à la tranche subordonnée) pour se refinancer.

Les investissements financiers du Crédit Coopératif se font pour partie sous forme d'obligations à taux variable ou à taux fixe couvert par swap. La maturité des obligations (3 ans maximum, sauf exception) et la politique suivie par la Direction Financière ont permis à notre établissement d'échapper aux investissements en titrisations de subprime. L'ensemble des titrisations détenu par le Crédit Coopératif, en dehors des fonds communs de créances sur des PME françaises, liées à notre activité commerciale, est inférieur à 20 M€ et se compose pour l'essentiel de titrisations de créances sur des PME allemandes achetées après la baisse des marchés. Le montant des titrisations achetées avant la crise est inférieur à 6 M€ et est composé de tranches AAA diversifiées tant en secteur que géographiquement.

- Un accord d'intéressement a été conclu au mois de juin 2007 entre la Direction et les Organisations Syndicales et s'est appliqué dès cette année. Il vise à associer les collaborateurs du Crédit Coopératif, de BTP Banque et d'Ecofi Investissements aux résultats et à la performance du Groupe Crédit Coopératif. La provision pour intéressement comptabilisée dans les comptes du Groupe au titre de cet accord est de 6,1 M€.
- Natixis a adopté un plan d'attribution d'actions gratuites de Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Dans ce cadre, les salariés du Crédit Coopératif et de ses filiales (BTP Banque, Batinorest, Ecofi Investissements) ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation). L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés du Crédit Coopératif et de ses filiales

sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres. Comptablement cette charge a été calculée sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over. Elle est étalée sur la période d'acquisition des droits (soit du 12 novembre 2007 au 12 novembre 2009). Au 31 décembre 2007, la provision pour charge de personnel s'élève à 106 milliers d'euros.

Note VI – Notes Relatives au Bilan

VI.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

VI.1.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Titres relevant des opérations de transaction		4 341	3 807
Titres		4 341	3 807
- Revenu fixe		4 141	3 556
- Revenu variable ⁽¹⁾		200	251
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0
Instruments dérivés hors couverture	VI.1.6	6 008	3 517
- Opérations de transaction		6 008	3 517
- Autres		0	0
Titres à la juste valeur sur option		24 857	327 167
Titres		24 857	327 167
- Revenu fixe		24 857	327 167
- Revenu variable ⁽¹⁾		0	0
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0
Prêts et créances à la juste valeur par résultat		0	0
Prêts et créances à la juste valeur sur option		0	0
Prêts et créances à la juste valeur – détenus à des fins de transaction		0	0
TOTAL		35 206	334 492

(1) La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation est la suivante :

TITRES À REVENU VARIABLE À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total
Titres relevant des opérations de transaction	200	0	200	251	0	251
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0	0	0
TOTAL	200	0	200	251	0	251

VI.1.2 CONDITIONS DE CLASSIFICATION DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION

En milliers d'euros au 31 décembre	Valeur comptable	2007		
		Distorsion comptable	Gestion à la juste valeur	Existence d'un dérivé incorporé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	0	0	0	0
Titres à revenus fixes	24 857	18 038	0	6 819
Titres à revenus variables	0	0	0	0
TOTAL	24 857	18 038	0	6 819

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée fournir une information plus pertinente dans les deux premiers

cas présentés et lorsqu'il existe des dérivés incorporés significatifs et séparables.

VI.1.3 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Titres relevant des opérations de transaction		0	0
Titres		0	0
- Titres à revenu fixe		0	0
- Titres à revenu variable		0	0
Titres ou valeurs donnés en pension		0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option		1 343	14 566
Titres		1 343	14 566
- Titres à revenu fixe		1 343	14 566
- Titres à revenu variable		0	0
Titres ou valeurs donnés en pension		0	0
Instruments dérivés hors couverture	VI.1.6	4 744	3 177
Autres dettes à la juste valeur par résultat		5 476	5 301
TOTAL		11 563	23 044

VI.1.4 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION ET RISQUE DE CRÉDIT

La valeur comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur des instruments inscrits au bilan. Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts le montant du

capital restant dû augmenté des intérêts non échus. Pour les dettes représentées par un titre, la valeur de remboursement est retenue.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007				
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Variation JV des passifs financiers à la juste valeur sur option	
	(1)	(2)	(1) - (2)	Période	Cumulé
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dettes auprès de la clientèle	5 476	6 000	(524)	175	(524)
Dettes représentées par un titre	1 343	1 500	(157)	34	(157)
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0
Autres dettes (y compris pension)	0	0	0	0	0
TOTAL	6 819	7 500	(681)	209	(681)

En milliers d'euros au 31 décembre	2006		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence
	(1)	(2)	(1) - (2)
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	0	0
Dettes auprès de la clientèle	5 301	6 000	(699)
Dettes représentées par un titre	14 566	14 757	(191)
Dettes subordonnées	0	0	0
Autres dettes			0
TOTAL	19 867	20 757	(890)

VI.1.5 CONDITIONS DE CLASSIFICATION DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable	Gestion à la juste valeur	Existence d'un dérivé incorporé
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes auprès de la clientèle	5 476	0	0	5 476
Dettes représentées par un titre	1 343	0	0	1 343
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Autres dettes (y compris pension)	0	0	0	0
TOTAL	6 819	0	0	6 819

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée fournir une information plus pertinente dans les deux premiers cas

présentés et lorsqu'il existe des dérivés incorporés significatifs et séparables.

VI.1.6 DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Opérations fermes	1 108 898	5 095	4 605	1 234 943	2 901	3 146
- Dérivés de taux	595 225	2 307	1 967	634 883	1 782	2 204
- Dérivés de change	496 272	2 788	2 637	583 490	1 117	941
- Dérivés actions						
- Autres contrats	17 401	0	1	16 570	2	1
Opérations conditionnelles	77 312	913	139	63 277	616	31
- Dérivés de taux	77 312	913	139	63 277	616	31
- Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
- Dérivés actions						
- Autres contrats	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 186 210	6 008	4 744	1 298 220	3 517	3 177

VI.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF ET PASSIF

VI.2.1 COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Opérations fermes	250 851	0	6 631	214 213	0	3 383
- Dérivés de taux	250 851	0	6 631	214 213	0	3 383
- Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
- Dérivés actions						
- Autres contrats	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0	9	0	0
- Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
- Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
- Dérivés actions						
- Autres contrats	0	0	0	9	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL	250 851	0	6 631	214 213	0	3 383

VI.2.2 COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Opérations fermes	1 425 417	25 885	92 504	1 457 708	31 639	19 035
- Dérivés de taux	1 425 417	25 885	92 504	1 457 708	31 639	19 035
- Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
- Dérivés actions						
- Autres contrats	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0	0	0	0
- Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
- Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
- Dérivés actions						
- Autres contrats	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 425 417	25 885	92 504	1 457 708	31 639	19 035

VI.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Encours de crédit	2	0
- Prêts et créances	0	0
- Créances rattachées	0	0
- Autres	2	0
Titres	2 302 718	1 964 950
- À revenu fixe	1 976 437	1 662 479
- À revenu variable ⁽¹⁾	303 113	288 709
- Créances rattachées	23 168	13 762
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	2 302 720	1 964 950
Dépréciations	(2 421)	(4 524)
- Prêts et créances	0	0
- Titres à revenu fixe	0	(1 741)
- Titres à revenu variable	(2 421)	(2 783)
TOTAL	2 300 299	1 960 426

VI.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE**VI.4.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Encours sains			
- Encours sains	VI.4.1.1	1 001 139	817 358
- Dépréciations collectives		0	0
Net		1 001 139	817 358
Encours douteux			
- Encours douteux		173	211
- Dépréciations individuelles		(173)	(211)
Net		0	0
TOTAL		1 001 139	817 358

(1) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées à la note IV, s'élève à 1 011 737 milliers d'euros.

VI.4.1.1 ENCOURS SAINS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Location financement	0	0
Comptes et prêts	740 246	468 625
Comptes ordinaires débiteurs	205 926	324 281
Titres non cotés à revenu fixe	4 500	4 500
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	38 150	10 300
Autres	0	2
Créances rattachées	12 317	9 650
TOTAL	1 001 139	817 358

VI.4.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
<i>Encours sains</i>			
- Encours sains	VI.4.2.1	6 231 529	5 749 071
- Dépréciations collectives		(30 272)	(23 657)
- Dépréciations des titres		(59)	(442)
Net		6 201 198	5 724 972
<i>Encours douteux</i>			
- Encours douteux		345 285	308 521
- Dépréciations individuelles		(176 263)	(163 941)
Net⁽¹⁾		169 022	144 580
TOTAL⁽²⁾		6 370 220	5 869 552

(1) Le taux de couverture des encours douteux s'élève à 51 % au 31 décembre 2007 contre 53 % au 31 décembre 2006.

(2) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note IV, s'élève à 6 419 955 milliers d'euros.

VI.4.2.1 ENCOURS SAINS SUR LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Location financement	VI.4.2.2	878 544	876 115
Autres prêts et créances	VI.4.2.3	4 802 163	4 311 851
Comptes ordinaires débiteurs		483 579	381 822
Titres non cotés à revenu fixe		7 278	7 311
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		29 850	122 300
Affacturation		0	0
Autres		519	11 612
Créances rattachées		29 596	38 060
TOTAL		6 231 529	5 749 071

VI.4.2.2 OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

VI.4.2.2.1 ENCOURS DE LOCATION FINANCEMENT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Immobilier	Mobilier	TOTAL	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Encours clientèle	685 826	192 718	878 544	705 088	171 027	876 115
Encours douteux nets	21 600	2 043	23 643	17 162	2 647	19 809
- Encours douteux	23 589	3 360	26 949	19 294	3 921	23 215
- Dépréciations sur encours douteux	(1 989)	(1 317)	(3 306)	(2 132)	(1 274)	(3 406)
TOTAL	707 426	194 761	902 187	722 250	173 674	895 924

VI.4.2.2.2 DURÉE RÉSIDUELLE DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007				TOTAL
	Moins de 1 an	Durée résiduelle		Non ventilables	
		de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Location Financement					
- Investissement brut	124 111	292 733	189 533	0	606 377
- Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	105 928	249 729	150 637	0	506 294
- Produits financiers non acquis	-	-	-	94 845	94 845
- Loyers conditionnels comptabilisés	-	-	-	0	0
- Stock de provisions pour irrécouvrabilité des paiements minimaux	-	-	-	2 377	2 377
Location Simple					
- Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	609	832	839	-	2 280
- Loyers conditionnels comptabilisés	-	-	-	0	0

VI.4.2.3 AUTRES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Créances commerciales	337 779	377 894
Crédits à l'exportation	6 046	6 770
Crédits de trésorerie et de consommation	446 005	438 885
Crédits à l'équipement	3 504 368	3 053 761
Crédits à l'habitat	450 012	374 316
Autres crédits à la clientèle	57 953	60 225
TOTAL	4 802 163	4 311 851

VI.5 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Effets publics		
- Valeur brute	462 447	515 878
- Provisions	0	0
- Créances rattachées	10 062	10 090
Effets publics nets	472 509	525 968
Obligations		
- Valeur brute	0	0
- Dépréciations	0	0
Obligations nettes	0	0
Autres		
- Valeur brute	201 880	204 029
- Dépréciations	0	0
- Créances rattachées	3 433	3 444
Autres nets	205 313	207 473
TOTAL	677 822	733 441

La juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées à la note IV, est de 659 990 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

VI.6 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIFS FINANCIERS

VI.6.1 ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN PENSION

Ce tableau recense par nature la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs. Il s'agit des titres remis

en pension livrée et des valeurs données (effets ou titres) en pension non livrée qui sont maintenus à l'actif du bilan.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Instruments de capitaux propres	0	0
Instruments de dettes	583 136	554 472
Prêts et avances	100 152	0
Autres	0	0
TOTAL	683 288	554 472

VI.6.2 ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE ET POUVANT ÊTRE CÉDÉS OU REDONNÉS EN GARANTIE

La norme IFRS 7 recense par nature les actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan, dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation exercable en l'absence de défaillance du propriétaire de la garantie. Le cadre réglementaire français

pour ces contrats est fixé par l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005. Les opérations de pension en sont exclues. À ce jour, il n'y a pas d'actifs reçus en garanties dans le cadre mentionné ci-dessus identifiés dans le Groupe Crédit Coopératif.

VI.6.3 ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

IFRS 7 requiert une information sur les transferts d'actifs sans décomptabilisation c'est-à-dire les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées

aux §15 à 37 de la norme IAS 39. À ce jour, il n'y a pas d'actifs financiers transférés non décomptabilisés identifiés au sein du Groupe Crédit Coopératif.

VI.6.4 ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS

Ce tableau recense les encours restructurés classés en encours sains. Les restructurations diffèrent des

renégociations commerciales en raison d'un risque initial de contrepartie.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	9 355	10 420
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
TOTAL	9 355	10 420

VI.6.5 ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE ET NON DÉPRÉCIÉS

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement mais non dépréciés. Le montant déclaré est la totalité de l'encours complétée des impayés.

Le positionnement sur les échéances se fait à partir de la date du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007				TOTAL
	Arriérés de paiement				
	<= 90 jours ⁽¹⁾	> 90 jrs <= 180 jrs	> 180 jrs <= 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	70 445	676	491	89	71 701
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
TOTAL	70 445	676	491	89	71 701

(1) Le montant des actifs en souffrance d'une durée inférieure à 31 jours s'élève à 60,8 millions d'euros soit 85 % de la totalité.

VI.6.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE GARANTIE COUVRANT LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS

La politique de prise de garanties sur les contrats se fait en amont de leur déclaration d'actifs en souffrance ou douteux. En effet le choix des garanties se fait lors de la décision de crédit. Ce choix est intimement lié à la qualité du client, le type de crédit accordé et l'estimation de l'évolution du risque sur le crédit. Le Groupe Crédit Coopératif ne limite pas son choix en termes de garanties et s'offre toutes les possibilités dans la limite du respect des contraintes juridiques.

On peut regrouper par grandes familles les garanties reçues par le Crédit Coopératif sur les contrats émis :

- Financières (dépôt, dépôt gage, délégation, nantissement...).
- Corporelles (privilège, hypothèque, gage, nantissement, warrant, réserve de propriété...).
- Incorporelles (nantissement).
- Créances (cession, délégation).
- Caution (certificat, solidaire, non solidaire).
- par Signature (aval, à première demande, fonds de garantie, acceptation bancaire, lettre d'intention, contre-garantie).

Toute garantie recueillie et bénéficiant à un contrat, est conservée au siège, et est enregistrée dans une centrale informatique des garanties. À cet effet les procédures d'enregistrement et de suivi des garanties ont été revues. Cette centrale permet à périodicité régulière, une valorisation automatique ou à dire d'expert de l'ensemble des garanties détenues et valides. La mise en place de cette centrale a nécessité une reprise de l'ensemble des garanties valides sur tous les contrats. Cette reprise n'est pas terminée. Par ailleurs pour les garanties enregistrées, la valorisation n'est pas encore exhaustive, et des recettes restent à effectuer pour valider les traitements. Dans le cadre des travaux Bâle II, ces deux chantiers seront prioritaires au sein du Groupe Banque Populaire et devront aboutir pour fin 2008. Dans cette attente compte tenu de la non-exhaustivité des données de valorisation des garanties face aux créances sensibles ou douteuses, le Groupe Crédit Coopératif préfère s'abstenir de communiquer des données.

VI.6.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros au 31 décembre	2007					
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	JV selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de JV comptabilisée en résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 349	10 349	3 786	6 563	912	296
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	24 857	24 857	18 037	6 820	6 820	209
Instruments dérivés de couverture (actif)	25 885	25 885	0	25 885	18 114	353
Actifs financiers disponibles à la vente	2 300 299	2 300 299	1 209 023	1 091 276	556 987	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 001 139	1 011 737	0	1 011 737	0	-
Prêts et créances sur la clientèle	6 370 220	6 419 955	0	6 419 955	6 419 955	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	0
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	677 822	659 990	659 990	0	0	-
TOTAL	10 410 571	10 453 072	1 890 836	8 562 145	7 002 788	858

Les colonnes 3 et 4 du tableau sont une ventilation de la colonne 2. La colonne 4 comprend deux types de valorisation, celles fondées sur des données observables de marché et celles fondées sur des modèles internes.

La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès. Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, on doit distinguer selon que la valorisation est basée sur des données observables ou non observables.

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent être assimilées à des prix de marché lorsqu'elles s'appuient sur des paramètres observables et des modèles reconnus comme des standards de place (i.e pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme un Marked-to-Model et non un Marked-to-Market.

Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non propriétaire : les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement, facilement accessible : l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions, régulièrement disponible, basé sur un consensus, basé sur des transactions

de marché (réalisées, ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter).

L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou bien une combinaison de celles-ci.

Cas particulier des créances et dettes envers la clientèle : La juste valeur des portefeuilles de prêts et créances et de dettes envers la clientèle a été systématiquement inscrite dans la colonne "Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables" en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles. La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

La valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché dans les cas suivants :

- des actifs à taux variable, pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure où les taux s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue.

VI.7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dues à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs / passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Principales sources d'impôts différés ⁽¹⁾		
Réserves latentes de crédit-bail	(14 132)	(11 358)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	(111 231)	(118 619)
Juste valeur sur instruments financiers - Autres	(5 828)	2 212
Provisions pour passif social	576	554
Participation des salariés	5 623	3 256
Organic	1 699	1 231
Provisions sur épargne réglementée	1 190	1 997
Autres provisions non déduites ⁽²⁾	6 665	4 126
Provision pour investissement	(4 617)	(3 450)
Déficits ordinaires et ARD	5 003	2 895
Coût Amorti	5 712	(4 522)
OPCVM	13 582	7 506
Autres décalages temporels	(5 756)	(3 999)
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(101 514)	(118 171)
Impôts différés actifs non retenus	(4 591)	(2 289)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(106 105)	(120 460)
Impôt différé comptabilisé		
Impôt différé au taux courant	2 952	559
Impôt différé - Contributions et CSB	97	19
Impôt différé au taux réduit	(1 563)	(1 644)
IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL COMPTABILISÉ	1 486	(1 066)
dont impôt différé actif	8 701	9 526
impôt différé passif	(7 215)	(10 592)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) y.c. « dépréciations collectives » et « effet de l'actualisation des dépréciations individualisées ».

VI.8 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

ACTIF En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Autres actifs et emplois divers	VI.8.1.1	63 909	76 906
Comptes de régularisation	VI.8.2.1	371 977	207 195
TOTAL		435 886	284 101

PASSIF En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Autres Passifs	VI.8.1.2	180 822	217 184
Comptes de régularisation	VI.8.2.2	273 687	212 099
TOTAL		454 509	429 283

VI.8.1 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS DIVERS**VI.8.1.1 AUTRES ACTIFS ET EMPLOIS DIVERS**

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Règlement d'opérations sur titres	10 198	2 066
Promotion immobilière	0	0
Autres stocks et emplois divers	25	59
Débiteurs divers	52 975	73 580
Créances rattachées	711	1 201
TOTAL	63 909	76 906

VI.8.1.2 AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Dettes de titres	0	0
Créditeurs divers	135 095	150 547
Règlement d'opérations sur titres	1 614	2 431
Subvention d'investissement	42 145	62 238
Autres	1 968	1 968
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	180 822	217 184

VI.8.2 COMPTES DE RÉGULARISATION**VI.8.2.1 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF**

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Comptes d'encaissement	90 656	97 867
Comptes d'ajustement	0	0
Charges constatées d'avance	10 156	6 369
Produits à recevoir	45 927	44 347
Autres charges à répartir	1	304
Autres comptes de régularisation	225 237	58 308
TOTAL	371 977	207 195

VI.8.2.2 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Comptes d'encaissement	81 988	82 677
Comptes d'ajustement	0	0
Produits constatés d'avance	28 213	12 279
Charges à payer	49 418	41 821
Autres	114 068	75 322
TOTAL	273 687	212 099

VI.9 IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
- En juste valeur	0	-	0	0	-	0
- Au coût historique	74 120	(39 629)	34 491	65 243	(34 879)	30 364
TOTAL	74 120	(39 629)	34 491	65 243	(34 879)	30 364

VI.10 IMMOBILISATIONS

VI.10.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	119 921	(68 036)	51 885	111 243	(60 732)	50 511
<i>Immobilisations en location financement</i>	0	0	0	0	0	0
- Constructions	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0
<i>Immobilisations en propriété</i>	119 921	(68 036)	51 885	111 243	(60 732)	50 511
- Parts de SCI	0	0	0	0	0	0
- Terrains et constructions	82 465	(42 507)	39 958	77 980	(37 036)	40 944
- Autres	37 456	(25 529)	11 927	33 263	(23 696)	9 567
Immobilisations incorporelles	54 295	(42 582)	11 713	52 149	(35 705)	16 444
- Droit au bail	10 165	(7 810)	2 355	9 184	(7 272)	1 912
- Logiciels	43 013	(34 767)	8 246	39 483	(28 433)	11 050
- Autres	1 117	(5)	1 112	3 482	0	3 482
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	174 216	(110 618)	63 598	163 392	(96 437)	66 955

VI.10.2 ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12 2006	Aug- mentation	Diminution et autres cessions	Change- ment de périmètre	Conversion	Autres ⁽¹⁾	Valeur brute 31/12 2007
Immobilisations corporelles	111 243	10 294	(1 499)	0	0	(117)	119 921
<i>Immobilisations en location financement</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Immobilisations en propriété</i>	111 243	10 294	(1 499)	0	0	(117)	119 921
- Parts de SCI	0	0	0	0	0	0	0
- Terrains en construction	77 980	2 770	(3)	0	0	1 718	82 465
- Autres	33 263	7 524	(1 496)	0	0	(1 835)	37 456
Immobilisations incorporelles	52 149	4 128	(10)	0	0	(1 972)	54 295
- Droit au bail	9 184	981	0	0	0	0	10 165
- Logiciels	39 483	2 275	(6)	0	0	1 261	43 013
- Dettes rattachées	3 482	872	(4)	0	0	(3 233)	1 117
TOTAL	163 392	14 422	(1 509)	0	0	(2 089)	174 216

(1) Le total de la colonne « autres » correspond notamment au reclassement des certificats d'associations du fonds de garantie de dépôt reclassés en autres titres détenus à long terme.

En milliers d'euros	Valeur brute 01/01 2006	Aug- mentation	Diminution et autres cessions	Change- ment de périmètre	Conversion	Autres	Valeur brute 31/12 2006
Immobilisations corporelles	110 417	4 499	(3 807)	(6 413)	0	6 547	111 243
<i>Immobilisations en location financement</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Immobilisations en propriété</i>	110 417	4 499	(3 807)	(6 413)	0	6 547	111 243
- Parts de SCI	0	0	0	0	0	0	0
- Terrains et constructions	75 014	483	(370)	0	0	2 853	77 980
- Autres	35 403	4 016	(3 437)	(6 413)	0	3 694	33 263
Immobilisations incorporelles	50 069	5 286	(4 182)	1 005	0	(29)	52 149
- Droit au bail	8 130	49	0	1 005	0	0	9 184
- Logiciels	37 458	2 441	(2 483)	0	0	2 067	39 483
- Autres	4 481	2 796	(1 699)	0	0	(2 096)	3 482
TOTAL	160 486	9 785	(7 989)	(5 408)	0	6 518	163 392

VI.11 ACTIFS OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION DE GARANTIE

Le tableau recense les actifs obtenus par prise de garanties : la nature et la valeur comptable des actifs obtenus et comptabilisés à la suite de mobilisation de garanties. Ces actifs sont en général cédés. Pour établir ces

informations, le Groupe Crédit Coopératif a eu recours à des estimations n'ayant pas à sa disposition de système d'information permettant d'identifier directement les actifs obtenus par prise de possession de garantie.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immeubles de placement	0	0
Instruments de capitaux propres et de dettes	2 728	0
Trésorerie	19 469	23 428
Autres	0	0
TOTAL	22 197	23 428

VI.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	Valeur début de période	Acquisitions de la période	2007	Conversion et Autres	Valeur fin de période
			Cession de la période		
Valeurs nettes par unité					
- Ecofi Investissements	3 546	0	0	0	3 546
- Bise	1 716	0	(1 716)	0	0
TOTAL	5 262	0	(1 716)	0	3 546

En milliers d'euros	Valeur début de période	Acquisitions de la période	2006	Conversion et Autres	Valeur fin de période
			Cession de la période		
Valeurs nettes par unité					
- Ecofi Investissements	3 546	0	0	0	3 546
- Bise	2 059	0	0	(343)	1 716
- Batinorest	76	0	0	(76)	0
TOTAL	5 681	0	0	(419)	5 262

VI.13 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

VI.13.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Comptes ordinaires créditeurs	80 624	97 768
Comptes et emprunts	655 961	684 193
- à vue	0	0
- à terme	655 961	684 193
Valeurs données en pension	100 000	0
- à vue	0	0
- à terme	100 000	0
Titres donnés en pension livrée	27 710	178 244
- à vue	0	0
- à terme	27 710	178 244
Autres dettes	1 258	399
Dettes rattachées	9 854	9 479
TOTAL	875 407	970 083

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées à la note IV, est de 868 321 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

VI.13.1 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Comptes ordinaires créditeurs	3 789 113	3 373 007
- à vue	3 059 253	2 857 595
- à terme	729 860	515 412
Comptes et emprunts	634	370
- à vue	0	0
- à terme	634	370
Valeurs données en pension	0	0
- à vue	0	0
- à terme	0	0
Titres donnés en pension livrée	544 326	380 758
- à vue	0	0
- à terme	544 326	380 758
Comptes d'épargne à régime spécial	910 964	823 263
Comptes d'affacturage	0	0
Dettes rattachées	13 519	9 346
Autres dettes	89 179	86 692
TOTAL	5 347 735	4 673 436

La juste valeur des dettes envers la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note IV, est de 5 340 544 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

VI.14 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Titres du marché interbancaire	350	0
Titres de créances négociables	2 629 522	2 316 889
- BMTN	1 245 322	1 233 331
- CDN	1 384 200	1 083 558
Emprunts obligataires	414 447	495 889
Autres dettes représentées par un titre	68 368	46 426
Dettes rattachées	45 383	34 336
TOTAL	3 158 070	2 893 540

La juste valeur des dettes représentées par un titre, déterminée selon les modalités présentées à la note IV, est de 3 170 900 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

VI.15 DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS DE PASSIF

VI.15.1 SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS DE PASSIF

En milliers d'euros	31/12 2006	Augmen- tation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conver- sion	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres	31/12 2007
Dépréciations								
déduites de l'actif	194 713	61 611	(13 117)	(25 260)	0	0	(7 511)	210 436
- Encours sains	23 657	17 839	0	(11 224)	0	0	0	30 272
- Encours en défaut	164 021	42 622	(10 937)	(12 551)	0	0	(6 719)	176 436
- Autres dépréciations	7 035	1 150	(2 180)	(1 485)	0	0	(792)	3 728
Provisions de passif	28 116	4 170	(1 901)	(4 195)	0	0	(173)	26 017
- Risques de contrepartie	17 555	2 530	0	(4 195)	0	0	312	16 202
- Risques de dépréciation	5 370	0	0	0	0	0	187	5 557
- Engagements sociaux	1 162	703	(242)	0	0	0	(217)	1 406
- Risques d'exploitation	2 032	937	(852)	0	0	0	(455)	1 662
- Epargne réglementée	1 997	0	(807)	0	0	0	0	1 190
Provisions pour impôt courant	29	0	0	0	0	0	0	29
TOTAL	222 858	65 781	(15 018)	(29 455)	0	0	(7 684)	236 482
EFFET RÉSULTAT ⁽²⁾			(21 308)					

(2) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat :

En milliers d'euros au 31 décembre	Dotations	Reprises	Effet Net
Produit Net Bancaire	(2 401)	3 376	975
Charges générales d'exploitation	(1 221)	752	(469)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(36)	0	(36)
Résultat Brut d'exploitation	(3 658)	4 128	470
Coût du risque	(62 123)	40 345	(21 778)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0
Résultat avant impôt	(65 781)	44 473	(21 308)
Impôt sur le résultat	0	0	0
Résultat net	(65 781)	44 473	(21 308)

VI.15.2 PROVISIONS DE PASSIF

En milliers d'euros	31/12 2006	Augmen- tation	Utili- sation	Conversion	Variations de péri- mètre	Autres	31/12 2007
Risques de contrepartie	17 555	2 574	(4 234)	0	0	307	16 202
- Engagements de financement et de garantie	5 325	1 215	(1 370)	0	0	60	5 230
- Litiges clientèle	12 230	1 359	(2 864)	0	0	247	10 972
- Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0
Risques de dépréciation	5 370	278	(229)	0	0	138	5 557
- Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0
- Promotion immobilière	0	0	0	0	0	0	0
- Autres provisions	5 370	278	(229)	0	0	138	5 557
Engagements sociaux	1 162	703	(242)	0	0	(217)	1 406
Risques d'exploitation	2 032	938	(852)	0	0	(456)	1 662
- Restructurations	0						0
- Autres provisions	2 032	938	(852)	0	0	(456)	1 662
Epargne logement	1 997		(807)	0	0	0	1 190
TOTAL	28 116	4 493	(6 364)	0	0	(228)	26 017

VI.15.3 PROVISIONS ÉPARGNE LOGEMENT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007				2006			
	< 4 ans	De 4	> 10 ans à 10 ans	Total	< 4 ans	De 4	>10 ans à 10 ans	Total
Plans Epargne Logement (par génération)								
- Encours collecté	10 480	42 984	30 464	83 928	8 053	46 126	37 572	91 751
- Encours de crédit	8	197	637	842	36	259	812	1 107
- Montant de provision	31	204	667	902	4	362	1 399	1 765
- Dotation / Reprise de l'exercice	27	(158)	(732)	(863)	-	-	-	117
Comptes Epargne Logement (par génération)								
- Encours collecté				11 340				10 547
- Encours de crédit				1 236				1 127
- Montant de provision				288				232
- Dotation / Reprise de l'exercice				56				(15)

VI.16 DETTES SUBORDONNÉES

VI.16.1 ENCOURS

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007	2006
Dettes subordonnées à durée déterminée	VI.1.6.2	161 077	196 203
Dettes subordonnées à durée indéterminée	VI.1.6.2	22 868	22 868
Actions de préférence		0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel		47 985	44 598
Dettes rattachées		3 643	3 650
TOTAL		235 573	267 319

La juste valeur des dettes subordonnées, déterminée selon les modalités présentées à la note IV, est de 227 801 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

VI.16.2 ÉVOLUTION DES AUTRES DETTES SUBORDONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	31/12 2006	Emission	Rembour- sement	Conversion	Variation de péri- mètre	Autres ⁽¹⁾	31/12 2007
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	196 203	0	(30 490)	0	0	(4 636)	161 077
Titres subordonnés	196 203	0	(30 490)	0	0	(4 636)	161 077
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	22 868	0	0	0	0	0	22 868
Titres subordonnés	22 854	0	0	0	0	14	22 868
Emprunts subordonnés	14	0	0	0	0	(14)	0
TOTAL	219 071	0	(30 490)	0	0	(4 636)	183 945

(1) Les autres mouvements sur autres dettes subordonnées correspondent principalement à la variation des éliminations d'opérations réciproques, lorsque des ressources subordonnées émises par le Groupe sont souscrites par d'autres entités consolidées et à la réévaluation des dettes subordonnées couvertes en Fair Value Hedge.

VI.17 JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros au 31 décembre	2007					
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	JV selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de JV comptabilisée en résultat
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 744	4 744	0	4 744	139	108
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	6 819	6 819	0	6 819	6 819	9
Instruments dérivés de couverture (passif)	99 135	99 135	0	99 135	80 547	70 055
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès des établissements de crédit	875 407	868 321	0	868 321	402 453	-
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès de la clientèle	5 347 735	5 340 504	0	5 340 504	5 340 504	-
Dettes représentées par un titre	3 158 070	3 170 900	0	3 170 900	1 699 340	-
Dettes subordonnées	235 573	227 801	0	227 801	197 511	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (passif)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	9 727 483	9 718 224	0	9 718 224	7 727 313	70 172

Les colonnes 3 et 4 du tableau sont une ventilation de la colonne 2. La colonne 4 comprend deux types de valorisation, celles fondées sur des données observables de marché et celles fondées sur des modèles internes.

La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès. Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, on doit distinguer selon que la valorisation est basée sur des données observables ou non observables.

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent être assimilées à des prix de marché lorsqu'elles s'appuient sur des paramètres observables et des modèles reconnus comme des standards de place (i.e pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme un Marked-to-Model et non un Marked-to-Market.

Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non propriétaire : les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement, facilement accessible : l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions, régulièrement disponible, basé sur un consensus, basé sur des transactions de marché (réalisées, ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter).

L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou bien une combinaison de celles-ci.

Cas particulier des créances et dettes envers la clientèle :

La juste valeur des portefeuilles de prêts et créances et de dettes envers la clientèle a été systématiquement inscrite dans la colonne "Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables" en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles. La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

La valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché dans les cas suivants :

- des actifs à taux variable, pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure où les taux s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue.

VI.18 ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

2007								
En milliers d'euros au 31 décembre	<= 1 mois	> 1 mois <= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total
Emplois								
Caisse et Banques Centrales	321 038	0	0	0	0	0	7	321 045
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 615	1 745	3 124	512	5 236	1 963	21 011	35 206
Instruments dérivés de couverture	18	47	446	1 643	21 837	1 894	0	25 885
Actifs financiers disponibles à la vente	404 602	287 934	456 714	490 859	127 037	86 319	446 834	2 300 299
Prêts et créances sur établissements de crédit	646 298	250 398	66 739	4 229	26 057	7 418	0	1 001 139
Prêts et créances sur la clientèle	867 156	480 099	604 431	661 050	1 656 444	2 101 026	15	6 370 220
Actifs détenus jusqu'à échéance	13 495	0	76 700	0	218 418	369 209	0	677 822
TOTAL EMPLOIS	2 254 221	1 020 223	1 208 154	1 158 293	2 055 029	2 567 829	467 867	10 731 616
Ressources								
Banques Centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 123	125	2 729	237	4 327	2 021	1	11 563
Instruments dérivés de couverture	220	2	2 561	971	44 464	50 917	0	99 135
Dettes envers les établissements de crédit	192 115	114 643	39 650	116 350	122 925	289 724	0	875 407
Dettes envers la clientèle	4 556 659	450 738	224 208	35 771	55 800	24 556	3	5 347 735
Dettes représentées par un titre	724 872	643 581	246 935	120 742	576 825	844 972	143	3 158 070
Dettes subordonnées	10 115	21 141	17 822	2 036	84 073	75 166	25 220	235 573
TOTAL RESSOURCES	5 486 104	1 230 230	533 905	276 107	888 414	1 287 356	25 367	9 727 483

VI.19 VENTILATION DU BILAN PAR DEVISE

La ventilation du total de bilan actif/passif par devise de transaction est la suivante :

En milliers d'euros
Au 31 décembre

2007

	TOTAL	EUR	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Actif	11 306 773	11 225 712	54 641	4 931	850	530	20 109
Passif	11 306 773	11 259 042	29 867	9 665	585	67	7 547

En milliers d'euros
Au 31 décembre

2006

	TOTAL	EUR	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Actif	10 327 842	10 231 973	34 098	7 218	453	1 730	52 370
Passif	10 327 842	10 284 107	29 966	11 545	145	80	1 999

Note VII – Notes Relatives au Compte de Résultat

VII.1 MARGE D'INTÉRÊT

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente et actifs détenus jusqu'à l'échéance, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle. Ils enregistrent également les intérêts sur les instruments dérivés de couverture.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE).

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Banque Centrale, CCP	4 045	0	4 045	2 489	0	2 489
Intérêts sur titres	139 192	(171 930)	(32 738)	117 940	(145 356)	(27 416)
Prêts et créances	378 233	(120 372)	257 861	310 807	(94 346)	216 461
<i>Sur les établissements de crédit</i>	36 511	(45 837)	(9 326)	24 999	(37 878)	(12 879)
<i>Sur la clientèle</i>	296 604	(74 501)	222 103	244 661	(56 463)	188 198
<i>Location financement</i>	45 118	(34)	45 084	41 147	(5)	41 142
Dettes subordonnées		(12 038)	(12 038)		(11 533)	(11 533)
Autres	0	0	0	0	0	0
Instruments de couverture	9 419	(10 409)	(990)	11 150	(13 087)	(1 937)
<i>Interruption de la relation de couverture (CFH)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés</i>	9 419	(10 409)	(990)	11 150	(13 087)	(1 937)
Intérêts sur créances dépréciées	(102)	0	(102)	347	0	347
TOTAL	530 787	(314 749)	216 038	442 733	(264 322)	178 412

VII.2 COMMISSIONS NETTES

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte bancaire, de garantie ou de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ». La fiducie recouvre les commissions de gestion d'actifs pour compte de tiers perçues par la filiale Ecofi Investissements.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	129	(207)	(78)	285	(418)	(133)
Opérations avec la clientèle	43 208	(999)	42 209	40 956	(523)	40 433
Opérations sur titres	1 895	(1)	1 894	2 004	52	2 056
Opérations sur moyens de paiement	60 425	(42 672)	17 753	59 790	(40 481)	19 309
Prestations de services financiers	2 570	(4 986)	(2 416)	2 092	(5 343)	(3 251)
Opération de fiducie	42 478	(4 086)	38 392	37 708	(2 556)	35 152
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	810	(182)	628	707	(258)	449
Autres	316	(7)	309	614	(11)	603
TOTAL	151 831	(53 140)	98 691	144 156	(49 538)	94 618

VII.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs / passifs à la juste valeur sur option par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur sur option, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part "inefficace" des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	3 754	16 429
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 900	(1 484)
<i>dont dérivés hors couverture</i>	3 006	(1 551)
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	785	17 936
Autres	69	(23)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	(226)	(2 004)
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	(70)	(3)
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	(156)	(2 001)
<i>Variation de la couverture de juste valeur</i>	<i>(13 839)</i>	<i>(11 829)</i>
<i>Variation de l'élément couvert</i>	<i>13 683</i>	<i>9 828</i>
TOTAL	3 528	14 425

VII.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet d'une dépréciation durable

et significative lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Dividendes	9 357	4 262
Résultats de cession	11 204	12 471
Plus value	15 572	17 108
Moins value	(4 368)	(4 637)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(32)	(2 121)
TOTAL	20 529	14 612

VII.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2007			2006		
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	VII.5.1	1	(2 978)	(2 977)	0	(4 390)	(4 390)
Opérations de location simple		4 781	(2 773)	2 008	5 251	(2 314)	2 937
Immeubles de placement		0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations hors exploitation		0	(10)	(10)	0	0	0
SOUS TOTAL ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		4 782	(5 761)	(979)	5 251	(6 704)	(1 453)
Autres produits et charges accessoires	VII.5.2	9 325	(1 451)	7 874	10 145	(1 512)	8 633
TOTAL		14 107	(7 212)	6 895	15 396	(8 216)	7 179

VII.5.1 OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	0	(591)	(591)	0	(3 867)	(3 867)
Dépréciation	0	0	0	0	839	839
Autres produits et charges accessoires	1	(2 387)	(2 386)	0	(1 362)	(1 362)
TOTAL	1	(2 978)	(2 977)	0	(4 390)	(4 390)

VII.5.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES ACCESSOIRES

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Activités immobilières (1)	(90)	13
Prestations des services informatiques	0	0
Prestations de crédit management	0	0
Autres activités diverses	7 964	8 620
TOTAL	7 874	8 633

(1) le poste activités immobilières n'intègre pas les revenus des immobilisations liées à l'exploitation.

VII.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(84 551)	(79 541)
Avantages de retraite et autres	(10 499)	(8 594)
Charges sociales	(34 198)	(33 833)
Intéressement et participation	(14 136)	(3 503)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(12 136)	(10 950)
Autres	(83)	483
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(155 603)	(135 938)
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(7 592)	(7 928)
Services extérieurs	(60 780)	(57 406)
Charges liées aux fusions	0	0
Autres	(7 594)	(6 696)
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(75 966)	(72 030)
TOTAL	(231 569)	(207 968)

VII.7 COÛT DU RISQUE

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007				Net
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	
Provisions pour risques et charges	(2 529)	4 194			1 665
Engagement de financement	(1 217)	1 372			155
Autres	(1 312)	2 822			1 510
Actifs financiers évalués au coût amorti (59 304)		25 100	(1 904)	2 012	(34 096)
Prêts et créances	(59 304)	25 100	(1 904)	2 012	(34 096)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	<i>(41 465)</i>	<i>13 876</i>	<i>(1 904)</i>	<i>2 012</i>	<i>(27 481)</i>
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	<i>(17 839)</i>	<i>11 224</i>			<i>(6 615)</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	0	2 183			2 183
Autres	(290)	1			(289)
COÛT DU RISQUE	(62 123)	31 478	(1 904)	2 012	(30 537)
dont					
• Reprises de dépréciations devenues disponibles		31 478			
• Reprises de dépréciations utilisées		8 867			
sous-total reprises :		40 345			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(8 867)			
total reprises nettes :		31 478			

En milliers d'euros au 31 décembre	2006				Net
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	
Provisions pour risques et charges	(7 639)	5 558			(2 081)
Engagement de financement	(1 339)	2 100			761
Autres	(6 300)	3 458			(2 842)
Actifs financiers évalués au coût amorti (39 219)		16 318	(1 455)	5 979	(18 377)
Prêts et créances	(39 219)	16 318	(1 455)	5 979	(18 377)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	<i>(28 434)</i>	<i>8 804</i>	<i>(1 455)</i>	<i>5 979</i>	<i>(15 106)</i>
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	<i>(10 785)</i>	<i>7 514</i>			<i>(3 271)</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	(747)	17			(730)
Autres	(479)	1			(478)
COÛT DU RISQUE	(48 084)	21 894	(1 455)	5 979	(21 666)
dont					
• Reprises de dépréciations devenues disponibles		21 894			
• Reprises de dépréciations utilisées		15 334			
sous-total reprises :		37 228			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(15 334)			
total reprises nettes :		21 894			

VII.8 QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007		2006	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières (1)	17 635	801	34 954	2 070
Sociétés non financières	11 300	2 353	9 878	2 094
TOTAL	28 935	3 154	44 832	4 164

(1) La principale diminution de la valeur des titres et du résultat des sociétés mises en équivalence porte sur la cession de la Banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Economiques (Bise SA) qui était consolidée à 49,72 %.

VII.9 GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation

ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2006		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL
Plus-values de cession nettes (1)	47 523	225	47 748	0	408	408
Moins-values de cession nettes	0	(87)	(87)	0	(106)	(106)
TOTAL	47 523	138	47 661	0	302	302

(1) Les plus-values de cession nettes correspondent à la plus-value réalisée suite à la cession de la participation du Crédit Coopératif dans la Banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Economiques (Bise SA).

VII.10 VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs.

Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Écarts d'acquisition positifs (dépréciation nette)	0	(325)
Imputation des écarts d'acquisition négatifs	0	1 528
TOTAL	0	1 203

VII.11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

VII.11.1 CALCUL DE LA CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises au taux de 34,43%, au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de consolidation entre les valeurs comptables et

fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Le Groupe ne constate pas d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

VII.11.2 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE COMPTABILISÉE ET LA CHARGE THÉORIQUE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
+ Résultat net - Part du groupe	87 840	47 108
+ Résultat net - Part des minoritaires	4 595	4 829
+ Impôt de l'exercice	26 684	20 979
+/- Autres différences permanentes	(33 523)	(1 425)
+ Imputation des déficits fiscaux	(180)	(109)
- Secteur exonéré (Sicomi, société de capital risque)	(4 660)	(4 267)
- Résultat des sociétés mises en équivalence	(3 154)	(4 163)
= RÉSULTAT FISCAL CONSOLIDÉ	77 602	62 952
* Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
= IMPÔT THÉORIQUE	25 865	20 982
+ Avoirs fiscaux	(462)	(596)
+ Effets de l'intégration fiscale	0	0
+ Contribution et CSB	729	560
+ Impôts aux taux réduits	441	(85)
+ Redressements fiscaux	0	(36)
+ Variation des impôts différés actifs limités par prudence	891	845
+ Taxe libératoire sur réserves de plus-value à long terme		
+ Autres éléments	(780)	(691)
= CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE	26 684	20 979
dont • impôt exigible	28 106	20 019
• impôt différé	(1 422)	960

VII.12 RÉSULTAT PAR PART DE CAPITAL

Le résultat par part de capital est de 3,11 euros en 2007 contre 1,68 euro en 2006.

Il est le rapport entre le résultat net part du Groupe au numérateur et le nombre de parts sociales et de certificats d'investissement à la clôture au dénominateur.

Note VIII – Notes relatives au capital

VIII.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le Crédit Coopératif est une société à capital variable. Son capital est divisé en parts sociales et en certificats coopératifs d'investissement, d'un montant nominal de 15,25 euros chacun. La qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit discrétionnaire de refuser le remboursement des parts, la cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration du Crédit Coopératif. Cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2007, le capital social du Crédit Coopératif s'élève à 493 718 765,25 €. Il est divisé en :

- 2 859 432 parts A, pour un montant de 43 606 338 €, soit 8,83 % du capital,
- 14 929 750 parts B, pour un montant de 227 678 687,50 €, soit 46,12 % du capital,
- 8 110 818 parts C, pour un montant de 123 689 974,50 €, soit 25,05 % du capital,
- 6 475 001 certificats coopératifs d'investissement, pour un montant de 98 743 765,25 €, soit 20 % du capital.

Le nombre de sociétaires, détenteurs de parts A et B, s'élève à 31 326 au 31 décembre 2007. Le nombre de porteurs de parts C, parts à intérêt prioritaire sans droit de vote, s'élève à 10 164 au 31 décembre 2007. Les certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, sont, quant à eux, exclusivement détenus par Natixis. Ils représentent, de façon constante, 20 % du capital social du Crédit Coopératif.

Afin de maintenir constant ce rapport de 20 %, la SAS Sociétariat Crédit Coopératif Banque Populaire, filiale d'Inter-Coop, elle-même filiale du Crédit Coopératif, a été créée en vue de réguler le capital social du Crédit Coopératif par voie de souscription et de remboursement de parts sociales. Ainsi, au 31 décembre 2007, la SAS Sociétariat Crédit Coopératif Banque Populaire détenait 1 part A et 4 089 965 parts B pour un montant de 62 371 981,5 €, soit 12,6 % du capital du Crédit Coopératif.

A la connaissance du Crédit Coopératif, il n'existe aucun autre sociétaire que la SAS Sociétariat Crédit Coopératif Banque Populaire détenant plus de 5 % du capital.

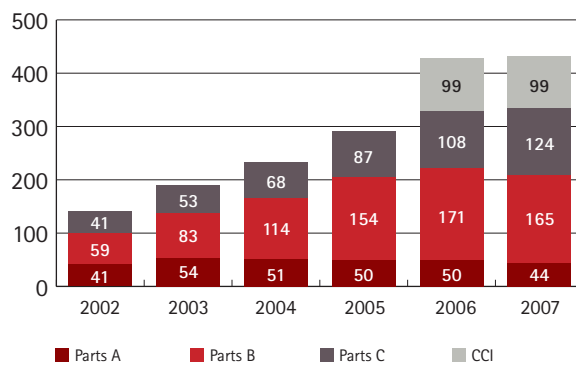
Les 31 326 sociétaires du Crédit Coopératif disposent chacun d'une voix lors de l'assemblée générale, selon le principe coopératif une personne, une voix (à l'exclusion de la SAS Sociétariat Crédit Coopératif Banque Populaire, dont les droits de vote sont neutralisés, en vertu de l'article L 233-31 du Code de commerce). Le nombre de voix s'élevait donc au

31 décembre 2007 à 31 325, représentant 208 913 044 €, soit 42,3 % du total du capital.

Le Crédit Coopératif n'a procédé à aucune émission de titres donnant accès au capital en 2007.

ÉVOLUTION DU CAPITAL (HORS SAS SOCIÉTARIAT CRÉDIT COOPÉRATIF BANQUE POPULAIRE)

Montant (en M€)



RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

> Conditions de modification du capital

Le montant maximum du capital social dans la limite duquel le capital effectif du Crédit Coopératif peut librement varier à la hausse ainsi que ses modalités d'augmentation sont fixées, sur le rapport du Conseil d'Administration et après autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires, par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le capital effectif est augmenté par l'entrée de nouveaux sociétaires agréés par le Conseil d'Administration du Crédit Coopératif ou par la souscription de nouvelles parts de même catégorie ou de catégories différentes, par les sociétaires avec l'agrément du Conseil d'Administration.

Le capital peut également être augmenté par émission de certificats coopératifs d'investissement et de parts à intérêt prioritaire sans droit de vote. Ces certificats et parts ne peuvent représenter ensemble plus de la moitié du capital.

> Droits respectifs des parts sociales

Le capital du Crédit Coopératif est divisé en trois catégories de parts sociales :

- Les « parts A » ne peuvent être souscrites que par des personnes morales, par des entrepreneurs individuels ou par les administrateurs. Elles donnent accès à la qualité de sociétaire.
- Les parts dénommées « parts B » ne peuvent être souscrites

que par les titulaires de parts A. Elles confèrent à leur détenteur un avantage particulier, qui consiste en un versement d'intérêt décidé par l'Assemblée générale alors même qu'aucun intérêt ne serait versé aux parts A.

- Les parts dénommées « **parts C** » sont des parts à intérêt prioritaire sans droit de vote. Ces parts ne peuvent être souscrites que par des personnes physiques. Les titulaires de parts C bénéficient d'un droit prioritaire au versement d'un intérêt de 0,50 %. Lorsque cette rémunération n'est pas intégralement versée pendant trois exercices consécutifs, les porteurs de parts C acquièrent un droit de vote, dans les limites fixées à l'article 11 bis de la loi du 10 septembre 1947.

Si le bénéfice distribuable après imputation de la rémunération minimum fixée pour les parts C le permet, l'Assemblée générale peut décider de servir un intérêt aux parts B et un intérêt complémentaire aux parts C, sans que, pour autant, la rémunération d'une part B puisse être supérieure à la rémunération totale d'une part C, et sans que le taux d'intérêt puisse excéder le maximum prévu par la législation relative à la coopération.

Le Conseil d'Administration du Crédit Coopératif du 17 juin 2005 a fixé un plafond de souscription pour les parts sociales souscrites en dehors du cadre d'un concours financier. Ce plafond a été fixé à :

- 20 000 parts B pour les personnes morales, soit 305 000 €,
- 5 000 parts C pour les personnes physiques, soit 76 250 €.

> Droits respectifs des certificats coopératifs d'investissement

Les certificats coopératifs d'investissement sont des valeurs mobilières sans droit de vote. Ils ont droit à une rémunération fixée par l'assemblée générale annuelle en fonction des résultats de l'exercice. Cette rémunération est au moins égale à celle versée aux parts sociales. Les porteurs de certificats coopératifs d'investissement sont réunis en assemblée spéciale pour approuver ou désapprouver toute décision modifiant leurs droits.

BILAN DES ENTREES ET SORTIES DES SOCIETAIRES

> Part A et Part B

En 2007, 5 945 sociétaires ont souscrit des parts A et B pour un montant de 33 534 765,25 €, dont 950 nouveaux sociétaires pour un montant de 1 026 675,75 €, soit 3 % des souscriptions.

65 sociétaires ont souscrit un montant de parts B dépassant 100 000 € mais dans la limite du plafond de 305 000 €, soit 27 % du montant global (9 161 803,50 €).

Par ailleurs, 4 216 sociétaires ont demandé le rachat de parts A et B pour un montant global de 45 694 810,25 €.

105 sociétaires ont réalisé des rachats de parts B supérieurs à 100 000 €, soit 36 % du montant global.

> Part C

4 312 porteurs ont réalisé des opérations de souscriptions au cours de l'année 2007 pour un montant de 37 356 079,75 €. 4 944 400,75 € ont été souscrits par 744 nouveaux porteurs, soit 13 % du montant global des opérations.

62 porteurs ont effectué des souscriptions supérieures à 50 000 € dans la limite du plafond de 76 250 €, soit 16 % du montant global : 5 830 913,75 €.

Par ailleurs, 2 624 porteurs ont demandé le rachat de parts pour un montant de 22 597 419,50 €.

Les demandes de rachat supérieures à 50 000 € présentent un montant de 2 966 369,50 € et ont été réalisées par 39 porteurs : 13 % du montant global.

LES SALARIÉS DANS LE CAPITAL

Au 31 décembre 2007 :

- 238 salariés du Groupe détenaient directement 135 212 parts sociales, soit 2 061 983 €,
- Les salariés détenaient également indirectement 2 parts sociales « A » et 2 563 parts sociales « B » dans le cadre d'un Fonds Commun de Placement, soit 39 116,25 €.

Les salariés détiennent donc au total, directement et indirectement, 137 777 parts sociales, pour un montant global de 2 101 099,25 €, soit 0,43 % du capital du Crédit Coopératif.

VIII.2 LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2006 a décidé, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés du Crédit Coopératif une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Elle a donné délégation, au Conseil d'Administration, pour procéder dans un délai maximal de 26 mois, soit jusqu'au 14 janvier 2009, à une augmentation de capital d'un montant maximal de 1 974 870 euros qui sera réservée aux salariés du Crédit Coopératif dans le cadre d'un plan épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

VIII.3 FONDS PROPRES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres du Groupe (au sens prudentiel) établis selon le nouveau format IFRS défini par la Commission Bancaire s'élèvent à 1 130,5 millions d'euros à fin décembre 2007 contre 1 043,9 millions d'euros à fin 2006.

Les fonds propres de base atteignent 949 millions d'euros ce qui porte leur part dans le total à 83,95 %. Ils augmentent de 82,5 millions d'euros sur l'année, soit + 9,5 %.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le ratio de solvabilité consolidé est de 14,51 % à fin décembre 2007 (contre 14,01 % à fin 2006).

Sur le plan de la liquidité, le Groupe se caractérise par une situation structurellement excédentaire. Le coefficient de liquidité dépasse la contrainte (100 %) imposée pour chacun des établissements. A fin 2007, le coefficient de liquidité du Crédit

Coopératif est de 169 %, et pour BTP Banque de 217 %.

Dans le cadre du Contrôle des grands risques, la réglementation limite :

- à 25 % des fonds propres les risques supportés sur un même bénéficiaire,
- à 8 fois le montant des fonds propres, le total des engagements qui, par bénéficiaire, dépassent 10 % des fonds propres.

Le Groupe Crédit Coopératif a développé une forte répartition des risques, ainsi aucun engagement sur un même bénéficiaire après pondération ne dépasse 10 % de ses fonds propres.

Note IX – Exposition et gestion des risques

La gestion des risques du Groupe Crédit Coopératif repose sur une organisation qui a été profondément revue en 2006 pour être conforme aux nouveaux textes législatifs et réglementaires, notamment le règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire. Elle se traduit par un dispositif de contrôle interne qui s'intègre dans les pratiques et les modalités d'évaluation des risques du Groupe Banque Populaire, repris dans une charte approuvée par le Comité d'Audit.

Ce dispositif permet d'assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil d'Administration, la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Il est organisé de façon à assurer une stricte indépendance des fonctions de contrôle des risques par rapport aux lignes opérationnelles et en distinguant deux niveaux de surveillance : dans les métiers, par des équipes centrales de contrôles dédiés à chaque nature de risques – crédit, financiers, opérationnels/conformité – et par une équipe d'Audit. Les deux premiers niveaux relèvent du contrôle permanent des activités et le troisième du contrôle périodique.

Tous ces processus sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne du Crédit Coopératif.

La situation du dispositif de maîtrise et d'évaluation des risques fait l'objet d'une information régulière dans des comités dédiés. Il s'agit principalement des comités : d'Audit, des Risques, de Coordination des Fonctions de Contrôle, de sécurité (des personnes, des biens et des systèmes d'information).

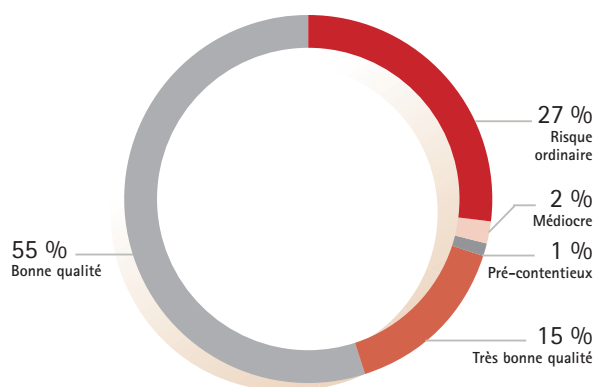
Le Crédit Coopératif, au cours de l'année, a poursuivi le renforcement des moyens affectés à la maîtrise des risques. D'importants investissements ont été réalisés pour continuer de développer les outils informatiques et l'organisation nécessaires à une bonne gestion du nouvel environnement réglementaire Bâle II qui entre en application en 2008.

IX.1 RISQUES DE CRÉDITS

Les engagements du groupe hors contentieux sont classés en fonction d'un indicateur synthétique exprimant la qualité de risque des concours, tenant compte à la fois de la situation financière du client, de son environnement et des garanties prises.

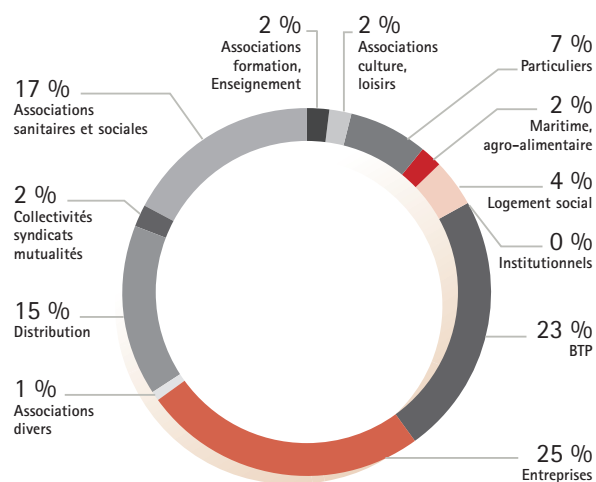
On constate une structuration satisfaisante des risques, les dossiers très risqués ne représentant que 3 % des encours alors que les bons risques atteignent 70 % des encours.

VENTILATION QUALITATIVE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS au 31/12/2007 en % (notation interne)



Des suivis spécifiques permettent un suivi très précis de la concentration du risque selon les secteurs de clientèles.

VENTILATION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS au 31/12/2007 en % (notation interne)



> Qualité du risque de crédit des actifs financiers (hors actifs en souffrance et actifs dépréciés)

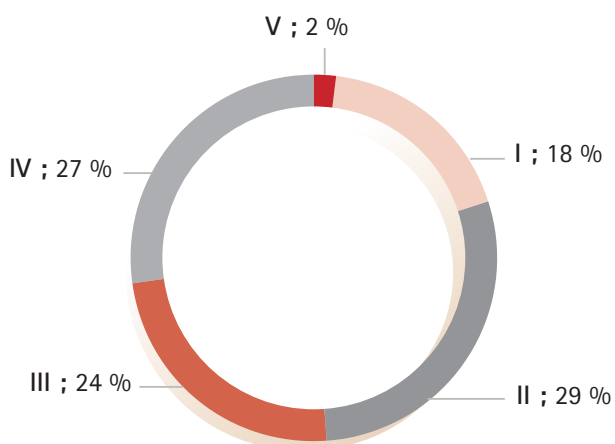
Les encours de crédit se répartissent comme suit en classes homogènes de risque établies en fonction des notes Bâle II des clients « Corporate » (grands clients) et des autres clientèles dites « Retail ».

La classe I comporte les meilleures notes et la classe V les notes les plus risquées.

Notation Bâle II		
Classes de risque	Corporate	Retail
I	1, 2, 3	1, 2
II	4, 5, 6	3, 4
III	7, 8, 9, 10	5, 6
IV	11, 12, 13, 14	7, 8
V	15,16	9,10

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR CLASSE DE RISQUE

au 31/12/2007 en % (notation Bâle II, hors actifs en souffrance et actifs dépréciés)



> Dispositif de gestion des risques

Un dispositif permet un suivi rapproché du risque de crédit : les agences disposent d'outils d'informations leur permettant de vérifier au quotidien le respect des autorisations.

Ce suivi est complété par des contrôles de second niveau exercés, dossier par dossier, par la Direction des Risques de Crédit Groupe à partir de critères d'alertes qui lui sont propres. Au moins une fois par mois, toutes les positions en dépassement sont revues dans le cadre d'échanges d'informations avec chacune des agences. Ces contrôles sont eux-mêmes complétés par des missions de l'Audit interne du Groupe pour le compte de la Direction Générale.

Les dossiers sensibles sont suivis dans le cadre d'un Comité des affaires difficiles qui se réunit chaque semaine et décide, en concertation avec la Direction des Engagements, la Direction des Risques de Crédit Groupe et les services techniques, des orientations à suivre.

> Politique et objectifs en matière de gestion des risques

La mise en conformité avec les principes de l'accord Bâle II s'est poursuivie en 2007.

Elle s'est traduite par l'amélioration des outils, menée conjointement avec la Banque Fédérale des Banques Populaires, et par des opérations de remise à niveau des données sur la clientèle.

Le Crédit Coopératif continue de se mobiliser pour améliorer la fiabilité des informations Bâle II, désormais intégrées dans l'ensemble de ses procédures de délégations et de gestion du risque.

D'ores et déjà, une large part de la clientèle a reçu une note issue des nouveaux outils intégrant cette nouvelle approche des risques.

Cet environnement renforce le pilotage des risques de crédit et dote le Crédit Coopératif de bases d'informations plus riches permettant de mener des analyses plus fines de son activité.

> Procédures d'approbation des risques

Chaque décision de crédit est prise sur des principes identiques, quel que soit l'établissement du Groupe Crédit Coopératif.

- tout engagement est soumis préalablement à une autorisation,
- les autorisations sont accordées par le siège ou par les agences dans le cadre de délégations adaptées qui dépendent de la nature et du niveau des concours demandés,
- les demandes de crédits sont montées à partir d'un cadre de dossier structuré adapté à chaque nature de clientèle,
- la Direction des Engagements assure l'analyse des dossiers de son ressort. Elle agit en toute indépendance des filières commerciales,
- les autorisations sont à échéance, au plus, de douze mois ; les situations sont revues au moins annuellement,
- l'exercice de l'analyse contradictoire et du droit de veto par la Direction des Risques de Crédit Groupe s'effectue pour les dossiers ressortant de la compétence de la Commission des engagements pour le Crédit Coopératif et de critères spécifiques et adaptés à chaque filiale ou associé.

> Contrôle permanent des risques de crédit

Le contrôle permanent s'appuie :

- d'une part sur la notation Bâle II des clients, basée selon des informations objectives, financières et économiques. Les grands clients (« Corporate ») font l'objet d'une revue de leur note par le gestionnaire au moins une fois par an. Pour les autres clientèles (« Retail »), la note est revue chaque mois.
- par ailleurs sur un indicateur synthétique de la qualité du risque de crédit d'un client, tenant compte de sa situation financière, de la nature des concours, des garanties et de son environnement, permettant de suivre les évolutions de la qualité du fonds de commerce. Cet indicateur est un outil important d'orientation de la politique de crédit.

La Direction Générale est informée par un reporting détaillé :

- de l'évolution globale de la qualité des encours de crédit,
- de la qualité des plus grands encours,
- de la situation détaillée des clients ayant les plus grands encours exposés.

> Suivi des risques de crédit : évolution par rapport à la période précédente

Les évolutions par rapport à l'exercice 2006 concernent principalement les développements liés à l'accord Bâle II :

- la notation Bâle II est intégrée dans les procédures de délégations de pouvoirs : les délégations dites « supérieures » sont pratiquées pour les bonnes notations Bâle II et BDF et selon des critères internes spécifiques. Des délégations intermédiaires sont appliquées aux notes moyennes et des cas d'exclusion sont également définis,
- un suivi récurrent des engagements par découvert permet de prévenir les défauts réglementaires prévus au titre de l'accord Bâle II,
- la politique de provisionnement trimestrielle tient compte des notations Bâle II et de leur évolution,
- les tableaux de bord résultant de la structure des notes Bâle II sont présentés à l'occasion de chaque Comité de Coordination des fonctions de Contrôle et du Comité des risques réunissant les administrateurs.

> Evolution du coût du risque

L'année 2007 est marquée par une croissance de 51% des charges nettes sur provisions, plus forte que l'évolution des engagements de crédits.

Alors que ces dernières années se caractérisaient par la stabilité du coût du risque, celui-ci évolue défavorablement sur 2007 passant de 0,47 % des engagements de crédits à 0,57 %.

Cette évolution s'explique par la survenance, en 2007, d'une fraude importante d'un client, qui à elle seule explique la progression des charges nettes. En dehors de cet impact exceptionnel, la dispersion des risques aurait démontré une bonne maîtrise du coût du risque sur l'année 2007.

IX.2 RISQUES DE MARCHÉ

> Risques de marché et passage aux normes comptables IFRS

Les risques de marché sont les risques que surviennent des évolutions des marchés financiers (niveau des taux, cours des devises, prix sur les marchés cotés,...) qui soient défavorables pour l'établissement en entraînant :

- une baisse des produits ou une hausse des charges à venir (montant des intérêts en particulier),
- une diminution de la valeur des actifs ou une augmentation de celle des passifs, notamment pour les produits financiers inscrits au bilan pour leur « juste valeur ».

Le passage aux normes IFRS influe de façon particulièrement sensible sur le traitement comptable des opérations financières et, par voie de conséquence, sur la façon dont s'expriment les risques financiers ; les changements les plus significatifs à cet égard sont :

- la disparition du hors-bilan, les instruments dérivés étant désormais tous valorisés, qu'ils soient des couvertures ou non, et intégrés au bilan comme actifs financiers ou comme passifs financiers suivant que leur valorisation est positive ou négative pour l'établissement,
- des restrictions à la possibilité de classer un instrument dérivé comme instrument de couverture,
- l'augmentation du périmètre des autres instruments financiers, actifs, mais aussi passifs qui, maintenant, doivent ou peuvent apparaître au bilan à leur « juste valeur ».

En fonction de la classification comptable des instruments financiers, l'évolution de leur juste valeur pourra avoir ou non un effet sur les résultats de l'exercice ou sur le montant des fonds propres.

Les risques de marché du Groupe Crédit Coopératif sont principalement situés sur la société Crédit Coopératif.

Pour cette société, les risques de marché portent essentiellement sur :

- les instruments financiers du portefeuille de négociation dont l'évolution des valorisations affecte le compte de résultats (ce sont principalement des dérivés),
- les titres et parts d'OPCVM dans lesquels sont placés des excédents de trésorerie (ces titres étant majoritairement classés comme disponibles à la vente, l'évolution de leur valorisation vient modifier le montant des fonds propres),
- enfin les dérivés de couvertures des flux de trésoreries et les imperfections des couvertures de juste valeur, conclus pour assurer :
 - une couverture marginale du risque de change
 - une couverture globale du risque de taux (macro couverture)
 - des micro-couvertures de ce même risque de taux.

Remarque :

Au sens de la norme IFRS 7, les risques de marché incluent le risque de taux considéré de façon très générale, y compris le risque global de taux que l'on abordera cependant en dehors de cette partie qui concerne les risques de marché dans une acception plus stricte mais aussi plus classique.

PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION DU CRÉDIT COOPÉRATIF

Aux normes IFRS, le portefeuille de négociation est constitué des titres classés en portefeuille de transaction aux normes françaises et des instruments dérivés qui ne sont pas classés comme instruments de couverture ; il est de ce fait plus étoffé que le portefeuille de négociation ne l'était avant passage aux normes IFRS.

Le portefeuille du Crédit Coopératif est cependant volontairement limité et sa position, calculée chaque jour, reste sensiblement en dessous des seuils prévus par le règlement 95-02 relatif à la surveillance prudentiel des risques de marché qui sont de 20 M€ pour la position maximale et de 15 M€ pour la position moyenne ; le Groupe Crédit Coopératif n'est donc pas soumis aux dispositions de ce règlement .

Ainsi, au 31 décembre 2007, cette position, calculée de façon prudente, est inférieure à 6 M€ malgré le fait qu'un certain nombre d'instruments dérivés soient classés dans le portefeuille de négociation aux normes IFRS alors même qu'ils ne correspondent pas à des positions ouvertes.

Toute variation de la valeur des instruments financiers qui s'y trouvent affecte le compte de résultats. Quelques éléments d'appréciation des risques :

- la sensibilité de la valorisation du portefeuille de négociation à une évolution uniforme des taux de 100 points de base est d'environ 0,5 M€,
- la valeur en risque des quelques actions détenues en direct (environ 0,2 M€) est, à 10 jours et avec un intervalle de confiance de 99 %, de 0,06 M€,
- la couverture du risque actions des OPCVM équivaut au 31/12/2007 à une exposition action négative de moins 16 M€ de risque actions ; la valorisation des contrats sur indices conclus peut donc évoluer assez sensiblement (plus brutalement d'ailleurs à la hausse en cas de crise); cependant la plupart des OPCVM couverts l'ayant été dès leurs achat ou lors du passage aux normes IFRS et classés de ce fait en Juste Valeur par Option, l'évolution inverse de leur valorisation vient compenser, l'effet de cette évolution des valorisations sur le compte de résultats (même si cette compensation peut être imparfaite),
- la position en devises du portefeuille de transaction, une fois convertie en euros, est inférieure à 0,5 M€ et représente une valeur en risque de change d'environ 15 000 € (toujours à 10 jours et avec un intervalle de confiance de 99 %).

GESTION DE LA TRÉSORERIE ET GESTION POUR COMPTE PROPRE

Les risques de marché pris par le Crédit Coopératif le sont principalement dans le cadre de sa gestion pour compte propre (placement des excédents de trésorerie considérés comme stable) et dans sa gestion à court terme de la trésorerie ; jusqu'à fin 2007, le niveau de risque pris était principalement encadré par une valeur en risque maximale globale, sur un horizon de 10 jours et pour un intervalle de confiance de 99 %, de 5 M€, limite dont le Crédit Coopératif

est toujours resté assez éloigné ; début 2008 le comité financier a décidé de mettre en place des limites sur un certain nombre d'indicateurs, spécialisés par type de risque, qui étaient déjà suivis régulièrement précédemment mais sans faire l'objet d'une limite formelle.

> Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie, qui est un risque de défaut de la contrepartie (le risque de crédit des produits financiers), constitue aussi un risque de prix. Trois postes principaux relèvent de ce risque :

- un portefeuille d'obligations privées sur des contreparties en grande majorité interbancaires, classées en portefeuille d'investissement en comptabilité française, d'une durée inférieure à trois ans, et même inférieure à deux ans pour 80 % d'un portefeuille dont la valeur totale est de 1 150 M€ et qui est assez diversifié (les 25 plus gros risques représentent des engagements individuels d'un montant unitaire variant de 20 à 50 M€),
- des prêts interbancaires ou des titres courts acquis dans le cadre de la gestion court terme de la trésorerie, à moins de 2 ans et qui avaient au 31/12/2007 une durée de vie moyenne de 60 jours seulement. Bien que le montant total de l'engagement correspondant soit relativement important (1 milliard d'euros environ), cette durée de vie moyenne très courte limite sensiblement le risque de crédit qui en découle,
- enfin 40 M€ de parts de Fonds Communs de Créances qui ne correspondent pas à des crédits particulièrement risqués (pas de « subprimes »).

Il est à noter que chacune des contreparties concernées a fait l'objet d'une demande d'autorisation examinée et décidée par le comité financier dans le cadre d'une procédure et d'un système de suivi des risques de contrepartie pilotés par la Direction du Contrôle des Risques Financiers et que les contreparties et les montants autorisés font également l'objet par la Direction Générale des Finances de revues périodiques pouvant déboucher sur la réduction ou la suppression de l'autorisation accordée.

Les 630 M€ de titres d'états, français et belge, ou de souverains assimilés (obligations CADES et BEI) du portefeuille de titres « détenus jusqu'à leur échéance » en classification IFRS ont été acquis dans le cadre de la gestion du risque global de taux du bilan et représentent un risque de contrepartie complémentaire que l'on peut considérer comme négligeable.

> Risque de taux

Le risque de taux de la gestion pour compte propre réside essentiellement :

- dans la part de risque de taux contenue dans le portefeuille des parts d'OPCVM qui ne ferait pas l'objet d'une couverture,
- dans le risque de taux résiduel que représentent les titres du portefeuille obligataire non couverts en taux (part assez faible équivalente à 50 M€ d'un titre à taux fixe et de maturité un an, ce portefeuille étant en effet couvert à 95 % contre le risque de taux),

- dans le risque de taux pris ou accepté dans le cadre de la gestion de la trésorerie et qui concerne :
 - la marge d'intérêts pour les pensions, les prêts ou les emprunts interbancaires,
 - le montant des fonds propres pour les titres acquis ou rachetés et non encore détruits.

Remarques :

- ces deux derniers risques font l'objet d'une gestion globale par le trésorier avec une limitation également globale fixée à 200 M€ d' « équivalent 1 an » (c'est-à-dire un risque équivalent à celui d'un produit de 200 M€, à taux fixe, in fine et de maturité un an, le risque de taux résiduel des titres à taux variable du portefeuille obligataire, jusqu'à leur date de prochaine refixation de l'euribor, représentant déjà environ 140 M€ d' « équivalent 1 an » en moyenne).
- le risque qui affecte la marge d'intérêts est par ailleurs intégré au suivi global du risque de taux effectué au niveau de l'ensemble du bilan.

> Risque actions

Ce risque résulte essentiellement de la composante actions des parts d'OPCVM et, à fin décembre 2007, ce risque est pratiquement couvert en totalité. Nous avons en effet :

- pour 0,6 M€ seulement de risque actions non couvert contenu dans les OPCVM en portefeuille,
- quelques actions détenues en direct pour une valeur de 0,75 M€ et des Obligations Remboursables en Actions pour environ 1 M€, qui contiennent également une petite part de risque actions.

Il faut cependant remarquer que les couvertures de la composante risque actions des OPCVM ne sont pas toujours parfaitement efficaces.

> Risque de change

Ce risque a déjà été évoqué plus haut car il se manifeste dans le cadre du portefeuille de négociation. La position en devises étrangères du fait de la gestion pour compte propre est limitée depuis le début 2008 à un montant en contrevaletur en euros fixé à 7 M€.

> Autre risque de prix

Il concerne des parts d'OPCVM dits alternatifs ou quantitatifs dont la valorisation évolue théoriquement d'une façon non corrélée avec celles des marchés ; comme en 2007, il a été constaté que cette absence de corrélation pouvait cependant avoir ses limites, surtout en période de crise, la position en OPCVM alternatifs a été réduite sur 2007 ; à fin 2007, elle est d'environ 10 M€ sur un montant total de 200 M€ placés en OPCVM.

Remarques :

- afin de mesurer globalement le risque pris sur l'évolution du cours des OPCVM en portefeuille et de leurs éventuelles couvertures (individuelles ou globales, pour le risque action comme pour le risque taux), il est effectué chaque mois, sur ce périmètre particulier, un calcul de leur valeur globale en risque ; à fin décembre 2007, cette valeur en

risque était estimée à 0,5 M€ (sur un horizon de 10 jours ouvrés et pour un intervalle de confiance de 99 %), - il faut noter par ailleurs que la performance de la gestion pour compte propre est calculée chaque jour, par le contrôle des risques financiers et fait l'objet d'une présentation systématique au comité financier qui se tient tous les quinze jours.

SYNTHÈSE SUR LA SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS ET DES FONDS PROPRES AUX DIFFÉRENTS FACTEURS DE RISQUES DE MARCHÉ

Cette synthèse est limitée à la société Crédit Coopératif, en dehors de l'évolution possible des valorisations des participations.

> Risque de taux d'intérêt

(effet sur la valorisation des instruments faisant l'objet d'une valorisation aux normes IFRS, mais sans le risque de taux contenu dans les placements en OPCVM).

Méthodologie :

Effet d'une hausse uniforme des taux de 1 % soit 100 points de base (en milliers d'euros).

L'augmentation de la sensibilité du montant des fonds propres est due à de nouvelles opérations de gestion du risque global de taux effectuées sous la forme de swaps de couverture de flux de trésorerie, ce type d'opérations constituent paradoxalement, déjà à fin 2006, et à fin 2007 plus encore, la source principale de risque de taux portant sur les fonds propres.

2006		2007	
Résultat	Fonds propres	Résultat	Fonds propres
2 846	-5 885	3 048	-8 464

> Risque de variation de prix : risque de contrepartie du portefeuille des titres classés comme étant disponibles à la vente (portefeuille obligataire essentiellement).

Méthodologie :

Impact d'une augmentation des spreads de crédit identique à celle constatée entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007 en milliers d'euros.

La sensibilité s'accroît à la fois par l'augmentation de l'encours du portefeuille et par les évolutions intervenues en 2007 dans sa composition.

2006		2007	
Résultat	Fonds propres	Résultat	Fonds propres
0	-2 360	0	-3 510

> **Risque de variation de prix**
(hors risque de contrepartie du portefeuille des titres disponibles à la vente)

Méthodologie :

Valeur en risque à 99 % sur un horizon de 10 jours ouvrés (en milliers d'euros).

Ces sensibilités sont dues essentiellement aux placements en parts d'OPCVM, et plus marginalement par quelques actions et des ORA ; leur réduction s'explique à la fois par la baisse des montants investis en OPCVM et par la décision prise à fin 2007 de couvrir aussi parfaitement que possible la part de risque 'actions' portée par ces mêmes OPCVM.

2006		2007	
Résultat	Fonds propres	Résultat	Fonds propres
509	1 090	478	490

> **Risque de change**

Méthodologie :

Valeur en risque à 99 % pour un horizon de 10 jours ouvrés (en milliers d'euros).

2006		2007	
Résultat	Fonds propres	Résultat	Fonds propres
295	0	17	0

Remarque :

Pour le calcul sur la situation à fin 2006, on a déduit des positions en zlotys constituées par les opérations de couverture de la valeur comptable de notre participation dans la BISE, le montant de cette même participation, cédée au 1^{er} semestre 2007.

> **Comparaison des différentes valeurs en risque de perte maximale à 10 jours avec une probabilité de 99 %**
(montants non signés en milliers d'euros)

	2006		2007	
	Résultat	Fonds propres	Résultat	Fonds propres
Risque de Taux d'intérêt (hors OPCVM) **	825	1 705*	885	2 455*
Risque de contrepartie du portefeuille titres***		1 650		2 080
Risque global de change	295		17	
Risque de prix des OPCVM	504	1 090	469	490
ORA et Trading				
Actions	65		90	

* que le taux montent ou baissent le risque est de sens contraire au risque indiqué dans la case précédente de gauche portant sur le résultat.

** correspondant à une variation uniforme des taux de 29 points de base, qui, historiquement, n'est pas observée sur 10 jours ouvrés que dans 1% des cas depuis l'année 2000.

*** méthode simplifiée de calcul d'une valeur en risque à 10 jours et à 99 % basée sur l'observation d'un historique des spreads d'un titre synthétique représentatif du portefeuille : titre émis par une banque notée A+, et d'une durée restant à courir de 18 mois.

Remarque :

Ce tableau est intentionnellement sans totalisation en bas des colonnes, la valeur en risque globale n'étant pas le total des différentes valeurs en risque du fait des compensations qui peuvent intervenir et que l'on constate effectivement.

IX. 3 RISQUES GLOBAUX DANS LA GESTION DE BILAN

> **Risque global de taux**

Le Crédit Coopératif est confronté au risque de taux et de liquidité dans le cadre de son activité courante de collecte de ressources et de distribution de crédits à la clientèle.

Le risque global de taux est actuellement mesuré deux fois par an dans le cadre du référentiel groupe Banques Populaires ; ce calcul semestriel est cependant complété par un calcul mensuel d'impasses taux fixe, spécifique au crédit coopératif, qui devrait être progressivement abandonné en 2008 en effet :

- d'une part ce suivi groupe va maintenant pouvoir être fait chaque trimestre dans le cadre de l'utilisation d'un nouvel outil de gestion de bilan Groupe en cours d'implémentation (un premier calcul a été effectué en double sur la situation de fin Septembre 2007 et un second est en cours à fin 2007),
- d'autre part, depuis mars 2007, le suivi qui concernait uniquement l'évolution de la marge d'intérêts sur les prochaines années repose maintenant sur deux suivis différents qui se complètent.

1. Mesure de l'effet de l'évolution des taux sur la marge d'intérêts prévisionnelle

La marge d'intérêts sur les quatre prochaines années est calculée pour un certain nombre de scénarii d'évolution des taux.

Pour deux entre eux (baisse ou hausse uniformes de tous les taux de 100 points de base) des limites groupe sont fixées pour en limiter l'impact sur la marge d'intérêts des deux prochaines années, limites qui sont de 7 % pour la première année et de 10,5 % pour la suivante (l'écart étant calculé par rapport aux résultats obtenus selon le scénario considéré le plus probable, dit « des économistes »).

A fin décembre 2007, le Crédit Coopératif apparaît très peu sensible à une évolution uniforme des taux : moins de 1 % d'effet sur la marge d'intérêts de chacune des deux prochaines années; le scénario le plus pénalisant pour lui étant celui d'une hausse des taux courts qui interviendrait en même temps

qu'une baisse des taux longs : pour une évolution inversée des taux de 100 points de base, la marge baisserait de moins de 1,5 % seulement sur la première année puis d'environ 6 % sur l'année suivante (il faut noter que cette baisse relative de 6 % se traduirait en réalité seulement par une moins forte progression que celle attendue selon les hypothèses budgétaires avec le scénario de taux retenu comme étant le plus probable).

2. Calcul des impasses à taux fixe

Ces impasses sont calculées à partir de la troisième année par différence entre les encours prévisionnels du stock des ressources à taux fixe et ceux du stock des emplois à taux fixe ; tous les emplois et ressources du bilan et du hors-bilan sont échancés, soit selon leurs dispositions contractuelles, comme dans le cas des crédits, soit selon un échancier conventionnel (chaque strate d'évolution du stock étant amortie linéairement sur une durée qui peut aller, dans le cas des dépôts à vue, de 5 à 20 ans selon la catégorie de clientèle).

Avec des impasses toujours inférieures à 3 % de l'actif initial au dernier suivi basé sur l'arrêté au 31 décembre 2007, le Crédit Coopératif respecte facilement les limites Groupe fixées pour ces impasses à 10 % pour les sept premières années, puis à 7 % pour les années ultérieures.

> Risque de liquidité

Le Crédit Coopératif est structurellement prêteur sur le marché interbancaire, mais il collecte aussi des ressources longues dans le cadre de son activité et en fonction de ses besoins.

Le risque de liquidité est également mesuré dans le cadre du référentiel risques du Groupe Banque Populaire de la façon suivante :

- d'une part, par un calcul classique d'impasses (ressources du stock moins emplois du stock) impasses qui sont limitées à 15 % de l'actif de départ (pour le crédit Coopératif, sur la situation de fin décembre 2007, un manque de ressources de 8 % apparaît pour la première année, mais les années suivantes présentent uniquement des excédents de ressources),
- mais également selon un scénario de crise selon lequel les encours de collecte baisseraient brutalement de 10 % à 25 % suivant les produits alors même que les encours débiteurs augmenteraient de 10 %. La limite groupe fixée à 13 % pour les impasses du premier mois de crise est facilement respectée par le Crédit Coopératif qui, grâce à sa possibilité de mobiliser un milliard de créances en cas de besoin, pourrait de ce fait rester excédentaire en ressources à hauteur 9 % du montant des actifs.

> Risque global de change

A fin décembre 2007 la position globale de change du Crédit Coopératif, convertie en euros, est de 1 M€. Le Crédit Coopératif a une politique de couverture quasi systématique du risque de change né de son activité commerciale avec la clientèle et de ses éventuels refinancements exprimés en devises étrangères.

Sur toute l'année 2007 cette position globale n'a pas dépassé le niveau de 2 % des fonds propres, seuil de déclaration spécifique sur l'exigence de fonds propres au titre du risque de change prévu par le règlement CRB 95-02 .

Note X – Engagements

X.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie non financière donnés (ou reçus) correspondent à des contrats intégrant une obligation (ou un droit) de livrer (ou de recevoir) des actifs non financiers si un défaut du débiteur intervient.

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le référentiel IFRS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs / passifs financiers,
- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates,
- les garanties financières assimilées à des dérivés.

La valeur nominale de ces engagements de garantie est la suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Engagements de garantie donnés		
<i>aux établissements de crédit</i>	9 411	7 764
– confirmation d'ouverture de crédits documentaires	364	1 446
– autres garanties	9 047	6 318
<i>à la clientèle</i>	2 736 740	2 541 564
– cautions immobilières	100 033	78 573
– cautions administratives et fiscales	406 768	361 136
– cautions et avals donnés	479 729	424 085
– autres garanties	1 750 210	1 677 770
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	2 746 151	2 549 328
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	536 323	436 147

X.2 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Conformément à la norme IAS 39, les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

Un engagement de financement donné est un passif éventuel défini dans IAS 37 comme une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- ou
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

La valeur nominale de ces engagements de financement relevant de la norme IAS 37 s'élève à :

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Engagements de financement donnés		
<i>aux établissements de crédit</i>	3 994	2 425
<i>à la clientèle</i>	675 646	768 000
- ouverture de crédits documentaires	17 689	19 227
- autres ouvertures de crédits confirmés	631 907	686 672
- autres engagements	26 050	62 101
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	679 640	770 425
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	138 735	218 227

Note XI – Effectifs et avantages consentis au personnel

XI.1 EFFECTIFS

Les effectifs moyens du personnel en activité au cours de la période s'élèvent à 1 873.

XI.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

En milliers d'euros	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Total
Provisions comptabilisées au 31/12/2006	478	684	1 162
Écarts actuariels non enregistrés	40	0	40
Changement de régime restant à étaler	1 095	0	1 095
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2007	1 613	684	2 297
Droits liquidés sur la période	(676)	(137)	(813)
Droits acquis sur la période	498	132	630
Coût financier	378	77	455
Rendement brut attendu des actifs	(384)	0	(384)
Variation des frais de gestion	0	0	0
Versement de la période au fonds	0	0	0
Frais sur versements	0	0	0
Modification de régime comptabilisé sur la période	84	0	84
Ecarts actuariels enregistrés sur la période	0	(84)	(84)
Autres éléments	134	439	573
Variation enregistrée dans les frais de personnel	33	427	460
Ecart actuariel sur engagements	(796)	0	(796)
Ecart actuariel sur rendement des actifs	2	0	2
Autres écarts actuariels	0	0	0
Variation des écarts actuariels non enregistrés	(794)	0	(794)
Modification de régime intervenue dans la période	1 173	0	1 173
Autres éléments		(216)	(216)
Provisions comptabilisées	511	895	1 406
Ecarts actuariels non enregistrés	(754)	0	(754)
Changement de régime restant à étaler	2 184	0	2 184
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2007	1 941	895	2 836

Note XII – Informations sectorielles

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'une information sectorielle qui repose sur un découpage de l'entreprise par secteur d'activité et par secteur géographique, chacun d'eux étant soumis à des risques et à des taux de rentabilité différents de ceux des autres secteurs. Le Groupe Crédit Coopératif étant principalement basé sur le réseau national, il n'est pas présenté d'information sectorielle par secteur géographique.

Sur le plan sectoriel, le Groupe Crédit Coopératif est structuré en trois secteurs :

- la banque de proximité,
- la gestion d'actifs pour compte de tiers, ce secteur est représenté par la filiale Ecofi Investissements,
- le capital investissement, qui regroupe les activités de la filiale BTP Capital Investissement et de la société Esfin mise en équivalence.

L'information sectorielle porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers.

XII.1 ANALYSE SECTORIELLE DU BILAN

ACTIF – En milliers d'euros	Banque de proximité		Gestion d'actifs pour compte de tiers		Capital investissement		Total Groupe	
	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 206	334 491	0	0	0	0	35 206	334 491
Actifs financiers disponibles à la vente	2 234 395	1 894 431	21 049	20 744	44 855	45 251	2 300 299	1 960 426
Prêts et créances sur Ets de crédit	1 001 091	817 344	48	14	0	0	1 001 139	817 358
Prêts et créances sur la clientèle	6 370 220	5 869 552	0	0	0	0	6 370 220	5 869 552
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	677 822	733 441	0	0	0	0	677 822	733 441
Ecart d'acquisition	0	1 716	3 546	3 546	0	0	3 546	5 262
Autres actifs	894 783	585 531	6 074	5 460	17 684	16 321	918 541	607 312
TOTAL ACTIF	11 213 517	10 236 506	30 717	29 764	62 539	61 572	11 306 773	10 327 842

PASSIF – En milliers d'Euros	Banque de proximité		Gestion d'actifs pour compte de tiers		Capital investissement		Total Groupe	
	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 563	23 044	0	0	0	0	11 563	23 044
Dettes envers les Ets de crédit	875 234	970 083	0	0	173	0	875 407	970 083
Dettes envers la clientèle	5 347 735	4 673 436	0	0	0	0	5 347 735	4 673 436
Dettes représentées par un titre	3 158 070	2 893 540	0	0	0	0	3 158 070	2 893 540
Dettes subordonnées	235 573	267 319	0	0	0	0	235 573	267 319
Autres passifs	1 523 770	1 409 084	30 717	29 764	62 366	61 572	1 678 425	1 500 420
TOTAL PASSIF	11 213 517	10 236 506	30 717	29 764	62 539	61 572	11 306 773	10 327 842

XII.2 ANALYSE SECTORIELLE DU RÉSULTAT

En milliers d'euros	Banque de proximité		Gestion d'actifs pour compte de tiers		Capital investissement		Total Groupe	
	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06
Produit net bancaire	309 645	277 792	29 051	26 587	6 985	4 867	345 681	309 246
Frais généraux et assimilés	(227 357)	(203 392)	(18 531)	(16 328)	(952)	(613)	(246 840)	(220 333)
Résultat brut d'exploitation	82 288	74 400	10 520	10 259	6 033	4 254	98 841	88 913
Résultat courant avant impôt	101 820	58 161	10 468	10 256	6 831	4 499	119 119	72 916

Note XIII – Parties liées

XIII.1 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations, jetons de présence et engagements en matière de retraite alloués au 31 décembre 2007 aux organes d'Administration et de Direction sont les suivants :

En milliers d'euros	Rémunérations et engagements	Jetons de présence	Avances et crédits accordés	
			Organisme	Représentant
Organe d'Administration	616	117	3154	144
Organe de Direction	887	0	0	0

XIII.2 TRANSACTIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, les transactions avec d'autres sociétés liées non consolidées sont détaillées ci-dessous dans la colonne « Autres ». Dans le cas présent, il s'agit des opérations effectuées avec la Banque Fédérale des Banques Populaires et Natixis.

Les transactions avec les entreprises consolidées par mises en équivalence ne sont pas neutralisées. Elles sont indiquées dans la colonne « mises en équivalence ».

AU BILAN

Transactions impactants les postes d'actif avec :

En milliers d'euros	Entreprises mises en équivalence		Autres entreprises liées	
	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	2 817	989
Instruments de couverture	0	0	1 339	534
Actifs financiers disponibles à la vente	33 386	20 199	199 050	224 882
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	6 997	162 790	319 431
Prêts et créances sur la clientèle	0	0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Autres actifs	71	57	1 459	3 635
TOTAL ACTIF	33 457	27 253	367 455	549 471

Transactions impactants les postes de passifs avec :

En milliers d'euros	Entreprises mises en équivalence		Autres entreprises liées	
	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	1 095	773
Instruments de couverture	0	0	3 366	7 890
Dettes envers les établissements de crédit	6 350	7 686	147 719	183 355
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	254 321	253 236
Autres passifs	20	20	90 828	88 968
TOTAL PASSIF	6 370	7 705	497 329	534 222

AU RÉSULTAT

Transactions impactants le résultat brut d'exploitation :

En milliers d'euros	Entreprises mises en équivalence		Autres entreprises liées	
	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07
Produit net bancaire	874	1 090	(9 241)	(2 394)
Frais généraux	(161)	(209)	(6 810)	(6 646)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	713	881	(16 051)	(9 040)

2. Comptes Sociaux du Crédit Coopératif

États financiers

au 31 décembre 2007

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

ACTIF En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Caisse, banques centrales, CCP	234 218	86 171
Effets publics et valeurs assimilées	472 509	525 016
Créances sur les établissements de crédit	1 706 217	1 455 080
- A vue	542 993	628 190
- A terme	1 163 225	826 891
Créances sur la clientèle	4 518 188	4 092 656
- Créances commerciales	227 879	264 108
- Autres concours à la clientèle	3 905 562	3 520 605
- Comptes ordinaires débiteurs	384 746	307 942
- Affacturage		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 984 182	1 838 784
Actions et autres titres à revenu variable	202 789	308 770
Participations et autres titres détenus à long terme	45 717	81 882
Parts dans les entreprises liées	249 515	213 143
Crédit-bail et location avec option d'achat	185 680	167 922
Location simple		
Immobilisations incorporelles		1 401
Immobilisations corporelles	20 997	20 141
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	48 951	48 611
Comptes de régularisation	315 639	180 185
TOTAL DE L'ACTIF	9 984 604	9 019 763
PASSIF En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2006
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	1 211 798	1 256 847
- A vue	425 364	380 270
- A terme	786 433	876 577
Comptes créditeurs de la clientèle	4 703 393	3 990 103
- Comptes d'épargne à régime spécial		
- A vue	794 639	700 758
- A terme	113 119	119 016
- Autres dettes		
- A vue	2 628 028	2 347 801
- A terme	1 167 606	822 528
Dettes représentées par un titre	2 755 310	2 530 763
- Bons de caisse	69 197	46 721
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 256 416	1 979 719
- Emprunts obligataires	429 696	504 323
- Autres dettes représentées par un titre		
Autres passifs	48 042	58 938
Comptes de régularisation	202 161	150 177
Provisions	9 135	8 347
Dettes subordonnées	209 397	238 257
Fonds pour risques bancaires généraux	23 389	17 919
Capitaux propres hors FRBG	821 979	768 412
- Capital souscrit	493 719	493 719
- Primes d'émission	142 964	142 964
- Réserves	108 804	96 634
- Ecart de réévaluation		
- Provisions règlementées	3 358	2 346
- Report à nouveau (+/-)	8 451	5 929
- Résultat en instance d'approbation		
- Résultat de l'exercice (+/-)	64 683	26 820
TOTAL DU PASSIF	9 984 604	9 019 763

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007**HORS-BILAN** En milliers d'euros au 31 décembre**2007****2006****Engagements donnés**

Engagements de financement

Engagements en faveur d'établissements de crédit

Engagements en faveur de la clientèle

97 225

94 888

457 530

585 183

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit

Engagements d'ordre de la clientèle

5 661

3 241

1 309 682

1 302 669

Engagements sur titres

Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise

Autres engagements donnés

25 000

Engagements reçus

Engagements de financement

Engagements reçus d'établissements de crédit

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit

659 450

532 111

Engagements sur titres

Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise

Autres engagements reçus

251

COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE

Période du 01/01/2007 au 31/12/2007	2007	2006
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	450 493	410 177
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	66 080	54 582
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	230 855	187 580
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	139 928	157 820
+ Autres intérêts et produits assimilés	13 630	10 195
+ INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(303 770)	(264 122)
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	49 682	38 043
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	70 201	54 489
+ Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	164 206	151 909
+ Autres intérêts et charges assimilées	19 682	19 680
+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	81 983	418
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	(76 374)	(376)
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	23 000	13 984
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	62 186	57 893
- COMMISSIONS (CHARGES)	(21 304)	(19 416)
+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	267	1 586
+/- Solde en bénéfice/perte des opérations sur titres de transaction	(83)	106
+/- Solde en bénéfice/perte des opérations de change	(563)	767
+/- Solde en bénéfice/perte des opérations sur instruments financiers	912	713
+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	5 688	(10 848)
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	125	423
+ Produits sur opérations de promotion immobilière		
+ Autres produits	125	423
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	(176)	(243)
- Charges sur opérations de promotion immobilière		
- Autres charges	176	243
+/- PRODUIT NET BANCAIRE	222 117	189 475
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(163 155)	(140 388)
- Frais de personnel	103 534	87 504
- Autres frais administratifs	59 622	52 885
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(592)	(747)
+/- RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	58 370	48 340
- COÛT DU RISQUE	(18 956)	(13 366)
+/- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	39 414	34 974
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	44 885	681
+/- Gains ou pertes sur actifs corporels et incorporels	74	372
+/- Gains ou pertes sur immobilisations financières	44 811	309
+/- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	84 299	35 655
+/- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(26)	(1)
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(13 264)	(5 949)
+/- DOTATIONS/REPRISES DES FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	(6 325)	(2 886)
+/- Dotations/reprises des FRBG	(5 470)	(2 299)
+/- Dotations/reprises provisions réglementées	(855)	(587)
+/- RÉSULTAT DE L'EXERCICE	64 683	26 820

Notes et annexes

aux Comptes Sociaux

Le Crédit Coopératif, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, intègre dans son périmètre de consolidation les établissements de crédit signataires d'une convention d'association dont ses filiales ainsi que les participations non bancaires.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon la réglementation applicable aux établissements de crédit et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

Les règles de publication des comptes sont appliquées, conformément au règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 janvier 1991, incluant l'ensemble des mises à jour jusqu'au règlement n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

1.1 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Le règlement 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au risque de crédit impose à compter du 1er janvier 2007 de qualifier les découverts non autorisés en encours douteux après trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les critères définis par ce règlement ne permettent pas d'appliquer le changement de méthode, en impactant les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2007. Ainsi, l'incidence de cette évolution réglementaire a été traduite dans le résultat de l'exercice 2007 au sein du poste « coût du risque », soit une charge de 499 m€.

- L'avis 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété, considère que les établissements de crédit doivent étaler la charge d'impôt afférente à ce crédit d'impôt obtenu au titre de cette avance et calculée selon une méthode actuarielle concomitamment au produit d'intérêt déjà enregistré sur la durée de vie de l'avance sans intérêt ainsi consentie. S'agissant d'un changement de méthode comptable, un montant de 56 m€ a été doté par prélèvement sur le report à nouveau.
- L'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement, considère que les engagements défavorables liés d'une part aux dépôts d'épargne-logement, et d'autre part aux crédits d'épargne-logement en cours et

futurs, c'est-à-dire correspondant à des droits à prêts déjà acquis par les souscripteurs de PEL et de CEL, doivent à compter du 1er janvier 2007 faire l'objet d'une provision. S'agissant d'un changement de méthode comptable, le montant de la provision à l'ouverture de l'exercice, 1 997 m€ a été doté par prélèvement sur le report à nouveau.

1.2 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change officiel à la date d'arrêté.

Les gains et les pertes de change latents ou définitifs sont portés au compte de résultat.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

1.3 BILAN ACTIF

> CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

> ENCOURS DOUTEUX ET DÉPRÉCIATIONS

Crédit Coopératif applique le règlement du CRC n° 2002-03, modifié par le CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005, relatif au traitement comptable du risque de crédit. La possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2007 l'application de l'article 3 bis, concernant le transfert en créances douteuses des découverts non autorisés, a été utilisée.

• Définition et classification des créances

Risque de crédit : existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits.

Risque de crédit avéré : probabilité que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution, et association de cette probabilité de perte à l'une des situations suivantes :

- . un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- . la situation financière dégradée de la contrepartie,
- . l'existence de procédures contentieuses entre l'établissement et la contrepartie.

Créances saines : classification comptable des encours qui correspondent à une relation commerciale normale, hors de tout risque de crédit avéré.

Créances douteuses : classification comptable des encours porteurs d'un risque de crédit avéré.

Créances douteuses compromises : encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé. Ils doivent faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié.

Créances restructurées : tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, lors de la restructuration d'une créance est constaté en perte. La décote, représentant l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration, est enregistrée en coût du risque.

Le risque de non recouvrement des flux à encaisser, subsistant après une restructuration, fait l'objet d'une dépréciation s'ajoutant à la décote.

Aucun contrat n'a fait l'objet de restructuration au cours de l'exercice.

• Segmentation des créances douteuses

La segmentation des encours douteux et des encours douteux compromis est établie sur la même base que celle des encours bruts globaux, par types de contreparties : sociétés non financières, entrepreneurs individuels, particuliers, administrations privées, administrations publiques, autres clientèles.

• Règles relatives aux créances douteuses

D'une manière générale, les encours douteux sont identifiés au moyen d'attributs et les encours douteux compromis font l'objet d'un enregistrement dans des comptes spécifiques.

Le classement, pour une contrepartie donnée, d'un encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers.

Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, l'établissement examine les conséquences de cette défaillance au niveau du groupe et apprécie la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble ou une partie des encours relatifs aux entités juridiques formant ce groupe.

Le retour en encours sain correspond à la reprise d'une relation commerciale normale, constatée lorsque les paiements sont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Une créance inscrite en encours douteux est classée en encours douteux compromis :

- à la échéance du terme ou à la clôture des relations notifiée selon le contrat dans le cas des créances à durée indéterminée,
- un an après sa classification en encours douteux, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé.

Dès lors que l'irrécouvrabilité est avérée, la créance est passée par pertes, que la dépréciation ait été préalablement constatée ou non.

• Prise en compte des instruments de réduction des risques

Les mécanismes de réduction des risques de crédit résultent :

- d'une orientation en matière de crédits à court terme privilégiant les concours adossés (escompte commercial et cessions de créances professionnelles),
- de la mise en œuvre effective d'un audit de second niveau, exécuté par la direction des engagements,
- de partenariats avec des sociétés d'assurance partageant les risques d'engagements par signature ou des associations mutualistes partageant les risques de crédits à moyen et long terme,
- de la sélection de garanties réelles (hypothèques, nantissements, gages, ...) voire de garanties données par des collectivités locales.

• Règles relatives aux dépréciations

Les encours douteux donnent lieu à dépréciations des créances douteuses ou à constitution de provisions pour risques à hauteur des pertes probables et compte tenu des garanties dont la banque est amenée à bénéficier.

Ces dépréciations sont calculées après analyse individuelle de chacun des dossiers douteux et déterminées selon une fréquence trimestrielle. Des provisions pour risques sont constatées au passif du bilan pour les risques clientèle non affectés ainsi que pour les engagements hors-bilan.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions incluent l'actualisation des flux futurs attendus. Les reprises de dépréciations consécutives à la désactualisation sont inscrites en produit net bancaire.

Les intérêts sur encours douteux comptabilisés sont intégralement dépréciés ; les intérêts sur encours douteux compromis ne sont plus comptabilisés.

> PORTEFEUILLE TITRES

Crédit Coopératif applique le règlement n° 90-01 du 23 février 1990, incluant l'ensemble des mises à jour jusqu'au règlement n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. La possibilité d'anticiper l'application de ce dernier règlement avant le 1^{er} janvier 2007 n'a pas été utilisée.

Les titres sont classés en fonction de leur nature - effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable - et de l'intention de détention - transaction, placement, activité de portefeuille, investissement, participation, parts dans les entreprises liées.

• Titres de transaction

Acquis ou vendus avec une intention de revente ou de rachat à court terme, ils sont comptabilisés lors de l'achat à leur prix d'acquisition. A la date de clôture de l'exercice, ils sont valorisés à leur valeur de marché, les pertes et les gains latents étant inscrits en résultat.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement. Comptabilisés à l'achat pour leur prix d'acquisition hors frais, les titres de placement sont évalués lors de la clôture de l'exercice d'après le cours de bourse pour les titres cotés, et pour les titres non cotés en fonction de leur valeur probable de négociation, seules les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation.

• Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec une intention de détention durable jusqu'à l'échéance, qui bénéficient d'une couverture en taux ou en liquidité. Comptabilisés à l'achat pour leur prix d'acquisition, l'éventuelle différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. A l'arrêté des comptes, les plus ou moins-values latentes ne sont pas comptabilisées.

• Titres de l'activité de portefeuille

Entrent dans cette catégorie les titres de capital risque détenus avec l'objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intervention dans la gestion des entreprises émettrices. Acquis hors frais, ces titres sont évalués en clôture à leur valeur d'utilité. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées alors que les moins-values latentes donnent lieu à constatation d'une dépréciation.

• Participations et parts dans les entreprises liées

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, ils sont comptabilisés hors frais à leur coût d'achat et évalués en clôture à leur valeur d'utilité. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées alors que les moins-values latentes donnent lieu à constatation d'une dépréciation.

> IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles. Le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 01 janvier 2005.

- Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composants, lesquels sont fondés sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par Crédit Coopératif sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	Non applicable
Façades non destructibles	Non applicable
Façades / couverture / étanchéité	20-40 ans
Fondations / ossatures	30- 60 ans
Ravalement	10-20 ans
Equipements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	8-15 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles est réputée nulle.

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

Biens	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans

- Immobilisations hors exploitation

La méthode des composants est également appliquée.

- Immobilisations incorporelles

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciation. Les amortissements constatés antérieurement ont été conservés car il n'est plus possible (compte tenu de son ancienneté) de déterminer les ressources apportées par le fonds de commerce concerné.

1.4 BILAN PASSIF

> EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais attachés à l'émission des emprunts obligataires sont étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts ; les primes sont également amorties par fractions égales sur la durée des emprunts quelle que soit leur cadence de remboursement.

> PASSIFS SOCIAUX PROVISIONNÉS CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION 2003 R 01 DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité. Elle est minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements et minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :

- des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
- des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)

- des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- taux d'actualisation = 4,30 %,
- taux de rendement attendu = 4,50 %.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite (indemnités fin de carrière).

Il est rappelé que la valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée en 2005 par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005 permettant à un employeur de mettre à la retraite le salarié sans charges. Cet impact a été analysé

comme un changement de régime à amortir sur la durée résiduelle d'acquisition des droits à compter de juillet 2005.

Au 31 décembre 2007, la valorisation des indemnités de fin de carrière a tenu compte de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 :

- Les indemnités versées aux salariés mis à la retraite sont soumises à une contribution patronale au taux de 25 % depuis le 11 octobre 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, puis de 50 % à partir du 1er janvier 2009.
- À partir de 2010, il ne sera plus possible de mettre les salariés à la retraite avant l'âge de 65 ans.

L'impact lié à ces modifications légales sera étalé à compter du 1^{er} janvier 2008 sur la durée moyenne de départs à la retraite constatée à cette date.

> FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Ce fonds assimilable à des fonds propres enregistre :

- la dotation au fonds régional de solidarité instauré dans le cadre du système de garantie du réseau des Banques Populaires,
- la dotation à la couverture des risques à caractère général.

1.5 HORS-BILAN

> INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché réalisées avec les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément au règlement 90.15 du 18 décembre 1990, incluant l'ensemble des mises à jour jusqu'au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-01 du 12 décembre 2002. Les engagements nominaux, inscrits en hors-bilan, traduisent le volume des opérations en cours sans refléter ni le risque de contrepartie, ni le risque de marché.

Les charges et les produits concernant les opérations de couverture affectée sont rapportées aux résultats symétriquement à la comptabilisation des charges et produits des éléments couverts ; pour les instruments de taux d'intérêt, la comptabilisation est effectuée dans la même rubrique que les charges et produits sur les éléments couverts.

Les charges et les produits concernant les opérations de couverture globale du risque de taux d'intérêt sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

2 COMPARABILITÉ DES COMPTES

TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE D'EFITEL À CRÉDIT COOPÉRATIF

La société Efitel, dont Crédit Coopératif était actionnaire unique, a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation en application de l'article 1844-5 du Code Civil. Cette opération, réalisée à la fin du mois de décembre 2007 a entraîné la transmission universelle du patrimoine d'Efitel à Crédit Coopératif, sans effet rétroactif. Elle a été placée sous le régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du CGI (régime spécial des fusions de sociétés). La date de réalisation définitive de la transmission universelle de patrimoine a été fixée au 28 décembre 2007.

Le boni de confusion est de 1 369 milliers d'euros, enregistré dans les revenus des titres à revenu variable.

3 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

- Bilan (notes de 1 à 36),
- Hors-bilan (notes 37 à 41),
- Compte de résultat (notes 42 à 48).

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 EFFECTIFS

Les effectifs moyens du personnel en activité au cours de l'exercice 2007 s'élevaient à :

Employés	648
Cadres	744
Total	1.392

4.2 INTÉRESSEMENT

Un accord d'intéressement a été signé par Crédit Coopératif le 29 juin 2007, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2007. En application de cet accord, une charge a été enregistrée en frais de personnel.

4.3 SUPPLÉMENT DE RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION

Un accord a été signé par Crédit Coopératif le 25 juillet 2007 portant sur le versement d'un supplément de réserve spéciale de participation au titre de l'exercice 2006. En application de cet accord, une charge a été constatée en frais de personnel.

4.4 SCHÉMA D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (SAGA)

Consécutivement à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de Natixis du 24 mai 2007, des actions de Natixis ont été attribuées gratuitement aux salariés des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L-522-1972 du Code du Commerce.

A ce titre, Crédit Coopératif a enregistré sous forme de provision une charge de 1.419 m€ incluse dans les « frais de personnel ».

4.5 RÉMUNÉRATIONS, AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS AU BÉNÉFICE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- Montant global des rémunérations et engagements en matière de retraite alloués au titre de l'exercice 2007
 - aux organes d'Administration 733 m€
 - aux organes de Direction 815 m€
- Montant global des avances et crédits accordés en 2007
 - aux organes d'Administration 3 298 m€
 - aux organes de Direction néant

4.6 DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, les droits acquis s'élevaient à 98 687 heures au 31 décembre 2007, dont 98 621 restent disponibles.

4.7 ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ DES BANQUES POPULAIRES

Le système de garantie de liquidité et la solvabilité du réseau des banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central, en application des articles L 511-30, L 511-31, L 511-32 et L 512-12 du code monétaire et financier.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des banques populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des banques populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des banques populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les banques populaires avant tout amortissement et toute répartition et minoré de l'incidence de l'impôt sur les sociétés. Les banques populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des banques populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

ANNEXE 1 BANQUE CENTRALE, CCP, EFFETS PUBLICS ET CRÉANCES INTERBANCAIRES

En milliers d'euros	2007	2006
Caisse, banques centrales, CCP	234 218	86 171
Effets publics et valeurs assimilées	472 509	525 016
Créances sur les établissements de crédit	1 706 217	1 455 080
- à vue	533 776	619 790
- à terme	1 157 811	822 761
- créances douteuses nettes		
- provisions pour risques pays affectées		
- valeurs non imputées		
- créances rattachées	14 630	12 529
TOTAL	2 412 944	2 066 267
- Dont entreprises liées	460 650	939 522
- Dont réseau Banques Populaires	344 607	175 569

ANNEXE 2 VENTILATION PAR DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros	< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	> 5 ans	non ventilés	Total à terme
Actif						
Créances sur établissements de crédit	524 238	151 663	638 444	305 852	60	1 620 257
Créances sur la clientèle	465 161	397 196	1 412 205	1 763 884	15	4 038 461
Créances de crédit-bail	17 692	47 000	121 377	6 869		192 938
Obligations et autres titres à revenu fixe	594 447	453 200	608 809	303 437		1 959 893
TOTAL DE L'ACTIF	1 601 538	1 049 059	2 780 835	2 380 042	75	7 811 549
Passif						
Dettes sur établissements de crédit	213 698	78 474	293 572	196 594		782 338
Dettes sur la clientèle	975 795	203 668	67 777	14 174		1 261 414
Dettes représentées par un titre	933 057	332 691	878 990	569 096		2 713 834
Emprunts subordonnés		15 245	77 000	70 000	22 868	185 113
TOTAL DU PASSIF	2 122 550	630 078	1 317 339	849 864	22 868	4 942 699

ANNEXE 3 DÉTAIL DES EFFETS PUBLICS

En milliers d'euros	2007				2006			
	Transaction	Placement	Investissements	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Montants bruts			462 447	462 447			514 926	514 926
Dépréciations								
Créances rattachées			10 062	10 062			10 090	10 090
TOTAL			472 509	472 509			525 016	525 016

ANNEXE 4 CRÉANCES SAINES INTERBANCAIRES

En milliers d'euros	2007			2006		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes et prêts	533 776	825 133	1 358 909	619 790	540 459	1 160 249
Prêts financiers						
Valeurs reçues en pension livrée		299 897	299 897		251 198	251 198
Titres reçus en pension livrée						
Prêts subordonnés à durée déterminée		32 721	32 721		31 044	31 044
Prêts subordonnés à durée indéterminée		60	60		60	60
TOTAL	533 776	1 157 811	1 691 587	619 790	822 761	1 442 551

ANNEXE 5 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ACTIF

En milliers d'euros	2007	2006
Comptes ordinaires débiteurs	369 692	281 974
Créances commerciales	216 784	252 849
Autres concours à la clientèle	3 821 677	3 443 564
Créances rattachées et valeurs non imputées	19 937	34 923
Créances douteuses nettes	90 098	79 346
Dépréciations pour risques pays affectées		
TOTAL	4 518 188	4 092 656

ANNEXE 6 DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	2007	2006
Crédits à l'exportation	5 858	6 533
Crédits de trésorerie et de consommation	177 914	169 421
Crédits à l'équipement	3 180 642	2 782 201
Crédits à l'habitat	427 208	362 711
Autres crédits à la clientèle	5	12
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension	29 850	122 300
Prêts subordonnés	200	385
TOTAL	3 821 677	3 443 563

ANNEXE 7 CRÉDIT-BAIL MOBILIER ET LOCATION SIMPLE

En milliers d'euros	2007			2006		
	Crédit bail mobilier	Location simple	Total	Crédit bail mobilier	Location simple	Total
Encours clientèle (encours financier)	192 938		192 938	171 163		171 163
Biens temporairement non loués	1 168		1 168	1 839		1 839
Dépréciations	(302)		(302)	(291)		(291)
Encours douteux nets	2 039		2 039	2 638		2 638
Créances rattachées	621		621	672		672
TOTAL	196 464		196 464	176 021		176 021

ANNEXE 8 ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

En milliers d'euros	2006	Augmentations	Diminutions	2007
Crédit bail				
Valeurs brutes des immobilisations	335 195	97 661	80 243	352 613
Amortissements	(167 687)	(67 972)	(67 951)	(167 708)
Provisions article 29	(1 199)		(776)	(423)
Dépréciations	(291)	(106)	(96)	(301)
Créances rattachées	1 904		405	1 499
TOTAL	167 922	29 583	11 825	185 680

ANNEXE 9 VENTILATION DES ENCOURS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

	2007							Total
	Établissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Administrations privées	Admin publiques et Séc. sociale	Autres	
En milliers d'euros								
Opérations sur Établissements de crédit	1 706 217							1 706 217
Opérations sur clientèle et crédit bail								
- Encours sains		2 758 468	28 809	433 518	1 248 102	36 628	86 066	4 591 591
- Créances douteuses		80 856	11 225	25 227	87 851		676	205 835
Non compromises		28 954	3 358	7 468	26 162		210	66 152
Compromises		51 902	7 867	17 759	61 689		466	139 683
- Dépréciations								
Créances douteuses		(46 983)	(5 922)	(13 273)	(46 294)		(360)	(112 832)
Non compromises		(5 572)	(819)	(1 849)	(6 424)		(49)	(14 713)
Compromises		(41 585)	(5 088)	(11 389)	(39 747)		(310)	(98 119)
Dont :								
- Créances subordonnées		202						202
- Créances douteuses subordonnées								
- Dépréciations Créances douteuses subordonnées								
- Créances sur crédit bail		180 009	1 645	1 723	9 891		290	193 558
- Créances douteuses sur crédit bail		12 875	118	123	707		21	13 844
- Dépréciations Créances douteuses sur crédit bail		(9 892)	(90)	(95)	(544)		(16)	(10 637)
- Dépréciations Créances sur crédit bail		(281)	(3)	(3)	(15)			(302)
Opérations sur titres								
- Créances sur titres à revenu fixe	1 392 530	300 022				205 313	86 317	1 984 182
- Créances douteuses sur titres								
- Dépréciations Créances douteuses sur titres								

ANNEXE 9 VENTILATION DES ENCOURS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

	2006							Total
	Établissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepre- neurs individuels	Particuliers	Adminis- trations privées	Admin publiques et Séc. sociale	Autres	
En milliers d'euros								
Opérations sur Établissements de crédit	1 455 080							1 455 080
Opérations sur clientèle et crédit bail								
- Encours sains		2 462 845	32 122	387 249	1 088 296	26 667	71 008	4 068 187
- Créances douteuses		64 897	8 542	13 544	76 189	3 123	80	166 375
Non compromises		33 029	5 349	9 729	73 217	2 845	80	124 249
Compromises		31 868	3 193	3 815	2 972	278		
- Dépréciations								
Créances douteuses		(39 827)	(3 973)	(6 300)	(35 439)	(1 452)	(38)	(87 029)
Non compromises		(20 270)	(2 488)	(4 525)	(34 057)	(1 323)	(38)	(62 700)
Compromises		(19 557)	(1 485)	(1 775)	(1 382)	(129)		(24 329)
Dont :								
- Créances subordonnées		390						390
- Créances douteuses subordonnées								
- Dépréciations Créances douteuses subordonnées								
- Créances sur crédit bail		160 150	1 667	3 076	6 564		378	171 835
- Créances douteuses sur crédit bail		13 846	144	266	567		33	14 856
- Dépréciations Créances douteuses sur crédit bail		(9 673)	(101)	(186)	(396)		(23)	(10 379)
- Dépréciations Créances sur crédit bail		(271)	(3)	(5)	(11)		(1)	(291)
Opérations sur titres								
- Créances sur titres à revenu fixe	1 308 843	323 549				206 394		1 838 786
- Créances douteuses sur titres								
- Dépréciations Créances douteuses sur titres								

ANNEXE 10 PORTEFEUILLE TITRES

En milliers d'euros	2007					2006				
	Transac- tion	Place- ment	Investis- sement	TAP	Total	Transac- tion	Place- ment	Investis- sement	TAP	Total
Obligations et assimilés										
Valeurs brutes		109 324	1 875 739		1 985 063		38 511	1 803 308		1 841 819
Dépréciation		(881)			(881)		(3 033)			(3 033)
Valeurs nettes		108 443	1 875 739		1 984 182		35 478	1 803 308		1 838 786
Actions et assimilés										
Montants bruts	3 786	197 037		4 109	204 932	3 807	302 079		5 273	311 159
Dépréciation		(1 043)		(1 100)	(2 143)		(830)		(1 560)	(2 390)
Valeurs nettes	3 786	195 994		3 009	202 789	3 807	301 249		3 713	308 769
TOTAL	3 786	304 437	1 875 739	3 009	2 186 971	3 807	336 727	1 803 308	3 713	2 147 555

ANNEXE 11 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

En milliers d'euros	2007				2006			
	Transaction	Placement	Investissements	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Valeurs brutes								
Titres cotés								
- émis par des organismes publics								
- autres émetteurs		926	1 437 321	1 438 247		2 918		2 918
Titres non cotés								
- émis par des organismes publics			201 880	201 880			202 951	202 951
- autres émetteurs		108 018	211 747	319 765		35 429	1 577 907	1 613 336
Titres prêtés								
Titres empruntés								
Créances douteuses								
Créances rattachées		379	24 790	25 169		163	22 449	22 612
Sous total valeurs brutes		109 324	1 875 739	1 985 063		38 511	1 803 308	1 841 819
<i>dont titres subordonnés</i>		<i>10 559</i>	<i>4 727</i>	<i>15 286</i>		<i>13 167</i>	<i>4 727</i>	<i>17 894</i>
Dépréciations et Provisions								
Dépréciations sur créances douteuses								
		(881)		(881)				
Dépréciation								
						(3 033)		(3 033)
Provisions pour risques pays								
Sous total provisions		(881)		(881)		(3 033)		(3 033)
TOTAL		108 443	1 875 739	1 984 182		35 478	1 803 308	1 838 786

ANNEXE 12 ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2007				2006			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Valeurs brutes								
<i>Titres cotés</i>								
- OPCVM de capitalisation								
- autres OPCVM								
- autres titres	200			200	251			251
<i>Titres non cotés</i>								
- OPCVM de capitalisation								
- autres OPCVM	3 586	193 911		197 497		302 079		302 079
- autres titres		3 126	4 109	7 235	3 556		5 273	8 829
Créances rattachées								
Sous total valeurs brutes	3 786	197 037	4 109	204 932	3 807	302 079	5 273	311 159
Dépréciations								
sur titres cotés								
sur titres non cotés		(1 043)	(1 100)	(2 143)		(830)	(1 560)	(2 390)
sur actions propres								
Sous total provisions		(1 043)	(1 100)	(2 143)		(830)	(1 560)	(2 390)
TOTAL	3 786	195 994	3 009	202 789	3 807	301 249	3 713	308 769

ANNEXE 13 ÉVOLUTION DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	2006									2007
	Achats	Cessions	Remboursement	Conversion	Décote/surcote	Transfert	Reclassement global	Autres variations		
Effets publics										
Valeur brute	514 926		(50 000)		(2 479)					462 447
Résultat des cessions réalisées										
Obligations et autres TRF										
Valeur brute	1 803 308	3 403 690	(3 328 796)		(4 803)			2 341		1 875 740
Résultat des cessions réalisées										

ANNEXE 14 PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

En milliers d'euros	2007	2006
Immobilisations financières brutes	296 681	298 098
Dépréciations	(1 450)	(1 455)
Immobilisations financières nettes	295 231	296 643
Écarts de conversion		(1 618)
Créances rattachées et autres		
TOTAL	295 231	295 025

ANNEXE 15 ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS

En milliers d'euros	2006	Augmentations	Diminutions	Conversions	Autres variat.	2007
Valeurs brutes						
Participations et autres titres détenus à long terme	84 736	2 260	(23 119)	371	(17 300)	46 948
Parts dans les entreprises liées	213 143	20 295	(1 919)		17 996	249 515
Parts de sociétés civiles immobilières	218					218
Sous-total	298 097	22 555	(25 038)	371	696	296 681
Dépréciation						
Participations et autres titres à long terme	(1 452)	(145)	148			(1 449)
Parts dans les entreprises liées	(3)				2	(1)
Parts de sociétés civiles immobilières						
Sous-total	(1 455)	(145)	148		2	(1 450)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	296 642	22 410	(24 890)	371	698	295 231

ANNEXE 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	2007				2006			
	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeurs nettes
Immobilisations d'exploitation								
Immobilisations incorporelles	4 999	(4 592)	(407)		6 400	(4 592)	(407)	1 401
Immobilisations corporelles	33 294	(12 572)		20 722	31 909	(12 052)		19 857
Sous-total	38 293	(17 164)	(407)	20 722	38 309	(16 644)	(407)	21 258
Immobilisations hors exploitation								
	535	(260)		275	535	(251)		284
TOTAL	38 828	(17 424)	(407)	20 997	38 844	(16 895)	(407)	21 542

ANNEXE 17 ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION

En milliers d'euros	2006	Augmentations	Diminutions	Autres	2007
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	4 999				4 999
Logiciels					
Autres	1 401		(4)	(1 397)	
Sous-total	6 400		(4)	(1 397)	4 999
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains	1 770	378			2 148
Constructions	17 038	1 007			18 045
Parts de SCI	12 925		(8)		12 917
Autres	177	70	(63)		184
Sous-total	31 909	1 455	(71)		33 294
Immobilisations hors exploitation	535				535
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	(4 999)				(4 999)
Logiciels					
Autres					
Sous-total	(4 999)				(4 999)
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains					
Constructions	(11 902)	(582)			(12 484)
Autres	(150)		62		(88)
Sous-total	(12 052)	(582)	62		(12 572)
Immobilisations hors exploitation	(251)	(9)			(260)

ANNEXE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION - VENTILATION DES CONSTRUCTIONS

En milliers d'euros	2007		
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Façades non destructibles	366		366
Façades / couverture / étanchéité	1 102	(449)	653
Fondations / ossatures	3 340	(1 066)	2 274
Ravalement	42		42
Equipements techniques	2 376	(1 427)	949
Aménagements intérieurs	10 819	(9 542)	1 277
TOTAL	18 045	(12 484)	5 561

ANNEXE 19 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En milliers d'euros	2007	2006
Autres actifs et emplois divers	48 951	48 611
Comptes de régularisation	315 639	180 185
TOTAL	364 590	228 796

ANNEXE 20 AUTRES ACTIFS ET EMPLOIS DIVERS

En milliers d'euros	2007	2006
Autres Instruments conditionnels achetés	1 046	640
Règlement d'opérations sur titres	9 530	1 217
Promotion immobilière		
Autres stocks et emplois divers		
Débiteurs divers	38 375	46 644
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		110
TOTAL	48 951	48 611

ANNEXE 21 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

En milliers d'euros	2007	2006
Comptes d'encaissement	71 910	88 838
Comptes d'ajustement	88	
Comptes d'écart		
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués		
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués	1 665	2 254
Charges constatées d'avance	8 469	3 456
Produits à recevoir	33 834	33 873
Primes d'émission restant à étaler	2 579	3 420
Autres charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	197 094	48 344
TOTAL	315 639	180 185

ANNEXE 22 BANQUE CENTRALE, CCP ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	2007	2006
Banques centrales, CCP		
Comptes et emprunts		
- à vue	421 664	376 127
- à terme	782 338	871 514
Autres sommes dues	400	400
Dettes rattachées	7 396	8 806
TOTAL	1 211 798	1 256 847
- Dont entreprises liées	143 514	669 327
- Dont réseau Banques Populaires	143 514	149 947

ANNEXE 23 DÉTAIL DES RESSOURCES INTERBANCAIRES

En milliers d'euros	2007			2006		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	421 664		421 664	376 127		376 127
Comptes et emprunts		654 628	654 628		693 271	693 271
Valeurs données en pension livrée		100 000	100 000			
Titres donnés en pension livrée		27 710	27 710		178 243	178 243
TOTAL	421 664	782 338	1 204 002	376 127	871 514	1 247 641

ANNEXE 24 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF

En milliers d'euros	2007	2006
Comptes et emprunts		
- à vue	3 378 469	3 002 153
- à terme	1 261 414	927 641
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	44 199	45 931
Dettes rattachées	19 311	14 378
TOTAL	4 703 393	3 990 103

ANNEXE 25 DÉTAIL DES COMPTES DE LA CLIENTÈLE - PASSIF

En milliers d'euros	2007			2006		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	794 639	113 059	907 698	700 759	118 966	819 725
Comptes et emprunts	2 583 830	603 529	3 187 359	2 301 394	427 917	2 729 311
Emprunts auprès de la clientèle financière		500	500			
Valeurs données en pension livrée						
Titres donnés en pension livrée		544 326	544 326		380 758	380 758
TOTAL	3 378 469	1 261 414	4 639 883	3 002 153	927 641	3 929 794

ANNEXE 26 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	2007	2006
Bons de caisse et bons d'épargne	67 924	46 088
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	2 224 081	1 948 485
<i>dont : - souscrits par des établissements de crédit</i>	913 890	875 269
<i>- souscrits par la clientèle financière</i>	84 277	196 000
<i>- souscrits par la clientèle</i>	1 225 914	877 216
Obligations émises	421 829	491 886
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	41 476	44 304
TOTAL	2 755 310	2 530 763

ANNEXE 27 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	2007	2006
Autres passifs	48 042	58 938
Comptes de régularisation	202 161	150 177
TOTAL	250 203	209 115

ANNEXE 28 AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	2007	2006
Instruments conditionnels vendus	158	152
Règlement d'opérations sur titres	1 044	1 478
Impôts différés passifs		
Dettes de titres		
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	5 491	7 241
Créditeurs divers	39 380	46 754
Subvention d'investissement		
Fonds publics affectés	1 969	3 313
Dettes rattachées		
TOTAL	48 042	58 938

ANNEXE 29 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

En milliers d'euros	2007	2006
Comptes d'encaissement	51 260	55 237
Comptes d'ajustement	2 837	1 085
Comptes d'écart		
Gains potentiels sur contrats de couverture non dénoués		
Gains potentiels sur contrats de couverture dénoués	547	669
Produits constatés d'avance	16 733	10 960
Charges à payer	37 603	29 148
Autres comptes de régularisation	93 181	53 078
TOTAL	202 161	150 177

ANNEXE 30 SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations	2007
Provisions déduites de l'actif					
Dépréciations pour créances douteuses	97 448	31 526	(16 625)	220	112 569
Dépréciations pour risques de marché	8 775	959	(4 126)	(2)	5 606
Provisions pour risques pays					
Total des dépréciations	106 223	32 485	(20 751)	218	118 175
Provisions de passif					
Provisions pour risques de contrepartie	7 665	818	(2 698)		5 785
Provisions pour risques de dépréciation					
Provisions pour charges d'exploitation	336	1 589	(1 143)	1 997	2 779
Provisions pour engagements sociaux	345	367	(142)		570
Total des provisions de passif	8 347	2 774	(3 983)	1 997	9 135
TOTAL		35 259	(24 734)		
		Effet résultat	10 525		

ANNEXE 31 PROVISIONS DE PASSIF

En milliers d'euros	2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations	2007
Provisions sur engagements hors bilan					
Provisions pour risques pays	1 370		(1 092)		278
Provisions sectorielles	1 935				1 935
Provisions pour litiges clientèle	4 360	818	(1 606)		3 572
Autres provisions clientèle					
Provisions pour engagements sociaux					
Indemnités de fin de carrière	112		(55)		57
Médailles du travail	234	367	(87)		514
FCR					
Mutuelles					
Autres					
Provisions pour risques de dépréciation					
Portefeuille titres et instruments financiers à terme					
Immobilisations financières					
Promotion immobilière					
Autres actifs					
Provisions pour charges futures d'exploitation					
Provisions pour impôts et taxes					
Autres provisions d'exploitation	336	1 589	(1 143)	1 997	2 779
Provisions exceptionnelles					
Provisions pour restructurations informatiques					
Provisions pour restructurations exceptionnelles					
Autres provisions exceptionnelles					
TOTAL	8 347	2 774	(3 983)	1 997	9 135

ANNEXE 32 COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Opérations interbancaires					(1)	(1)
-Douteux					(1)	(1)
-Douteux compromis						
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	205 835	(112 832)	93 003	166 375	(87 029)	79 346
-Douteux	66 152	(14 713)	51 439	42 125	(11 673)	30 452
-Douteux compromis	139 683	(98 119)	41 564	124 250	(75 356)	48 894
Portefeuille titres et débiteurs divers	39	(39)		39	(39)	
-Douteux				39	(39)	
-Douteux compromis	39	(39)				
TOTAL DES ENCOURS DOUTEUX	205 874	(112 871)	93 003	166 414	(87 069)	79 345
-Douteux	66 152	(14 713)	51 439	42 164	(11 712)	30 452
-Douteux compromis	139 722	(98 158)	41 564	124 250	(75 356)	48 894

ANNEXE 33 DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	2007	2006
Dettes subordonnées à durée déterminée	162 245	192 735
Dettes subordonnées à durée indéterminée	22 868	22 868
Dépôts de garantie à caractère mutuel	20 649	19 015
Dettes rattachées	3 635	3 639
TOTAL	209 397	238 257

ANNEXE 34 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros	2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations	2007
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	10 220				10 220
Fonds Régionaux de Solidarité	7 699	5 470			13 169
TOTAL	17 919	5 470			23 389

ANNEXE 35 CAPITAUX PROPRES SOCIAUX

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes d'émission	Prov Réglem.	Ecart de rééval.	Réserves et report à nouveau	Capitaux propres hors FRBG	FRBG	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/04 avant affectation	232 780	66 106	1 294		71 482	371 662	13 316	384 978
Résultat au 31/12/04					21 351	21 351		21 351
Distribution					(5 208)	(5 208)		(5 208)
Capitaux propres au 31/12/04 après affectation	232 780	66 106	1 294		87 625	387 805	13 316	401 121
Augmentation de capital	58 230					58 230		58 230
Ecart de conversion								
Changements de méthode					(2 815)	(2 815)		(2 815)
Dotation nette aux prov. réglementées			456			456		456
Dotation nette au FRBG							2 304	2 304
Autres variations								
Capitaux propres au 31/12/05 avant affectation	291 010	66 106	1 750		84 810	443 676	15 620	459 296
Résultat au 31/12/05					25 069	25 069		25 069
Distribution					(6 826)	(6 826)		(6 826)
Capitaux propres au 31/12/05 après affectation	291 010	66 106	1 750		103 053	461 919	15 620	477 539
Augmentation de capital	202 709	76 858				279 567		279 567
Écart de conversion								
Changements de méthode								
Dotation nette aux prov. réglementées			587			587		587
Dotation nette au FRBG							2 299	2 299
Autres variations			9		(490)	(481)		(481)
Capitaux propres au 31/12/06 avant résultats	493 719	142 964	2 346		102 563	741 592	17 919	759 511
Résultat au 31/12/06					26 820	26 820		26 820
Distribution					(10 188)	(10 188)		(10 188)
Capitaux propres au 31/12/06 après affectation	493 719	142 964	2 346		119 195	758 224	17 919	776 143
Augmentation de capital								
Écart de conversion								
Changements de méthode					(1 940)			(1 940)
Dotation nette aux prov. réglementées			856			856		856
Dotation nette au FRBG							5 470	5 470
Autres variations			156			156		156
Capitaux propres au 31/12/07 avant résultats	493 719	142 964	3 358		117 255	759 236	23 389	780 685
Résultat au 31-12-07					64 683	64 683		64 683
Capitaux propres au 31/12/07 après résultats	493 719	142 964	3 358		181 938	823 919	23 389	845 368

(1) composition du capital au 31/12/2007 : 2 859 432 parts A, 14 929 750 parts B, 8 110 818 parts C et 6 475 001 certificats coopératifs d'investissement ; toutes ces parts ont une valeur unitaire de 15,25 €.

ANNEXE 36 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition d'affectation du résultat (en euros)	Montant
Détermination du résultat à affecter	
- BÉNÉFICE de l'exercice	64 683 330
- Report à nouveau BÉNÉFICIAIRE	8 450 809
- Prélèvement sur la réserve statutaire	
Résultat BÉNÉFICIAIRE à affecter	73 134 138
Affectation du résultat bénéficiaire	
- Réserve légale (15% de 64 683 330)	9 702 499
- Réserve statutaire	32 000 000
- Réserve spéciale d'investissement	309 341
- Autres réserves	
- Dividendes parts A	
- Dividendes parts B	6 943 662
- Dividendes parts C	3 545 040
- Dividendes parts CCI	2 962 313
- Ristourne	2 500 000
- Report à nouveau BÉNÉFICIAIRE	15 171 283
TOTAL	73 134 138

ANNEXE 37 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers d'euros	2007	2006
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	97 225	94 888
A la clientèle	457 530	585 183
- Ouverture de crédits documentaires	17 689	19 227
- Autres ouvertures de crédits confirmés	437 772	545 692
- Autres engagements	2 069	20 264
TOTAL	554 755	680 071
- Dont entreprises liées	93 231	92 462
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit		
De la clientèle		
TOTAL	0	0

ANNEXE 38 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers d'euros	2007	2006
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	5 661	3 241
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	364	1 446
- autres garanties	5 297	1 795
D'ordre de la clientèle	1 309 682	1 302 669
- cautions immobilières	50 437	42 990
- cautions administratives et fiscales	40 004	37 305
- autres cautions et avals donnés	417 269	377 277
- autres garanties données	801 972	845 097
TOTAL	1 315 343	1 305 910
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	659 450	532 111
- Dont entreprises liées	296 984	253 176

ANNEXE 39 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

En milliers d'euros Notionnel et juste valeur	2007			2006		
	Couverture	Autres opérations	Total	Couverture	Autres opérations	Total
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats de taux	100		100	100		100
Contrats de change						
Actifs financiers	17 401		17 401	16 570		16 570
Opérations de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	2 114 143	87 000	2 201 143	2 203 704	17 000	2 220 704
<i>Autres contrats à terme</i>						
Contrats de change à terme						
Swaps cambistes						
- à recevoir		262 158	262 158		298 991	298 991
- à livrer		211 756	211 756		239 824	239 824
Swaps financiers						
- à recevoir						
- à livrer						
Autres contrats de change						
- à recevoir		16 109	16 109		35 262	35 262
- à livrer		6 249	6 249		9 413	9 413
TOTAL OPÉRATIONS FERMES	2 131 644	583 272	2 714 916	2 220 374	600 490	2 820 864

ANNEXE 39 (SUITE) OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

En milliers d'euro Notionnel et juste valeur	2007			2006		
	Couverture	Autres opérations	Total	Couverture	Autres opérations	Total
Opérations conditionnelles						
Opérations sur marchés organisés						
Options de taux						
- achetées						
- vendues						
Options de change						
- achetées						
- vendues						
Autres options						
- achetées						
- vendues						
Opérations de gré à gré						
Options de taux						
- achetées	49 762		49 762	45 887		45 887
- vendues	27 550		27 550	17 390		17 390
Options de change						
- achetées						
- vendues						
Autres options						
- achetées						
- vendues						
TOTAL OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	77 312		77 312	63 277		63 277
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS ET CHANGE À TERME	2 208 956	583 272	2 792 228	2 283 651	600 490	2 884 141

ANNEXE 40 CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME PAR PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	2007					2006				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Trading	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Trading	Total
Opérations fermes										
Accords de taux futurs										
Swaps de taux	1 875 408	238 735	70 000	17 000	2 201 143	2 004 969	198 735		17 000	2 220 704
Swaps de taux et de devises										
Autres contrats à terme										
Opérations conditionnelles										
Options de taux achetées	49 762				49 762	45 887				45 887
Options de taux vendues	27 550				27 550	17 390				17 390
TOTAL	1 952 720	238 735	70 000	17 000	2 278 455	2 068 246	198 735		17 000	2 283 981

ANNEXE 41 INFORMATIONS SUR OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ

En milliers d'euros	2007		
	Contrats		
Informations sur instruments dérivés	sur taux d'intérêt		sur taux de change
Nature des contrats de gré à gré	sur taux d'intérêt		sur taux de change
Montant notionnel	2 250 904		494 712
(dont instruments conditionnels achetés)	49 762		
Ventilation par durée résiduelle (hors instruments cond. vendus)			
< 1 an	847 946		494 712
< 1 an et > 5 ans	971 210		
> 5 ans	431 748		
Coût de remplacement brut			
Positif	28 297		2 788
Négatif	36 269		2 637
Risque de crédit potentiel des opérations	11 332		4 947
Risques de crédit des contrats négociés de gré à gré	Étab. de crédit	Clientèle	BP
Pondération	20 %	50 %	0 %
Coût de remplacement brut positif	27 605	2 031	1 551
Coût de remplacement net positif	16 360	2 031	1 551
Risque de crédit potentiel	10 145	3 026	3 109
Équivalent risque de crédit avant sûretés	26 504	5 056	4 660
Sûretés	7 707		
Équivalent risque de crédit après sûretés	18 797	5 056	4 660

ANNEXE 42 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2007	2006
Dividendes reçus sur titres de placement		
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille		
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	23 000	13 984
TOTAL	23 000	13 984

ANNEXE 43 RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

En milliers d'euros	2007			2006		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	(706)		(706)	(569)	(225)	(794)
Reprises de dépréciations	2 645	460	3 105	1 141		1 141
Moins-values de cession	(2 969)		(2 969)	(20 298)		(20 298)
Plus-values de cession	6 833		6 833	11 251		11 251
Autres éléments	(575)		(575)	(2 148)		(2 148)
TOTAL	5 228	460	5 688	(10 623)	(225)	(10 848)

ANNEXE 44 COMMISSIONS

En milliers d'euros	2007			2006		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	(1 701)	603	(1 098)	(1 101)	688	(413)
Opérations sur moyens de paiement	(16 169)	19 042	2 873	(15 449)	17 800	2 351
Opérations avec la clientèle	(2 604)	30 394	27 790	(1 935)	24 690	22 755
Opérations sur titres		2 132	2 132		643	643
Opérations de change		150	150		149	149
Engagements hors-bilan						
Prestations de services financiers	(830)	9 722	8 892	(932)	13 492	12 560
Activités de conseil		143	143		430	430
TOTAL	(21 304)	62 186	40 882	(19 417)	57 892	38 475

ANNEXE 45 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2007	2006
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(52 248)	(45 646)
Charges de retraite et assimilées	(8 306)	(7 125)
Autres charges sociales	(25 066)	(24 561)
Intéressement des salariés	(3 694)	
Participation des salariés	(4 692)	(1 350)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(9 528)	(8 823)
<i>Sous total « Frais de personnel »</i>	<i>(103 534)</i>	<i>(87 505)</i>
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(4 293)	(4 328)
Autres charges générales d'exploitation	(55 328)	(48 556)
<i>Sous total « Autres charges d'exploitation »</i>	<i>(59 621)</i>	<i>(52 884)</i>
TOTAL	(163 155)	(140 389)

ANNEXE 46 CHARGES DE RETRAITES ET ASSIMILÉES

En milliers d'euros	2007	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Droits liquidés sur la période		(708)		(708)
Droits acquis sur la période		510		510
Coût financier		393		393
Rendement brut attendu des actifs			(350)	(350)
Variation des frais de gestion				
Versement de la période au fonds				
Frais sur versements				
Modification de régime comptabilisée sur la période		76		76
Écarts actuariels enregistrés sur la période		(47)		(47)
Autres éléments		351		351
Variation enregistrée en résultat		575	(350)	225
Ecart actuariel sur engagements		(715)		(715)
Ecart actuariel / rendement des actifs			2	2
Autres écarts actuariels				
Variation des écarts actuariels non enregistrés		(715)	2	(713)
Modification de régime intervenue dans la période		1 012		1 012
Autres éléments				
Autres variations non comptabilisées		1 012		1 012

ANNEXE 47 COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	2007					2006				
	Dépré- ciations	Reprises nettes de dépré- ciations	Pertes non couvertes par provisions	Récupé- ra- tions sur créances amorties	Net	Dépré- ciations	Reprises nettes de dépré- ciations	Pertes non couvertes par provisions	Récupé- ra- tions sur créances amorties	Net
Dépréciations affectées										
Encours interbancaires										
Encours sur la clientèle	(30 841)	9 581	(1 001)	1 426	(20 835)	(19 253)	7 543	(908)	1 007	(11 611)
Titres et débiteurs divers										
Provisions										
Engagements hors-bilan										
Provisions générales	(819)	1 606			787	(1 256)	870			(386)
Provisions risques-pays		1 092			1 092	(1 370)				(1 370)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(31 660)	12 279	(1 001)	1 426	(18 956)	(21 879)	8 413	(908)	1 007	(13 367)
dont :										
- reprises de dépréciations devenues sans objet		12 279					8 413			
- reprises de dépréciations utilisées		6 376					9 144			
Total reprises		18 655					17 557			
- pertes couvertes par des provisions		(6 376)					(9 144)			
Reprises nettes		12 279					8 413			

ANNEXE 48 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 13,264 M€, ce montant incluant 440 000 € de contribution sociale (3,3%).

3. Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre
Capital social : 493 718 765 €.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Coopératif S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants décrits dans le paragraphe I.1 de l'annexe concernant :

- Le changement de méthode résultant de l'application à compter du 1^{er} janvier 2007 du CRC 2005-03 relatif au risque de crédit.

- Le changement de méthode résultant de l'application de l'avis 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.
- Le changement de méthode résultant de l'application de l'avis 2006-02 applicable au 1^{er} janvier 2007 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Comme indiqué en note I de l'annexe, votre société constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les processus mis en place par la société, pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des dépréciations.
- Comme indiqué en note I de l'annexe, votre société enregistre et valorise ses instruments financiers en application des principes comptables en vigueur. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues par votre société pour évaluer ces instruments financiers sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris La Défense, le 18 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

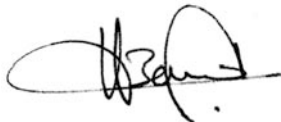
Fabrice Odent
Associé



Paris, le 18 mars 2008

SOFIDEEC Baker Tilly

Cyrille Baud
Associé



Jean-François Demargne
Associé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre
Capital social : 493 718 765,25 €.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions avec BTP BANQUE S.A.

- Achat, au profit du Crédit Coopératif S.A, de 1050 parts sociales détenues par la BTP Banque S.A dans le capital d'Efitel S.A.R.L. Le prix d'achat de ces 1050 parts sociales s'élève à 221 550 €.
- Cession, au profit de BTP Banque S.A, de cinq parts sociales détenues par le Crédit Coopératif S.A dans le capital de la SCI Saint-Denis. Le prix de cession de ces cinq parts sociales s'élève à 70 000 €.

Le Crédit Coopératif S.A et BTP Banque S.A ont un dirigeant

commun, en la personne de Jean-Claude Detilleux, pris en qualité de président du conseil d'administration du Crédit Coopératif S.A. et de président du conseil de surveillance de BTP Banque S.A.

La Fédération Française du Bâtiment est également administrateur au conseil d'administration du Crédit Coopératif S.A et au conseil de surveillance de BTP Banque S.A.

Paris La Défense, le 18 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
Associé



Paris, le 18 mars 2008

SOFIDEEC Baker Tilly

Cyrille Baud
Associé



Jean-François Demargne
Associé



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot – 92 000 Nanterre

Capital social : 493 718 765 €.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Coopératif S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2006 retraitées selon les mêmes règles.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans les notes annexes IV aux états financiers consolidés « Principes généraux et méthodes d'évaluation ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par le groupe, permettant le suivi des risques de crédit, et avons apprécié le risque de non recouvrement et le niveau des provisions sur base individuelle et collective en résultant.

- Votre groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note annexe IV aux états financiers consolidés, « Principes généraux et méthodes d'évaluation », expose les règles et méthodes comptables relatives aux opérations sur titres et aux instruments financiers ainsi qu'à la comptabilité de couverture. Nous avons examiné la documentation existante justifiant les classements comptables retenus et les paramètres utilisés pour la valorisation de ses positions. Nous avons également vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 18 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
Associé



Paris, le 18 mars 2008

SOFIDEEC Baker Tilly

Cyrille Baud
Associé



Jean-François Demargne
Associé





*C'est
un
choix*

Rapport du Président

sur les travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration du Crédit Coopératif rend compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne, mises en place par le Crédit Coopératif,
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Le capital de la banque est majoritairement détenu par les différentes familles composant l'économie sociale :

les mutuelles, les coopératives et les associations ainsi que par une clientèle diversifiée composée notamment des petites et moyennes entreprises, si bien que la composition du Conseil d'Administration tient compte de ces différents secteurs d'activité.

Etabli dans ce cadre, le présent rapport a été préparé avec l'appui des responsables de la Conformité, des Contrôles Permanents et du Secrétariat du Conseil. Il a été présenté au Comité conjoint Audit et Risques du 6 mars 2008 et au Conseil d'Administration du Crédit Coopératif du 12 mars 2008.

1. Conditions d'Organisation et de Préparation des Travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration du Crédit Coopératif fonctionne selon les principes de gouvernement d'entreprise, tels que définis dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration et les statuts adoptés en date du 30 janvier 2003 et modifiés le 30 juin 2003, le 25 mai 2005 et le 15 novembre 2006 afin de les adapter à la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (loi Breton) ainsi qu'à l'émission des certificats coopératifs d'investissement. S'appuyant sur ces principes et son environnement politique, le Crédit Coopératif s'attache à mettre en œuvre non seulement une véritable gouvernance d'entreprise, mais aussi, plus particulièrement, une gouvernance coopérative au profit de ses clients et sociétaires, selon une politique active de promotion du sociétariat.

La Charte de Gouvernement d'entreprise du Crédit Coopératif, adoptée par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2005, précise les principes et les modalités de fonctionnement de nos instances de décisions, dans un souci de transparence, d'efficacité et de cohésion. Cette charte de gouvernement est disponible sur le site Internet du Crédit Coopératif :

www.credit-cooperatif.coop/groupe/societariat/la-gouvernance-du-credit-cooperatif/

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1.1 ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration est composé de :

- 18 administrateurs (16 personnes morales et 2 personnes physiques : MM. Jean-Claude Detilleux et Jean-Louis Bancel), nommés par l'assemblée générale des sociétaires, pour une durée de six ans. Les administrateurs personnes morales représentent principalement les mouvements et les fédérations professionnelles qui regroupent les sociétaires du Crédit Coopératif. L'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007 a procédé au renouvellement des mandats d'administrateurs de :
 - la FCA (Fédération des Enseignes du Commerce Associé),
 - la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française),
 - l'ANCF - CEC,
 - l'Union Sociale pour l'Habitat,
 - la FNCC (Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs),

- la CG SCOP (Confédération Générale des SCOP),
- l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air),
- la CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie des Industries Mécaniques et Transformatrices des Métaux).

- quatre administrateurs élus par les salariés nommés pour une durée de trois ans. Les élections des administrateurs salariés ont eu lieu le 20 novembre 2007 et ont eu pour résultat la nomination de M. Marc GIRAUD pour le collège techniciens des métiers de la banque et le renouvellement des mandats de :

- MM. Charles DELANNOY et Bernard LEURIDANT, pour le collège cadres.
- Mme Françoise GIRMA-ROMEYER pour le collège techniciens des métiers de la banque.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des sociétaires et des autres parties prenantes, ainsi que l'intégrité.

Pour être membre du Conseil d'Administration, il faut avoir un crédit incontesté et posséder au moins une part du Crédit Coopératif. Nul ne peut être nommé pour la première fois, administrateur s'il est âgé de 68 ans ou plus. Le nombre des administrateurs âgés de plus de 68 ans ne peut excéder le tiers du nombre des administrateurs en fonctions.

Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des associés ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le Crédit Coopératif est une coopérative dont les sociétaires sont des personnes morales. Celles-ci sont regroupées en fédérations ou associations. Les personnes morales proposées en qualité d'administrateur au vote de l'Assemblée générale sont choisies parmi les fédérations ou associations les plus importantes, qui représentent des courants d'affaires significatifs avec la banque, avec le souci d'une représentation équilibrée des mouvements sociétaires.

Chaque administrateur a donc la vocation naturelle d'exprimer les besoins du mouvement qui l'a mandaté même s'il doit se

considérer comme le représentant de l'ensemble des sociétaires et se comporter comme tel dans l'exercice de sa mission.

1.1.2 CENSEURS

Conformément à l'article 25 des statuts, des censeurs, sans limitation de nombre, peuvent être nommés par l'Assemblée générale ou par le Conseil d'Administration sous réserve de ratification par la plus proche Assemblée générale.

Les Censeurs peuvent être choisis parmi les sociétaires ou en dehors d'eux. Ils sont nommés pour une durée au plus de 6 ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Les Censeurs sont toujours rééligibles.

Les Censeurs participent avec voie consultative, aux réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'Assemblée générale à ses membres.

L'Assemblée Générale ordinaire du 15 mai 2007 a nommé pour six ans un censeur supplémentaire : M. Michel VALLADE, représentant les porteurs de parts « C ».

Au 31 décembre 2007, les censeurs sont au nombre de 13. 11 censeurs sont des personnes morales et 2 censeurs sont des personnes physiques représentant les porteurs de parts « C ».

1.1.3 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Si l'« administrateur indépendant » est la clef de voûte du code de bonne gouvernance tel qu'il a été défini dans les rapports Viénot et Bouton, celui-ci perd tout son sens dans le cœur du modèle sociétal coopératif. En effet, le gouvernement d'entreprise des sociétés coopératives s'organisent autour d'une composante centrale, le sociétariat, et sur la base d'un principe démocratique fondamental « une personne = une voix ». L'originalité du gouvernement d'entreprise du Crédit Coopératif se traduit par :

- la double qualité du sociétaire, à la fois « actionnaire » et client de la banque,
- la mise en œuvre d'une démocratie directe et de proximité à divers échelons territoriaux (Assemblées générales régionales, conseils d'agence, comité de régions...),
- la volonté d'avoir un Conseil d'Administration représentatif du sociétariat.

Ainsi, la présence d'« administrateurs indépendants », dans l'acception classique du terme, n'est pas justifiée au sein du Conseil d'Administration du Crédit Coopératif.

1.1.4 RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Le règlement intérieur rappelle qu'aucun membre du Conseil d'Administration du Crédit Coopératif ne doit s'exposer à des conflits d'intérêts liés à des relations d'affaires entre le Crédit Coopératif, son groupe et les sociétaires ou clients qu'il représente.

Les règles déontologiques recommandées aux membres du Conseil d'Administration sont également rappelées dans la Charte de Gouvernement d'entreprise du Crédit Coopératif. Par ailleurs, une information sur la législation relative aux opérations d'initiés a été présentée aux membres du Conseil d'Administration lors de la réunion du 12 décembre 2007. Ce sujet a fait l'objet d'un dossier complet, qui a été adressé à chaque membre du Conseil le 25 février 2008.

1.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1 LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les pouvoirs expressément prévus par la loi et par les statuts du Crédit Coopératif, le Conseil d'Administration dispose, selon la Charte de Gouvernement d'entreprise du Crédit Coopératif, des attributions suivantes :

- Il détermine les politiques ou stratégies en vue de servir les besoins des coopérateurs et des clients ;
- Il définit la liste des mandataires sociaux et leurs attributions, notamment au regard des informations de publicité légale (registre du commerce...) et des autorités de contrôle (Banque Fédérale, Commission bancaire...);
- Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- Il contrôle l'exécution de cette politique et la gestion de l'entreprise par la direction générale ;
- Il vérifie que ces politiques ou stratégies contribuent effectivement à satisfaire les besoins des coopérateurs et des clients ;
- Il contrôle la politique de maîtrise des risques, arrête les comptes et veille à la qualité de l'information financière fournie aux sociétaires et aux tiers en cas d'appel public à l'épargne.

Le Conseil d'Administration examine les propositions éventuelles du Conseil National du Crédit Coopératif, incluant les préoccupations des Comités de région.

Le Conseil d'Administration a l'obligation d'examiner la politique de rémunération du capital et de répartition des excédents et de soumettre ses propositions à l'Assemblée générale. Il veille à la bonne diffusion des décisions et à leur compréhension.

1.2.2 LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil se réunit, au siège social, sur convocation écrite de son Président, aussi souvent que l'intérêt du Crédit Coopératif l'exige, et ce au moins six fois par an.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, ainsi qu'à toute réunion du Conseil où leur présence est jugée utile.

Assistent également aux réunions du Conseil d'Administration le Délégué Fédéral de la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que le représentant du Comité d'entreprise.

En 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois :

- le 25 janvier à 9h00 durant 4h15, en présence de 14 administrateurs,
- le 8 mars à 9h30 durant 5h55, en présence de 17 administrateurs et du Président du Groupe Banque Populaire : M. Philippe DUPONT,
- le 15 mai à 14h30 durant 3h35, en présence de 14 administrateurs,
- le 28 juin à 9h00 durant 6h05, en présence de 11 administrateurs,
- le 13 septembre à 9h30 durant 4h25, en présence de 12 administrateurs,
- le 13 novembre à 9h30 durant 4h10, en présence de 12 administrateurs,
- le 12 décembre à 10h00 durant 4h50, en présence de 15 administrateurs.

Le taux de participation global aux séances du Conseil, s'établit à 61,69 %. Le quorum a été atteint lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

Les points importants qui ont été débattus et décidés lors de ces Conseils ont été :

a) La vie sociale et le fonctionnement interne :

- Le mode de gouvernance et la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général,
- Le rapport moral 2007 du Crédit Coopératif,
- La préparation de l'Assemblée Générale,
- L'examen de la liste des conventions courantes,
- L'autorisation préalable des conventions dites règlementées,
- L'adoption d'un plan d'action pour la vie coopérative (projet VIECOOP),
- Le suivi des relations et protocole Crédit Coopératif/ Banque Fédérale des Banques Populaires (B.F.B.P),
- L'approbation des souscriptions et rachats de parts sociales,
- La nouvelle organisation des délégations de pouvoirs,
- Point sur l'activité des différents comités qui ont été créés dans le cadre de la gouvernance d'entreprise,
- Evolution du fonctionnement du Conseil d'Administration et modification de sa composition,
- Mise en paiement des intérêts et ristourne,
- Approbation du rapport annuel de contrôle interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Le calendrier prévisionnel pour 2008 des réunions des Conseils et Comités spécialisés du Groupe.

b) La stratégie du Crédit Coopératif et la conjoncture :

- Avancement du plan moyen terme « Cap 2008 »,
- Projet d'accord CASDEN – CREDIT COOPERATIF,
- Lancement du projet d'entreprise pour 2015,
- Plan d'Actions Commerciales et de Communication (PACC 2008),
- Campagne de communication 2007,
- Étude sur la politique de marques du Groupe Crédit Coopératif,

- Engagements dans les organismes représentatifs de la Coopération et de l'Économie sociale en France, en Europe et dans le monde,
- Le Crédit Coopératif et le développement durable,
- Tour de table des secteurs de clientèles.

c) Les comptes et les prévisions :

- L'arrêté des comptes sociaux et consolidés,
- La désoption de la TVA en 2008,
- L'activité, les prévisions triennales de 2008 à 2011 et les prévisions budgétaires 2008,
- Tableaux de bord,
- Les comptes du Groupe.

d) Les cessions, les prises de participations et les restructurations :

- Cession de la BISE,
- Plan de relance de la Caisse Solidaire,
- Autorisation de prise de participations dans des institutions de la micro-finance,
- Participation à la création d'une société de capital-risque en Espagne,
- Transmission universelle de patrimoine d'EFITEL au Crédit Coopératif.

e) L'activité bancaire :

- Les engagements et les risques,
- Les opérations financières, émissions, emprunts, participations diverses,
- Autorisation d'émissions obligataires,
- Micro crédit,
- Le Crédit Coopératif et le nouveau système européen des paiements (SEPA),
- Crise financière de l'été 2007,
- La monétique au Crédit Coopératif.

f) Le Groupe Banque Populaire :

- Activité et résultats du Groupe Banque Populaire,
- Relations entre le Groupe Banque Populaire et Natixis,
- Relance de la Vie Coopérative au sein du Groupe Banque Populaire,
- Contribution du Crédit Coopératif à la vie du Groupe Banque Populaire.

1.2.3 L'INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La programmation annuelle des dates de Conseil est faite suffisamment tôt pour assurer une bonne et complète information des administrateurs. Ainsi, un calendrier annuel prévisionnel a été présenté à la réunion du 12 décembre 2007 pour l'année 2008.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi, avec un préavis en principe de huit jours, de tous les documents et informations nécessaires pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions.

En plus des informations reçues, chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.3 LES CONDITIONS DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise, organise et dirige les travaux du Conseil. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent en temps utile des informations et documents nécessaires.

Enfin, il vérifie que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués.

1.3.1 LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La vocation du Bureau du Conseil d'Administration est de constituer une cellule de réflexion sur la stratégie de la Banque et sa mise en œuvre. Le Bureau peut, en conséquence, émettre des suggestions au Conseil. Par ailleurs, il veille au bon fonctionnement des divers comités d'études.

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2007 a complété le Bureau du Conseil d'Administration par la nomination de :

- Au titre de leur qualité de Vice-Président,
 - la FNMF, en la personne de M. Daniel LENOIR (mutuelles),
 - la CMGM, en la personne de Mme Martine CLEMENT (entreprises),
 - l'UNAPEI, en la personne de M. Jean GABAIN (associations),
- et un Secrétaire, le CNCC, en la personne de M. Philippe ANTOINE.

Cet organe est à ce jour composé du Président, du Vice-Président Délégué, des Vice Présidents représentant les grands secteurs de clientèle et d'un Secrétaire.

Assistent également aux réunions du Bureau du Conseil d'Administration, le Directeur Général, M. JEWTOUKOFF, M. SIBILLE, Directeur Général Délégué chargé des partenariats et Mme ALIX, Directrice de la prospective stratégique de la vie coopérative et de la communication.

Le Bureau s'est réuni neuf fois : le 11 janvier, les 5 et 27 mars, le 27 avril, le 15 juin, le 10 juillet, le 7 septembre et enfin le 10 décembre 2007, pendant une durée moyenne de 2h 30. Il a poursuivi la mise en œuvre de la gouvernance de la Banque et la formation des administrateurs. Au cours de ces réunions, ont été évoqués la composition du Conseil d'Administration et du Bureau, le suivi de l'étude marques et clients du Groupe Crédit Coopératif, le projet Viecoop, le lancement du projet d'entreprise, la politique de fonds propres du Crédit Coopératif et la rémunération du capital, l'organisation du Crédit Coopératif, les chantiers en cours ainsi que les relations entre la Banque, le Groupe Banque Populaire et les établissements associés.

Le Bureau a également abordé la question de l'évaluation du Conseil d'administration.

1.3.2 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux du Conseil sont nourris par des comités spécialisés qui ont été mis en place dans le cadre d'une meilleure gouvernance d'entreprise.

> Le Comité d'audit

Ce Comité est présidé par le Vice-Président Délégué : Monsieur Jean-Louis BANCEL. Il s'est réuni 4 fois en 2007 :

- le 5 mars durant 2h50,
- le 27 avril durant 3h,
- le 7 septembre durant 3h30,
- le 6 décembre durant 3h20 pour une séance conjointe avec le Comité des Risques.

> Le Comité a notamment étudié :

- l'application du Règlement 97-02 au sein du Groupe Crédit Coopératif,
- l'homologation McDonough,
- les comptes du Groupe,
- l'audit : point d'avancement ponctuel sur le plan d'audit annuel, Charte de l'Audit, adoption du plan d'audit 2007-2011, éclairage sur les missions d'audit réalisées en 2007,
- le contrôle interne : examen du rapport annuel sur le contrôle interne portant sur l'exercice 2006, présentation du dispositif de contrôle des risques financier,
- la conformité : description de l'organisation et des moyens de la conformité, constats sur les contrôles effectués en 2006 et point d'avancement des chantiers 2007,
- la politique d'information légale : mise en œuvre de la MIF, rapport annuel et document de référence AMF.

> Le Comité des risques

Ce Comité est présidé par Monsieur Philippe ANTOINE. Il s'est réuni 3 fois :

- le 27 mars durant 3h30,
- le 20 septembre durant 3h30,
- le 6 décembre durant 3h50.

> Le Comité a notamment étudié :

- le Plan de Continuité des Activités (PCA) du Crédit Coopératif,
- la politique de provisionnement des risques,
- les risques opérationnels en analysant la question de leur cartographie, celle de la lutte contre la criminologie ou encore l'aspect conformité et déontologie,
- les risques financiers (respect des limites internes, conséquences de la crise des subprimes),
- les risques en matière d'engagements de crédits : liste des Banques, Établissements Financiers et Entreprises retenus comme contreparties, informations sur les primes de risques, focus sur les syndications, qualité des concours aux administrateurs, réflexion sur la procédure de consultation à domicile, focus sur des gros dossiers.

> Le Comité des rémunérations et du recrutement

Ce Comité est présidé par le Président du Conseil d'Administration : Monsieur Jean-Claude DETILLEUX.

Il s'est réuni le 11 janvier, le 28 juin, le 13 septembre et le 10 décembre 2007.

Le Comité s'est notamment prononcé sur les procédures de fixation des rémunérations des mandataires sociaux.

1.3.3 LA FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Une séance de formation dirigée par M. Jean-Louis BANCEL, Vice-Président Délégué du Crédit Coopératif, s'est tenue le 25 septembre 2007. Cette séance de formation, destinée en priorité aux nouveaux administrateurs, a permis de présenter le modèle économique, le modèle de travail et le modèle de développement du Groupe Crédit Coopératif dans un paysage bancaire en forte évolution.

1.3.4 L'ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

La question de l'évaluation des travaux du Conseil a été abordée par les membres du Bureau. Tout en soulignant la bonne fréquence des réunions, le bon niveau d'information des administrateurs et le temps satisfaisant consacré aux débats et aux questions, ils ont mis l'accent sur la nécessité :

- d'améliorer l'organisation matérielle des réunions,
- de viser un meilleur taux de participation de certains administrateurs.

1.4 LE CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT COOPÉRATIF (CNCC)

Le Conseil National du Crédit Coopératif (CNCC) est une association loi 1901 qui regroupe des représentants des sociétaires et des clients du Crédit Coopératif. Il est présidé par Maurice Ronat, Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle (FNMI).

Le Conseil National du Crédit Coopératif rassemble des personnes morales sociétaires et clientes du Groupe Crédit Coopératif, d'une part regroupées au sein de conseils d'agences et de comités de région et d'autre part représentant leurs mouvements nationaux, afin d'en exprimer les volontés communes et d'en suivre l'exécution. Ces instances contribuent à éclairer le Conseil d'administration du Crédit Coopératif.

- **Le Conseil d'agence** est le lieu d'expression des besoins des clients, un relais au développement de l'agence et, le cas échéant, un lieu d'interpellation du Crédit Coopératif via l'agence.

- **Le Comité de région** est un lieu de rencontre et d'échanges entre les membres des conseils d'agences qui le souhaitent et, notamment, les représentants des différents mouvements représentatifs des clients. Il a une mission d'expression des attentes des clients, de veille concurrentielle, de transmission des valeurs et d'éventuel appui auprès des directeurs d'agences et délégués généraux.

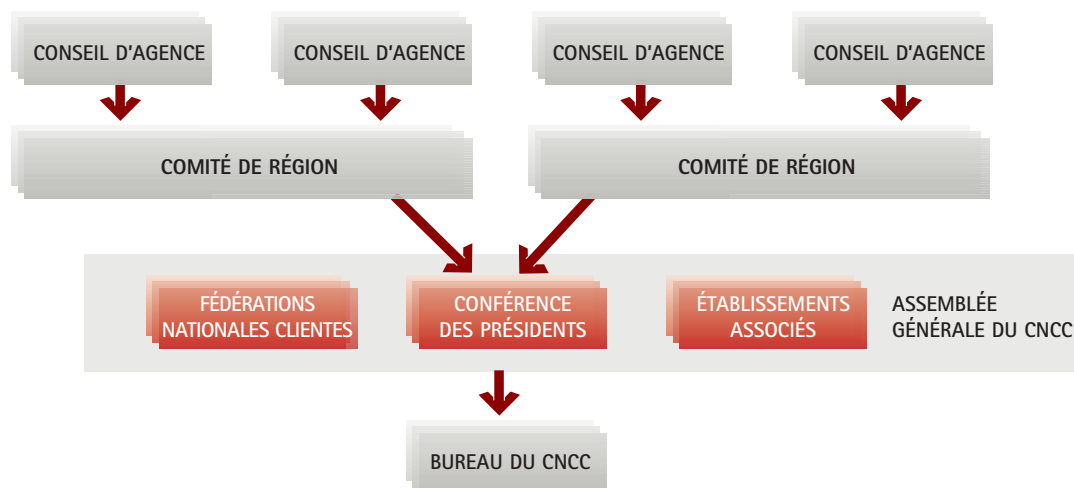
- **La Conférence des Présidents des Comités territoriaux** est un lieu d'échanges entre le Crédit Coopératif et les représentants régionaux de ses clients sociétaires, qui y restituent les préoccupations exprimées dans les conseils d'agence et comités de région. Un représentant des régions est chargé de présenter un rapport à l'assemblée générale du Conseil National du Crédit Coopératif sur ces sujets.

- **L'Assemblée Générale du Conseil National du Crédit Coopératif** réunit les représentants des différents modes de regroupements des sociétaires et clients du Groupe Crédit Coopératif : les Présidents des Comités de région au titre des Comités territoriaux (premier collège) et les représentants des mouvements nationaux des sociétaires et clients du Crédit Coopératif (deuxième collège). Y sont également invités les représentants des établissements associés du Crédit Coopératif et les membres du Conseil d'administration.

- **Le Bureau du Conseil National du Crédit Coopératif** est élu par l'Assemblée Générale du CNCC pour une durée de 2 ans. Il est composé de 4 à 12 membres. Le Bureau du CNCC peut être saisi par le Conseil d'Administration du Crédit Coopératif de toute question concernant la politique du Groupe et sa gouvernance.

Instance consultative, lieu d'information privilégié sur les orientations du Groupe et sur les enjeux auxquels il est confronté, le Conseil National du Crédit Coopératif est un lieu d'expression des besoins des mouvements sociétaires à l'égard de leur coopérative et un lieu d'échanges large entre le Crédit Coopératif et les représentants de ses clients, sociétaires et partenaires.

Organisation du Conseil National du Crédit Coopératif



Le Conseil National est représenté au Conseil d'Administration du Crédit Coopératif ; cette représentation permet notamment de veiller à la prise en compte des préoccupations exprimées dans les comités de région.

En 2007, le Conseil National du Crédit Coopératif s'est réuni à deux reprises en assemblée générale ordinaire, le 9 avril et le 2 octobre 2007.

Lors de son assemblée générale du 9 avril 2007, il a notamment reconduit de deux ans les mandats de ses membres et adopté le rapport d'activité du Bureau du CNCC pour l'année 2006. Lors de son assemblée générale du 2 octobre 2007, il a notamment admis ORCAB (Organisation des Coopératives d'Achats pour les Artisans du Bâtiment) en son sein.

Le Bureau du CNCC s'est réuni à 4 reprises les 7 mars, 23 mai, 12 septembre et 12 décembre 2007. Il s'est principalement penché sur 3 projets au cours de l'année 2007 : le projet VIECOOP, l'étude de marque menée par le Crédit Coopératif et l'enquête de satisfaction réalisée auprès des clients et sociétaires du Crédit Coopératif.

1.5 POUVOIRS DES MANDATAIRES

Les modalités d'exercice de la Direction Générale sont stipulées à l'article 22 des statuts. En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'Administration, le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Lorsque la Direction Générale de la Société est assurée par le Président, les dispositions applicables au Directeur Général s'appliquent mutatis mutandis au Président.

Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2007 a pris la décision de dissocier la fonction de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du 1^{er} février 2007, et a donné les pouvoirs ci-dessous :

> Délégation de pouvoirs au Président

- garantir le bon accomplissement des missions d'audit,
- décider et superviser la mise en œuvre des accords conclus avec le Groupe Banque Populaire,
- superviser et approuver toute prise de participation ou accords de partenariat significatifs,
- superviser et contrôler les procédures de délégations de pouvoirs et de prise de décision, en particulier en fixant les seuils par niveaux hiérarchiques et en fonction de la nature des engagements,
- superviser la politique de développement et de sécurisation des activités du Crédit Coopératif,
- superviser les compétences dévolues au Crédit Coopératif par rapport aux établissements associés,
- assurer la représentation du Crédit Coopératif dans les instances coopératives et d'économie sociale.

> Délégation de pouvoirs au Directeur Général

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le rapport de son Bureau et sur proposition de son Président, sous réserve des pouvoirs que lui confient la réglementation et les statuts de la société et des pouvoirs qu'il peut conférer à un

administrateur, délègue à M. Philippe JEWTOUKOFF, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Dans le cadre des règles générales fixées en la matière par le Conseil d'Administration, celui-ci peut, avec l'accord du Président du Conseil d'Administration, subdéléguer ses pouvoirs.

Par ailleurs, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Toutefois, lors de la délibération du 17 juin 2005, le Conseil d'Administration avait apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur général, qui sont les suivantes : sa décision en matière d'octroi de crédits et de garanties est limitée aux demandes n'excédant pas :

- 5 000 000 € pour les contreparties notées jusqu'à 11 (cotation spécifique des Banques Populaires),
- 8 000 000 € pour les contreparties notées de 6 à 10,
- 10 000 000 € pour les contreparties notées de 1 à 5, dans un encours global ne dépassant pas 5 % des fonds propres du Crédit Coopératif.

Au-delà de ces limites, les décisions sont prises par le Directeur Général après consultation préalable d'un vice président et de deux administrateurs choisis suivant les secteurs. Pour l'application de ces limites, les autorisations d'escompte, les autorisations adossées à des cessions de créance (Dailly) et les cautions sont prises en compte pour la moitié de leur montant.

Par ailleurs, le Directeur Général décide des prises de participation n'excédant pas 500 000 €. Ces pouvoirs comportent la faculté de déléguer. Au-delà, la décision est prise par le Conseil d'administration.

1.6 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le mandat et la rémunération des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration du Crédit Coopératif sur proposition du Comité des rémunérations et du recrutement.

Aucun des dirigeants du Crédit Coopératif ne bénéficie de « goldens parachutes ».

Rémunération des administrateurs et des censeurs

Une somme fixe annuelle de 250 000 €, à titre de jetons de présence, a été votée par l'assemblée générale du 23/05/2006.

Cette somme est répartie entre les membres du Conseil, administrateurs et censeurs, selon la règle suivante :

- 750 € par séance de Conseil d'Administration pour chaque membre du Conseil présent
- 375 € par séance de Bureau du Conseil d'Administration et de Comité spécialisé pour chaque membre du Conseil présent

Les administrateurs bénéficiant d'un contrat de travail préalable et rémunérés en qualité de salariés du Crédit Coopératif ne bénéficient pas de jetons de présence.

2. Procédures de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne du Crédit Coopératif est défini dans une charte approuvée par le Comité d'Audit. Il permet d'assurer une couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion selon les orientations définies par le Conseil d'Administration. Il s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe Banque Populaire et s'appuie sur des principes et référentiels approuvés par le Conseil d'Administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires dont le Président du Crédit Coopératif est administrateur.

Ce dispositif fait l'objet d'un reporting régulier auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de contrôles éventuels de sa part.

Il est organisé avec une stricte indépendance du contrôle périodique et du contrôle permanent. Le premier étant rattaché au Président du Crédit Coopératif et le second au Directeur Général.

Un responsable de la « Conformité » a été désigné, chargé de la prévention du risque de non-conformité et de celle de la délinquance financière. Il est aussi Responsable de la Conformité des Services d'Investissement.

Le contrôle interne du Crédit Coopératif couvre l'ensemble de ses établissements et de ses métiers.

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur :

- le règlement 97.02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers pour son activité de prestation de services d'investissement,
- les chartes sur les filières de contrôle des Banques Populaires,
- la Charte de Gouvernement d'entreprise du Crédit Coopératif,
- les notes d'organisation signées par le Président définissant les missions et les objectifs des différentes filières de contrôle,
- des conventions avec les établissements associés, précisant les responsabilités en matière de contrôle des risques entre les moyens du Crédit Coopératif et ceux propres à chacun de ces établissements.

2.1.1 LES INTERVENANTS INTERNES DU CONTRÔLE

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon trois niveaux, les deux premiers constituant le contrôle permanent et le troisième le contrôle périodique.

Premier niveau : le contrôle des traitements relève en premier lieu de la responsabilité de chaque activité. Il se

traduit par de l'autocontrôle réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations. Il relève de chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction et fait l'objet d'une supervision courante, par les lignes hiérarchiques. Il s'appuie sur un cadre de procédures mis à disposition des collaborateurs via l'intranet du Groupe Crédit Coopératif. Chaque activité a la responsabilité de la rédaction de ses procédures et de la bonne application des contrôles de premier niveau.

Deuxième niveau : le contrôle permanent vérifie le respect des règles ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Il évalue le niveau des risques et participe à la définition de la politique de risques. Il est assuré par des directions, rattachées directement au Directeur Général. Elles ont chacune pour leur domaine, compétence sur l'ensemble des risques portés par les établissements du Groupe Crédit Coopératif :

- pour les risques de crédit, la Direction des Risques de Crédits,
- pour les risques de marché et les risques globaux de bilan, la Direction des Risques Financiers,
- pour les risques opérationnels et les risques de non-conformité et la prévention de la délinquance financière, la Direction du Contrôle Permanent qui assure aussi un rôle de coordination avec les autres filières de risques et le suivi des établissements associés.

Ces directions s'appuient sur des correspondants de contrôle interne dans les métiers et dans les établissements associés avec qui elles sont en lien fonctionnel.

Troisième niveau : le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit Interne, qui est l'un des acteurs du contrôle interne. L'Audit Interne s'inscrit d'ailleurs en supervision du dispositif global de contrôle interne. Organe indépendant, il a compétence sur l'ensemble des activités du Crédit Coopératif (siège et agences) ainsi que sur l'ensemble des structures liées au Crédit Coopératif (filiales, établissements de crédit associés – sociétés financières de crédit et de garantie – et les principales participations à caractère partenarial) ainsi que sur les activités externalisées. L'Audit Interne agit par voie d'enquêtes et de missions et a vocation à intervenir en tous domaines dans le cadre des objectifs de sa mission. Il a, en conséquence, libre accès sans restriction aux informations, aux documents et aux biens. La Présidence et la Direction Générale sont d'ailleurs informées de toute entrave à l'exercice de sa mission.

La Direction de l'Audit Interne travaille selon les règles, précisées dans sa charte et applique les normes professionnelles de l'Institut de l'Audit Interne (IFACI).

Les travaux d'investigations sont conduits sur la base d'un programme d'audit prévisionnel qui s'appuie sur une modélisation des activités et une cartographie des risques. En cours d'année, le programme d'audit peut cependant être modifié en fonction des contraintes d'exécution des missions ou de demandes nouvelles à caractère urgent. Ce programme est soumis au Président et au Comité d'Audit et est présenté à la Direction Générale.

Chaque mission donne lieu à un rapport contradictoire qui est remis aux audités. Une fois que ces derniers ont répondu aux préconisations de l'Audit Interne, ce rapport prend sa forme définitive et est transmis au Président, à la Direction Générale et aux responsables des unités concernées. A l'issue de ces missions, un plan d'action reprenant les axes d'amélioration est arrêté et suivi dans le temps par l'Audit Interne.

2.1.2 LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par les établissements du groupe Crédit Coopératif et s'assure de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation. Est également examiné le rapport sur le contrôle interne qui est envoyé à la Commission Bancaire.

Il a institué deux Comités, l'un d'Audit et l'autre des Risques, qui abordent respectivement les questions relevant de la qualité du dispositif de maîtrise des risques et la situation des risques. Sont ainsi examinés en Comité d'Audit les comptes annuels, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des audits. Le Comité des Risques traite du niveau des risques relevés par le dispositif de contrôle interne selon leurs différentes natures : crédit, marché, opérationnels et conformité, les dossiers contentieux ainsi que ceux qui présentent des risques particuliers et pour lesquels un provisionnement est nécessaire. Y assistent la Direction générale, des membres du Conseil d'administration, les commissaires aux comptes et les responsables des filières de contrôle des risques.

2.1.3 LES INTERVENANTS EXTERNES DU CONTRÔLE

Les commissaires aux comptes du Crédit Coopératif ont une mission permanente et indépendante de vérification des valeurs et documents comptables, de contrôle de la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que la vérification de la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006, les Commissaires aux Comptes ont été renouvelés dans leur mandat pour six ans.

Indépendamment des Commissaires aux Comptes, le Crédit Coopératif est soumis notamment au contrôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en sa qualité d'organe central, et à ceux des régulateurs.

En 2007, deux missions d'audit ont été diligentées par l'Inspection Générale de la Banque Fédérale des Banques

Populaires et réalisées par l'Audit Interne du Crédit Coopératif. Ces missions ont porté sur les thèmes suivants : le processus d'homologation Bâle II (risques de crédit) et les filières de risques (la conformité étant cependant exclue du périmètre). Les conclusions de ces missions ont fait l'objet d'une présentation au comité d'Audit.

2.2 SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

Les activités du Groupe Crédit Coopératif exposent celui-ci à cinq grandes catégories de risques :

- les risques de crédit,
- les risques financiers,
- les risques globaux dans la gestion de bilan,
- les risques opérationnels,
- les risques de non conformité.

2.2.1. RISQUES DE CRÉDIT

La réforme du ratio de solvabilité – ratio Bâle II – a conduit le Crédit Coopératif à organiser son suivi pour répondre aux exigences réglementaires, en particulier en matière de risques de crédits. Ce chantier, mené en étroite liaison avec les équipes de la Banque Fédérale des Banques Populaires, s'inscrit dans une approche homogène développée pour l'ensemble du Groupe Banque Populaire. Il s'est traduit par la mise en place opérationnelle d'un nouvel ensemble d'outils d'évaluation des engagements et de gestion d'alertes et par la généralisation en 2007 de la notation Bâle II à la quasi-totalité de la clientèle.

> Analyse

L'analyse des dossiers de crédit est effectuée par la Direction des Engagements sur la base de procédures et de circuits formalisés. Les études sont élaborées à partir de grilles d'analyse reprenant les éléments comptables et financiers et d'appréciation sur la qualité des clients appréhendés par les équipes commerciales au travers des entretiens qu'ils mènent avec leurs clients. Cette approche est complétée par des informations externes (Banque de France, Greffes des Tribunaux de Commerce) et internes (synthèses sur la relation client produites par le système de gestion, cotation). La spécificité des secteurs d'activité du Crédit Coopératif, notamment du secteur associatif, se traduit au sein du Département des Engagements par une approche spécialisée des clientèles.

> Décisions et délégations

Toute demande de crédit est formalisée sur la base d'un dossier type adapté à chaque nature de clientèle. Il permet un traitement homogène et efficace. Les décisions de crédit reposent sur un système de délégations qui tient compte de la nature, du montant des concours demandés et des notations résultant des outils développés pour la détermination du nouveau ratio de solvabilité.

> Cotation

La majeure partie de la clientèle bénéficie désormais de la note

issue des outils développés par la Banque Fédérale des Banques Populaires pour le calcul du nouveau ratio de solvabilité. Par ailleurs, un indicateur synthétique d'appréciation interne de la qualité du risque de crédit est attribué au client lors de chaque nouvelle décision de crédit. Cet indicateur permet un suivi de la qualité des portefeuilles et participe au pilotage quotidien des engagements.

> Surveillance des engagements

La Direction des Risques de Crédit Groupe surveille les risques individuellement et par des approches globales en s'appuyant sur des systèmes d'alerte et sur l'analyse de la qualité des encours.

Un comité réunit hebdomadairement les responsables de la Direction des Engagements, de la Direction des Risques de Crédit Groupe et du Contentieux. Il statue sur les dossiers les plus risqués en arrêtant un plan d'action. Chaque décision fait l'objet d'un compte rendu.

Pour chaque agence, un point est réalisé périodiquement sur la maîtrise de ses engagements en s'appuyant sur des indicateurs d'alertes et sur la qualité de son appréciation de ses risques. En synthèse, une cotation est attribuée à chaque agence.

> Suivi des encours

L'analyse des risques se fait par une approche consolidée des engagements sur un même groupe. Des tableaux de synthèse par secteur d'activité et par grandes natures de clientèle sont transmis à la Direction Générale et au Comité des Risques par la Direction des Risques de Crédit Groupe avec une appréciation sur l'évolution de la qualité des risques.

Cette approche traite aussi les primes de risques qui sont déclinées chaque trimestre par secteur de clientèle, par agence et regroupées par Délégation générale.

> Gestion des clients douteux/contentieux

Dans une procédure spécifique, sont définies les règles de déclassement des dossiers au contentieux. Chaque dossier devant passer au contentieux est préalablement examiné par la Direction des Risques de Crédit Groupe. Elle réalise une première évaluation du risque puis les provisions sont établies par le Département du Contentieux. Ces provisions sont revues chaque trimestre dans le cadre d'un comité qui réunit la Direction Générale et les départements techniques concernés par la gestion des crédits.

2.2.2 RISQUES FINANCIERS

La Direction des Opérations financières a en charge la gestion de la trésorerie, le placement de produits financiers auprès de la clientèle, la gestion pour compte propre, la gestion du bilan du Groupe ainsi qu'une mission de conseil en gestion de passif, auprès de collectivités locales notamment.

La Direction des Risques financiers intègre, dans une nouvelle structure mise en place début 2007, le contrôle permanent des risques financiers proprement dits ainsi que le middle office qui effectue des contrôles de nature différente sur les opérations financières. Son responsable, rattaché au Directeur Général, est indépendant de la

Direction Financière et ses responsabilités ont été fixées en cohérence avec la charte sur le contrôle des risques financiers définie au niveau du Groupe Banque Populaire.

> Risques sur opérations de marché et portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation est volontairement limité et sa position, calculée chaque jour, reste sensiblement en dessous des seuils de déclaration CAD (directive sur l'adéquation du montant des fonds propres aux risques de marché). Le Crédit Coopératif n'est donc pas soumis aux contraintes du règlement CRB 95-02. Pour autant, il s'efforce de suivre chaque jour un certain nombre d'indicateurs sur les risques pris : ainsi, au-delà du portefeuille de négociation, les positions de la gestion pour compte propre ainsi que la performance réalisée sont calculées et suivies chaque jour.

Remarque : la plus grande partie des produits financiers qui se trouvent dans le portefeuille de négociation aux normes IFRS ne correspondent pas à des opérations spéculatives mais sont des dérivés de couverture qu'il n'a pas été jugé utile de documenter en tant que tels, ou qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS.

> Risques de marché dans la gestion de la trésorerie et pour compte propre

Un Comité Financier, composé de la Direction générale, des responsables de la gestion pour compte de tiers, du contrôle des risques financiers, de la trésorerie, de l'ALM, et du Directeur Financier, se réunit tous les quinze jours ; il définit les orientations de la gestion pour compte propre et limite le montant des risques qui peuvent être pris ; en particulier toutes les opérations financières qui sortent de l'ordinaire doivent y faire l'objet d'un accord préalable.

Les risques de marché pris par le Crédit Coopératif sont essentiellement :

- un risque de contrepartie qui provient de l'achat d'obligations privées, classées en portefeuille d'investissement, d'une durée inférieure à trois ans et même à deux ans pour 80% de ses encours,
- un risque action qui réside essentiellement dans les parts d'OPCVM détenues dans le portefeuille de placement ou dans des contrats portant sur des indices actions,
- d'autres prises de positions sur les marchés financiers, plus marginales ; ainsi le Crédit Coopératif a une activité limitée sur le trading change (les opérations en devises pour le compte de la clientèle et les refinancements en devises étant majoritairement couverts sur le marché) sur quelques actions détenues en direct ainsi que, très rarement, sur les marchés d'indices, actions ou taux.

Ces diverses opérations s'effectuent dans le cadre d'autorisations accordées en termes de limites de contreparties, de durée, de montant ou bien encore de risque pris. Ainsi :

- le montant du portefeuille obligataire y est décidé dans le cadre de la procédure budgétaire en relation avec le Contrôle de Gestion,
- le risque de taux pris par le trésorier dans le cadre de la

gestion de la trésorerie et de celle du portefeuille obligataire évoqué ci-dessus fait l'objet d'une limite, d'un calcul et d'un suivi journaliers, un contrôle de premier niveau étant fait par le trésorier lui-même et un contrôle de second niveau par la direction des risques financiers,

- la part de risque actions et de risque de taux contenus dans les OPCVM en portefeuille est évaluée par une analyse en transparence des OPCVM et elle est rapprochée des limites fixées après prise en compte en complément des éventuels contrats sur indices conclus à des fins de couverture,
- pour le risque de change, deux limites existent qui sont contrôlées chaque jour:
 - une première limite est fixée à l'opérateur en devises pour les opérations qu'il effectue sous sa propre responsabilité,
 - une seconde limite, plus globale, intègre une exposition supplémentaire qui peut être ponctuellement décidée par la direction financière,
 - enfin la position globale de change est également suivie au jour le jour à travers les soldes des comptes comptables concernés, ce qui permet de repérer d'éventuels retards ou anomalies dans la prise en compte des opérations,
 - les opérations structurées, complexe par nature, sont pratiquement limitées à quelques opérations faites avec la clientèle et qui doivent faire l'objet de couvertures sur les marchés, au moyen d'opérations « miroirs » ou « back to back ».

La Direction des Risques Financiers effectue un contrôle de second niveau sur le respect des limites fixées dont elle rend compte au comité financier et, en cas d'urgence, à la direction générale ; elle s'appuie principalement pour ses contrôles sur les données du front-office et sur celles du back-office ; un contrôle journalier des nouvelles opérations et un rapprochement mensuel des stocks lui permettent par ailleurs de s'assurer de la cohérence de ces deux sources d'informations.

En outre, la Direction Financière :

- prépare les résultats des valorisations des portefeuilles qui sont présentés à chaque comité financier,
- calcule chaque mois la valeur en risque dans la gestion pour compte propre (perte maximale à 10 jours dans 99% des cas) : la valeur en risque globale d'une part, et un détail sur la valeur en risque des placements en OPCVM (tous risques confondus) et sur celle qui concerne le risque de contrepartie du portefeuille obligataire,
- effectue enfin différentes études ou contrôles sur des sujets plus spécifiques (comme sur les valorisations dans le cadre des traitements IFRS) ; les risques par grande classe d'actifs sont analysés régulièrement (sur la notation des encours en particulier).

Les opérations sont traitées dans le cadre des procédures internes qui encadrent l'activité et concernent :

- les risques de marché :
 - la gestion des opérations de change
 - le marché obligataire primaire et secondaire
 - la surveillance et la maîtrise des risques de marché.
- les risques opérationnels dans le cadre des activités de la salle des marchés :
 - le contrôle de la saisie des opérations faites par les agences

- sur les titres de créances émis par le Crédit Coopératif,
- la gestion des tickets d'opération du front office vers le back office,
- les envois de confirmation des opérations négociées directement par les opérateurs avec les clients ayant un accès direct à la salle des marchés,
- les contrôles de premier niveau par les opérateurs et le responsable de l'activité pour les opérations du jour saisies dans le logiciel du front-office.

Le suivi du risque de contreparties fait l'objet d'une procédure toute particulière : le comité financier statue en effet sur les demandes qui doivent lui être présentées pour chaque contrepartie potentielles ; la cellule du middle-office, en charge du suivi des opérations, s'assure du respect des limites accordées : les positions en provenance du logiciel qui gère le back-office alimentent chaque jour une application dédiée dans laquelle les limites accordées sont confrontées aux engagements constatés ; toute anomalie éventuelle doit être expliquée, corrigée ou justifiée.

La liste des autorisations accordées fait par ailleurs l'objet d'un reporting annuel à l'organe délibérant du Crédit Coopératif et d'un reporting mensuel à la BFBP.

2.2.3 RISQUES GLOBAUX DANS LA GESTION DE BILAN

Un comité de gestion actif passif est consacré à la gestion globale du bilan du groupe.

Le calcul des positions et l'établissement des reporting est assuré par une cellule de gestion qui dépend de la Direction Financière. La direction des Risques Financiers assure, quant à elle, le contrôle de deuxième niveau.

> Risque global de taux

Le Crédit Coopératif est confronté au risque de taux et de liquidité dans le cadre de son activité courante de collecte de ressources et de distribution de crédits à la clientèle.

Le risque global de taux est mesuré actuellement deux fois par an dans le cadre du référentiel groupe Banque Populaire qui prévoit des limites qui s'imposent à chacune des Banques Populaires ; ce calcul semestriel était jusqu'à présent complété par un calcul mensuel d'impasses taux fixe, spécifique au Crédit Coopératif, qui devrait être progressivement abandonné en 2008. En effet :

- d'une part, ce suivi groupe va maintenant pouvoir être fait plus facilement chaque trimestre dans le cadre de l'utilisation d'un nouvel outil de gestion de bilan Groupe en cours d'implémentation (un premier calcul a été effectué en double sur la situation de fin septembre 2007),
- d'autre part, depuis mars 2007, le suivi qui concernait uniquement l'évolution de la marge d'intérêts sur les prochaines années repose maintenant sur deux suivis différents qui se complètent.

Mesure de l'effet de l'évolution des taux sur la marge d'intérêts prévisionnelle

La marge d'intérêts sur les quatre prochaines années est calculée pour un certain nombre de scénarios d'évolution des taux.

Pour deux d'entre eux (baisse ou hausse uniformes de tous les taux de 100 points de base) des limites Groupe sont fixées pour en limiter l'impact sur la marge d'intérêts des deux prochaines années.

Calcul des impasses à taux fixe

Ces impasses sont calculées à partir de la troisième année par différence entre les encours prévisionnels du stock des ressources à taux fixe et ceux du stock des emplois à taux fixe ; tous les emplois et ressources du bilan et du hors-bilan sont échancés, soit selon leurs dispositions contractuelles, comme dans le cas des crédits, soit selon un échéancier conventionnel (pour les dépôts à vue, chaque strate d'évolution du stock est amortie linéairement sur une durée plus ou moins longue selon la catégorie de clientèle).

> Risque de liquidité

Le Crédit Coopératif est structurellement prêteur sur le marché interbancaire mais il collecte aussi des ressources longues dans le cadre de son activité et en fonction de ses besoins. Une limite est fixée à la position emprunteuse qu'il peut avoir au jour le jour.

Le risque de liquidité est également mesuré dans le cadre du Référentiel Risques du Groupe Banque Populaire, de la façon suivante :

- d'une part, par un calcul classique d'impasses (ressources du stock moins emplois du stock), mais avec cette fois des dépôts à vue qui sont supposés se maintenir en totalité à leur niveau initial, qui sont limitées à 15% de l'actif de départ,
- mais également selon un scénario de crise selon lequel les encours de collecte baisseraient brutalement de 10% à 25% suivant les produits alors même que les encours débiteurs augmenteraient de 10%. La limite groupe est fixée à 13% pour les impasses du premier mois de crise pour le calcul desquelles l'encours des créances mobilisables, qui est important au Crédit Coopératif, vient s'ajouter aux encours des ressources disponibles.

> Risque global de change

La position globale de change telle qu'elle peut s'appréhender à travers la comptabilité est déterminée et suivie chaque jour.

Sur toute l'année 2007, cette position globale n'a pas dépassé le niveau de 2% des fonds propres, seuil de déclaration spécifique sur l'exigence de fonds propres au titre du risque de change prévu par le règlement CRB 95-02.

2.2.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

La maîtrise des risques opérationnels repose sur un dispositif de contrôle interne – associant prévention et contrôle – appliqué à l'ensemble des activités et sur le principe de responsabilité des hiérarchies des Directions opérationnelles. Par nature diffus, les risques opérationnels sont suivis par un réseau de correspondants de contrôle permanent dans les métiers. Ils assurent des contrôles du respect des procédures et contribuent à l'évaluation du niveau des risques et au suivi

des actions correctrices identifiées.

Dans le cadre des nouvelles réglementations prudentielles, Bâle 2, le Crédit Coopératif a déployé un dispositif propre à la gestion des risques opérationnels, fondé sur une méthodologie commune au sein du Groupe Banque Populaire avec des référentiels uniques de risques et d'évaluation quantitative et qualitative.

La première version complète de la cartographie des risques opérationnels, initiée fin 2005, a été achevée au début de l'année 2007. Un processus d'actualisation, pour chaque métier, a été engagé. Une base de données de cette nature de pertes est alimentée depuis 2005. Elle permet d'identifier les zones de risques et les actions à mener.

L'Audit, par ses missions, participe à la révision de l'intégrité et la solidité du dispositif.

Le processus de Maintien en Condition Opérationnelle du Plan de Continuité d'Activité du Groupe Crédit Coopératif, visant à garantir son actualisation, et donc son efficacité, a été formalisé en 2007, conformément aux préconisations du cadre méthodologique « Phenix » fourni par la Banque Fédérale.

Les procédures de secours concernant les activités essentielles ont été ainsi mises à jour et validées par une série d'exercices de repli utilisateurs. En novembre, un exercice de secours informatique a permis, de surcroît, de démontrer la réactivité de la Cellule de Crise Décisionnelle, activée de manière impromptue, et la capacité du Crédit Coopératif à poursuivre son activité en cas de sinistre impactant la majeure partie de son système d'information.

Pour 2008, les exercices PCA devront se poursuivre avec pour ambition de faire participer à des exercices de repli l'ensemble des unités contribuant aux activités essentielles jugées critiques.

2.2.5 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non conformité est défini comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant ».

Conformément au règlement CRBF 97-02 modifié, une équipe dédiée au risque de non-conformité assure une mission de prévention, de surveillance et d'alerte. Elle couvre les aspects liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la conformité juridique et à la réglementation des services d'investissement.

Après une phase de constitution en 2006 de l'équipe de Conformité et la construction des premiers fondements de son activité, l'année 2007 a été consacrée au renforcement du dispositif de gestion des risques de non-conformité et à son adaptation à de nouvelles obligations telles que celles imposées par la directive MIF relative aux marchés d'instruments financiers.

La surveillance du risque de non-conformité juridique et des services d'investissement repose sur :

- un dispositif de veille réglementaire,
- des formations des collaborateurs,
- une procédure organisant une validation par la Conformité des nouveaux produits et processus,
- des règles déontologiques qui font l'objet d'une surveillance régulière,
- un suivi des dysfonctionnements, avec une procédure d'alerte à destination des salariés,
- des contrôles du respect des obligations professionnelles.

La lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude est assurée par un premier niveau de surveillance exercé depuis les agences à partir d'un dispositif informatisé de détection des opérations atypiques. En second niveau, une cellule dédiée assure des contrôles complémentaires et veille à la cohérence et à la bonne conformité des dispositifs.

2.3 ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les missions et l'organisation des services comptables sont présentées dans un document normalisé. Chaque tâche est identifiée, classée par nature de fonction et attribuée à un responsable nominativement désigné. Les travaux périodiques et les actions ponctuelles sont relevés sur un échéancier ; les procédures décrivant les modalités appliquées aux contrôles des principaux systèmes de traitement des opérations sont consignées.

Toutes les opérations bancaires, effectuées par les différentes unités habilitées, sont traduites comptablement à partir des applicatifs informatiques dédiés et, marginalement, par saisie comptable directe.

Dans le cadre d'un traitement général centralisé, le système informatique comptable produit des écritures élémentaires normalisées et référencées, à partir d'un cadre organisé dit « règles du jeu » qui intègre des schémas comptables prédéfinis et utilise des comptes généraux dont le fonctionnement répond à des règles fixées et administrées par la Comptabilité (plan de comptes, schémas comptables, habilitations...).

L'information comptable et financière repose sur l'enregistrement chronologique des opérations, la conservation des pièces justificatives, ainsi que la rédaction des procédures comptables en cours de formalisation.

L'ensemble du processus comptable relève de la responsabilité de la Comptabilité, qui définit les contrôles comptables à réaliser par chacune des unités de gestion.

La répartition du contrôle interne de l'information comptable se fait selon trois niveaux :

- l'autocontrôle décentralisé exercé par les collaborateurs des services opérationnels pour ce qui concerne les conditions d'exécution des opérations bancaires ;
- le contrôle comptable permanent réalisé par les services

opérationnels et par la Comptabilité. Ainsi, les justificatifs des soldes des comptes généraux sont-ils établis mensuellement par les services et les agences, centralisés et contrôlés par la Comptabilité, cette dernière assumant également les rapprochements entre les états d'inventaire et les soldes comptables. Les suspens en anomalie font l'objet d'une remontée d'information à destination de la hiérarchie directement concernée et de la Direction du Contrôle Permanent ;

- enfin, le contrôle périodique qui dépend :
 - de la Direction de l'Audit du Crédit Coopératif, au travers de missions ciblées en agences et dans les services centraux ;
 - des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs missions planifiées annuellement pour auditer les comptes arrêtés au 30 juin et au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés du Groupe Crédit Coopératif et depuis l'exercice 2007, incluant un audit trimestriel des comptes de Crédit Coopératif ;
 - en externe, de l'Inspection de la BFBP et de la Commission Bancaire.

Les responsables des engagements de dépenses ou des décaissements ne procèdent jamais à leur règlement.

> Principales procédures de contrôle comptable

L'avancement des travaux de contrôle est relevé au fil de l'eau à partir d'un tableau de suivi analysé périodiquement par la chaîne hiérarchique de la Direction et synthétisé semestriellement pour information de la Direction du Contrôle Permanent, du Directeur de la Comptabilité, et également de la Direction de l'Exploitation. Dans ce cadre, diverses alertes sont émises pour ce qui concerne les suspens (montant, sens, durée, type...), les soldes des comptes en anomalie et les difficultés rencontrées par les unités contreparties.

Les situations réglementaires sont produites périodiquement par utilisation d'un outil dédié qui associe aux données comptables différents attributs produits par les divers systèmes de gestion. Des contrôles inter documents permettent de vérifier la cohérence des informations présentées. Ces situations sont produites au niveau social et au niveau Groupe Crédit Coopératif et pour le réseau des Banques Populaires.

La Comptabilité procède au calcul mensuel du produit net bancaire et établit trimestriellement le résultat net après impôt sur les sociétés ; ces éléments sont rapprochés des données budgétaires, cette fréquence régulière concourant à fiabiliser le processus. Le planning d'arrêtés des comptes est diffusé aux unités concernées ; les informations attendues et les délais à respecter sont précisés.

Les comptes du groupe sont établis trimestriellement selon les normes IFRS et les Commissaires aux comptes valident trimestriellement les liasses de consolidation du Crédit Coopératif. Ils procèdent à un audit des comptes consolidés lors de l'arrêté au 30 juin et lors de chaque arrêté annuel.

En dehors des interventions des Commissaires aux Comptes, la qualité du processus comptable est contrôlée par l'Audit du Crédit Coopératif, l'Audit de la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que par les services de la Commission Bancaire.

Rapport des commissaires aux comptes **sur le rapport du Président**

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot – 92 000 Nanterre

Capital social : 493 718 765,25 €.

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Crédit Coopératif S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Coopératif S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, La Défense, le 18 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

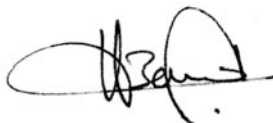
Fabrice Odent
Associé



Paris, le 18 mars 2008

SOFIDEEC Baker Tilly

Cyrille Baud
Associé



Jean-François Demargne
Associé



Projets de Résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2007 et donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Crédit Coopératif de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et décrites dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 9 des statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe pour l'exercice 2007 à 3 % le taux d'intérêt des parts à intérêt prioritaire sans droit de vote, dites parts « C », ouvrant droit à un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3 2° du CGI, ne bénéficiant qu'aux personnes physiques. Cet intérêt sera mis en paiement le 23 juin 2008. La possibilité de choisir entre le paiement de l'intérêt en parts C ou en numéraire est offerte aux porteurs.

La totalité des revenus distribués ouvre droit à l'abattement de 40 %.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 9 des statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe pour l'exercice 2007 à 3 % le taux d'intérêt des parts à avantage particulier, dites parts « B », sachant que le nombre de parts

ouvrant droit à un abattement de 40 % conformément à l'article 158-3 2° du CGI, ne bénéficiant qu'aux personnes physiques, exploitants individuels, sociétés de personnes, présente un caractère négligeable. Cet intérêt sera mis en paiement le 25 juin 2008. La possibilité de choisir entre le paiement de l'intérêt en parts B ou en numéraire est offerte aux sociétaires.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 10 bis des statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe pour l'exercice 2007 à 3 % de leur valeur nominale la rémunération des certificats coopératifs d'investissement. Cette somme sera mise en paiement le 25 juin 2008.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Constatant que les résultats de l'exercice se traduisent par un bénéfice net de 64 683 329,60 €, et qu'il existe au bilan un report à nouveau bénéficiaire de 8 450 808,75 €, l'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 42 des statuts, d'affecter le bénéfice distribuable, soit 73 134 138,35 €, de la façon suivante :

- réserve légale, 15 % du bénéfice (64 683 330 €) : 9 702 499 €
- réserve statutaire : 32 000 000 €
- réserve spéciale d'investissement : 309 341 €
- report à nouveau bénéficiaire : 15 171 283,35 €
- rémunération des parts C au taux de 3 % prorata temporis : 3 545 040 €
- rémunération des parts B au taux de 3 % prorata temporis : 6 943 662 €
- rémunération des certificats coopératifs d'investissement au taux de 3 % de leur valeur nominale : 2 962 313 €
- versement d'une ristourne coopérative de 2,5 millions d'euros aux sociétaires, à répartir proportionnellement au montant des opérations faites par chacun d'eux avec le Crédit Coopératif : 2 500 000 €

Conformément à l'article 243 du CGI, il est rappelé que le montant des intérêts et ristournes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Part A	Part B*	Part C*	Ristourne
2004	0	2 953 061 €	1 803 263 €* [*]	450 000 €
2005	0	4 056 873 €	2 319 366 €* [*]	450 000 €
2006	752 587 €	5 713 631 €	2 971 301 €* [*]	750 000 €

*Intérêts éligibles à l'abattement dont bénéficient les personnes physiques (50 % au titre de 2004 et 40 % au titre de 2005 et 2006).

Par ailleurs, aucune rémunération n'a été versée aux CCI au titre de l'exercice 2006, le contrat d'émission précisant une date de jouissance à effet du 1^{er} janvier 2007.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les opérations qui y sont énoncées.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le capital s'élevait à 493 718 765,25 € au 31 décembre 2007.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 14 des statuts, de renouveler pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude DETILLEUX qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 14 des statuts, de renouveler pour six ans le mandat d'Administrateur de l'UNAPEI qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 14 des statuts, de renouveler pour six ans le mandat d'Administrateur de l'UNIOPSS qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 14 des statuts, de renouveler pour six ans le mandat d'Administrateur du CNCC qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

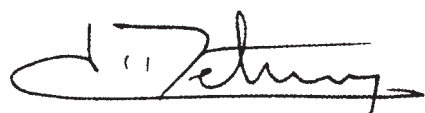
TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

Attestation des responsables du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Claude DETILLEUX
Président



Philippe JEWTOUKOFF
Directeur Général



Les agences du **Crédit Coopératif**

ALSACE

1, quai Kléber
67080 STRASBOURG cedex
03.88.15.56.00
strasbourg@credit-cooperatif.coop

AQUITAINE

14, place Jean-Baptiste Durand BP 269
47007 AGEN cedex
05.53.47.19.04
agen@credit-cooperatif.coop

36, allées Marines BP 305
64103 BAYONNE cedex
05.59.25.32.60
bayonne@credit-cooperatif.coop
Rue Marguerite Crauste, immeuble Le Prisme
33074 BORDEAUX cedex
05.57.81.40.00
bordeaux-pref@credit-cooperatif.coop

3, place des Quinconces BP 84
33024 BORDEAUX cedex
05.56.44.39.66
bordeaux-quin@credit-cooperatif.coop

28, cours du Maréchal Joffre BP 143
40103 DAX cedex
05.58.74.60.56
dax@credit-cooperatif.coop

24, rue Ronsard BP 707
64007 PAU cedex
05.59.14.00.70
pau@credit-cooperatif.coop

58, rue de la République BP 86
24203 SARLAT-LA-CANÉDA cedex
05.53.59.03.77
sarlats@credit-cooperatif.coop

AUVERGNE

Centre Beaulieu III - 33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIÈRES cedex
04.73.19.56.90
chamalieres@credit-cooperatif.coop

35, boulevard Saint-Louis
43000 LE-PUY-EN-VELAY
04.71.05.72.76
le-puy@credit-cooperatif.coop

BASSE-NORMANDIE

10, place du Maréchal Foch
14052 CAEN cedex 4
02.31.15.36.60
caen@credit-cooperatif.coop

BOURGOGNE

1, avenue Kellermann BP 27040
21070 DIJON cedex
03.80.50.96.00
dijon@credit-cooperatif.coop

BRETAGNE

10, boulevard Svob BP 525
56105 LORIENT cedex
02.97.84.26.80
lorient@credit-cooperatif.coop

6, rue de Falkirk
29196 QUIMPER cedex
02.98.55.96.00
quimper@credit-cooperatif.coop

3, rue de l'Alma BP 90429
35004 RENNES cedex
02.99.85.96.96
rennes@credit-cooperatif.coop

CENTRE

69, boulevard Alexandre Martin BP 1601
45006 ORLÉANS cedex
02.38.65.46.60
orleans@credit-cooperatif.coop

4, rue des Tanneurs BP 917
37009 TOURS cedex
02.47.64.98.98
tours@credit-cooperatif.coop

CHAMPAGNE-ARDENNE

20 bis, boulevard de la Paix BP 1364
51063 REIMS cedex
03.26.47.15.40
reims@credit-cooperatif.coop

FRANCHE-COMTÉ

22, avenue Fontaine-Argent BP 82807
25011 BESANÇON cedex 2
03.81.47.66.00
besancon@credit-cooperatif.coop

HAUTE-NORMANDIE

22, rue Alsace-Lorraine BP 1114
76175 ROUEN cedex
02.35.07.86.00
rouen@credit-cooperatif.coop
Immeuble Le Colbert
6, cours du commandant Fratacci
BP 90178
76052 LE HAVRE CEDEX
le-havre-cc@credit-cooperatif.coop

ÎLE-DE-FRANCE

1, rue Carnot
93000 BOBIGNY
01.48.32.34.37
bobigny@credit-cooperatif.coop

2, mail des Cerclades
95031 CERGY-PONTOISE cedex
01.30.30.70.60
cergy@credit-cooperatif.coop

38-42, avenue Pierre Brossolette
94048 CRÉTEIL cedex
01.45.17.25.90
creteil@credit-cooperatif.coop

Parc Élysée Évry-Courcouronnes
17-19, rue Michel Ange BP 53
91002 ÉVRY cedex
01.69.87.48.00
evry@credit-cooperatif.coop

2, place du Vieux Clocher
91300 MASSY
01.60.13.51.50
massy@credit-cooperatif.coop

11, rue de la Brasserie Grüber
77000 MELUN
01.64.37.71.85
melun@credit-cooperatif.coop

33, rue des Trois-Fontanot BP 211
92002 NANTERRE cedex
01.47.24.85.85
nanterre@credit-cooperatif.coop

99, rue de la Tombe Isoire
75014 PARIS
01.44.10.76.80
alesia@credit-cooperatif.coop

80, rue de Courcelles
75008 PARIS
01.44.15.86.50
courcelles@credit-cooperatif.coop

252, boulevard Voltaire
75544 PARIS cedex 11
01.58.39.86.00
nation@credit-cooperatif.coop

60, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS
01.40.37.86.60
gare-est@credit-cooperatif.coop

4, rue Auber
75009 PARIS
01.44.94.57.10
opera@credit-cooperatif.coop

86, rue de Courcelles BP 269
75852 PARIS cedex 17
01.56.79.60.00
pommier@credit-cooperatif.coop

4, allée Verte BP 41
93200 SAINT-DENIS
01.49.40.16.90
saint-denis@credit-cooperatif.coop
5-7, rue du Maréchal Foch BP 432
78004 VERSAILLES cedex
01.39.07.16.00
versailles@credit-cooperatif.coop

LANGUEDOC-ROUSSILLON

8, place Davilla BP 22
11020 CARCASSONNE cedex
04.68.10.26.00
carcassonne@credit-cooperatif.coop

8, boulevard Victor Hugo BP 71188
34009 MONTPELLIER cedex 01
04.67.06.18.18
montpellier@credit-cooperatif.coop

49, avenue Jean Jaurès CS 24004
30915 NÎMES cedex 2
04.66.36.31.21
nimes@credit-cooperatif.coop

LIMOUSIN

Square Docteur F-Chassagnac BP 174
19105 BRIVE-LA-GAILLARDE cedex
05.55.74.27.58
brive@credit-cooperatif.coop

7, cours Jourdan BP 64
87002 LIMOGES cedex
05.55.10.36.50
limoges@credit-cooperatif.coop

LORRAINE

35 bis, avenue Foch BP 90172
57005 METZ cedex 01
03.87.75.97.40
metz@credit-cooperatif.coop

81, rue Saint-Georges BP 10328
54006 NANCY cedex
03.83.39.06.30
nancy@credit-cooperatif.coop

MIDI-PYRÉNÉES

6, rue Raymond IV BP 435
31009 TOULOUSE cedex 6
05.62.73.66.80
toulouse@credit-cooperatif.coop

NORD-PAS-DE-CALAIS

3 à 5, rue du Président Wilson BP 1019
59375 DUNKERQUE cedex
03.28.65.86.10
dunkerque@credit-cooperatif.coop

2 bis, rue de Tenremonde BP 565
59023 LILLE cedex
03.20.12.36.30
lille@credit-cooperatif.coop

Euralliance - 2, avenue Kaarst
59777 EURALLILLE cedex
03.20.89.53.20
lille-entreprise@credit-cooperatif.coop

PAYS DE LA LOIRE

21, boulevard Carnot BP 70127
49101 ANGERS cedex 02
02.41.60.86.60
angers@credit-cooperatif.coop

25, avenue François Mitterrand
72013 LE MANS cedex 2
02.43.24.92.10
le-mans@credit-cooperatif.coop

42, boulevard Gabriel Guist'hau
BP 90215
44002 NANTES cedex 01
02.40.20.66.00
nantes@credit-cooperatif.coop

PICARDIE

5, place Léon Debouverie BP 0901
80009 AMIENS cedex 02
03.22.71.36.36
amiens@credit-cooperatif.coop

POITOU-CHARENTES

27, quai Valin BP 175
17006 LA ROCHELLE cedex
05.46.41.46.22
la-rochelle@credit-cooperatif.coop

7, place de la Comédie BP 28520
79025 NIORT cedex
05.49.77.36.90
niort@credit-cooperatif.coop

4, rue du Chaudron d'Or BP 312
86008 POITIERS cedex
05.49.62.66.90
poitiers@credit-cooperatif.coop

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CORSE

Tour Emilythe
150, av. G-Pompidou BP 10325
13617 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
04.42.91.65.01
aix-provence@credit-cooperatif.coop

1, rue Saint-Jean le Vieux BP 412
84071 AVIGNON cedex 4
04.90.27.26.50
avignon@credit-cooperatif.coop

112, avenue du Prado BP 266
13269 MARSEILLE cedex 08
04.91.00.36.00
marseille-prado@credit-cooperatif.coop

45, cours Pierre Puget BP 208
13431 MARSEILLE cedex 06
04.91.81.63.53
marseille-puget@credit-cooperatif.coop

5, rue Cronstadt BP 1577
06010 NICE cedex 1
04.92.17.56.60
nice@credit-cooperatif.coop

6, rue Adolphe Guiol BP 5007
83091 TOULON cedex
04.94.92.55.60
toulon@credit-cooperatif.coop

RHÔNE-ALPES

24-26, avenue de Chambéry BP 411
74013 ANNECY cedex
04.50.51.86.22
annecy@credit-cooperatif.coop

29, avenue Félix Viallet BP 452
38016 GRENOBLE cedex
04.76.86.66.00
grenoble@credit-cooperatif.coop

3, boulevard des Diables Bleus BP 306
38010 GRENOBLE cedex 1
04.76.50.75.50
grenoble-mistral@credit-cooperatif.coop

1, place Louis Pradel BP 58
69201 LYON cedex 01
04.72.98.06.00
lyon-pradel@credit-cooperatif.coop

103, avenue du Maréchal de Saxe
69423 LYON cedex 03
04.72.84.46.00
lyon-saxe@credit-cooperatif.coop

12 bis, avenue de la Libération BP 535
42007 SAINT-ÉTIENNE cedex 1
04.77.49.26.10
saint-etienne@credit-cooperatif.coop

15, boulevard Bancel BP 135
26001 VALENCE cedex
04.75.78.16.00
valence@credit-cooperatif.coop



- Limite des Délégations Générales Crédit Coopératif
- Sièges des Délégations Générales
- Agences Crédit Coopératif
- ▲ Agences BTP Banque

PARIS ÎLE-DE-FRANCE



Conception, création : ByTheWayCreacom
Impression : Vincent Imprimeries
Avril 2008

Crédit Coopératif :
33, rue des Trois Fontanot BP 211 - 92002 Nanterre Cedex
www.credit-cooperatif.coop



**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**

Crédit Coopératif,

Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable

R.C.S. Nanterre B 349 974 931 – APE 6419Z

33, rue des Trois Fontanot

BP 211 – 92002 Nanterre cedex

Tél. : 01 47 24 85 00

www.credit-cooperatif.coop